

« L'Economie » : les privatisa

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14959 7 F

MARDI 2 MARS 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Sénégal : le « modèle » à l'épreuve

PLUS d'une semaine après le premier tour de l'élection présidentielle, les Sénégalais ignorent encore le résultat du scrutin. Les médias d'Etat ont annoncé, dimanche 28 février, la réélection de M. Abdou Diouf, mais sans préciser la source de l'information, jugée nulle et non avenue par l'opposition. L'imbroglio juridique auquel le dépouillement a donné lieu est tel que la publication de tout résultat officiel semble lourdement hypothéquée.

A l'origine de ce blocage, le nouveau code électoral – travail collectif de l'ensemble des partis –, adopté par le régime afin d'éviter des émeutes, la rue ayant toujours, au lendemain de chaque élection, violemment dénoncé les fraudes de l'appareil socialiste. En établissant des nouvelles règles, le Sénégal, soucieux de garder son label de « vitrine démocratique de l'Afrique » – alors que la « concurrence » des pays voisins devient vive –, est allé plus loin que quiconque en matière de transparence.

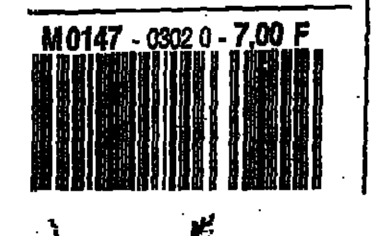
MAIS la mise en application de ce code, qui écarte le ministère de l'intérieur des opérations électorales et permet à l'ensemble de la classe politique, opposition comprise, de participer au recensement des votes, a conduit à une impasse : les membres de la commission nationale chargée de publier les résultats provisoires et de les transmettre au Conseil constitutionnel ont été incapables de se mettre d'accord, les représentants des sept candidats d'opposition ayant créé un « front du refus » face à celui de M. Abdou Diouf.

Invoquant de nombreuses irrégularités, ce « front du refus » a récusé les résultats partiels publiés la semaine dernière, qui portaient sur un quart de l'électorat et accordaient 61 % des suffrages au président sortant, contre 27 % à son éternel rival, M° Abdoulaye Wade. Des anomalies incontestables ont effectivement été relevées : dans certains bureaux de vote, le nombre de suffrages exprimés est supérieur au nombre de votants.

L'ÉCART est tel entre M. Diouf et M. Wade que la victoire du premier ne semble guère faire de doute. Il n'en reste pas moins que, si l'on s'en tient au code – qui n'envisage pas d'éventuel désaccord au sein de la commission électorale – cette victoire ne peut pas être proclamée.

Le « modèle » sénégalais n'a pas toujours été ce que l'on en disait. C'est du moins ce que l'on est tenté de conclure en constatant les difficultés auxquelles mène un véritable souci de transparence. Les précédents scrutins, sous le contrôle exclusif de l'appareil d'Etat, ont toujours abouti à une large victoire du candidat socialiste. Sans doute les irrégularités – incontestables, selon les observateurs – n'ont-elles jamais influé de manière décisive sur l'issue d'une élection présidentielle. Il demeure que le Sénégal lui-même n'échappe pas tout à fait à ce qu'un opposant appelle la « culture de la fraude » en Afrique.

M 0147 - 0302 0 - 7,00 F



Tandis que les négociations de paix reprennent

Les parachutages de vivres ont commencé en Bosnie

Les premiers parachutages américains – plus de 20 tonnes de vivres et de médicaments – au-dessus de la Bosnie se sont déroulés sans incident, et les trois avions de type C-130 chargés de l'opération ont regagné, lundi matin 1er mars, leur base militaire de Francfort. Toutefois, selon des radios amateurs sur place, aucun colis n'avait été retrouvé lundi en fin de matinée. Sur le plan diplomatique, les négociations de paix sur l'avenir de la Bosnie devaient reprendre le même jour au siège des Nations unies à New-York.

L'armée américaine a commencé, à l'aube du lundi 1er mars, à larguer vivres et médicaments au-dessus de l'est de la Bosnie pour venir en aide aux populations affamées par la guerre. Trois avions gros-porteurs de type C-130 Hercules avaient quitté, dimanche soir, la base militaire américaine Rhein-Main, près de Francfort, chargés chacun de neuf palettes de vivres d'environ 700 kilos et d'un conteneur de médicaments de 344 kilos. Ils sont revenus six heures plus tard, vers 3 heures du matin, sans qu'aucun incident ait troublé cette première mission.

« *Cela s'est vraiment déroulé comme nous le souhaitions. Nous étions préparés pour d'éventuels problèmes mais rien ne s'est passé* », a affirmé, de son cockpit, le lieutenant-colonel Thomas Witt, commandant de l'opération, quelques minutes après son retour.

Lire la suite et nos informations page 3

Un discours nationaliste de M. Eltsine

De retour d'une dizaine de jours de vacances, le président Boris Eltsine a proposé, dimanche 28 février, devant le congrès des « centristes » de l'Union civique, que la Russie assume un rôle de maintien de la paix à l'intérieur de l'ex-URSS, et que les Nations unies lui reconnaissent ce rôle. « Le moment est venu que les organisations internationales, y compris les Nations unies, accordent à la Russie des pouvoirs spéciaux en tant que garante de la paix et de la stabilité dans la région de l'ancienne Union », a déclaré M. Eltsine.

Lire page 3 l'article de JOSÉ-ALAIN FRALON

La cité de la drogue

A Saint-Denis, la consommation de haschisch est devenue le fleuron d'une véritable économie parallèle

par Philippe Bernard et Erich Inciyan

Djamel tend le bras vers les tours qui semblent vaciller sous les assauts de la pluie glaciale. « *Regardez notre cité : elle est calme quand les keufs* (1) *ne viennent pas nous narguer !* » Le garçon feint de se diriger vers une voiture qui stoppe devant lui. « *Un vendeur de shit, j'y vais* », ironise-t-il sous sa casquette de rapper. Le calme et le « shit », autrement dit la paix de la drogue : la cité des Francs-Moisins à Saint-Denis, au nord de Paris, 11 000 habitants avec ses alentours, vivait enfermée dans ce curieux équilibre jusqu'à cette aube du 16 février où les policiers de la brigade des stupéfiants ont découvert 240 kilos de cannabis cachés sous un lit, dans l'appartement de la famille Fellahi, et saisi plus de 450 000 F en liquide. Une perquisition opérée dans un local commercial acheté par les Fellahi en centre-ville a donné lieu à une prise considérable : près de 1,9 tonne de résine de cannabis, soit l'équivalent de 20 millions de francs à la revente en demi-gros et dix fois plus au détail. La plaisanterie a déjà fait le tour des Francs-Moisins : « *Si la police prend toute la drogue, la cité va s'effondrer. Ici, c'est le shit qui tient les murs...* »

Sous le choc, la cité, ce « *monde du silence* » selon l'expression d'un éducateur, s'est refermée un peu plus encore sur sa misère et ses secrets. La famille dont plusieurs membres ont été inculpés semble avoir été rayée du paysage ; personne n'a gardé le moindre souvenir des services qu'elle aurait rendus à son entourage comme prix de sa tranquillité. Si la saisie d'« herbe » a surpris par son ampleur, elle n'a fait qu'étaler au grand jour une réalité connue de la plupart des habitants.

Lire la suite page 11

(1) « Flics » en parler verlan, obtenu par interversion des syllabes.

Le nouveau code de procédure pénale



Selon le nouveau code de procédure pénale entré en vigueur lundi 1er mars, l'avocat peut intervenir pendant la garde à vue, l'inculpation fait place à la « mise en examen » et le juge d'instruction n'a plus le pouvoir de placer en détention.

Lire page 12 les articles d'ANNE CHEMIN et ERICH INCIYAN et page 11 l'article d'AGATHE LOGEART, « Germain Sengelin, juge extrême ».

Temps de travail, temps de campagne

Le partage de l'emploi devient le principal sujet de discorde entre la droite et la gauche

par Thomas Ferenczi

Lorsqu'on demande à M. Jean-Pierre Chevènement, qui fait campagne dans sa circonscription du Territoire de Belfort, quelle est aujourd'hui la préoccupation dominante des électeurs, sa réponse est catégorique : « *L'emploi, l'emploi, l'emploi.* » Il suffit de rencontrer, sur le terrain, n'importe quel candidat aux élections législatives pour entendre le même propos. Le dernier sondage de l'institut CSA, publié dans *le Parisien* du lundi 1er mars, le confirme, s'il en était besoin. Pour 56 % des personnes interrogées, leur volonté de sanctionner les socialistes a pour cause principale le chômage ; le rejet de François Mitterrand ne motive que 17 % d'entre eux, le rejet du PS 15 % et les « affaires » 15 % également. Certes, la question de la morale en politique n'est pas absente des considérations des Français à trois semaines du premier tour de scrutin, et le prêt sans intérêt consenti par Roger-Patrice Pelat à M. Bérégovoy est assez largement commenté. Mais ce thème n'apparaît, pour l'essentiel, qu'en liaison avec celui du chômage, sous la forme d'un discrédit touchant l'ensemble de la classe politique, qui s'est montrée incapable, faute de s'y être appliquée avec assez d'énergie et surtout assez d'altruisme, d'empêcher les fermetures d'entreprises et de relancer l'activité économique.

Il en est de même des autres sujets de discussion : l'immigration, dont les dirigeants nationaux parlent peu, reste présente dans les circonscriptions, dans la mesure où elle peut être associée aux difficultés de l'emploi, et l'écologie, dont les milieux politiques parlent beaucoup, est défendue sur le terrain moins pour ses arguments en faveur de la protection de l'environnement que pour ses thèses sur la création d'activités nouvelles ou sur le partage du travail. Dans les zones rurales, enfin, le refus de la « désertification », sujet souvent abordé par les candidats, n'est qu'une autre façon d'exprimer le refus du chômage.

La bataille de l'emploi est donc désormais l'axe majeur des campagnes menées aussi bien par les députés sortants que par ceux qui aspirent à leur succéder. On ne s'étonnera pas que les attaques de M. John Major contre le « *dumping socialiste* » de la France, qui répondaient aux accusations de « *dumping social* » suscitées par l'affaire Hoover, aient ému les dirigeants socialistes français, alors que l'UDF et le RPR proposent précisément de diminuer les charges sociales des entreprises.

Lire la suite page 7 et nos informations pages 7 à 10

L'attentat de New-York

M. Clinton s'efforce de rassurer ses concitoyens.

Lire page 4 l'article de SERGE MARTI

L'ÉCONOMIE

Les privatisations dépassionnées

La nécessité de privatiser les entreprises publiques n'est plus guère contestée chez les socialistes comme à droite : l'Etat a trop besoin d'argent. En revanche, les discussions vont renaître sur le calendrier, la constitution du capital, le choix des dirigeants et sur le sort des monopoles.

Lire aussi : Colon, espoir de Panama, Mettre le Bangladesh hors d'eau, les pages Actualité, Mode d'emploi, Opinions. Dossier : la transmission d'entreprise

Pages 25 à 34

Quotidiens en guerre

La concurrence fait rage entre « la Voix du Nord » et « Nord Eclair »

LILLE et ROUBAIX

de notre envoyé spécial

Il y a trois ans, le tour cycliste de la CEE faisait étape à Roubaix. Mais les Roubaisiens, grands amateurs de « petite reine » comme la plupart des gens du Nord, n'en ont quasiment rien su. Leur quotidien local, *Nord Eclair* (groupe Hersant), n'en avait pas fait mention sous prétexte que le Tour de France, organisateur de l'épreuve cycliste, avait choisi pour partenaire *la Voix du Nord*, son rival lillois, qui appartient à ses cadres. Les spectateurs ne furent donc qu'une poignée le long du parcours.

En savourant cette anecdote, le journaliste de *Nord Eclair* qui la rapporte donne une idée de la puissance de son journal au sein de la vieille cité lainière, mais aussi une version cruelle de la concurrence que se livrent les deux journaux.

Cette concurrence ne date pas d'hier. Rituellement, lors de la remise de prix dans les fêtes et les foires parrainées par *Nord Eclair*, les photographes de *la Voix du Nord* s'obligent à des contorsions d'acrobate pour éviter de « cadrer » le titre ou la banderole du journal rival dans leur photo. Et les journalistes de *Nord Eclair* tentent, chaque fois que c'est possible, de convaincre leurs interlocuteurs, à Roubaix ou à Tourcoing, de leur donner l'exclusivité de leurs informations, aux dépens de « *la Voix* ».

YVES-MARIE LABÉ

Lire la suite page 10

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 190 esc ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Un entretien avec Mario Segni

« L'Italie vit une véritable révolution »

Né à Sassari, en Sardaigne, député de la Démocratie chrétienne depuis 1976, avocat, professeur de droit, et fils d'un ancien président de la République, Mario Segni, cinquante-trois ans, fondateur du Mouvement référendaire italien et animateur du mouvement des Popolari per la riforma, se retrouve au cœur du débat qui agite une Italie déchirée par l'urgence des réformes institutionnelles et le besoin de mettre un terme à des scandales dévastateurs.

Déjà en juin 1991, Mario Segni avait permis la victoire d'un premier référendum, resté symbolique, qui modifiait le système de préférence pour l'élection des députés. Par-delà les aspects « techniques » de cette consultation, 27 millions d'Italiens avaient alors, pour la première fois, choisi d'exprimer leur désir de changement. Mais comment sort-on d'une démocratie « bloquée » depuis plus de quarante ans ? Sur quels axes reconstruire un paysage politique annexé par une partitocratie corrompue et délégitimée ? Et à quel prix, dans le climat de lynchage politique actuel ? Au prix d'une véritable « révolution », estime Mario Segni, dans un entretien au Monde.



« Tout le système politique est en train de s'effondrer en Italie. Le journal* Repubblica *a même créé une rubrique quotidienne de plusieurs pages intitulée « La crise du régime ». Pourquoi pareille crise ?

– La crise italienne – crise du régime ou du système – a commencé en réalité le jour de la chute du mur de Berlin. C'est l'effondrement du communisme international qui a libéré toutes les aspirations au changement, mettant à nu, du même coup, tous les problèmes. On l'a souvent dit, mais je crois qu'il faut le rappeler, l'Italie est sans doute le pays qui a été le plus assujetti, le plus conditionné par la politique internationale de ces quarante-cinq dernières années. Chaque choix fondamental, celui de rester dans le camp occidental, celui de miser sur l'OTAN ou sur l'Europe, a pesé lourdement sur nos élections.

» Nous avions un parti communiste très fort, le choix était clair : l'Est ou l'Ouest, cette démocratie ou le communisme. Alors, à la longue, cette situation manichéenne a bloqué le système, avec un parti, la Démocratie chrétienne, restant toujours au gouvernement ; avec une génération politique presque inamovible. Une génération qui, en réalité, a coopté graduellement ses successeurs et qui a toujours contrôlé ce parti de façon très étroite. Les Italiens ont fait un vrai choix en 1948, mais ensuite ce n'était plus vraiment un choix. Et puis, tout d'un coup, le mur de Berlin s'écroule et avec lui tous les alibis qui perpétuaient le système : ce fut le début de la crise.

« Le danger, ce serait la réformette qui ne changerait rien »

– Quelles conséquences a eu cette stagnation ?

– Ce système bloqué a provoqué dans la réalité italienne ce que l'on appelle ici le « consociativisme », cette espèce de consensus tacite, qui fait que l'opposition – et là je parle essentiellement du Parti communiste (PCI) – ne pouvait et ne désirait pas vraiment gagner, mais plutôt contrôler le pouvoir. C'était devenu une espèce de dialogue, de système bipolaire où les deux plus grands partis se donnaient la réplique. Le PCI aurait-il vraiment voulu assumer le pouvoir ? Je crois qu'il savait bien que ce n'était au fond pas possible, le peuple italien n'étant pas procommuniste.

» D'ailleurs, graduellement, le PCI a relâché ses alliances avec le communisme international. La seule tentative qu'il ait jamais faite pour participer directement au pouvoir, c'était à l'époque du « compromis historique », mais là encore, c'était plus une alliance avec l'adversaire qu'une lutte frontale. L'Italie, de ce point de vue, a toujours été une démocratie très étrange, très différente de toutes les autres démocraties occidentales : une démocratie bloquée.

– A présent que tout semble vouloir se débloquer justement, quelles sont les forces du renouveau ? Sont-elles dans l'opposition ?

– Opposition et majorité sont devenues ici des notions très particulières. Depuis deux ans, chez nous, on assiste à une crise d'un genre totalement nouveau, en ce sens que ce n'est pas seulement la crise de la majorité ou celle de l'opposition, mais une crise générale qui touche absolument tout. Il y a deux courants, deux mouvements qui se sont créés pour inciter au changement : ce sont les Ligues, d'une part, et le Mouvement référendaire, d'autre part. Et ce n'est pas un hasard si tous deux sont nés et ont grandi totalement en dehors du système, échappant et à la majorité et à l'opposition : parce que aucun véritable parti politique incarnant le « renouveau » n'a réussi à se créer.

» Les Ligues sont plus politiques, plus brutales, c'est un mouvement de rejet total, de rupture. Le Mouvement référendaire est plus concentré sur les problèmes institutionnels, c'est une tentative de reconstruction de l'Etat. Certaines personnalités du monde catholique, de la DC ou du PDS (ex-PCI) ont cependant participé à ces mouvements de renouveau, mais rien de créatif n'est venu ni du Parlement lui-même, ni des institutions, ni surtout des partis. En réalité, ces deux mouvements sont nés « contre » le système, contre la partitocratie.

– Où en est le Mouvement référendaire ?

– Il n'a pas encore atteint ses objectifs mais nous avons déjà eu des résultats extraordinaires. Le mouvement est né ici-même, il y a trois ans, dans cet appartement romain où nous sommes. Nous étions une trentaine, des intellectuels, quelques députés, des membres de la Fédération des universités catholiques et des travailleurs catholiques. Nous avions le soutien de M. Marco Pannella, leader du Parti radical, qui, lui, est un référendaire avant la lettre, et nous bénéficiions aussi de quelques sympathies dans le Parti communiste.

» Mais donner une existence légale à un mouvement pareil n'a pas été facile ! Je me souviens des démarches que je suis allé faire à la Cour de cassation et de cette terrible campagne pour recueillir les 500 000 signatures nécessaires. On a eu un mal fou ! Y compris avec nos propres partis. La Démocratie chrétienne voulait carrément m'expulser, ensuite ils ont laissé faire, mais c'était très dur. La fois suivante, presque sans effort, nous avons eu un million et demi de signatures. Pourquoi ? Parce que entre-temps l'Italie avait changé.

» En dépit des aspects « techniques » pas toujours évidents, tout le monde s'est rendu compte que le problème institutionnel est devenu la priorité des priorités. En juin 1991, lors du premier référendum, où les gens ne comprenaient pas bien parce qu'il était question de problèmes mineurs, de pesticides et d'un tas d'autres choses, ils ont quand même senti qu'il fallait voter pour modifier le système des préférences pour l'élection à la Chambre, que c'était important, car hautement symbolique. C'était donner un premier signal que le pays voulait changer et avoir son mot à dire : le référendum a été un grand succès. M. Umberto Bossi, le chef de la Ligue, était plutôt hostile, mais c'est un homme intelligent, il a compris l'enjeu et il a vite changé d'avis. M. Craxi, lui, n'a rien vu et il est passé complètement à côté.

» Aujourd'hui, la plupart des partis ont également fini par se déclarer favorables à la réforme électorale, qui seule peut mettre un terme à la situation actuelle et favoriser la naissance d'autres coalitions, capables d'assurer une véritable alternance démocratique. Si, d'ici le printemps, le Parlement n'a pas produit de loi en ce sens, nous irons au référendum le 18 avril. Maintenant, soyons clairs : avoir gagné des batailles ne signifie pas avoir gagné la guerre. On peut très bien la perdre dans six mois. Le danger, ce serait la « réformette », le petit coup de maquillage institutionnel qui ne changerait rien. Vous avez bien connu cela en France, je crois, avant la Ve République.

– Quels sont les enjeux du référendum du 18 avril ?

– Il faut se souvenir avant tout qu'un référendum ici est toujours abrogatif. Ne pouvant faire une proposition entièrement nouvelle, cela nous oblige à beaucoup « ciseler » nos projets de texte pour contourner l'obstacle. De plus, le Parlement, en produisant lui-même, dans certains délais, la réforme voulue par le référendum, pourrait toujours le « désamorcer » en quelque sorte. Une dizaine de référendums ont été approuvés, certains ont trouvé des éléments de réponse au Parlement. Disons qu'il en reste trois importants : deux référendums électoraux et un sur le financement public des partis.

» Parmi les réformes électorales prévues, il y a celle de l'élection des maires. Celle-là est presque faite, un projet a été adopté à la Chambre, il devrait passer au Sénat. Reste l'autre : changer le mode de scrutin pour l'élection au Sénat. Là encore, c'est très symbolique. Nous voudrions instituer un système à l'anglaise, avec seulement un quart des sénateurs élus à la proportionnelle. Ce n'est pas encore l'idéal, mais c'est le seul projet « techniquement » possible.

« Face à la tragédie communiste, le monde catholique a gagné, pas la Démocratie chrétienne »

– Comment reconstruire le paysage politique italien, autour de quels axes ?

– C'est très difficile, car il ne s'agit pas de retrouver une simple formule politique mais de recréer tout un système ! Alors que peut-on imaginer ? Je pense que la gauche traverse en Italie une crise très forte, mais qu'il devrait toujours y avoir une gauche traditionnelle, ce que j'appellerai une sorte de social-démocratie, organisée autour du PDS (ex-PCI), des socialistes et des sociaux-démocrates. Il est paradoxal d'ailleurs qu'au moment où, en France, M. Rocard préconise la dissolution du Parti socialiste, ici certains pensent à un « mitterrandisme à l'italienne ». Il y a cinq ans ou même encore deux ans, l'alliance de la gauche aurait été quelque chose de très novateur pour le pays. A présent, ça n'intéresse presque plus personne. C'est une alliance qui va naître « vieille », dépassée, la seule façon de conserver ensemble des vieux morceaux de vieux partis !

» Il y a six mois, le PDS a été admis à faire partie de l'Internationale socialiste. Il y a dix ans, cela aurait choqué ; là, personne ne s'en est même aperçu. Donc on aura la gauche qui marchera sur des vieilles routes, avec des vieux choix. Et en face ? En face c'est encore plus compliqué ! Il y a le monde catholique, c'est une force évidemment, surtout ici, il y a l'Eglise, Rome, une culture, une tradition. Face à la tragédie communiste, on peut même dire que le monde catholique a gagné, théoriquement et politiquement. L'Italie est malgré tout un pays riche, démocratique, bénéficiant de conquêtes sociales. L'ennui c'est que la Démocratie chrétienne, elle, en tant que parti au service d'idées gagnantes, n'a pas gagné. Au contraire. Aux yeux des Italiens, elle représente le parti le plus important d'un système définitivement condamné.

» Et j'en reviens à ce que nous disions tout à l'heure. Si l'Italie a été le pays doté du système le plus « partitocratique » de l'Occident, c'est qu'ici tout était fait contre le communisme mais avec une « culture » de pouvoir inspirée du modèle communiste. Tous les partis italiens sont nés avec et contre le PC, ils en ont adopté l'appareil centralisé, l'organisation très forte, l'idée d'un parti « guide », idéologique, qui se devait d'occuper tout l'espace, toute la société, la DC la première !

– La chute du mur a aussi « libéré » les votes catholiques. Faut-il maintenir l'unité dans la DC ou proposer d'autres partis catholiques ?

– Je crois qu'il faut maintenir en Italie un mouvement de catholiques. Plusieurs partis ? C'est un des débats à l'heure actuelle, car une partie de l'électorat catholique veut encore rester uni. En tout cas, il faut un mouvement, plus ouvert, plus hétérogène, pas seulement catholique, qui s'exprime peut-être aussi dans une fédération de partis. Il est incontestable que la DC a perdu des voix depuis qu'elle n'est plus la « Digue anticommuniste ». Dans le nord, d'après les enquêtes d'opinion, beaucoup sont allées vers les Ligues. Beaucoup d'autres viennent vers mon mouvement, les « Popolari per la riforma ».

» Que proposer ? Nous sommes dans une période de transition, moi-même je n'ai pas quitté mon parti car je veux voir ce qui va arriver à la fin de cette transition, il faut s'y préparer. J'ai proposé au secrétaire de la DC, M. Mino Martinazzoli, de changer le nom du parti, et de créer un nouveau groupement populaire, en sauvant dans la Démocratie chrétienne la partie qui peut l'être encore, pour arriver aux élections avec quelque chose de vraiment neuf.

» Ce serait absurde d'essayer de créer un mouvement de droite uniquement pour faire face à cette alliance de survie que sera celle de la gauche. La meilleure proposition, je crois, c'est de constituer cette « alliance démocratique » faite avec les forces les plus novatrices du monde catholique, du monde laïc et cette partie de la gauche qui ne veut plus accepter les vieux jeux politiques. C'est-à-dire quelque chose de très différent de la « gauche » ou de la « droite », mais tout de même une force progressiste, un peu comme le Parti démocrate aux Etats-Unis. Nous avons même un précurseur, c'était Don Sturzo (1), le fondateur du Parti populaire, exilé ensuite par le fascisme. Il avait tout prévu, que le système proportionnel serait le seul à même de détruire l'Italie des notables et de Giolitti (2), mais qu'ensuite il faudrait le changer, sans cela ce serait la porte ouverte à l'affairisme et à la partitocratie...

– Où faut-il classer les Ligues dans ce panorama ?

– Difficile à dire, elles ont beaucoup trop de composantes. Il y a la protestation à l'état pur contre l'Etat et la bureaucratie. Ensuite, il y a la protestation contre le « Sud » et les immigrés, car dans la psychologie du Nord, l'Etat est dominé par les gens du Sud, qui sont fonctionnaires, enseignants, etc. L'élément qui me semble intéressant – et sans doute positif – c'est la poussée régionaliste des Ligues, car cela va dans le sens d'un Etat moderne et d'une Europe plus régionaliste. Maintenant le danger, c'est que d'autres vont au-delà, vers la rupture, la république du Nord. Un danger terrible, la fin de l'Italie et aussi celle de l'Europe. Car on ne peut pas faire l'Europe avec une Italie coupée en trois, dont le Sud serait orienté vers où ? Vers l'Egypte ? Que sais-je ?

» Comment vont évoluer les Ligues ? Cela dépend, je pense, de la façon dont sera gérée la crise. Si elle trouve une issue satisfaisante, le danger sera réduit à mon sens, les Ligues resteront un mouvement régionaliste très fort, opposé à cette politique d'assistance si critiquée au Sud, et hostile à trop d'intervention de l'Etat dans la vie sociale et économique. Une espèce de « poujadisme », si vous voulez, axé sur les artisans, les petits entrepreneurs. Le problème c'est d'éviter que les Ligues rompent la solidarité nationale.

» Sur quel axe reconstruire cette nouvelle identité italienne ? Justement sur une politique de « solidarité », pas d'assistance. Car dans le Sud, cette assistance a eu de très graves conséquences, en faisant notamment le jeu de la Mafia. C'est terriblement vrai, cette « convivialité » entre le pouvoir et le crime organisé a beaucoup aidé la Mafia à s'enrichir. A Naples, c'est flagrant avec la Camorra qui, à travers les aides publiques, à la suite du fameux tremblement de terre, a brassé énormément d'argent. Mais là encore, il y a eu des progrès, au moins dans la prise de conscience du problème et dans l'énergie mise à le combattre.

– Les partis politiques sont discrédités, le système agonise. Qu'est-ce qui est épargné, dans une situation où les faiblesses deviennent des forces ?

– Nous sommes dans une situation totalement paradoxale, avec un gouvernement basé sur une majorité qui n'existe plus, et qui fait des choses assez bonnes, justement parce qu'il n'a pas la majorité et que les partis qui le soutiennent sont faibles. Si faibles qu'ils n'ont pas la force de l'empêcher d'entreprendre des réformes ! Un comble, non ? La crise a même réussi à changer de façon indirecte notre système, le personnage-clé est pratiquement devenu le président de la République – M. Oscar Luigi Scalfaro, – une fonction qui normalement compte peu. Pourquoi ? encore une fois parce qu'il est intègre et qu'il a toujours été plus ou moins en marge des partis et du système.

» Entre parenthèses, il faut reconnaître que nos derniers présidents de la République sont assez atypiques. M. Cossiga, par exemple, a été un des premiers à comprendre et à dénoncer la situation, je crois qu'avec ses *picconate* il a joué un rôle d'aiguillon très important pour les réformes. L'ennui, c'est qu'il ressemblait aussi à l'occasion à une tornade qui détruisait pas mal de choses. Si M. Forlani, ex-secrétaire de la DC, qui était candidat, avait été élu à la présidence, l'ancien système aurait duré plusieurs années encore, j'en suis persuadé. C'est pourquoi, bien que démocrate-chrétien moi-même, j'ai voté ouvertement contre lui.

« Nous sommes dans une situation très dangereuse »

– N'y a-t-il pas un peu d'hypocrisie à faire semblant de découvrir aujourd'hui ce système que l'on savait corrompu depuis longtemps ?

– On savait certaines choses bien sûr, mais pas tout, car ces pratiques de pots-de-vin et de corruption se sont surtout aggravées ces cinq dernières années. Dans la magistrature, il y a toujours eu des juges modernes, courageux, mais ils ont été encouragés par cette prise de conscience de l'opinion publique. Quand le climat général dans le pays a changé, l'attitude de la magistrature a changé, elle aussi.

» Et, comme nous le disions, tout s'est enchaîné : les élections législatives du 5 avril 1992, premier coup de semonce pour les partis, puis le début des enquêtes judiciaires, l'élection de ce président de la République, qui est un homme de grande expérience politique mais qui a réussi à échapper à la logique des partis ; la formation d'un gouvernement né de la vieille majorité mais qui, en pratique, est presque un gouvernement présidentiel. Le tout stimulé par la poussée des Ligues et du Mouvement référendaire.

» Maintenant, que faire ? Nous sommes dans une situation très dangereuse de délégitimisation des hommes et des institutions, de scandales épouvantables, et les journaux ne parlent que des plus grands. Il faut se dire qu'ailleurs, dans les petites villes, les provinces, on commence seulement à ouvrir les dossiers, le pays vit dans un état de choc permanent. Sans compter le climat social qui commence à poser problème. Le plus important dans cette situation de destruction sans solution de rechange vraiment prête, c'est justement de faire les réformes nécessaires au plus vite : d'abord le référendum, ensuite la loi électorale pour l'élection à la Chambre des députés, ensuite les élections avec un système neuf, un personnel politique neuf. Et il faudra beaucoup de sang neuf dans le nouveau Parlement, à mon avis 80 % des élus seront des visages nouveaux.

– Jusqu'où faut-il aller dans ce climat de lynchage ? Jusqu'au suicide expiatoire de la classe politique ?

– Nous devons aller jusqu'au bout, pour le moment on ne peut rien faire d'autre, il faut poursuivre les enquêtes, l'opinion publique ne comprendrait pas qu'il en soit autrement. Vous savez, M. Martinazzoli croit que nous allons vers un changement en douceur, mais c'est une véritable révolution qui est en train de se dérouler en Italie. Une révolution pacifique tout de même, car les enquêtes de Milan ont toutes été menées avec le plus grand sérieux et la plus grande minutie. Maintenant y a-t-il des abus, trop d'arrestations ? Peut-être ! Mais l'Italie vit une révolution, et dans une révolution il y a aussi des victimes innocentes, c'est malheureusement comme ça. »

Propos recueillis par
MARIE-CLAUDE DECAMPS
et **JEAN-PIERRE LANGELLIER**

(1) Luigi Sturzo fonda en 1919 le Parti populaire italien, premier grand mouvement de la Démocratie chrétienne. Adversaire du fascisme, il quitta l'Italie en 1924 et n'y retourna qu'en 1946.

(2) Giovanni Giolitti fut président du conseil presque sans interruption de 1903 à 1914.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

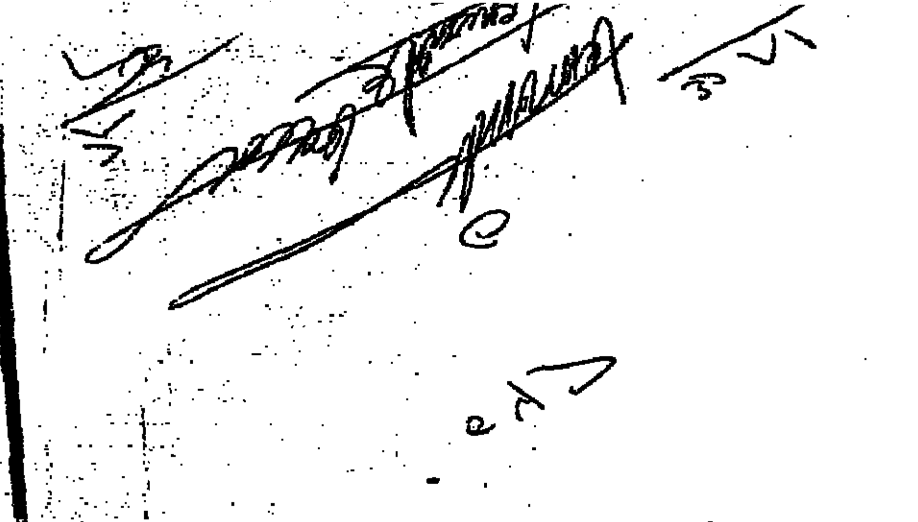
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur 49-60-30-10





ario Segni

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

MM. Vance et Owen tentent de faire adopter leur plan de paix par les Musulmans et les Serbes de Bosnie

Les négociations de paix sur la Bosnie-Herzégovine *devaient reprendre*, lundi 1er mars, à New-York, en présence du président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, du dirigeant des Serbes de Bosnie, M. Radovan Karadzic, et du chef de file de la communauté croate, M. Mate Boban.

Les médiateurs, MM. Cyrus Vance (pour l'ONU) et David Owen (pour la CEE), espèrent, au cours de cette nouvelle session, *obtenir des* trois factions bosniaques un accord global sur leur plan de paix. Pour des raisons différentes, Serbes et Musulmans ont en effet refusé jusqu'à présent de signer les documents relatifs au redécoupage de la Bosnie en dix provinces largement auto*nomes et aux modalités de la cessa*tion des hostilités.

Dimanche, M. Alija Izetbegovic avait été reçu pendant plus d'une heure par le vice-président américain, M. Al Gore. Ce dernier, dans un communiqué publié à l'issue de l'entretien, avait exprimé *« le profond espoir qu'une solution juste et durable serait trouvée prochainement aux problèmes de l'ancienne Yougoslavie »*. De son côté, le président *bosniaque estimait que ces* négociations de New-York étaient *« très importantes »* et que l'implication des Etats-Unis dans ces pourparlers constituait un élément clé. D'autres négociations, sur le rétablissement de la paix en Krajina (région de la Croatie occupée par les forces *serbes), devaient s'ouvrir, lundi, au* Palais des nations à Genève.

Sur le terrain, alors que les rapports entre Musulmans et Croates (en principe alliés) se détériorent de nouveau en Bosnie centrale et que les bombardements de Sarajevo ont fait trois morts, dimanche, la population de Gorazde, à l'est de la capitale, paraît *« en meilleure santé que celle de Sarajevo »*, a indiqué M. Larry Hollingsworth, chef des *opérations du Haut Commissariat* des Nations unies pour les réfugiés (HCR), de retour de cette enclave musulmane encerclée par les forces serbes dans l'est de la Bosnie. Un convoi de 12 camions chargés d'aide humanitaire est parvenu jeudi à ravitailler Gorazde, ville de *70 000 habitants, coupée du monde* depuis le 19 janvier.

Le capitaine Terry Bukhart, qui commandait l'escorte du convoi, a confirmé qu'un calme relatif régnait sur place. La ville est très rarement *atteinte par des obus et il n'y a plus* de tirs de *snipers* (tireurs embusqués), comme c'est encore le cas à Sarajevo.

En revanche, les Nations unies ont annoncé, samedi, l'annulation *d'un convoi de 120 tonnes de nour*riture et de médicaments destiné aux Musulmans de Bosnie orientale, en particulier à l'enclave de Cerska (20 000 habitants), accusant les Serbes de vouloir le faire passer par des chemins impraticables. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

Premiers parachutages

Suite de la première page

Le général de brigade américain Donald Loranger a souligné pour sa part qu'aucun avion de combat n'avait accompagné les C-130. *« Nous ne cherchons de confrontation avec personne »*, a-t-il déclaré. Toutefois, d'après des radio-amateurs émettant lundi matin de Gorazde et Sebrenica, les colis de vivres étaient introuvables dans les régions musulmanes de Bosnie orientale. *« On finit par avoir mal à la nuque à regarder en l'air pour les voir venir »*, déclarait l'un d'entre eux.

Le général Loranger a reconnu qu'il était *« difficile de dire »* si les colis avaient atteint les objectifs choisis. *« Nous ne pouvons recevoir d'informations du sol,* a-t-il dit. *Mais j'ai confiance, c'était très, très précis. »* Pour des raisons de sécurité, les pilotes ont refusé de dire aux journalistes qui les accompagnaient où les conteneurs avaient été exactement largués. Lorsque les trois C-130 ont atteint la Bosnie, seules des lumières rouges très sombres ont continué d'éclairer faiblement l'intérieur des appareils afin de réduire au maximum les possibilités de repérage au sol. Le général Loranger n'a pas voulu non plus indiquer de quelle hauteur les conteneurs avaient été largués. *« Nous avons choisi une hauteur optimale pour garantir la sécurité des avions »*, a-t-il affirmé.

Invité d'Europe 1, lundi matin, le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a déclaré qu'il fallait *« se réjouir que l'opération [humanitaire] ait réussi »*. *« C'est bien, bravo,* a-t-il ajouté, *les Américains sont venus donner un coup de main, mais n'oublions pas ce que les Européens font. »*

L'annonce de cette opération avait suscité un certain scepticisme, notamment dans les médias américains, qui s'interrogeaient sur la précision des parachutages à partir d'appareils censés voler à une altitude suffisante pour échapper aux tirs éventuels. *Ces doutes ont été renfor*cés par le déroulement, la nuit précédente, d'une opération de largage de tracts destinés à avertir la population de la région et à appeler les combattants à ne pas ouvrir le feu sur les avions américains. Un million de tracts, rédigés en serbo-croate, à la fois en caractères cyrilliques et latins, ont ainsi été lancés par deux C-130. *« Des avions américains vont larguer de l'aide humanitaire. Ne tirez pas sur ces appareils. Il y aura de la nourriture et des médicaments pour tout le monde »*, indiquait le premier tract. Le second, orné de dessins de colis suspendus à des parachutes sur fond de bannière étoilée, mettait en garde les habitants : *« Danger ! Pour votre sécurité, laissez les colis toucher le sol avant de vous en approcher. »* Il semble cependant qu'une partie de ces tracts aient manqué leur cible, toujours selon des radio-amateurs émettant des enclaves musulmanes de Gorazde, Srebenica, Zepa et Cerska.

Bien que l'opération ait le soutien officiel de l'ONU, plusieurs membres de la FORPRONU à Sarajevo ont exprimé les mêmes doutes quant à son efficacité. *« Gesticulation politique »*, *« show à l'américaine »*, *« opération Mickey Mouse »* : les commentaires des « casques bleus » étaient franchement amers dimanche dans la capitale bosniaque, devant le battage médiatique qui accompagne l'opération américaine, alors que le HCR, rappelait-on, achemine environ 1 000 tonnes de vivres par jour dans toute la Bosnie, sous la protection de la FORPRONU. Plusieurs officiers ont contesté les affirmations américaines selon lesquelles la précision d'impact des largages serait de 500 à 1 000 mètres, grâce à des parachutes spéciaux. *« Au mieux ils peuvent espérer 4 000 mètres »*, estimait ainsi un capitaine français. Parmi les 20 736 repas tout préparés largués lundi à l'aube, figurent des rations à base de viande de porc. Pour le général Loranger, c'est la preuve que les Etats-Unis n'ont pas voulu privilégier tel ou tel groupe ethnique, à savoir les Musulmans.

Quelque trente minutes avant le départ, dimanche soir, des premiers avions, des représentants des trois communautés, serbe, croate et musulmane, avaient vérifié que les chargements ne contenaient pas d'armes. Ils ont constaté que les sceaux apposés sur les conteneurs en leur présence la veille étaient restés intacts.

Les missions, de trois à cinq appareils chacune, doivent se poursuivre mais les horaires de décollage ne seront pas communiqués à l'avance. Dans un premier temps, un total de 96 conteneurs doit être parachuté, mais le général Loranger a affirmé que l'armée américaine effectuerait des rotations *« jusqu'à ce que les besoins soient couverts »*. – *(AFP, Reuter.)*



Une vingtaine de Musulmans ont été enlevés par des hommes armés au Sandjak

Une vive inquiétude régnait, dimanche 28 février, dans l'enclave musulmane du Sandjak, située en bordure de la Bosnie-Herzégovine, à cheval sur la Serbie et le Monténégro, après l'enlèvement, la veille, d'une vingtaine de Musulmans de la région par un groupe d'hommes armés.

BELGRADE

de notre correspondante

Dans l'après midi du samedi 27 février, l'express Belgrade-Bar (sur la côte monténégrine) était stoppé par des hommes en tenue de camouflage et armés, en gare de Strpci, sur le tronçon de chemin de fer qui traverse sur une dizaine de kilomètres des territoires de Bosnie-Herzégovine sous contrôle serbe, au nord de la ville frontalière de Priboj (Serbie).

Selon les témoins oculaires, une trentaine d'hommes en uniforme sont alors montés dans le train pour *examiner les documents des voya*geurs. Sous la menace de leurs armes, ils ont interpellé entre vingt-cinq et quarante passagers. Les otages ont été ensuite conduits dans des véhicules militaires vers une destination inconnue.

Grâce aux témoignages recueillis auprès des épouses des prisonniers, le Parti d'action démocratique (SDA) indiquait, dimanche, que la plupart des personnes enlevées étaient des Musulmans, ressortissants de la nouvelle Yougoslavie, mais qu'il y avait également six ou huit Serbes de Bosnie, un Croate et deux étrangers originaires d'Afrique. Pensant que les ravisseurs appartenaient à l'armée serbe de Bosnie, le quotidien indépendant belgradois *Borba* expliquait, dans son édition de lundi, que les passagers serbes bosniaques avaient vraisemblablement été accusés d'insoumission et enlevés pour être immédiatement enrôlés.

Le journal affirmait également que les autorités militaires serbes de Rudo (Bosnie) avaient déjà procédé à l'arrestation de *« déserteurs »* sur des omnibus. La police de Serbie, qui s'était récemment engagée à escorter les trains transitant par la Bosnie-Herzégovine, a annoncé, dimanche, qu'une enquête allait être ouverte, en soulignant cependant que ses compétences étaient limitées puisque l'incident s'était produit en Bosnie-Herzégovine. Au Sandjak, on craignait, dimanche, que les otages subissent le sort des dix-sept Musulmans du petit village frontalier de Sjeverin (Serbie), enlevés le 22 octobre dernier par des milices paramilitaires serbes alors qu'ils transitaient par la Bosnie pour rallier en autobus la ville de Priboj (Serbie) où ils travaillaient. Portées disparus depuis, ces dix-sept personnes auraient été, selon des sources musulmanes, exécutées les jours suivants dans la localité de Visegradska-Banja, à une trentaine de kilomètres au nord, en territoire sous contrôle serbe. Milan Lukic et Dragutin Dragicevic, deux chefs paramilitaires serbes de Bosnie soupçonnés d'avoir organisé l'enlèvement, avaient été arrêtés en Serbie puis relâchés rapidement.

Le climat d'insécurité qui règne au Sandjak depuis le début de la guerre en Bosnie-Herzégovine a déjà contraint plusieurs dizaines de milliers de Musulmans à quitter la région pour échapper aux opérations des milices paramilitaires serbes. Les pillages, les attentats à la bombe et les premiers assassinats de cet été dans le Sandjak ont alarmé les populations musulmanes, qui craignent que les violences interethniques ne dégénèrent en un conflit aussi sanglant que celui de la *Bosnie-Herzégovine*.

FLORENCE HARTMANN

ALLEMAGNE

Nouvelles agressions xénophobes

Le week-end des 27 et 28 février a été marqué par une nouvelle vague d'agressions xénophobes et anti-gauchistes commises par des groupes de skinheads et néo-nazis en Allemagne orientale. La police a procédé à quarante-quatre arrestations. Les incidents les plus violents se sont déroulés à Halle, en Saxe-Anhalt, où un bâtiment abritant des demandeurs d'asile a été attaqué à coups de pierres par une quinzaine de jeunes gens criant des slogans néo-nazis. D'autres incidents, provoqués par des jeunes gens agés de seize à dix-huit ans, se sont déroulés à Wernigerode et à Zeitz.

On apprenait également, samedi, la mort d'un jeune homme de vingt-deux ans qui avait été sérieusement blessé, la semaine dernière, lors de l'attaque d'un concert rock par des extrémistes de droite à Hoyerswerda. – *(AP, UPI.)*

□ **HONGRIE : rectificatif.** – Dans l'article consacré aux élections inter-syndicales hongroises, publié *dans nos éditions de 28 février-*1er mars, une erreur de transmission téléphonique nous a fait évoquer *« le quartier juif de la Colline des roses »* à Budapest. Il s'agissait du quartier chic de la Colline des roses.

RUSSIE : la rentrée politique du président

M. Eltsine souhaite que l'ONU laisse à Moscou « le soin de garantir la paix dans l'ex-URSS »

MOSCOU

de notre envoyé spécial

« Le moment est venu pour que l'ONU laisse à la Russie le soin de garantir la paix et la stabilité dans l'ex-URSS » : pour sa « rentrée » politique, dimanche 28 février, M. Boris Eltsine, qui avait pris quelques jours de vacances dans sa datcha des environs de Moscou, a retrouvé son ton offensif.

Les considérations de politique intérieure n'y sont sans doute pas étrangères. Le président russe s'adressait en effet aux cinq cents délégués de l'Union civique, le bloc « centriste », dont il a tant besoin *dans sa lutte contre les conserva*teurs du Soviet suprême. Et entonner un refrain nationaliste avait toutes les chances de plaire devant un tel auditoire. Au cours de ce même congrès, le vice-président Alexandre Routskoï, *dont la cote* de popularité ne cesse de grimper et dont on dit qu'il pourrait être le seul candidat à pouvoir inquiéter Boris Eltsine au cours d'une éventuelle élection présidentielle, avait *donné le ton du Congrès en décla*rant à l'adresse du président : *« Boris Nikolaïevitch, l'Union civique est prête à soutenir des réformes ayant pour objectif la renaissance de la Russie en tant que grande puissance. »*

Le pyromane devient pompier

*Alors que la zone rouble conti*nue d'exister dans la plupart des anciennes Républiques, que l'armée russe y est encore présente, que les liens économiques, même s'ils ont tendance à se distendre, *sont encore très forts,* que le russe reste la langue commune de tous ces peuples, qui pourrait nier que Moscou a un rôle essentiel à jouer dans ce qui fut son ancien empire ? Et parfois, comme aujourd'hui en *Ossétie du-Sud, l'armée russe sert* effectivement de seul tampon efficace entre les belligérants. De plus, l'ONU n'est pas, pour le moment, impliquée, sauf au titre de l'aide humanitaire, dans les conflits qui *déchirent l'ex-empire soviétique.*

Les déclarations de M. Boris Eltsine risquent cependant de choquer certaines capitales de la défunte URSS. D'abord parce que, en diplomatie plus qu'ailleurs, il y a souvent des choses qui vont mieux sans le dire qu'en le disant. Réclamer en quelque sorte une délégation de pouvoir de la communauté internationale pour faire régner l'ordre russe dans l'ex-empire sera considéré dans des pays qui ont tant souffert de la dictature de Moscou comme une véritable provocation. Les conflits dans l'ex-URSS étant souvent la conséquence directe de la politique stalinienne, certains trouveront un peu amer de voir le pyromane vouloir aujourd'hui se transformer en pompier.

Le soutien que Moscou apporte par exemple aux « néo-communistes » qui ont repris le pouvoir au Tadjikistan au prix d'une répression sanglante, fait fortement douter de l'impartialité des Russes, qui sont, et pour cause, souvent juge et partie dans les conflits en cours.

Bref, il faudrait d'abord que les responsables russes remettent de l'ordre dans leurs propres affaires, reprennent en main une armée à la *dérive, et qui se vend souvent au* plus offrant, mènent une politique étrangère moins directement dépendante des à-coups des conflits politiques intérieurs, pour pouvoir assumer leurs ambitions *de maintien de l'ordre.*

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **M. Christopher réaffirme le soutien américain à M. Eltsine.** – *Le secrétaire d'Etat américain,* M. Warren Christopher, a apporté dimanche 28 février un très ferme soutien au président Eltsine, que les Etats-Unis, a-t-il dit, *« veulent aider »*. *« Nous estimons qu'il représente actuellement le meilleur choix pour la Russie »*, a poursuivi M. Christopher sur NBC. M. Clinton et M. Eltsine doivent se rencontrer le 4 avril. – *(AFP.)*

□ **Treize morts dans un attentat contre un train.** – Treize personnes ont été tuées et douze autres blessées dans l'explosion d'une bombe, dimanche 28 février, à bord d'un train qui traversait la République séparatiste de Tchétchénie, dans le Caucase du nord. Le train, bondé, se rendait de Kislovodsk (Russie) à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan. – *(Reuter.)*

□ **Élection présidentielle en Ingouchie.** – Les habitants de la petite République d'Ingouchie, dans le Caucase du Nord, ont voté, dimanche 28 février, pour élire leur président. Le candidat unique, le général Rouslan Aouchev, trente-huit ans, a promis aux quelque cent mille électeurs d'entreprendre la construction d'une République autonome stable au sein de la fédération de Russie ; désormais séparée de la Tchétchénie voisine, l'Ingouchie s'est retrouvée exsangue après son conflit meurtrier avec l'Ossétie du Nord. *Les résultats* devraient être connus mardi. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TURQUIE : deux défenseurs des droits de l'homme assassinés.** – Trois personnes, dont deux membres de l'Association turque des droits de l'homme (ATDH), portées disparues depuis plusieurs jours, ont été retrouvées mortes, tuées par balles, dans l'est de la Turquie, a-t-on appris, samedi 27 février, auprès de l'ATDH à Ankara. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : l'hypothèse de l'attentat au World Trade Center confirmée

M. Clinton s'efforce de rassurer ses concitoyens et promet que les coupables seront retrouvés

Après la confirmation de l'hypothèse de l'attentat, vendredi 26 février, au World Trade Center à New-York, le président Clinton a annoncé dimanche la mise sur pied d'une cellule regroupant des responsables du FBI, des services secrets et de la police locale, afin que les coupables soient retrouvés au plus vite. Les enquêteurs restent perplexes devant la multiplicité des appels revendiquant l'attentat mais n'excluent aucune piste. Le bilan définitif de l'explosion s'établit à cinq morts – dont quatre employés travaillant à proximité de l'endroit où avait été placée la bombe – un disparu et 1 042 blessés.

NEW YORK

de notre correspondant

Le directeur du FBI (Federal Bureau of Investigation) pour la ville de New-York, M. James Fox, a confirmé dimanche que l'explosion dans le parking situé sous les tours jumelles du World Trade Center était bien d'origine criminelle. *« Il s'agissait effectivement d'une bombe »*, à en juger par les traces de nitrate qui ont été relevées à proximité du lieu de l'explosion, a-t-il indiqué. M. Fox a cependant précisé que les enquêteurs new-yorkais, épaulés depuis samedi par leurs collègues de Washington, ne pourraient pas accéder *« avant quelques jours »* à l'endroit exact où avait été placé l'engin (sans doute à bord d'une voiture piégée), en raison des risques d'effondrement des structures soufflées par l'explosion. Environ 500 ouvriers s'emploient nuit et jour à les consolider.

Si l'origine de l'explosion est maintenant connue, l'identité des auteurs, ainsi que leurs mobiles, restent un mystère. Une cinquantaine d'interlocuteurs différents ont téléphoné dans les heures qui ont suivi pour revendiquer l'attentat, a indiqué M. Raymond Kelly, chef de la police de la ville, refusant toutefois de dire quelles étaient les pistes que les enquêteurs prenaient le plus au sérieux. *« Il pourrait s'agir de l'acte isolé d'un déséquilibré ou d'un employé décidé à exercer une vengeance, mais aussi d'un attentat terroriste perpétré par le Hezbollah* (iranien) *ou les fidèles de Pablo Escobar* (le chef du cartel colombien de Medellin). *Les trafiquants de drogue ont accès à des explosifs et à de l'argent et sont très mécontents des mesures prises contre eux par le gouvernment américain »*, a souligné M. Fox.

Il ne faut pas exclure non plus l'hypothèse d'un acte lié à la situation au Proche-Orient, a ajouté le directeur local du FBI, rappelant que le procès du terroriste Khalid Al Jawary allait s'ouvrir cette semaine devant le tribunal fédéral de Brooklyn. Ce Palestinien, qui faisait partie du mouvement Septembre noir, avait placé des explosifs le 4 mars 1973 dans des voitures garées à Manhattan et à l'aéroport Kennedy à l'occasion de la visite de Mme Golda Meir, le premier ministre israélien de l'époque. Les bombes avaient pu être désarmorcées à temps. Arrêté seulement en 1991, M. Al Jawary risque trente ans de prison.

Un mystérieux « Front de libération serbe »

A quelques heures de la reprise, au Palais des Nations unies, le 1er mars, des négociations sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, *« la piste yougoslave »* n'est pas davantage négligée. Le directeur fédéral du FBI, M. William Sessions, a confirmé que l'un des coups de fil anonymes reçus après l'explosion émanait d'un certain « Front de libération serbe », inconnu à ce jour. *« Nous trouverons les coupables et nous saurons pourquoi tout ceci est arrivé. Les Américains doivent savoir que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer leur sécurité dans les rues, dans les bureaux et à leur domicile »*, a assuré dimanche M. Bill Clinton, lors de son émission radiophonique hebdomadaire. Le président a donné l'ordre de créer une *task force* chargée de trouver les coupables. Elle comprendra des enquêteurs du FBI, des services secrets, de la police de New-York ainsi que du Bureau des alcools, des tabacs et des armes, et travaillera en liaison constante avec la Maison Blanche.

« S'il s'agit véritablement d'un acte terroriste, alors ce n'est pas seulement New-York mais les Etats-Unis qui sont attaqués », a indiqué dimanche le gouverneur de l'Etat de New York, M. Mario Cuomo, qui avait reçu la veille un message de soutien de M. François Mitterrand. Lors d'un entretien télévisé, M. Cuomo a affirmé qu'il fallait *« se préparer au pire »*. Il a appelé les New-Yorkais à s'armer de courage pour déjouer le calcul des éventuels terroristes qui compteraient sur un sentiment de peur pour déstabiliser les Etats-Unis.

Les traditionnelles mesures de sécurité ont été renforcées dans les aéroports et les bâtiments publics, ainsi qu'à l'ONU. En attendant le résultat d'une enquête qui s'annonce longue et difficile, l'activité devrait reprendre progressivement dans ce secteur financier de Manhattan composé de six bâtiments, où travaillent plus de 100 000 personnes. Les autorités ont annoncé la fermeture *« pour au moins une semaine »* du World Trade Center, mais les trains de banlieue devaient recommencer à circuler dès lundi matin dans la gare souterraine dont le plafond s'était effondré.

Les cinq marchés de matières premières (sucre, café, cacao) et de produits à terme qui devaient initialement être transférés dans la tour numéro 4 ont également reçu l'autorisation de rouvrir leurs portes lundi. De leur côté, les quelque 350 entreprises dont les bureaux se trouvent dans les deux gratte-ciel se sont efforcées de trouver asile dans les autres tours du centre ou dans les environs. Dans le bas de la ville, 25 % des superficies sont inoccupées en raison de la crise de l'immobilier.

D'ores et déjà, les entreprises commencent à calculer leur manque à gagner et les compagnies d'assurance font grise mine. Particulièrement éprouvées ces derniers mois par les indemnisations dues à des catastrophes naturelles – comme l'ouragan Andrew – à des troubles urbains (les émeutes de Los Angeles au printemps 1992) ou encore à l'inondation du centre de Chicago (quelques semaines plus tard), elles devront encore verser des dizaines de millions de dollars.

Les autorités portuaires de New-York et du New-Jersey, propriétaires du World Trade Center, ont fait savoir qu'elles disposaient d'une assurance à hauteur de 400 millions de dollars, qui devrait permettre de couvrir les premières pertes d'exploitation subies par certaines entreprises. De son côté, M. Cuomo a demandé à Washington de décréter l'état d'urgence économique, ce qui permettrait aux petites et moyennes entreprises logées dans les deux tours d'obtenir des prêts à faible intérêt garantis par le gouvernement.

SERGE MARTI

Le pays face au terrorisme

NEW-YORK

de notre correspondant

Tout au long du week-end, les journaux, comme les chaînes de télévision, se sont demandé si les Etats-Unis, longtemps considérés comme un sanctuaire fermé aux terroristes, n'étaient pas devenus plus vulnérables, notamment en raison de la difficulté à contrôler le flot des étrangers aux frontières. *« Les aéroports américains sont devenus virtuellement un mode d'accès naturel pour les illégaux »*, a affirmé notamment M. Chuck Schumer, député démocrate de Brooklyn, après la catastrophe. *« Nous n'avons aucun pouvoir réel de contrôle »*, confirmait ultérieurement, sous couvert d'anonymat, un responsable des services d'immigration. *« Nous recevons 220 millions de visiteurs par an et nous n'avons même pas le moyen de vérifier leur départ »*, constatait-il.

Pas pendant la guerre du Golfe

L'incident survenu le 25 janvier dernier dans l'Etat de Virginie avait attiré l'attention des autorités sur ce problème. Ce jour-là, un homme avait ouvert le feu sur un cortège de voitures de la CIA, tuant deux employés des services secrets et en blessant trois autres avant de prendre la fuite. Ultérieurement identifié sous le nom de Mir Amail Kansi, ce ressortissant pakistanais était entré aux Etats-Unis le 27 février 1991 avec un visa d'affaires de trente jours. A son expiration, il avait demandé, et obtenu, l'asile politique. Il est vraisemblablement reparti vers son pays d'origine, sans doute par le même chemin, l'aéroport John-F.-Kennedy de New-York.

Jusqu'à présent, exception faite des incidents de ce genre, les Etats-Unis n'avaient pas connu d'actes terroristes comparables à ceux qui affectent ou ont affecté de nombreux pays ; pas même pendant la guerre du Golfe. A New-York, le dernier attentat remonte à décembre 1975 lorsque onze personnes avaient été tuées à l'aéroport de La Guardia après l'explosion d'une bombe. L'attentat n'avait pas été revendiqué.

S. M.

NICARAGUA : s'estimant trahis par l'alliance entre le gouvernement et les sandinistes

D'anciens partisans de Mme Chamorro exigent l'organisation d'un référendum

Les trente mille manifestants qui ont défilé, dimanche 28 février, dans les rues de Managua à l'occasion du troisième anniversaire de la victoire de leur candidate à la présidence, Mme Violeta Chamorro, n'avaient pas le cœur à la fête. Ils l'ont fait savoir au *« gouvernement irresponsable et injuste »* qui les a *« trahis »* en s'alliant avec l'ennemi d'hier, le Front sandiniste de libération nationale (FSLN). Ils ont exigé un référendum en faveur d'élections anticipées.

MANAGUA

de notre envoyé spécial

La rupture était consommée depuis le début de l'année entre la vaste coalition de quatorze partis – des conservateurs aux communistes – l'Union nationale d'opposition (UNO), qui porta Mme Chamorro au pouvoir en 1990. Mais les électeurs n'avaient pas encore eu l'occasion d'exprimer leur mécontentement. Ils l'ont fait dimanche. La déception se mêlait à la colère chez les manifestants et on a pu entendre à plusieurs reprises des slogans exigeant le départ de la présidente.

« Le peuple est plus dur que les dirigeants de l'UNO, reconnaît un responsable de la coalition, M. Jose Guevara, *il exige la tête de Violeta Chamorro alors que nous demandons à la présidente de changer d'attitude, en mettant un terme à son alliance avec les sandinistes, pour gouverner avec ceux qui l'ont portée au pouvoir. »* Les principaux orateurs – le vice-président, M. Virgilio Godoy, le maire de Managua, M. Arnoldo Aleman, et l'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Alfredo Cesar, qui ont rompu avec le gouvernement – ont demandé l'ouverture de négociations avec le pouvoir si celui-ci refusait l'organisation d'un référendum sur une élection anticipée ou la désignation d'une Assemblée constituante.

Le départ du général Ortega

Depuis qu'ils sont passés dans l'opposition, les 44 députés de l'UNO boycottent les travaux du Parlement, les 39 élus sandinistes et les neuf transfuges de l'UNO constituant la nouvelle majorité de Mme Chamorro. Sachant qu'ils n'ont pas les moyens d'imposer un référendum, qui doit être approuvé par la majorité du Parlement, ils envisagent de recourir à l'ancienne tradition espagnole de la *cabildo*, qui a survécu à la décolonisation, et qui permet aux municipalités de consulter les électeurs sur n'importe quel sujet. Or l'UNO contrôle 99 des 134 villes du pays.

Le gouvernement devrait cependant éviter l'épreuve de force, du moins tant que la réunion des « pays donateurs » ne se sera pas prononcée, dans le courant de ce mois, sur le renouvellement de l'aide internationale, devenue la principale source de revenus du Nicaragua.

Le gouvernement ayant un besoin urgent d'argent frais, les pressions exercées par certains membres du Congrès américain pour obtenir le départ du général sandiniste Humberto Ortega, qui commande les forces armées, pourraient porter leurs fruits.

A cela s'ajoutent les révélations de l'ancien ministre de la présidence Antonio Ybarra, qui accuse le général Ortega et le gendre de Mme Chamorro, M. Antonio Lacayo, l'« homme fort » du gouvernement, d'avoir des liens avec les cartels colombiens de la drogue.

On voit difficilement comment la présidente pourrait différer longtemps des changements qui semblent désormais inévitables, comme le reconnaît l'un des principaux dirigeants sandinistes, M. Sergio Ramirez. *« Il faut effectivement fixer une date pour le départ du général Ortega*, nous a affirmé l'ancien vice-président de la République, *pour rassurer ceux qui pensent que le général pourrait rester indéfiniment à la tête de l'armée. »*

BERTRAND DE LA GRANGE

74 % des militaires hostiles à la présence d'homosexuels dans l'armée. – Selon un sondage publié, dimanche 28 février, par le quotidien *Los Angeles Times*, 74 % des soldats américains sont opposés à la proposition du président Bill Clinton de lever l'interdiction aux homosexuels de servir dans les forces armées. Une forte majorité (81 %) des 2 346 soldats et sous-officiers interrogés ont estimé que la levée de l'interdiction donnerait lieu à des actes de violence contre les homosexuels des deux sexes. – *(AFP, UPI.)*

HAÏTI : le président Aristide sera reçu à la Maison Blanche. – Le président américain Bill Clinton rencontrera cette semaine le président haïtien renversé, le Père Jean-Bertrand Aristide, a annoncé, dimanche 28 février, le secrétaire d'Etat. Selon M. Warren Christopher, les Etats-Unis se préparent à allouer 5 millions de dollars supplémentaires pour l'examen en Haïti du cas de demandeurs d'asile politique. M. Clinton avait été critiqué par des défenseurs des droits de l'homme, comme le pasteur Jesse Jackson, pour être revenu sur ses promesses électorales de ne plus pratiquer la politique de refoulement des boat people haïtiens de son prédécesseur George Bush. – *(Reuter.)*

ASIE

BANGLADESH : un entretien avec le premier ministre

Le gouvernement « travaille sincèrement à la restauration des institutions démocratiques », nous déclare Mme Khaleda Zia

DACCA

de notre envoyé spécial

« Mon gouvernement mène une politique économique libérale. Il est décidé à laisser jouer les forces du marché, sans intervention excessive. Pour ce faire, nous avons libéralisé notre politique commerciale, frayant une large voie aux importations et aux exportations. Les investissements sont désormais libres. Tout étranger peut s'installer en tout secteur d'activité. Les incitations et contrôles sont réduits au minimum. De même, le secteur bancaire travaille désormais aux conditions du marché. Enfin le gouvernement a devant lui un vaste programme de privatisations du secteur public », a récemment déclaré au *Monde* le premier ministre du Bangladesh.

Mme Khaleda Zia a annulé *in extremis* une visite à Paris en février. Dans ses bureaux gardés par deux tigres du Bengale – en effigie – la « bégum », comme on la dénomme ici, est visiblement anxieuse de convaincre que son pays est désormais tout à fait sérieux s'agissant de l'ouverture économique : lancée il y a dix ans, cette politique a, de fait, été érigée en dogme il y a deux ans, avec l'avènement du premier gouvernement démocratique du pays.

« Une haute crue tous les trois ans »

Le Bangladesh devrait d'autant moins être négligé désormais des investisseurs étrangers, estime-t-on à Dacca, que les « dragons d'Asie » (Corée du Sud et Hongkong notamment), mais aussi le Japon, s'installent déjà dans la zone franche de Chittagong, en attendant l'ouverture, prévue pour juin, d'une autre zone à Dacca. *« Je suis donc très optimiste »*, nous assure-t-elle.

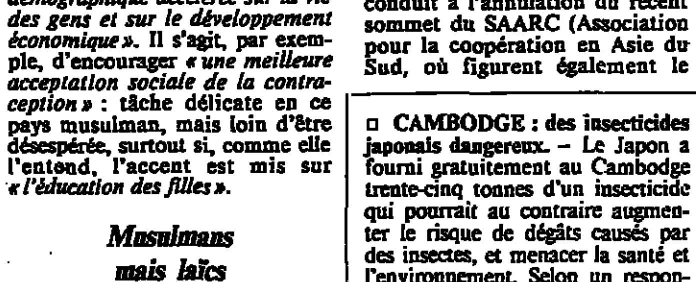
La « bégum » évoque aussi le *« plan d'action contre les inondations »* (« FAP », selon son acronyme anglais), un énorme programme de construction de digues le long des principaux fleuves et sur la côte méridionale du pays. Ce projet avait été porté sur les fonts baptismaux par M. François Mitterrand aux Nations unies en 1988, puis confirmé au sommet de l'Arche, lors des célébrations du Bicentenaire du 14 juillet 1789.

Le « FAP » est désormais pris en main par une dizaine de pays : outre la France, le Japon, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas, ainsi que, à un moindre titre, les Etats-Unis, la Finlande, la Suisse et la Suède, et aussi par des organisations internationales, dont la Banque mondiale est le chef de file. La France a promis 150 millions de francs sur cinq ans, un engagement en passe d'être tenu, alors que les études de faisabilité sont désormais achevées.

La première tranche des travaux proprement dits, dans le secteur de Jamalpur – losange de 900 km² au centre-nord du pays, sur la rive droite du Brahmapoutre – n'attend plus qu'un financement franco-communautaire. Il y a urgence, estime Mme Zia, puisque, *« selon les statistiques, une haute crue survient tous les trois ans, une crue sévère tous les six ans et une crue catastrophique tous les neuf ans »*.

Le premier ministre bangladais n'est pas peu fier, non plus, d'avoir sinon totalement démocratisé le pays du moins *« travaillé sincèrement à la restauration des institutions et valeurs démocratiques détruites par le régime autocratique »* du général Ershad (1982-1990). En particulier, des élections municipales – les premières depuis l'indépendance – ont eu lieu, dans un pays habitué à un centralisme total. Beaucoup d'organisations internationales – gouvernementales ou non – voient là une condition pour que l'importante aide étrangère (2 milliards de dollars par an) soit vraiment utilisée pour l'amélioration de la condition des plus misérables.

Dans le même ordre d'idées, la *« bégum » Zia fait grand cas de sa* politique de planification familiale, dont les prémices remontent à l'époque de son mari, assassiné en 1981, le président Ziaur Rahman. Elle entend créer un *« mouvement social »* pour faire prendre conscience à ses concitoyens de l'impact négatif d'*« une croissance démographique accélérée sur la vie des gens et sur le développement économique »*. Il s'agit, par exemple, d'encourager *« une meilleure acceptation sociale de la contraception »* : tâche délicate en ce pays musulman, mais loin d'être désespérée, surtout si, comme elle l'entend, l'accent est mis sur *« l'éducation des filles »*.



Musulmans mais laïcs

Le Bangladesh a désormais limité son taux de croissance démographique à 2,2 % l'an, ce qui est encore trop élevé, mais est encourageant. De même une campagne a-t-elle débuté en 1992 pour encourager la population *« à l'élimination hygiénique des déchets humains »* : une considération qui fera sourire seulement ceux qui n'ont pas observé l'état d'arriération sanitaire du pays. Le premier bénéfice attendu en serait une réduction des cas de diarrhée grave, *qui tuent des milliers de* personnes chaque année. L'apprentissage de *« l'utilisation d'eaux non polluées »*, lorsque c'est possible, et de *« l'hygiène corporelle »* est également au programme pour *« améliorer la qualité de la vie au Bangladesh »*.

La « bégum » Zia ne craint-elle pas une poussée d'intégrisme dans son pays, dans la foulée des récentes émeutes en Inde ? *« Notre Parlement vient de faire savoir qu'il déplorait la destruction de la mosquée d'Ayodhya et exigeait sa reconstruction. Il y a là une situation à surveiller. Mais, heureusement, notre pays n'est pas un lieu de haine ou de ressentiment. Musulman à plus de 85 %, le Bangladesh est,* de facto, *un Etat laïc, car il laisse toute liberté d'exercer leur culte à toutes les religions. Certes, il y a des partis intégristes ; mais ils ne représentent pas le peuple. »*

Comment Mme Zia voit-elle l'avenir des relations avec son *voisin, le géant indien ? Le premier ministre regrette que les* émeutes qui y ont eu lieu aient conduit à l'annulation du récent sommet du SAARC (Association pour la coopération en Asie du Sud, où figurent également le Pakistan, Sri-Lanka, le Népal, le Bhoutan et les Maldives). Mais, *« quand la poussière de l'actuelle phase de turbulences sera retombée, nous redécouvrirons que nous nous trouvons mieux avec le SAARC que sans lui »*.

S'agissant, enfin, du difficile problème du partage des eaux du Gange – énorme pomme de discorde puisqu'il affecte peut-être vingt millions de Bangladais, – Mme Zia veut croire aux vertus du *« dialogue »*. Elle explique : *« On ne peut pas nier indéfiniment notre droit au juste partage des eaux d'un fleuve international. Des zones entières du nord du Bangladesh sont en train d'être désertifiées, faute d'une répartition correcte des eaux. En fait, c'est un problème de droits de l'homme, puisqu'il conditionne tout simplement le droit à la vie de tant de nos concitoyens »*, conclut le premier ministre.

JEAN-PIERRE CLERC

Lire également page 27 « Mettre le Bangladesh hors d'eau »

AFGHANISTAN

Dimanche sanglant à Kaboul

Une attaque de mortier contre le centre de Kaboul a fait quatre-vingts morts et soixante-dix blessés dimanche 28 février. Les projectiles provenaient du sud, tenu par les combattants du Hezb-i-Islami du chef fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar. Deux obus ont, en particulier, frappé, en milieu de matinée, le bazar de Ferouzhgar, rempli de monde. Un autre est tombé près du bassin aux ablutions de la mosquée de Pol-Kheshty, édifice où les dignitaires du régime vont prier le vendredi. Le bazar et la mosquée sont sur la trajectoire du ministère de la défense, près duquel plusieurs obus ont également explosé.

A Microrayon, une famille de douze personnes, dont neuf enfants, a été anéantie par un obus. Peu après l'attaque, 300 personnes y ont manifesté aux cris de *« Mort à Rabbani »* (le chef de l'Etat), *« Mort à Massoud »* (le ministre de la défense) et *« Mort à Hekmatyar »*. Certains réclamaient le retour de l'ex-président communiste Najibullah, toujours réfugié dans les locaux des Nations unies, ainsi qu'une intervention de l'ONU. Des moudjahidins ont tiré en l'air pour les disperser. Pendant ce temps, les chefs des factions afghanes étaient attendus lundi 1er mars à Islamabad pour des conversations de paix. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : des insecticides japonais dangereux.** – Le Japon a fourni gratuitement au Cambodge trente-cinq tonnes d'un insecticide qui pourrait au contraire augmenter le risque de dégâts causés par des insectes, et menacer la santé et l'environnement. Selon un responsable de la FAO, ces produits *« sont une menace pour la production de riz »*. L'IRRI (Institut international de recherche sur le riz) a émis des critiques similaires. – *(UPI.)*

□ **CORÉE DU SUD : le président Kim Young-sam rend publique sa fortune.** – Déterminé à lutter contre la corruption, le nouveau président sud-coréen a rendu public l'état de sa fortune lors de la première réunion de son gouvernement, samedi 27 février, et a demandé à ses ministres de faire de même. Les biens de M. Kim Young-sam et de sa famille s'élèvent à 2,2 millions de dollars. – *(UPI.)*

□ **PAKISTAN : vers une réforme de la Constitution.** – Le premier ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, chef de l'IJI (Alliance démocratique islamique, conservatrice modérée), a annoncé, dimanche 28 février le prochain dépot d'une proposition de loi visant à abolir le 8e amendement constitutionnel, décrété en 1985 par l'ex-dictateur Zia pour assurer *la prééminence du chef de* l'Etat sur le gouvernement. Le mandat de l'actuel président de la République, M. Ghulam Ishaq Khan, lui aussi issu de l'IJI, expire à l'automne prochain. Une réforme de la Constitution requiert la majorité des deux-tiers du Parlement, et donc l'aval du principal parti d'opposition, le PPP de Mme Benazir Bhutto. – *(UPI.)*

□ **TAIWAN : première visite de responsables chinois.** – Deux hauts fonctionnaires chinois sont arrivés, samedi 27 février, à Taïwan pour participer à un séminaire. Ce sont les premiers responsables chinois à effectuer une visite officielle dans l'île depuis la fin de la guerre civile en 1949. Ils sont venus assister à un séminaire sur le développement des PME, organisé sous l'égide du Forum de coopération économique Asie-Pacifique. La délégation chinoise comprend MM. Li Enbeng, directeur du bureau de liaison international au ministère des relations économiques et du commerce, Zhang Jian, directeur du Comité d'Etat au Plan, et deux cadres d'entreprises. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

GRANDE-BRETAGNE

Nouveaux attentats de l'IRA

L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a revendiqué, dimanche 28 février, l'attentat à la bombe perpétré, samedi, *dans Camden* High Street, une rue très commerçante du nord de Londres, qui avait fait dix-huit blessés, dont deux sérieusement atteints, selon la police. Dans un communiqué *publié à Dublin*, l'IRA *affirme* qu'elle avait donné des indications *« précises »* sur la localisation de la bombe dans un appel d'avertissement une demi-heure environ avant l'explosion et accuse les autorités britanniques d'incompétence. La police avait dénoncé samedi *l'imprécision* délibérée de l'avertissement.

Dans la nuit de jeudi à vendredi un attentat, revendiqué également *par l'IRA*, avait complètement détruit un gazomètre situé à quelques dizaines de mètres d'habitations à Warrington, près de Manchester. Selon le *Sunday Times*, cet attentat annonce le début d'une campagne de l'organisation terroriste contre des cibles industrielles.

HONGKONG

Le secrétaire au Foreign Office affirme qu'« il n'y aura pas d'accord secret » avec la Chine

Le secrétaire britannique au Foreign Office, M. Douglas Hurd, a affirmé, dans un article publié, dimanche 28 février, à Hongkong, qu'*« il n'y aurait pas d'accord secret »* sur l'avenir politique de la colonie entre Londres et Pékin. Les négociations resteront *« bien entendu »* secrètes, mais *« si nous parvenons à un accord avec la partie chinoise, nous le recommanderons fortement et sincèrement »*.

Ces propos interviennent alors que l'opinion de Hongkong s'in*quiète de voir que le projet de* réformes démocratiques proposé par le gouverneur, M. Chris Patten – et dénoncé avec virulence par Pékin, – qui devait être discuté par le Conseil législatif local avant *la fin de février*, n'a toujours pas été publié. La décision de M. Patten de repousser cette publication dans l'espoir de parvenir à un compromis avec la Chine a suscité l'inquiétude des milieux libéraux, et de certains partisans du gouverneur, qui craignent un lâchage de Londres face aux pressions chinoises.

ITALIE

Manifestation à Rome contre la politique de M. Amato

Environ cent mille personnes, selon la police (près de 300 000 selon les organisateurs), ont manifesté samedi 27 février à Rome à l'appel des comités syndicaux de base des grandes usines du pays, pour protester contre la politique économique et sociale du gouvernement du socialiste Giuliano Amato. Des dizaines de trains spéciaux et des centaines de cars avaient conduit à Rome les manifestants venant des principales villes, notamment Milan, Turin, Gênes, Naples, mais aussi de Sardaigne et de Sicile.

Les dirigeants des partis de l'opposition de gauche, le secrétaire général du PDS (ex-PCI), M. Achille Occhetto, et celui de Rifondazione communista (communistes orthodoxes), M. Sergio Garavini, ont participé à la manifestation, de même que le leader du mouvement anti-mafia La Rete, M. Leoluca Orlando, ainsi que des représentants des Verts. Quelques incidents se sont produits avec des « autonomes » vers la fin de la manifestation. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

Deux Israéliens tués à coups de couteau par un Arabe à Tel-Aviv

Deux Israéliens ont été tués et sept autres blessés à coups de couteau, lundi 1er mars, dans une rue de Tel-Aviv. Selon un témoin interrogé par la radio de l'armée, l'agresseur, un Arabe, est descendu d'une camionnette et s'est précipité sur les passants. Il a ensuite tenté de s'enfuir, mais a été rattrapé par une dizaine de personnes qui l'ont plaqué au sol et battu. Il a été arrêté par la police qui a également interpellé deux ouvriers arabes travaillant à proximité du lieu de l'attentat. Une centaine de personnes en colère ont entouré la fourgonnette de la police en criant *«mort aux terroristes»*.

Cet attentat, qui aggrave la tension entre Palestiniens et Israéliens, est intervenu alors que des efforts sont toujours déployés pour tenter de régler le problème des quelque quatre cents Palestiniens expulsés par Israël et permettre la relance du processus de paix. C'est ainsi que M. Oussama El Baz, conseiller politique du président Hosni Moubarak, a effectué dimanche une visite en Israël, au cours de laquelle il a remis au premier ministre, M. Itzhak Rabin, un message du chef de l'Etat égyptien. De source proche du ministère des affaires étrangères israélien, on a indiqué que M. El Baz était venu préparer une visite en Israël du chef de l'Etat égyptien, qui, si elle avait lieu, serait la première depuis l'accession de M. Moubarak au pouvoir en 1981.

De son côté, une délégation palestinienne conduite par un membre du comité exécutif de l'OLP, Abou Mazen, devait arriver dimanche à Moscou pour discuter de l'affaire des expulsés, à la solution de laquelle le ministre russe des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev, s'était engagé à contribuer *(le Monde* du 27 février). Samedi, des représentants de l'OLP s'étaient entretenus de cette même affaire avec des délégués du mouvement islamiste Hamas. – *(AFP.)*

ÉGYPTE : après l'attentat du Caire

Vague d'arrestations dans les milieux islamistes

LE CAIRE

de notre correspondant

Une trentaine de personnes proches des groupes extrémistes musulmans ont été appréhendées dans le cadre de l'enquête sur l'attentat à la bombe commis, vendredi 26 février, contre un café du Caire, où trois touristes ont été tués *(le Monde* daté 28 février-1er mars). Tous les auteurs de l'attentat sont sur le point d'être appréhendés par la police, a affirmé dimanche le ministre de l'intérieur, le général Abdel Halim Moussa.

Selon des sources policières, la piste des extrémistes musulmans a été retenue quand les enquêteurs ont découvert qu'une des victimes égyptiennes de l'explosion appartenait aux milieux islamistes radicaux. Emad Abdel Basset, décédé des suites de ses blessures, aurait été porteur de la bombe à retardement composée de 2 kilos de TNT. Un calepin sur lequel étaient inscrits plusieurs numéros de téléphone a été trouvé sur lui, ce qui a permis, dans les heures qui ont suivi l'attentat, l'arrestation de plusieurs personnes.

D'autre part, un membre du mouvement extrémiste Jamaa Islamiya (groupement islamique) a revendiqué l'attentat dans des déclarations faites dans une mosquée d'Assiout. Cette revendication a été démentie par un communiqué de la Jamaa envoyé à des agences de presse, mais elle a été réaffirmée par téléphone par une personne affirmant appartenir au même mouvement.

L'attentat a été condamné par le grand mufti d'Egypte, qui a estimé que ceux qui l'ont perpétré *«sont des traîtres à la religion, n'ayant pas une goutte d'islam dans les veines»*.

ALEXANDRE BUCCIANTI

IRAK : le deuxième anniversaire de leur insurrection

Les Kurdes vivent dans la crainte d'un rapprochement entre Bagdad et certains Etats de la région

Il y a deux ans, au début du mois de mars 1991, les Kurdes irakiens se soulevaient contre le régime de M. Saddam Hussein, comme les y avait incité le président George Bush, après la défaite de l'armée irakienne lors de la guerre du Golfe. Cette insurrection devait être écrasée et plus d'un million et demi d'entre eux prenaient le chemin de l'exode vers la Turquie et l'Iran. L'intervention de la coalition alliée et l'interdiction de survol faite à l'Irak au nord du 36e parallèle ont, depuis, permis au Kurdistan de retrouver un semblant de paix, mais aussi d'organiser des élections et de se doter d'un «gouvernement» régional. Les craintes des Kurdes sont toutefois loin d'être dissipées.

Les motifs d'inquiétude ne manquent pas, qu'il s'agisse des consultations régulières entre la Syrie, l'Iran et la Turquie, notamment à propos de l'avenir des Kurdes d'Irak – *toujours soupçonnés de vouloir* l'indépendance, ce dont ils se défendent, – ou bien, ce qui paraît plus grave encore aux yeux de ces derniers, des risques d'un début de rétablissement des relations entre certains pays de la région et le régime de M. Saddam Hussein. Après l'Egypte, qui a récemment annoncé son intention d'envoyer un diplomate à Bagdad pour renforcer la section des intérêts égyptiens à l'ambassade de l'Inde, la Turquie a indiqué, mercredi 24 février, qu'elle se proposait de dépêcher un chargé d'affaires en Irak.

En fait, dès janvier, les responsables kurdes, mais aussi d'autres membres de l'opposition irakienne, avaient commencé à se poser des questions, à la suite d'un entretien accordé au *New York Times* par le président Bill Clinton quelques jours avant son investiture. A la différence de son prédécesseur, M. Clinton ne semblait pas totalement exclure une normalisation avec l'Irak de Saddam Hussein *(le Monde* du 16 janvier). Il y posait seulement des conditions, à savoir l'application par Bagdad des résolutions de l'ONU et un *«changement de conduite»*. Et, s'il ne cachait pas son antipathie pour le président irakien, il n'en ajoutait pas moins que son *«job n'est pas de choisir les dirigeants du peuple irakien»*. Le changement de ton à la Maison Blanche était tellement évident qu'il avait suscité des interrogations aux Etats-Unis mêmes – à plus forte raison était-ce le cas pour l'opposition irakienne. Par la suite, celle-ci avait trouvé un certain réconfort dans des explications et assurances fournies publiquement par M. Clinton et son entourage. *«Nous devons laisser à l'administration américaine le temps de se familiariser avec le dossier»*, nous avait alors déclaré un député kurde, M. Ahmed Bamarni.

M. Bamarni n'affiche plus la même sérénité aujourd'hui. Il juge très inquiétante la décision égyptienne, même si le Caire a précisé que l'envoi d'un diplomate ne signifiait pas *«nécessairement»* un changement de politique à l'égard de Bagdad. *«L'Egypte est le pays arabe le plus important. Tout tourne autour de lui. Pour peu qu'il fasse un clin d'œil, les autres suivront»*, ajoute ce parlementaire, membre de l'Union patriotique du Kurdistan dirigée par M. Jalal Talabani.

Membre du parti El-Daawa el Islamiya (l'Appel islamique), M. Walid El Hili partage les craintes de M. Bamarni : *«Désireux d'alléger les souffrances du peuple irakien, seul à pâtir de l'embargo imposé à Bagdad, certains pays en ont conclu que le régime de M. Saddam Hussein est incontournable et qu'il faut traiter avec lui»*, dit-il.

Les Kurdes – et le reste de l'opposition – redoutent d'être sacrifiés sur l'autel d'une éventuelle normalisation internationale avec Bagdad qui pourrait entraîner, à terme, la levée du parapluie déployé par la coalition occidentale anti-irakienne pour protéger les populations au nord du 36e parallèle et au sud du 32e, avec un retour de l'autorité répressive du gouvernement central dans ces régions. Une telle décision *n'est absolument pas à l'ordre du* jour, rétorquent des diplomates occidentaux, qui mettent en garde contre une confusion : d'abord, disent-ils, il n'existe pas de résolution de l'ONU qui interdise des relations avec l'Irak ou prévoie la chute de M. Saddam Hussein ; si donc certains régimes renvoient des diplomates à Bagdad, cela ne signifie pas que la communauté internationale soit en train de faire marche arrière ; celle-ci maintiendra ses sanctions contre l'Irak aussi longtemps qu'il n'aura pas appliqué les résolutions de l'ONU – or, en la matière, on est loin de compte. L'opposition, elle, n'entend pas se satisfaire du respect des résolutions de l'ONU, mais veut obtenir le départ de M. Saddam Hussein.

Les restrictions turques et iraniennes

La décision de la Turquie de rétablir des ponts avec le régime irakien intrigue d'autant plus les responsables kurdes qu'elle intervient à la suite de mesures dont l'unique objet, selon eux, est d'étrangler le Kurdistan.

Il y a trois mois environ, Ankara *a en effet considérablement limité* le volume des chargements de pétrole acheté à bas prix en Irak et transporté par camions *via* le Kurdistan, explique le représentant du «gouvernement» régional kurde à Paris, M. Mohammed Ismaïl. La navette *n'étant plus rentable*, le nombre de poids lourds a considérablement diminué. Un coup sévère a été ainsi porté aux autorités kurdes, dans la mesure où leur seule source de revenus sont les droits de douane. Ceux-ci viennent d'accuser une nouvelle chute, car l'Iran a décidé, en février, d'ouvrir sa frontière avec l'Irak au niveau de Kasr-Chrine, les marchandises entre ces deux pays ne transitant donc plus par le Kurdistan.

Et puis, poursuit M. Ismaïl, on a *un peu trop tendance à oublier que* l'embargo imposé à l'Irak touche aussi le Kurdistan, dont la population s'élève aujourd'hui à 3,5 millions de personnes, et dont l'approvisionnement a été confié à Bagdad en vertu d'un accord conclu en octobre dernier avec les Nations unies. Cet accord alloue 96 millions de *dollars au Kurdistan pour une* période de quatre mois. Après avoir imposé son propre embargo au Kurdistan «libre», Bagdad a repris alors l'envoi de vivres, mais en quantités insuffisantes, et ne se prive pas, à l'occasion, de piéger les camions. Durant les seuls mois de novembre et décembre 1992, quatorze camions du programme alimentaire mondial de l'ONU ont ainsi été détruits et *des engins explosifs ont été découverts* dans dix autres.

Mais surtout, indique M. Ismaïl, aucune goutte de carburant n'est plus livrée depuis juillet dernier. On imagine les conséquences pour la population, dont la consommation, pour la seule région de Souleimaniyeh (1 200 000 habitants) par exemple, était de 80 000 litres de kérosène par jour. Du coup, pour le chauffage, la population abat les arbres – *«et qui pourrait le leur reprocher?»*. Il y a certes le programme d'aide de la coalition occidentale basée en Turquie, mais il est largement insuffisant.

Certains reprochent aux Kurdes d'être les éternels insatisfaits et de se plaindre en permanence alors que l'ensemble de la population irakienne, en particulier les chiites du Sud, est logée à la même enseigne. Mais, souvent sacrifiés dans l'Histoire au nom d'intérêts internationaux, les Kurdes préféreraient prévenir que guérir.

MOUNA NAÏM

AFRIQUE

SOMALIE

Multiplication des accrochages

Deux Somaliens ont trouvé la mort, dimanche 28 février, à Kisimayo, dans le sud du pays, lorsque deux *«groupes de Somaliens se sont affrontés»*, a annoncé le porte-parole de l'armée américaine, le colonel Fred Peck. Par ailleurs, un autre Somalien, qui avait lancé une grenade, a été tué par un soldat belge. Des *«marines»* ont mortellement blessé un quatrième Somalien faisant partie d'un groupe qui avait attaqué un convoi américain.

Un couvre-feu est en vigueur à Kisimayo depuis les combats meurtriers qui y ont eu lieu la semaine dernière. Les soldats américains et belges ont entamé une fouille maison par maison dans toute la ville portuaire, saisissant d'importantes quantités d'armes.

D'autre part, un Somalien a été tué samedi soir dans Baidoa, située à 200 kilomètres à l'ouest de Mogadiscio, par des soldats australiens en patrouille, a confirmé dimanche le bureau d'information de l'armée américaine. La veille, les soldats italiens avaient tué deux Somaliens, au nord de Mogadiscio, et un autre aux abords de la capitale. Deux «marines» américains avaient aussi été blessés légèrement dans la nuit de vendredi à samedi par des éclats de roquette, près du nouveau port de Mogadiscio. – *(AFP.)*

LIBÉRIA

La force d'interposition a bombardé un village frontalier en Côte-d'Ivoire

Le ministre ivoirien des affaires étrangères, M. Amara Essy, a annoncé, dimanche 28 février, qu'un village de Côte-d'Ivoire, proche de Danané et de la frontière libérienne, avait été bombardé la veille par quatre avions – dont deux Alpha-Jet – de la Force ouest-africaine déployée au Libéria (ECOMOG). Six personnes (cinq militaires et un douanier) ont été blessées.

Le ministre a indiqué que son gouvernement avait élevé une *«protestation énergique»* auprès du chef de l'Etat béninois, M. Nicéphore Soglo, président en exercice de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sous l'égide de laquelle a été constituée l'ECOMOG. *«Nous pensons qu'il s'agit d'un acte isolé et que ce genre d'acte ne va pas se répéter»*, a-t-il néanmoins affirmé.

Il y a deux semaines, le chef de l'ECOMOG, le général nigérian Adetunji Olurin, avait accusé le Front national patriotique du Libéria (FNPL) de M. Charles Taylor de déployer sa *«machine de guerre»* dans le comté de Nimba, frontalier de la Côte-d'Ivoire. Il avait averti M. Taylor qu'il *«n'hésiterait pas»* à *«bombarder des cibles militaires»* s'il ne renonçait pas à cette entreprise. – *(AFP.)*

RWANDA

La France tente une médiation entre le président et l'opposition

Le ministre de la coopération et du développement, M. Marcel Debarge, a rencontré, dimanche 28 février à Kigali, le président rwandais, M. Juvénal Habyarimana, pour tenter d'aider à restaurer la paix au Rwanda après vingt-huit mois de guerre civile.

La teneur de ces entretiens n'a pas été révélée, mais, selon des sources proches de la délégation française, on indique que M. Debarge a invité le président Habyarimana à faire un *«geste significatif»* en faveur de la réconciliation envers les partis d'opposition, dont certains détiennent des postes ministériels. *«Les membres du gouvernement devraient former un front commun»*, a déclaré M. Debarge après sa rencontre avec le président Habyarimana.

Les partis politiques participant au gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR, opposition armée) sont réunis depuis jeudi 25 février à Bujumbura, au Burundi, en l'absence du parti du président Habyarimana, le Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRNDD). Ils ont affirmé que l'obstacle majeur au processus de paix était le pouvoir dictatorial du président Habyarimana et la présence des troupes françaises. – *(AFP.)*

EN BREF

□ ***ALGÉRIE : un civil assassiné.*** – A Lakhdaria, à 60 kilomètres au sud-est d'Alger, des inconnus ont assassiné un civil, samedi 27 février, a indiqué la police. La victime, Ali Boualem, quarante-deux ans, a été atteinte de deux balles dans le dos et à la poitrine. Selon un bilan publié début février, les islamistes ont tué en un an quarante et un civils, en raison de leur profession, de leur lien de parenté avec des membres des forces de sécurité ou de leurs opinions hostiles aux islamistes. – *(Reuter.)*

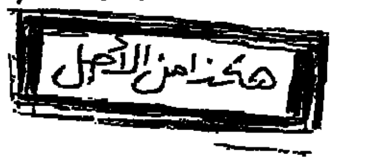
□ ***CENTRAFRIQUE* : une partie de l'opposition veut mettre fin à l'intérim du président Kolingba.** – Dans un communiqué rendu public samedi 27 février, la Concertation des forces démocratiques (CFD, opposition), dirigée par le professeur Abel Goumba, a *«proclamé solennellement la cessation définitive, le 28 février à minuit, des fonctions intérimaires exercées jusqu'à présent par le président André Kolingba»*. Ce dernier, dont le mandat est arrivé à terme le 28 novembre, avait *«prorogé»* celui-ci de trois mois, jusqu'à l'installation d'un président démocratiquement élu. Entre-temps, les élections ont été reportés à fin avril et début mai. – *(AFP.)*

□ **MAROC : le directeur d'un mensuel empêché de quitter le pays.** – Le directeur du mensuel en langue française *Al Assas*, M. Ahmed El Kohen Lamrhili, sociologue et professeur à la faculté des lettres de Casablanca, a été empêché, samedi 27 février, de quitter le territoire marocain alors qu'il s'apprêtait à se rendre en France. Aucune explication ne lui aurait été fournie. En 1979, M. Lamrhili avait été arrêté à la suite d'un article critiquant les forces armées et était resté détenu trois mois sans jugement avant d'être relâché. Sa revue a été saisie, selon lui, une trentaine de fois. – *(AFP.)*

□ **TOGO : un opposant grièvement blessé dans un attentat.** – L'attaché de presse de l'un des pricipaux partis d'opposition, l'Union togolaise pour la démocratie (UTD, dirigée par M. Edem Kodjo), M. Léopold Ayivi, a été transféré à Paris, dimanche 28 février, à bord d'un avion affrété par le président Eyadéma. Deux jours auparavant, il avait été victime d'un attentat, prés de son domicile, à Lomé. Atteint par deux balles, son état est jugé *«très critique»* par les médecins. Le général Eyadéma a condamné cet attentat et a ordonné l'ouverture d'une enquête pour tenter d'en retrouver les deux auteurs qui n'ont pas été identifiés. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : le président Mobutu a quitté la France.** – Le président zaïrois, M. Mobutu Sese Seko, a quitté, samedi 27 février, sa résidence française du Cap Martin, près de Nice, pour regagner son village de Gbadolite, situé à 1 000 kilomètres de la capitale Kinshasha. Le maréchal Mobutu devrait tenir dans les prochains jours une réunion avec les délégués du Haut Conseil de la République (Parlement provisoire), pour tenter de faire sortir le pays de la crise et de constituer un nouveau gouvernement. – *(AFP.)*

□ **Le chancelier Kohl, en visite au Japon, affirme que Tokyo et Bonn ont «une responsabilité particulière» à l'égard de la paix mondiale.** – Le chancelier allemand Helmut Kohl est arrivé, lundi 1er mars, en visite officielle en Corée du Sud, venant de Tokyo. Il fera ensuite mercredi une brève escale à Moscou, où il espère rencontrer M. Boris Eltsine. Durant son séjour au Japon, il a plaidé en faveur d'une aide japonaise accrue à la politique de réformes poursuivie par le président russe, sans parvenir à convaincre entièrement ses interlocuteurs, qui continuent d'insister sur le règlement préalable du conflit territorial sur les îles Kouriles du sud. Il a par ailleurs demandé aux industriels nippons d'investir dans l'ex-RDA. Enfin, M. Kohl a déclaré que le Japon et l'Allemagne avaient *«une responsabilité particulière»* à l'égard de la paix mondiale et devaient coopérer pour renforcer le rôle des Nations unies, notamment en matière de sécurité. – *(AFP.)*



POLITIQUE

La campagne pour les élections législatives

PROPOS DE CAMPAGNE

M. BÉRÉGOVOY

«Oui» au «big bang»

Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a estimé, dimanche 28 février, au «Grand Jury RTL-*le Monde*», que le *«big bang»* proposé par M. Michel Rocard est *«une bonne formule». «Avec le «big bang», on nous dit : «Secouez-vous !» (...) S'il s'agissait de faire une combinaison politique, cela n'irait pas loin. S'il s'agit par contre, comme Michel Rocard nous y invite, de réfléchir sur le fond des choses et de rassembler la gauche et d'autres progressistes autour des réponses à apporter aux problèmes de la société d'aujourd'hui, je dis «oui» tout de suite.»* M. Bérégovoy a ajouté que *«le Parti socialiste doit se réformer, se rénover, se rajeunir»* et *«doit être ouvert à quiconque est prêt à avoir avec lui une démarche progressiste».* Mais, a-t-il souligné, le PS *«sera naturellement le cœur du dispositif».*

Interrogé sur la montée du chômage, le premier ministre, après avoir rappelé que *«le chômage a, en France, augmenté nettement moins qu'en 1991»*, a indiqué : *«La machine moderne dévore des emplois. Il nous faut donc essayer de mieux partager le travail en allant dans le sens d'une réduction de la durée du travail, entreprise par entreprise, comme cela commence à se faire, et à l'échelle de l'Europe.»*

Interrogé sur le projet de réforme de la Constitution qu'il doit présenter bientôt au conseil des ministres, M. Bérégovoy a confirmé qu'il ne portera pas sur la durée du mandat présidentiel. *«Il appartiendra donc aux parlementaires de se prononcer»* a-t-il déclaré. Enfin, à propos du prêt de 1 million de francs que lui a consenti Roger-Patrice Pelat, le premier ministre a affirmé qu'il avait *«agi dans le cadre de la loi et dans la plus totale transparence (...) Si c'était à refaire, je le referais puisqu'un ami m'avait fait cette proposition».*

M. CHIRAC

Un effort sans précédent

Dans un entretien publié par *la Tribune Desfossés* du lundi 1er mars, M. Jacques Chirac appelle *«les Français à un effort sans précédent»* après les élections législatives. A propos du franc, le président du RPR déclare : *«Je ne crois pas qu'une dévaluation ou un flottement permettrait d'atteindre l'objectif que nous poursuivons, c'est-à-dire la baisse des taux d'intérêt.»* M. Chirac affirme que, *«dès la session de printemps 1993, une loi destinée à garantir l'indépendance de la Banque de France sera votée».* Favorable à *«un certain nombre de relances sectorielles»* et à *«un allègement des prélèvements fiscaux et sociaux qui pèsent sur les entreprises»*, M. Chirac indique qu'il ne croit guère *«à l'idée d'une réduction du temps de travail assortie d'une baisse de rémunération»* car, selon lui, *«la grande majorité des salariés ne l'acceptera pas». «Je mets au défi,* dit-il encore, *le gouvernement actuel de citer un responsable de l'actuelle opposition, ou un document écrit émanant d'un parti ou d'un mouvement qui la compose, portant atteinte aux acquis de notre protection sociale.»*

A propos du statut particulier de la Grande-Bretagne au sein de l'Europe sociale, l'ancien premier ministre déclare : *«Il n'est pas concevable d'avancer dans le sens d'une Europe sans frontières, alors que la Grande-Bretagne bénéficie d'un statut à ce point dérogatoire.»* Il ajoute que *«le gouvernement de l'alternance devra faire de la révision de l'accord agricole conclu entre l'Europe et les Etats-Unis un préalable à tout accord général du GATT».*

M. JOSPIN (PS)

Le PS doit «se métamorphoser»

M. Lionel Jospin a déclaré, dimanche 28 février, à «L'Heure de vérité» de France 2, que le mouvement de rénovation politique lancé par M. Michel Rocard, dans lequel il se sent *«à l'aise»*, doit *«aller vite». «Ma crainte,* a-t-il dit, *n'est pas que le PS bouge, mais que le PS ne bouge pas.»* Estimant que le PS ne disparaîtra pas, mais qu'il doit *«se métamorphoser»*, l'ancien ministre de l'éducation nationale a affirmé : *«Personnellement, je ne m'inscrirai plus, dans l'avenir, dans aucune querelle de personnes, dans aucune mise en cause ni, même, dans aucune appartenance sectaire de courant dans laquelle on voudrait m'enfermer. Je ne suis plus disponible pour ces choses-là.»*

L'ancien premier secrétaire du PS, candidat aux élections législatives en Haute-Garonne, a souligné que le projet de M. Rocard *«ne remet pas en cause l'opposition entre la gauche et la droite»*, mais prend acte du fait que *«les clivages ne se posent plus exactement dans les mêmes termes».* Estimant que M. Rocard avait *«réhabilité un certain volontarisme en politique»*, il a ajouté qu'on peut *«rassembler par un projet, des valeurs, des propositions». «Je suis convaincu que le temps vient d'une nouvelle pensée, qui s'efforce de rassembler la question sociale, le problème de la compétition et de l'efficacité économique, mais aussi la question naturelle, écologique, et la question démocratique»*, a continué M. Jospin.

L'ancien ministre a indiqué qu'il n'est *«pas convaincu que l'écologie, dans les dix années à venir, restera, dans notre pays, une écologie de parti». «A partir du moment où* [les écologistes] *sortiront de leur jardin, ils seront obligés de se poser des questions sociales, économiques,* a-t-il dit. *Alors, sur des problèmes concrets, on pourra trouver l'occasion de convergences.»*

M. GISCARD D'ESTAING

«Le centre arrive»

Invité de l'émission «7 sur 7», dimanche 28 février sur TF 1, M. Valéry Giscard d'Estaing a déclaré que *«le plus grand événement de ces prochaines élections va être la montée de l'UDF.» «Le «big bang» à droite est en route,* a-t-il assuré. *Le centre est là, il est peut-être derrière la porte, il arrive. Vous allez voir, pour la première fois, le parti du centre et du centre droit en France devant le Parti socialiste et à égalité avec le RPR. Ce centre (...), c'est la démocratie tolérante sans exclusion. C'est l'économie de marché sans la dureté. C'est le refus que la France soit une grosse tête avec un petit corps. C'est enfin l'ancrage de nos valeurs dans la culture française* [qui] *a deux grandes sources : elle est rationnelle et elle est chrétienne.»*

Concernant le choix du futur premier ministre de cohabitation, le président de l'UDF, refusant personnellement pour l'instant *«de se donner le ridicule de répondre à une proposition qui ne lui est pas faite»*, a expliqué qu*«'il faut tenir compte sans doute, de celui* [RPR ou UDF] *qui est en tête, mais qu'il faut prendre un autre élément en considération, c'est de choisir quelqu'un qui a la capacité de faire fonctionner le système».*

«Je pense, a-t-il toutefois précisé, *que celui qui dirigera le gouvernement affaiblira ses chances d'être élu à l'élection présidentielle (...). On ne peut pas faire deux choses à la fois. Celui qui aura la responsabilité de conduire les affaires du pays devra s'y consacrer, donc il aura à y mettre sa conviction, son talent, son énergie, ne devant pas faire un autre calcul pour après.»* Quant à son calcul personnel pour la prochaine élection présidentielle, M. Giscard d'Estaing a indiqué que, s'il prenait *«la décision positive»* de se présenter, *«ce serait pour une durée limitée»* et pour *«aider à l'arrivée dans la vie politique française d'une nouvelle équipe de responsables.»*

Enfin, M. Giscard d'Estaing a indiqué que *«le prochain gouvernement n'engagera pas une réduction rapide de la durée du travail.»*

M. Waechter se prononce à nouveau pour l'autonomie des écologistes

Lors d'une première réunion publique organisée en commun, les Verts et Génération Ecologie ont présenté, dimanche 28 février, à Paris, leurs candidats aux élections législatives. En réponse à M. Brice Lalonde, qui avait accepté la *«main tendue»* de M. Michel Rocard, les porte-parole des Verts, MM. Yves Cochet et Antoine Waechter, ont préféré privilégier une ligne de stricte autonomie du pôle écologiste.

Convention à l'américaine dans un grand hôtel de Paris, distribution d'écharpes bleu et vert en tissu synthétique, lâcher de ballons sur le front de Seine et, pour finir, publication d'une double liste – encore incomplète et parfois contradictoire – des candidats de l'Entente des écologistes, dans cinq cent cinquante et une circonscriptions de la métropole, hormis la Corse (1) : réunis pour la première fois depuis leur accord du 3 novembre 1992, les animateurs des Verts et de Génération Ecologie ont parfaitement réussi, dimanche, à renvoyer d'eux l'image d'une alliance faite d'amateurisme et de sens du spectacle.

«M. Chirac, non, merci !»

A trois semaines du premier tour des élections législatives, ces grandes retrouvailles de la famille écologiste avaient pour but de démontrer l'unité et la détermination de ceux dont *«on ne pourra plus se passer»*, comme l'a affirmé M. Noël Mamère. En réponse aux socialistes, qui cherchent à enfermer les écologistes dans la seule défense de l'environnement, l'ancien suppléant de M. Gilbert Mitterrand (PS) en Gironde a déclaré que *«pour sauver une forêt, un marais, ou classer les pavés de Paris-Roubaix, des Ségolène Royal suffisent bien»*, mais que pour tous ceux qui veulent *«changer la vie»* – *«un slogan que nous pourrions reprendre à notre compte»*, a précisé le vice-président de GE, – les écologistes forment, désormais, *«le tiers état, face aux petits marquis de la droite et au clergé socialiste».* Les réactions des représentants de ce nouveau *«tiers état»* – quelques centaines de prétendants à la députation – ont été, cependant, aussi instructives que les déclarations successives des responsables des Verts et de GE. Le premier, M. Cochet, porte-parole national des Verts, a provoqué de vifs applaudissements en expliquant que les propositions de postes ministériels n'intéressent pas les écologistes. *« M. Chirac, c'est «non, merci !»* a-t-il affirmé. Puis, en réponse au discours de M. Rocard à Montlouis-sur-Loire le 17 février dernier, M. Cochet a ajouté : *«Seul l'appel au «big bang» de M. Rocard pourrait apparaître comme un début de prise de conscience de la naissance de nouvelles forces politiques, mais M. Rocard n'est pas allé jusqu'au bout de son raisonnement. S'il ne s'agit que d'ajouter à une tranche de socialistes une tranche d'écologistes, une tranche de centristes et une tranche de communistes, pour servir d'écurie à un présidentiable, cela est sans lendemain.»* Si nouveau mouvement il devait y avoir, a indiqué M. Cochet, celui-ci ne saurait être qu' *«écologiste, autonome, progressiste et démocratique».*

Soucieux de corriger les interprétations faites après son acceptation de la *«main tendue»* de M. Rocard (*le Monde* du 25 février), M. Lalonde a lui-même ajouté : *«Notre trésor, depuis vingt ans, c'est l'indépendance. Une indépendance serviable, du sourire et de la main tendue. Mais attention, dès qu'on tend la main, on les voit tous revenir, avec leurs pots de miel !»* Qu'il soit donc clair, en somme, que la *«main tendue»* l'était à M. Rocard, et non à l'ensemble des socialistes.

Invité à trancher dans le débat du «big bang», le plus sourcilleux des écologistes a finalement donné l'explication des propos tenus récemment par les responsables des Verts et de Génération Ecologie. *«Quand vous répondez par courtoisie à une invitation à déjeuner, la rumeur publique en fait une annonce de mariage prochain. Eh bien, je démens tous les bans qui ont été publiés ces jours derniers. La seule main tendue, c'est celle de Brice à Antoine, et réciproquement»*, a déclaré M. Waechter. Pour le porte-parole des Verts, la terre n'est qu'un *«petit vaisseau spatial»* et *«une société peut mourir d'une panne d'imaginaire».* Il ne s'agit donc pas de s'attarder en chemin sur des épiphénomènes. *«Vous écrivez une page d'histoire,* a-t-il lancé aux candidats de l'Entente des écologistes. *Donnez-lui de l'air frais, de l'eau claire et de la jeunesse. Allez ! Le printemps est devant vous !»*

JEAN-LOUIS SAUX

(1) *Le Monde* a publié, dans ses éditions du 2 février, une liste incomplète des candidats investis par les Verts et Génération Ecologie. Faute d'une meilleure coordination entre les deux mouvements, elle ne peut toujours pas être complétée.

Candidats dans toute la France

D'étranges «Nouveaux Écologistes»

L'étiquette écologiste est extrêmement convoitée. A côté de celle des Verts et de Génération Ecologie de MM. Antoine Waechter et Brice Lalonde, réunis sous le label de l'Entente des écologistes, les électeurs vont en découvrir une autre : «Les Nouveaux Écologistes du rassemblement nature et animaux.» Ce «mouvement» se préoccupe avant tout, officiellement, des animaux à quatre pattes, et il dénonce avec force la pratique de la vivisection. Son programme politique pour l'homme se limite à la création d'un temps minimum de travail garanti, à l'accès généralisé à la propriété, à une nouvelle répartition des richesses et à un renouveau des valeurs spirituelles. Il affirme présenter des candidats *«dans l'ensemble de la France métropolitaine et les colonies»*, selon l'expression d'une militante marseillaise.

Ces étranges écologistes, qui se présentent comme des *«apolitiques»*, n'ont pas une passion débordante pour leur département d'origine. Aucun des trois candidats qui se présentent dans le Cher n'habite le département : l'un vient de Haute-Garonne, l'autre de Paris et le troisième de Marseille. Une jeune candidate résident en Haute-Garonne se présente dans *«le 48»* sans savoir qu'il s'agit de la Lozère. Dans le Calvados, deux candidats sont de Caen, mais deux autres viennent du Bas-Rhin et de l'Orne. Dans l'Orne, précisément, une candidate est d'Alençon, mais les deux autres habitent dans le Var et le Puy-de-Dôme.

Compte tenu des distances, et parfois de l'âge, il est bien évident que bon nombre de ces candidats ne feront pas campagne personnellement. Derrière cette opération qui semble purement financière, on trouve un avocat de Marseille, M. Bernard Manovelli, qui sera candidat dans le Val-d'Oise. Il est aussi apolitique que le Front national est d'extrême gauche. Exclu de l'UJP, les jeunes gaullistes, pour publication d'un communiqué relatif à des incidents racistes en 1973, exclu du RPR dix ans plus tard, fondateur de «Marseille-Sécurité», association destinée à *«libérer»* la ville *«des politiciens et des voyous»*, M. Manovelli traita M. Robert Badinter de *«ministre des crapules».* Condamné en première instance et en appel pour fraude électorale, il a été élu conseiller général dans le quatrième canton de Marseille, en 1991, avec le soutien du RPR et de l'UDF. Les «Nouveaux Écologistes» qui refusent de faire souffrir les animaux ignorent sans doute que M. Manovelli a fondé, en 1984, un comité pour le rétablissement de la peine de mort... pour les hommes.

En janvier, M. Manovelli s'est adressé à des imprimeurs pour l'impression des bulletins de ses candidats. Dans l'une de ses lettres, il écrit à son interlocuteur que *«le paiement est effectué directement par les préfectures des départements concernés aux prix fixés par le syndicat des imprimeurs, en accord direct avec les services préfectoraux».* Cette affirmation est contraire à la réalité, les frais d'impression de bulletins étant uniquement accordés individuellement aux candidats qui obtiennent plus de 5 % des voix ou aux imprimeurs qui ont obtenu une subrogation. Volontairement ou involontairement, M. Manovelli mélange la loi sur le financement des partis et celle sur le remboursement des frais de campagne.

O. B.

Temps de travail temps de campagne

Suite de la première page

On ne s'étonnera pas non plus que le thème du partage du travail, qui n'apparaissait qu'en filigrane au cours des dernières semaines, soit devenu un important sujet de discussion entre la droite et la gauche.

A mesure que les socialistes redécouvraient cette idée, à la suite des écologistes, pour en faire leur thème central, d'abord par la voix de M. Fabius plaidant dans *le Monde* du 13 février pour la semaine de quatre jours, puis, notamment, par celle de M. Mitterrand se prononçant, à l'occasion de sa deuxième intervention télévisée, le 19 février, pour les trente-cinq heures, l'opposition exprimait de plus en plus nettement ses réticences. La plate-forme de l'UPF se contente d'indiquer que le futur gouvernement proposera de *«favoriser des formules d'emploi plus souples, comme le temps partiel»* mais ne voit aucunement dans ces mesures la clé de la lutte contre le chômage.

M. Madelin le dit explicitement dans un entretien à *l'Evénement du Jeudi* (daté 25 février-3 mars) : *«Nous voulons libérer la création d'emplois, et non nous replier sur le partage des emplois existants.»* Le vice-président de l'UDF n'hésite pas à affirmer que *«le partage du travail est globalement une idée fausse»*, bien que *«séduisante».* Il considère les trente-cinq heures comme *«une solution de désespoir»*, estime que *«face à ce qu'ils croient être une pénurie d'emplois, les Français, par peur et par solidarité, s'apprêtent à partager cette pénurie»* et soutient qu'il n'y a pas pénurie d'emplois, mais *«pénurie d'offres, pénurie d'entrepreneurs, pénurie de dynamisme».* Il va même jusqu'à déclarer, sans craindre la polémique, qu'*«entre ceux qui disent : «partageons le travail» et ceux qui disent «partageons le travail entre Français»*, il n'y a qu'une différence de degré. Chacun à sa manière, M. Giscard d'Estaing, dimanche soir à «7 sur 7», et M. Chirac, lundi matin, dans un entretien à *la Tribune Desfossés*, *n'ont pas dit autre chose.* M. Edmond Alphandéry, que l'on cite parfois comme un possible ministre des finances d'un gouvernement de cohabitation et qui était opposé, dimanche soir sur France 3, à M. Sapin, actuel titulaire de ce poste, a écarté pareillement la perspective d'un partage du travail, ne concédant à son interlocuteur que le souhait d'une plus grande *«flexibilité».*

La gauche, au contraire, fait de cette idée l'une de ses grandes ambitions, qu'elle considère, ainsi que l'a dit M. Fabius, à la fois comme *«un impératif économique et social»* et comme *«un élément fort d'un projet de société»*, dans le prolongement d'un *«mouvement d'ensemble»* qui s'est traduit déjà depuis une dizaine d'années par l'avancement de l'âge de la retraite, la semaine supplémentaire de congés payés, le passage aux trente-neuf heures. M. Rocard, à son tour, a théorisé ce dessein, le 17 février à Montlouis, en liant *«les conditions d'un vrai partage du travail»* à une nouvelle répartition entre vie active, temps de repos et temps de formation. M. Bérégovoy y est revenu, dimanche, au «Grand Jury RTL-*le Monde*».

La cause semble donc entendue. Deux conceptions s'affrontent clairement sur le sujet. L'opposition est prête à encourager des formules ponctuelles de réduction du temps de travail, si elles peuvent aider, entreprise par entreprise, à éviter des suppressions d'emploi et si, d'autre part, elles peuvent répondre aux aspirations de telle ou telle catégorie, les femmes en particulier. Les socialistes, pour leur part, proposent une vision plus vaste. Ils situent la diminution du temps de travail dans la lignée des *«acquis sociaux»* qu'ils entendent préserver, relançant ainsi la controverse que M. Mitterrand a tenté d'ouvrir à l'occasion de ses vœux de nouvel an. Enfin un vrai débat droite-gauche !

THOMAS FERENCZI

POLITIQUE

La campagne pour les élections législatives

D'UNE RÉGION A L'AUTRE

Lorraine : M. Longuet s'installe

L'ascension du président du Parti républicain manifeste une volonté de rajeunissement qui accompagne la nouvelle donne économique et sociale

METZ

de notre correspondant

La Lorraine prend un coup de *jeune politique*. L'élection, au printemps 1992, du président du Parti républicain, M. Gérard Longuet, à la présidence du conseil régional, en a été le détonateur. Ce rajeunissement *se confirme cette année. Le* phénomène est plus que symbolique dans une région meurtrie *industriellement*, car il intervient dans la foulée de sa mutation économique et sociale, amorcée au milieu des années 80 sous l'impulsion de M. Jacques Chérèque (PS), *à l'époque où l'ancien ministre* de l'aménagement du territoire y était préfet délégué chargé du redéploiement industriel.

L'ascension de M. Longuet, député de la Meuse, qui est aujourd'hui le chef de file de l'opposition lorraine, n'a pas pour autant rejeté dans l'ombre les autres ténors régionaux de l'UDF et du RPR. M. Longuet s'est, à vrai dire, appuyé directement sur certains d'entre eux. MM. Christian Poncelet (RPR), président du conseil *général des Vosges, André Rossinot* (UDF-rad.), maire de Nancy, et Julien Schvartz (RPR), ancien président du conseil *général* de Moselle, ont été ses parrains. L'émergence en Lorraine du président du Parti républicain n'a pas non plus gommé les divisions de l'opposition. Elle les a mises entre parenthèses le temps de son élection. Elle n'a pas plus réglé les *différends départementaux mais* elle a permis de les surmonter pour la circonstance.

Le test Grundig

Bref, M. Longuet a incarné le compromis acceptable par tous ceux qui souhaitaient barrer la route au maire de Metz, qui présidait aux destinées de la région depuis dix ans. M. Jean-Marie Rausch, ancien ministre du commerce extérieur, reste toujours accusé d'avoir *trahi en s'engouffrant* dans l'ouverture de 1988. Les faiblesses du président du PR sont devenues ses forces. Il est en effet *un élu du plus petit des quatre* départements lorrains et a même été, au sein de ce dernier, conseiller général du plus petit des cantons meusiens, celui de Seuil- d'Argonne.

L'affaire Grundig, du nom du groupe électronique allemand qui envisage de déménager en Autriche *son unité de production* de téléviseurs, implantée à Creutzwald, en Moselle, et employant 918 salariés, apparaît comme un test pour M. Longuet. Le moyen de vérifier *qu'il s'intéresse vraiment à la* région, disent ses détracteurs, qui l'accusent volontiers d'être un *« turbo-président » se servant* du conseil régional comme d'un tremplin pour sa carrière. Le député *meusien* a d'autant mieux mesuré l'enjeu que représente l'avenir de l'usine Grundig qu'elle lui a été présentée par son directeur, lors d'une visite en septembre 1992, comme une unité en bonne santé, un exemple réussi de reconversion dans le bassin houiller lorrain, où la *fermeture des derniers puits* de charbon est programmée pour 2005.

En s'investissant sur ce dossier, avec la création d'une cellule de crise au conseil régional et des rencontres en Allemagne avec la direction du groupe Grundig pour décrocher, avec l'appui du ministre *de l'industrie, M. Dominique* Strauss-Kahn, un report de la décision de fermeture puis un sursis, *M. Longuet a réussi un examen de* passage important au moment où la Lorraine commençait à douter de la justesse de la voie empruntée. Mais un test réussi ne constitue pas un dessein pour la Lorraine. M. Longuet sait que la préparation du prochain plan lorrain représente son vrai rendez-vous avec une région qui se cherche politiquement.

Cette terre de mission du Parti *socialiste reflue progressivement* à droite depuis 1986. Les problèmes de l'emploi sont fatals à la gauche comme ils l'avaient été à l'opposition, empêtrée, en 1981, dans les difficultés de restructuration des industries lourdes régionales. Entre-temps, champ d'expérimen*tation de l'ouverture* avec *l'entrée*, en 1988, du sénateur et maire CDS de Metz dans le gouvernement de *M. Rocard, la Lorraine* est une nouvelle fois en pleine recomposition politique avec une sorte d'ouverture à rebours se caractérisant par exemple par l'accord conclu à *l'automne 1992* entre la majorité relative UDF-RPR du conseil régional et les Verts.



Moselle : grandes manœuvres pour la mairie

En Moselle se profile la succession de M. *Rausch* à la mairie de Metz, même si l'ancien ministre du commerce extérieur entend rester *dans son fauteuil jusqu*'en 2001. L'importance de l'événement justifie les grandes manœuvres qui ont lieu dans les trois circonscriptions de la ville. A Metz-1, premier cas d'école, le sortant, *M. Jean Laurain* (PS), ancien ministre des anciens combattants, constamment réélu depuis 1978 dans ce qui fut le fief de M. Raymond Mondon entre *1947* et *1969*, repart au combat à *soixante-douze ans après avoir* voulu prendre une retraite bien méritée. Mais il s'est rendu à l'évi*dence : il est, du fait de ses qualités* humaines, unanimement reconnu par tous ses adversaires *comme celui qui a le plus* de chance de conserver ce siège au PS. Il doit affronter onze candidats, *dont* M. Pierre Ferrari (CDS), *un* poulain de M. Rausch, et M. François Grosdidier (UPF), le plus *virulent opposant* au maire de Metz au sein du conseil municipal. Un bon test pour savoir à qui a profité l'ouverture.

A Metz-2, M. Denis Jacquat (UDF-PR), député sortant et ancien adjoint de M. Rausch entre 1977 et 1989, est aujourd'hui le challenger en titre du maire de Metz. En dépit des divisions UDF-RPR dans la capitale lorraine, il a déjà contraint, en 1989, l'ancien *ministre de M. Rocard à un second* tour serré. Cette année, le *« bon docteur »*, comme l'appellent les *Meusiens, entend rester maître* chez lui, avec la perspective d'un portefeuille ministériel dans un *gouvernement de cohabitation qui* serait pour lui un coup de pouce supplémentaire pour les munici*pales de 1995*. Il a *sur sa route* deux adjoints de M. Rausch : MM. Dominique Gros (PS) et Jean-François Secondé (Génération Ecologie) qui se mesurent sur le terrain de l'écologie. Le premier, ingénieur à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, dénie au second, ingénieur dans la sidérurgie, le droit de s'exprimer au nom de l'environnement.

A Metz-3, l'enfant terrible du RPR, M. *Jean-Louis Masson*, député sortant, qui s'est fait connaître en battant, en 1978, Mme *Alice Saunier-Seïté, alors* ministre des universités, joue gros après son échec aux sénatoriales. Il a toujours, lui aussi, un œil sur la mairie. Il est également opposé à deux adjoints au maire de Metz : Mme Nathalie Griesbeck (div. d.), qui bénéficie du soutien très actif de M. Rausch, et M. Patrick Gerber (PS).

Dans le reste du département, les candidats socialistes sont à la peine dans les deux autres circonscriptions tenues par la gauche : à Thionville-Ouest, M. René *Drouin* (PS), député et maire de Moyeuvre-Grande, doit faire face à une *poussée de contestation*, y *compris* dans les rangs socialistes du bassin sidérurgique. Cette situation fait renaître des espoirs au Parti communiste, qui rêve de reprendre un siège perdu en 1981. Ce duel sera arbitré par le candidat UDF, M. Alphonse Bourgasser, maire de *Hayange. A Forbach, la circonscription* est orpheline depuis l'élection de M. Charles Metzinger (PS), *député sortant*, au Sénat en septembre dernier. Elle représente une des plus sérieuses chances pour les écologistes, très actifs dans le bassin houiller lorrain, où le groupe américain Waste Management a voulu installer un centre de traitement de déchets industriels.

Meurthe-et-Moselle : l'attitude des écologistes

M. Philippe Leick (Génération Ecologie) est leur candidat. Il devra notamment affronter M. Jean-Eric Bousch (RPR), maire de Forbach, ancien sénateur et ancien député qui, à quatre-vingt-deux ans, rêve d'être le doyen de l'Assemblée nationale.

Dans les autres circonscriptions de Moselle, les sortants, MM. Jean-Marie Demange (RPR), André Ber*thol (RPR), Jean Kiffer (apparenté* RPR), Jean Seitlinger (UDF) et Aloyse Warhouver (centriste d'ouverture ayant battu en 1988 M. Pierre Messmer, ancien premier ministre), tous candidats à leur succession, envisagent leur réélection avec sérénité.

En Meurthe-et-Moselle, où le *Parti socialiste a quatre députés* sur sept, l'ouverture n'a pas modifié l'échiquier politique. L'enjeu *des législatives dans ce département* tient à la position des écologistes, qui soutiennent au conseil régional la politique de M. Longuet. Un maintien au second tour lorsque c'est possible équivaudrait en effet à un coup de pouce décisif au candidat de l'opposition, *notamment dans les circonscriptions* tenues par la gauche.

Ainsi à Lunéville, qui fut jusqu'en 1988 le fief de M. René Haby, ancien ministre de l'éducation nationale, un tel appui, bien que indirect, pourrait être fatal à M. Daniel Reiner (PS), député sortant, qui doit faire face dans sa circonscription à une forte dégradation de la situation économique, marquée par la fermeture de plu*sieurs unités de la laiterie Saint-*Hubert et la suppression de 200 emplois chez le constructeur *de remorques Trailor*. Il est notamment opposé à M. François Guillaume (RPR), ancien ministre de l'agriculture.

A Toul, M. Michel Dinet (PS), qui a battu, en juin 1988, le général Bigeard (*UDF*), peut davantage s'appuyer sur son bilan. Bien que sa circonscription ne soit pas favo*rable à la gauche*, les *divisions* à droite réduisent son handicap : MM. Aloys Geoffroy (UDF-rad.), que M. Giscard d'Estaing est venu soutenir, et Eric Germain (RPR), s'opposent dans une primaire très disputée.

Dans le nord du département, ancien bastion du PC, M. Jean-Paul Durieux (PS), député et maire de Longwy, a une double hypothèque à lever : celle des écologistes, *certes assez peu implantés dans* le pays haut, et celle des communistes qui, en dépit de leur division, ne *lui pardonnent pas de leur avoir ravi le siège de député puis* la mairie de Longwy. M. André Ferrari (UDF) est en embuscade.

A Bricy, le sortant, M. Jean-Yves Le Déaut (PS), *qui* retrouve Mme Colette Gœuriot, ex-PC, ancien député, a une tâche redoutable : affronter M. Patrick François (UPF), qui a été le négociateur de M. Longuet avec les écologistes au conseil régional, avec le succès que l'on sait.

Dans les trois circonscriptions nancéiennes, solidement tenues par la droite, la question écologique ne revêt pas la même importance. Le *député et maire* de Nancy, M. Rossinot, qui ne semble pas avoir de souci à se faire pour sa réélection, *est candidat à un portefeuille* ministériel. S'il l'obtient, il aura un atout supplémentaire pour briguer *un troisième mandat municipal*, situation inédite à Nancy où aucun maire n'a réussi, depuis 1945, à *terminer deux mandats. Sinon, son* premier adjoint, M. Claude Gaillard (UDF-PR), député de Nan*cy-3, qui peut, lui aussi, envisager* sereinement sa réélection, pourrait se sentir pousser des ailes. Ces pré*paratifs de municipales se passent* sous l'œil du député et maire de Saint-Max, M. Gérard Léonard (RPR), *premier vice-président du* conseil régional, où il est le bras droit de M. Longuet, et qui doit *également retrouver son siège* au Palais-Bourbon.

M. Séguin au-dessus de la mêlée

Dans les Vosges, où majorité et opposition sont à égalité, deux à deux, *UDF et RPR* rêvent au grand chelem sans le dire trop fort. A Epinal, le député et maire, M. Philippe Séguin (RPR), soigne pas à pas son image nationale. Sur la scène politique lorraine, il est au-dessus de la mêlée. *Il est le seul* à pouvoir disputer à M. Longuet le titre de leader de l'opposition dans la région. *La défense de ses idées* ne lui fait pas oublier de battre la campagne. Il se rappelle qu'en *1988 il* ne l'avait emporté *que* de 149 voix sur son challenger socialiste.

A Remiremont, où le retrait du sortant, *M. Christian Spiller* (div. d.), a désorganisé les plans de l'opposition, son neveu, M. François Vannson (*UPF*), est prêt à prendre la relève. Il doit notamment affronter l'ancien chef d'état-major des armées, *le général Jeannou Lacaze* (Union des indépendants), et M. Guy Vaxelaire (ex-PS). Une *victoire de ce dernier dans* l'ancienne circonscription de M. Poncelet, président du conseil général, *serait un véritable affront politique* pour celui-ci.

A Neufchâteau, le sortant, M. Serge Beltrame (PS), ne se *représente pas non plus*. Majorité et opposition partent en ordre dispersé. Le trésorier du Parti républicain, M. Jean-Pierre Thomas, doit faire face à M. Jacques Cablé, conseiller général, apparenté RPR. A gauche, M. Francis Kihl, que soutient M. Beltrame, est, lui, opposé à M. Christian Franqueville (ex-PS).

A Saint-Dié, le directeur de campagne du Parti socialiste, M. Chris*tian Pierret*, est opposé à M. Gérard Cherpion (UPR) *(lire l'encadré)*.

Dans la Meuse, les deux sortants *sont donnés gagnants*. M. Longuet est sûr de son fait à Bar-le-Duc. M. Jean-Louis Dumont (PS), député et maire de Verdun, voit ses chances se renforcer à la *mesure des divisions de l'opposition*, en dépit de la candidature unique accordée à M. Arsène Lux (RPR), ancien préfet.

JEAN-LOUIS THIS

► **Nous avons déjà analysé la préparation des élections législatives dans le *Limousin*, en Alsace, en Languedoc-Roussillon, en *Bourgogne*, en Auvergne, en Bretagne, dans le Centre, en Champagne-Ardenne, en Corse, en Haute-*Normandie*, en Basse-Normandie, en Poitou-Charentes et en *Rhône-Alpes* (*le Monde* des 3, 4, 5, 6, 10, 13, 16, 18, 19, 23, 24, 26 et 27 février).**

Vosges : la « mécanique Pierret »

SAINT-DIÉ

de notre correspondant

A quelques mois près ils ont le même âge, mais l'un compte déjà quinze ans de vie parlementaire, alors que l'autre débute tout juste en politique.

M. *Christian Pierret (PS), quarante-six ans*, a entamé en 1978 sa carrière de député en *fanfare*, battant M. Lionel Stoléru, ancien secrétaire d'Etat au travail manuel, qui tentait, à *l'époque, de s'implanter* dans les Vosges. M. Gérard Cherpion (RPR), quarante-cinq ans, prési*dent de la chambre de commerce* et d'industrie de Saint-Dié et conseiller régional de Lor*raine* depuis un an, rêve d'une entrée aussi remarquée sur la scène politique en défiant le directeur de campagne du Parti socialiste.

Un match serré

Le match s'annonce serré. *« La circonscription a toujours été très disputée »*, tranche l'ancien rapporteur général du budget, qui s'est *« durci le cuir » depuis dix ans, selon son* expression. Et pour cause. *« La gauche m'a maintenu dans les soutes. Elle m'a beaucoup utilisé. Avant de recevoir, il faut donner »*, affirme-t-il quand on lui demande s'il ne regrette pas de ne pas avoir été ministre. Il *en conserve néanmoins* un *« sentiment d'injustice profonde »*, après avoir été pressenti plusieurs fois et *écarté*. A chaque fois, dit-il, le président de la République a *« biffé* [son] *nom »*. Des séquelles du congrès du Parti socialiste de *Metz en 1979 où les délégués* de sa motion n'ont pas soutenu M. Mitterrand, suppose-t-il.

Le député sortant a mis en place la *« mécanique Pierret »* depuis quinze ans, comme *disent* les Vosgiens. *« J'ai amené beaucoup de choses ici »*, lance-t-il avant d'énumérer *les créations d'emplois qu'il a* soutenues dans la plasturgie, notamment pour donner une *nouvelle vocation industrielle* à l'Est vosgien, les anciennes « vallées Boussac ». Il s'est aussi *battu, rappelle-t-il, pour conserver* des emplois dans le textile, retenant Yeramex International, *fabricant de tissu enduit dont* la célèbre toile pour les sacs Vuitton, qui voulait aller s'installer en Alsace.

M. Pierret s'est également investi sur le terrain de la culture, avec la création d'un *festival de géographie à Saint-*Dié, et dans le domaine de la *formation* et de la recherche, avec la *constitution* d'un *pôle* universitaire autour de la construction de deux départements d'IUT, de la délocalisation d'une partie des étudiants de l'école des sciences et des techniques de l'ingénieur de Nancy et de l'arrivée d'un centre de recherche technique en informatique du CNRS.

Le bilan de M. Pierret n'impressionne pas M. Cherpion, qui dénonce les *« effets d'annonce »* de son concurrent au nom du *« parler vrai »*. Pharmacien dans *une petite commune* de la circonscription depuis vingt ans, il a fait ses classes dans les milieux socio-professionnels avant de se lancer en politique il y a un an dans *le sillage du* président du conseil général des Vosges, M. Christian Poncelet (RPR), qui l'encourage aujourd'hui paternellement. Dans le match à couteaux tirés qui l'oppose à M. Pierret, il bénéficie du soutien de huit conseillers généraux *sur les neuf* de la circonscription, dont un ex-socialiste.

J.-L. T.

Une cantonale partielle

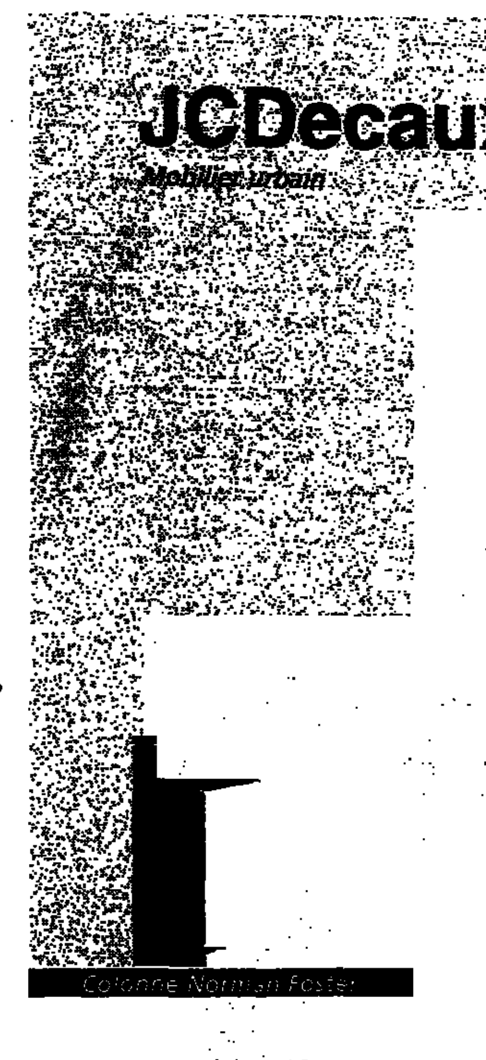
HÉRAULT : canton de Caylar (1er tour).

I., 927; V., 724; A., 21,89 %; E., 702.

Jean-Marie Barascut, div. d., m. des *Rives, 341 (48,57 %); Maurice* Requi, PS, m. de La Vaquerie, 333 (47,43 %); Paulette Kjellberg, Verts, 19 (2,70 %); Marie-Claude Bastide, PC, 9 (1,28 %) .... BALLOTTAGE.

[Cette partielle était rendue nécessaire après le décès survenu en décembre, de Pierre Bouyeron (PS), maire de Caylar, conseiller général depuis 1961 de ce canton, le plus petit de l'Hérault. Il avait été *réélu au second tour des cantonales* de mars 1992, avec 406 voix (51,91 %) contre 376 (48,08 %) à Jean-Marie Barascut, sur 782 suffrages exprimés, 802 votants (soit 13,48 % d'abstention) et 927 inscrits. Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : I., 927; V., 780; A., 15,85 %; E., 760; Pierre Bouyeron, 355 (46,71 %); Jean-Marie Barascut, 321 (42,23 %); Louis Pascal, FN, 34 (4,47 %); Paulette Kjellberg, 33 (4,34 %); Marie-Claude Bastide, 17 (2,23 %).

Le PS, bien qu'améliorant de 0,72 point son score d'il y a un an, est cette fois devancé par le représentant de l'opposition qui progresse de 6,34 points, en l'absence, il est vrai, de candidat lepéniste. De leur côté, le PC et les Verts reculent.]



recherche dans le cadre de son développement international

AMSTERDAM
ANVERS
BARCELONE
BIRMINGHAM
BRATISLAVA
BREME
BRUXELLES
COLOGNE
COPENHAGUE
DRESDE
GÖTEBORG
HAMBOURG
HELSINKI
LA HAYE
LEIPZIG
LISBONNE
LUXEMBOURG
LONDRES
MADRID
MANCHESTER
MUNICH
NEW-YORK
PARIS
STOCKHOLM

FUTURS DIRECTEURS RÉGIONAUX *(Réf. DG 107)*

Dans un premier temps numéro 2 au sein de l'une de nos Directions Régionales, vous apprendrez toutes les richesses de notre métier et ses complexités. Vous développerez votre sens des relations publiques et de la négociation ; tenace et opiniâtre, vous vous imposerez comme interlocuteur privilégié des Collectivités Territoriales. Attentif à l'excellence du service JCDecaux, vous veillerez sur le terrain à la mise en œuvre de nos produits et services, en dirigeant une équipe de 50 à 150 personnes. A terme, votre réussite, et surtout votre talent vous amèneront à prendre la responsabilité d'une Agence en France ou en Europe.

JEUNES COMMERCIAUX *(Réf. CO 309)*

Au travers de vos résultats, vous avez déjà prouvé que vous êtes un excellent vendeur. Au sein de l'une de nos Directions Régionales ou Nationale, vous apprendrez dans un premier temps nos métiers et nos techniques de vente. A terme, nous vous confierons une Région, des comptes à gérer en direct, et, si vous en avez le potentiel et surtout le talent, la responsabilité de la Direction Commerciale de l'une de nos filiales étrangères.

JURISTE DROIT PUBLIC *(Réf. FI 208)*

Spécialiste de la législation des Collectivités Locales, doté d'une solide expérience en entreprise ou dans une Administration Publique, et surtout d'un vrai talent, vous serez au sein de notre Direction des Affaires Juridiques, le support de nos Agences Régionales pour la mise en œuvre et le suivi de nos relations contractuelles avec nos clients. A ce titre, vous rencontrerez les décideurs locaux sur le terrain. A terme, ce poste peut également déboucher vers la responsabilité des Affaires Juridiques de l'une de nos filiales à l'étranger.

ARCHITECTES PAYSAGISTES *(Réf. DI 404)*

A partir des collections de mobiliers urbains que nous réalisons avec les plus grands Architectes et Designers, vous allez préparer au sein de notre Bureau d'Etudes des projets d'aménagement urbain intégrant la globalité des fonctions et des mobiliers que nous sommes en mesure de proposer aux Villes. Vous disposerez pour ce faire de l'aide de nos Ingénieurs et de l'assistance de l'outil informatique nécessaire, et surtout de votre talent.

Depuis 30 ans, nous avons équipé de mobilier urbain plus de 750 villes d'Europe avec succès tant auprès des élus, des annonceurs que des usagers. Demain comme aujourd'hui, avec les Ingénieurs de notre Bureau d'Etudes, assistés des plus grands Architectes et Designers, nous développerons le concept d'aménagement urbain.

Après avoir gagné le pari de la qualité grâce à notre service après-vente assuré par un personnel qualifié et formé au sein de notre Centre de Formation, nous recherchons nos futurs Jeunes Responsables diplômés de l'enseignement supérieur (bac+4/5, Gestion, Sciences Po, Ingénieur TP, Droit ou Architecte DPLG Paysagiste), possédant une forte culture générale et 5 à 8 ans d'expérience, et surtout beaucoup de talent.

Si ces missions vous motivent, si vous maîtrisez une ou deux langues étrangères et si vous avez intégré la mobilité géographique dans votre démarche professionnelle, venez partager cette passion du service qui unit l'ensemble des collaborateurs JCDecaux. Notre Directeur des Relations Humaines recevra personnellement votre dossier de candidature, qui sera exempt de toute recommandation. Vous préciserez la référence choisie.
JCDecaux - DRH - BP 11 - 78373 Plaisir CEDEX.



POLITIQUE

M. de Villiers annonce le développement des « affaires » contre M. Mitterrand

M. Philippe de Villiers a accusé M. Mitterrand, dimanche 28 février lors du « Forum Radio-J », d'avoir financé sa campagne présidentielle de 1988 avec des fausses factures. *« Le développement des affaires pourrait aller jusqu'à l'Elysée*, a déclaré l'animateur de Combat pour la France (...) *Quand le président de la République a été le créateur du réseau Urba et nous explique en nous faisant des leçons de morale successives tous les mois qu'il faut vider l'abcès de la corruption, alors même qu'il a financé sa campagne présidentielle par l'intermédiaire de son ami M. David Azoulay, expert-comptable de la campagne qui a fait des sociétés « écrans », avec de l'argent sale, quel exemple !*

Tant qu'il y aura le doute dans l'esprit des Français, il y aura le doute dans l'esprit des Français sur le magistère moral de François Mitterrand. Parce que François Mitterrand, et c'est la raison pour laquelle je n'irai pas cohabiter, a couvert de son autorité morale les plus grands scandales de toute l'histoire de la République. »

EN BREF

□ **Un sondage CSA accorde 19 % d'intentions de vote au PS et 17 % aux écologistes.** – Selon le dernier sondage réalisé par CSA pour *le Parisien*/France Inter/France Info les 24 et 25 février, les socialistes recueillent 19 % d'intentions de vote, devançant les écologistes qui en obtiennent 17 %. La précédente enquête des 8 et 9 février donnait 19,5 % des intentions de vote à l'Entente des écologistes (Verts et Génération Ecologie) contre 17,5 % au PS. La droite conserve sa domination en améliorant son score de 1,5 point, avec 38,5 % des intentions de vote (20,5 % pour le RPR et 18 % pour l'UDF).

□ **Loir-et-Cher : M. Lang officiellement candidat.** – M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture et maire (PS) de Blois, a officiellement déposé sa candidature dans la première circonscription de Loir-et-Cher, dimanche 28 février, à la préfecture du département. Son suppléant est M. Michel Fromet, qui assure également les fonctions de premier adjoint à la mairie de Blois et qui lui a succédé à l'Assemblée nationale lorsque M. Lang est entré au gouvernement en 1988. Sept autres candidats sont en lice dans cette circonscription de Blois.

□ **Oise : invalidation de la candidature de M. Françaix (PS).** – Le tribunal administratif d'Amiens a invalidé, jeudi 25 février, la candidature, dans la cinquième circonscription de l'Oise, de M. Michel Françaix (PS), député sortant. Le tribunal a motivé son jugement en se référant à l'article LO-135 du code électoral, qui interdit à un suppléant ayant remplacé un député *« nommé membre du gouvernement de faire acte de candidature »* contre ce dernier *« lors de l'élection suivante »*. M. Françaix était entré au Palais-Bourbon lorsque M. Lionel Stoleru, dont il était le suppléant, avait été nommé secrétaire d'Etat au plan en juin 1988. Elu sous l'étiquette de la majorité présidentielle, M. Stoleru se présente, aujourd'hui, dans la même circonscription avec l'investiture de Génération Ecologie.

□ **Puy-de-Dôme : divisions au PS.** – Dans la 4e circonscription (Issoire), M. Jacques Lavédrine, député PS sortant, qui a perdu sa mairie et son canton au profit de M. Pierre Pascallon (RPR), a décidé de passer outre à la décision des instances de son parti, qui a investi M. Jean-Paul Baquet, maire de Coudes. Il a choisi comme suppléant M. Patrick Cholmé, conseiller municipal d'Issoire, lequel se réclame des analyses de M. Charles Fiterman. – *(Corresp.)*

□ **Yvelines : M. Brillault (RPR) se présente contre M. Tenaillon (UDF-CDS).** – M. Philippe Brillault (RPR), qui vient d'être réélu maire du Chesnay, a annoncé sa candidature dans la troisième circonscription des Yvelines (La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay), dont le député sortant, M. Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), président du conseil général, se représente avec l'investiture de l'UPF. La liste que conduisait M. Brillault aux municipales partielles des 24 et 31 janvier dernier, organisées après la dissolution du conseil municipal, avait emporté la plupart des sièges à pourvoir avec une majorité relative face à trois autres listes dont deux de l'opposition et sans avoir bénéficié de l'investiture du RPR.

□ **L'Alliance pour l'écologie et la démocratie présente cinquante candidats.** – Ancien secrétaire général de Génération Ecologie, M. François Donzel a présenté, mardi 23 février, une première liste de cinquante candidats de son mouvement, l'Alliance pour l'écologie et la démocratie. Ces candidats seront opposés aux représentants de l'Entente des écologistes, constituée par les Verts et Génération Ecologie. M. Donzel lui-même sera candidat dans la neuvième circonscription de Paris, face à M. Jean-Jacques Porchez, délégué aux élections de GE.

□ **Le Parti des travailleurs (trotskiste) présente ses candidats.** – Le Parti des travailleurs (PT), constitué en 1991 à partir du Mouvement pour un parti des travailleurs (MPPT), qui avait soutenu en 1988 la candidature de M. Pierre Boussel, dit Lambert, dirigeant du Parti communiste internationaliste (trotskiste), à l'élection présidentielle, a présenté, mardi 23 février, ses quatre-vingt-six candidats aux prochaines élections législatives. M. Daniel Gluckstein, secrétaire national du PT, a indiqué que son parti profitera de la campagne pour dénoncer, notamment, *« l'union sacrée pour le partage du travail »* qui est, en fait, *« le partage des revenus ouvriers »* et, donc, *« le partage de la misère »*.

□ **M. Le Bris (div. droite) nouveau maire du Bourget (Seine-Saint-Denis).** – M. Albert Le Bris (divers droite), premier adjoint au maire, chargé des finances de la ville du Bourget (Seine-Saint-Denis) depuis 1983, a été élu, le 26 février, maire de la commune par vingt-huit voix contre trois au candidat présenté par le Parti communiste (il y a eu deux bulletins blancs). Ancien cadre technique d'une compagnie aérienne privée, M. Le Bris, âgé de cinquante-neuf ans, succède à M. André Cadot, soixante-douze ans, maire (divers droite) de la commune depuis 1977.

□ **Précision.** – M. Pierre Armand ne sera pas candidat du CNI dans la première circonscription de la Drôme (Valence) aux élections législatives, ainsi qu'il était indiqué dans nos éditions du 25 février. C'est M. Jean Martinez, président du CNI de la Drôme, qui représentera ce parti dans cette circonscription.

Au camp du Struthof

L'Union des étudiants juifs a achevé un « tour de France de la mémoire »

STRASBOURG

de notre correspondant

Quelque deux cents membres de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) ont terminé dimanche 28 février, devant l'ancien camp de concentration du Struthof (Bas-Rhin), le « tour de France de la mémoire » qu'ils avaient commencé huit jours plus tôt à Drancy.

Ce parcours les a emmenés sur le site de la plupart des camps d'internement utilisés contre les juifs par le gouvernement de Vichy ou l'occupant allemand durant la seconde guerre mondiale.

Dans chacune des villes concernées, l'UEJF a organisé des cérémonies commémoratives ou des conférences en présence d'élus régionaux.

Ainsi, samedi soir, à Strasbourg, une table ronde sur « Le parcours éducatif de la mémoire » a réuni Mme Catherine Trautmann, maire (PS) de la ville, M. Marcel Rudloff, membre du Conseil constitutionnel et président (UDF-CDS) du conseil régional d'Alsace, et M. Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et de la communauté juive de Strasbourg.

Le président de l'UEJF, M. Simon Pinto, a expliqué, devant le Struthof, seul camp d'extermination sur le territoire français d'aujourd'hui – l'Alsace ayant été alors annexée par les nazis, – que *« ce tour de France des camps de la honte »* doit permettre de lutter contre l'indifférence et d'obtenir une reconnaissance des crimes du régime de Vichy, afin de *« tirer les leçons de l'histoire pour les appliquer au présent »*.

J. F.

COMMUNICATION

Quotidiens en guerre

Suite de la première page

Cette concurrence ne date pas d'hier. Rituellement, lors de la remise de prix dans les fêtes et les foires parrainées par *Nord Eclair*, les photographes de *la Voix du Nord* s'obligent à des contorsions d'acrobate pour éviter de « cadrer » le titre ou la banderole du journal rival dans leur photo. Et les journalistes de *Nord Eclair* tentent, chaque fois que c'est possible, de convaincre leurs interlocuteurs, à Roubaix ou à Tourcoing, de leur donner l'exclusivité de leurs informations, aux dépens de *« la Voix »*.

Cette concurrence n'allait pourtant pas sans *gentlemen agreement* sur certains sujets. Ainsi, les deux journaux se sont interdit de s'étendre sur les problèmes financiers qu'ils rencontrent ou les crises qu'ils vivent respectivement. Jusqu'à quand ? Leur joute a, en effet, pris un tour plus agressif depuis deux ans. *« Il n'y a plus de chasse gardée, qu'elle soit rédactionnelle, géographique ou commerciale »*, commente un journaliste de la *Voix du Nord*.

Volée de bois vert

Le dernier avatar de cette rivalité s'est concrétisé dans l'affaire de l'Office régional de la culture et de l'éducation permanente (ORCEP). Le 11 février, deux jeunes journalistes de *la Voix du Nord*, Yves Zrama et Yves Smaghe, publient un article sur les malversations comptables de l'ORCEP, ainsi que la liste d'une quinzaine de fonctionnaires et élus du Parti socialiste qui seraient indûment rémunérés par l'association (*le Monde* du 20 février). Le lendemain, sous la signature de son directeur de la rédaction, André Farine, *Nord Eclair* adresse une volée de bois vert au quotidien régional. Sous le titre *« Nous n'avons pas publié les noms ! »*, *Nord Eclair* écrit : *« Un journal ne pouvant être un instrument de délation gratuite, et ne possédant pas, par ailleurs, les moyens d'investigation de la justice, ne peut mettre en cause l'honneur des personnes sans preuves certaines (...). A la justice de faire son travail. Nous faisons le nôtre avec sérieux depuis le début de cette affaire et nous continuerons à le faire ! »*

Cette déclaration de guerre déontologique n'a pas eu l'heur de plaire à *la Voix du Nord*, même si elle y recueille des échos. De nombreux journalistes y décèlent l'aigreur d'un concurrent *« qui s'est fait piquer son sujet »* – *Nord Eclair* fut le premier, cet été, à mettre sur la place publique le dossier de l'ORCEP, – tandis que d'autres, plus rares, y voient *« un vrai débat sur le rôle de la presse, et son mauvais penchant à se transformer en agent supplétif de la justice »*.

La querelle pourrait être purement régionale. Mais ses prolongements intéressent toute la presse écrite. D'une part, en publiant des noms de personnalités impliqués dans l'affaire de l'ORCEP, *la Voix du Nord* s'est attirée les foudres de la justice. Celle-ci a condamné le quotidien lillois en vertu des nouvelles dispositions du code de procédure pénale concernant la liberté de la presse et la protection des personnes mises en cause dans la presse (*le Monde* du 24 février).

Bien que le quotidien lillois ait fait appel, cette décision a créé une première judiciaire qui ne manque pas d'alarmer les syndicats de patrons de presse, et notamment le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR). Mais la querelle traduit aussi une nouvelle configuration de la presse régionale, marquée par une crise dont les deux principaux journaux du Nord sont une illustration.

Auparavant, tout semblait simple. *La Voix du Nord*, forte de ses vingt-huit éditions et de ses 386 123 exemplaires de diffusion moyenne en 1992, selon l'Office de justification de la diffusion (OJD) (qui contrôle la diffusion des supports de publicité), régnait du haut de l'immeuble à l'architecture flamande qu'il possède place du Général-de-Gaulle, à Lille. Le deuxième quotidien régional, après *Ouest-France*, irriguait le Nord, le Pas-de-Calais et l'Aisne. Tout juste concédait-il à son rival *Nord Eclair* les villes de Roubaix, de Tourcoing et des communes avoisinantes, et à sa copie conforme, *Nord-Matin*, une partie du bassin minier. Avec 100 354 exemplaires diffusés en neuf éditions 1992 selon l'OJD, *Nord Eclair* pouvait prétendre au titre de brillant second. D'autant plus que ce quotidien local, passé en 1975 dans le giron du groupe de communication de M. Robert Hersant, bénéficiait de l'inébranlable fidélité de son lectorat roubaisien : *Nord Eclair* n'est-il d'ailleurs pas, depuis la Libération, l'héritier du *Journal de Roubaix* ?

De la rivalité au harcèlement

Les deux titres ont vécu ainsi dans une atmosphère de rivalité bien tempérée, surtout sensible à Roubaix et Tourcoing, fiefs de *Nord Eclair*, dans lesquels *la Voix* s'est installée après guerre. En dépit de la mobilité de sa rédaction (70 journalistes, contre 320 à *la Voix*) et des « coups » journalistiques qu'il a la réputation de faire, *Nord Eclair* n'a jamais fait réellement d'ombre à son puissant voisin lillois. *« Ce n'est pas le titre qui nous inquiétait, mais le groupe Hersant auquel il appartient »*, confie un représentant de la direction de *la Voix du Nord*.

Car, en dépit de sa puissance, *la Voix du Nord* se faisait l'impression d'être David face au Goliath que représentait le groupe Hersant. En 1986, l'arrivée de M. Robert Hersant à *l'Union* de Reims a fait craindre au quotidien régional lillois un éventuel *« encerclement »*. Il a donc protégé son flanc est, en conservant coûte que coûte son édition dans l'Aisne et en rachetant le tri-hebdomadaire *l'Aisne nouvelle* ; il a sauvegardé sa façade maritime en prenant le contrôle de *Nord-Littoral* (Calais), auquel s'intéressait également le groupe Hersant, et, enfin, s'est implanté au sud en entrant dans le capital du *Courrier picard* (Amiens). Mais c'est la crise économique et la récession publicitaire qui ont incité les deux titres à accentuer leur concurrence. Des éléments spécifiques à l'histoire récente de chacun des titres ont joué le rôle d'accélérateur.

Nord Eclair a pu autrefois compter sur le groupe auquel il appartenait. Mais la mauvaise santé de nombreux journaux du groupe Hersant, éprouvés par la baisse des recettes publicitaires, empêche celui-ci de « faire les fins de mois » de ses quotidiens nordistes. En France, *Nord Eclair* et *Nord-Matin* ont perdu l'an dernier presque 50 millions de francs ; les trois éditions belges de *Nord Eclair*, rentables, ne suffisent pas à renflouer leurs homologues françaises. Les incertitudes pesant sur l'avenir du groupe Hersant ont, de surcroît, convaincu les dirigeants de *Nord Eclair* que, *« quelle que soit l'issue, il faut retrouver l'équilibre »*. Le quotidien roubaisien a des atouts, dont son imprimerie, qui fabrique les éditions européennes du *Financial Times* et, depuis l'an dernier, celles de *la Repubblica* et de *El País*. Mais ses zones de diffusion (principalement Roubaix et Tourcoing) souffrent terriblement de la crise et ne peuvent servir de réserve de lecteurs et de publicité. Il y a deux ans, le journal a donc décidé de se battre à Lille, *« d'abord en banlieue »*, précise André Farine. Les efforts commerciaux de *Nord Eclair*, dont la distribution d'exemplaires gratuits, ont attisé la vindicte de *la Voix du Nord*, qui a répliqué en créant de nouvelles rédactions locales dans la zone de son rival. *« Nord Eclair se bat dos au mur, ce qui explique son agressivité »*, affirme un membre de la direction du journal adverse. Reste l'indépendance journalistique. En la matière, chacun voit midi à sa porte. *Nord Eclair* a longtemps eu l'image d'un journal dynamique, seul capable de sortir des « affaires » et de faire preuve d'indépendance en face d'un voisin puissant mais léthargique. Toutefois, des journalistes de *la Voix du Nord* glissent que M. André Diligent, maire UDF-CDS de Roubaix et ancien président du conseil d'administration de *Nord Eclair*, bénéficie d'un traitement de faveur dans ses colonnes. *« Quand des problèmes se posent, on n'hésite pas à l'écrire »*, réplique André Farine, qui balaie d'un revers de main les insinuations distillées par *la Voix du Nord* concernant les liens conjugaux d'un directeur de la publicité de *Nord Eclair* et de l'attachée de presse de la mairie de Roubaix ou la rumeur d'un prêt municipal à son journal. De leur côté, certains rédacteurs de *Nord Eclair* ne sont pas en reste, qui parlent de *la Voix du Nord* comme d'une *« institution »* conduite par une trop grande connivence avec les notables au pouvoir.

La fin du carcan ?

Une critique longtemps fondée, mais qui semble définitivement gommée. Car *la Voix du Nord* s'est peu à peu débarrassée de son carcan de journal régional « béni oui-oui ».

Plusieurs événements l'y ont poussé : le rachat du journal par ses cadres il y a trois ans à la faveur d'un RES (rachat d'entreprise par ses salariés), la grève de la rédaction en juin 1991, suivie par la nomination d'un rédacteur en chef et d'un directeur de la rédaction qui insufflent *« un ton nouveau »*, selon plusieurs journalistes, puis le rajeunissement de la rédaction et son haut niveau de formation. Ces conditions nouvelles ont incité le quotidien lillois à être plus incisif, et à réfléchir sur son contenu rédactionnel comme sur le renouveau de sa maquette. *« Nous sommes sans doute moins institutionnel que par le passé*, affirme un délégué de la direction. *L'affaire de l'ORCEP nous a rapporté 2 % à 3 % de vente en plus, mais elle a surtout, avec d'autres articles, témoigné de notre indépendance. C'est ce qui nous intéresse. »* Il ne cache pas que *la Voix du Nord* tente de faire *« le grand écart entre journalisme de proximité et journalisme d'investigation »*, et tente de séduire davantage les citadins, plus jeunes, plus qualifiés. Car le recul des recettes publicitaires a aussi mis à mal l'équilibre financier de *la Voix*.

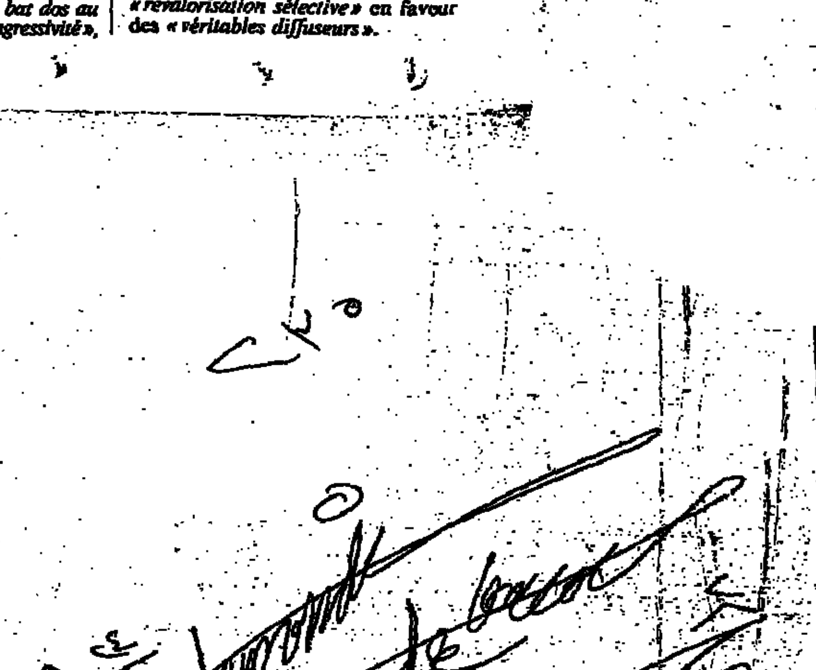
Dans la guérilla commerciale et rédactionnelle que se livrent ainsi les deux titres du plat pays, tous les coups sont permis. Les foires traditionnellement dévolues à l'un ou l'autre des deux journaux (Foire des Berlouffes à Wattrelos, Franche Foire à Tourcoing, Fête des bébés à Roubaix, etc.) *« font l'objet de luttes commerciales à mort »*. Le pacte de non-agression est devenu chiffon de papier. *La Voix* vient ainsi de débaucher un journaliste considéré comme le meilleur spécialiste des faits divers de *Nord Eclair*, *« un geste impossible il y a quelques années »*. Et, compte tenu du changement de décor opéré par la crise, David s'est mué en Goliath.

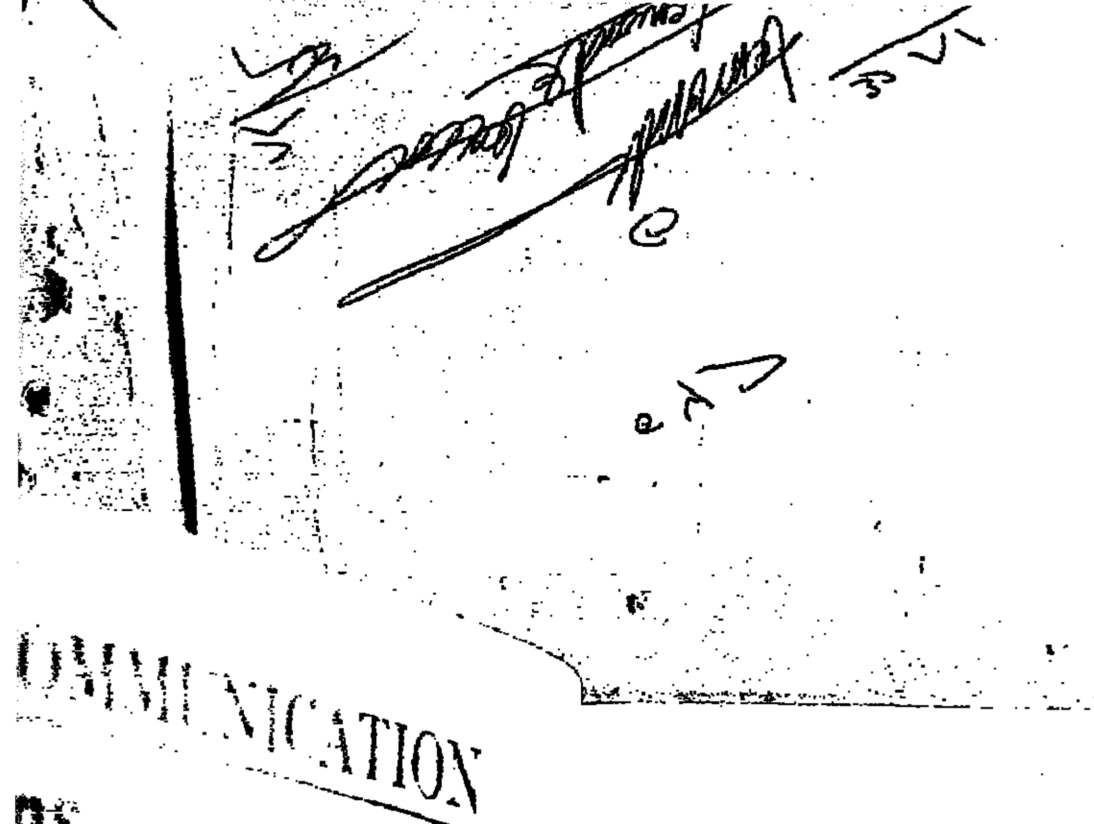
Ainsi, l'an dernier, des pourparlers *« très avancés »* ont eu lieu entre le groupe Hersant et *la Voix du Nord* qui avaient pour objet la vente de *Nord Eclair* à son rival. L'échec est dû au prix de vente trop élevé et au refus de la part du groupe Hersant de céder les trois éditions belges du journal. Or, ce sont elles qui intéressent *la Voix du Nord*, qui lorgne à la fois sur la Belgique, seul débouché géographique qui lui reste ouvert et important marché publicitaire. Mais ces tensions et ces négociations n'empêchent pas les responsables de chacun des deux titres de professer leur foi dans le pluralisme de la presse dans le Nord. Une affirmation dont il est difficile de mesurer le degré de sincérité ou d'opportunité.

YVES-MARIE LABÉ

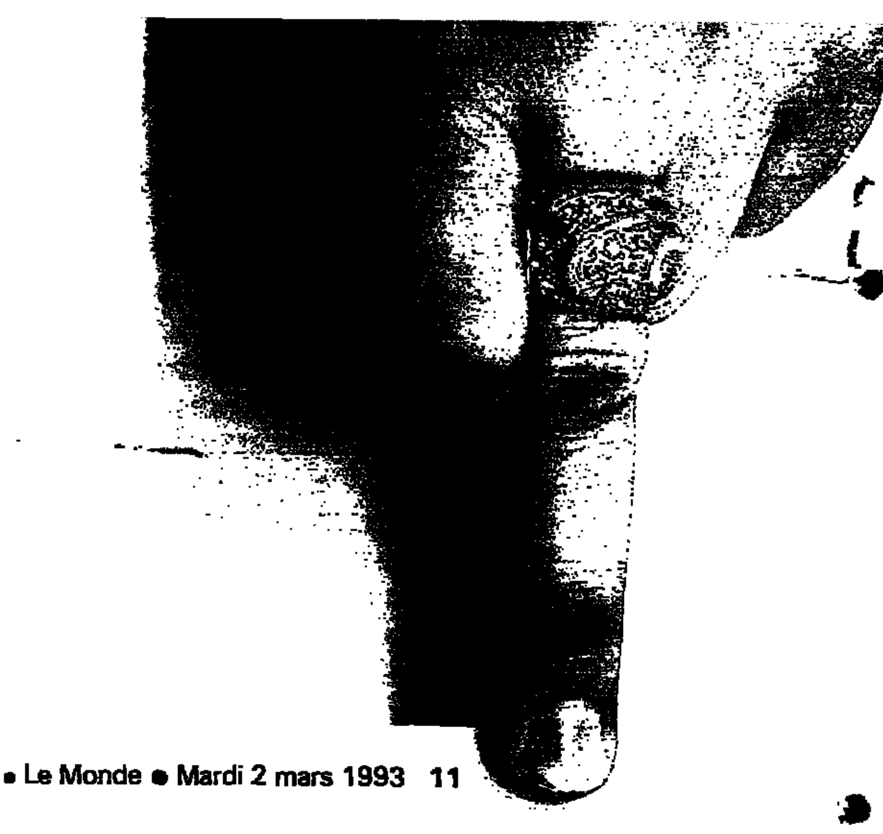
□ **Les dépositaires de presse s'opposent à toute réduction de leur marge.** – Réunis vendredi 26 février à Paris, les cent cinquante membres du comité directeur du Syndicat national des dépositaires de presse, qui jouent le rôle de grossistes dans la distribution des journaux, ont exprimé leur opposition à *« toute minoration de leur marge brute »* en réponse au rapport du « comité des sages », constitué d'éditeurs, mis en place par le Conseil supérieur des messageries (*le Monde* du 12 février). Ils ont souligné que *« la remise en cause, sous quelque forme que ce soit, de leurs conditions d'exploitation »* se traduirait par un arrêt du mouvement de modernisation mené dans les dépôts. Les représentants des dépositaires ont toutefois jugé intéressante l'idée d'une *« meilleure capillarité »* du réseau de distribution, en affirmant souscrire à l'hypothèse d'une *« revalorisation sélective »* en faveur des *« véritables diffuseurs »*.











Germain Sengelin, juge extrême

La chancellerie a fait enquêter sur les méthodes peu orthodoxes du doyen des magistrats instructeurs de Mulhouse

MULHOUSE

de notre envoyée spéciale

«Le président du cabinet d'instruction nº 3», comme il se plaît à se définir lui-même avec emphase, n'est pas un homme commode. Juge d'instruction depuis vingt-cinq ans (un record), dont vingt-deux à Mulhouse, il se définit comme *«un chasseur d'hommes, si possible de fauves»*, bien obligé pourtant de se contenter quelquefois de *«chasser du lapin»*. A cinquante-six ans, il est toujours amoureux de son métier, *«une fonction de pouvoir, et il n'est pas interdit d'aimer le pouvoir, le vrai, pas celui d'être escorté par des motards»*. Il proclame : *«Je ne suis pas d'une race émasculée. Je vous arrange moi-même le portrait et vous n'en apporterez jamais la preuve.»* A l'en croire, par trois fois au cours de sa longue carrière, il a fait le coup de poing *«d'homme à homme, sans témoins»* dans son cabinet, avec des inculpés qui *«ne s'en sont jamais plaints»*.

Fils de la Sundgau, une vallée paysanne située au sud de Mulhouse, Germain Sengelin fut instituteur de campagne, avant de connaître le combat comme parachutiste dans les djebels d'Algérie et d'y flirter avec l'OAS. De cette période, il a gardé le goût de faire la leçon et d'une certaine manière la guerre, sa guerre. Germain Sengelin s'enorgueillit de ne jamais avoir fait d'erreur judiciaire. Il est vrai qu'il ne s'intéresse pas à ce que deviennent ses dossiers, une fois qu'il les a clôturés ou qu'ils lui ont échappé du fait de dessaisissements dont il est convaincu d'avoir *«le palmarès maximal»*. *«Je suis incontrôlable et entends l'être jusqu'à ma retraite.»*

Son premier haut fait fut sans doute, il y a plus de dix ans, la tonitruante inculpation de Roger Saint-Jean, le directeur adjoint de la DNED (direction nationale des enquêtes douanières), dans le cadre d'une enquête sur un trafic international de cigarettes blondes. Cela valut à M. Saint-Jean d'être assigné à résidence pendant trois semaines dans une chambre d'hôtel de Mulhouse. Tout, déjà, était réuni pour faire saliver le juge : l'inculpation très médiatisée d'un notable, défendu par l'un de ces grands avocats parisiens avec lequel il aime tant croiser le fer (en l'occurrence Mᵉ Georges Kiejman), la conviction de se heurter à la pègre et à la raison d'Etat.

L'inculpation fut interminable et ne trouva d'issue – un non-lieu – qu'après dessaisissement du juge par la Cour de cassation. On vit ensuite le juge Sengelin placer sous mandat de dépôt une avocate niçoise accusée de percevoir des honoraires provenant de rackets commis par ses clients. Elle aussi bénéficia d'un non-lieu. Non-lieu encore dans la rocambolesque affaire Oskar Hubrich, dont le cadavre fut découvert dans le grand canal d'Alsace en juillet 1981. La presse affirma longtemps qu'il s'agissait du corps d'un espion du KGB, tué par une injection par la CIA, qui aurait maquillé le meurtre en coma éthylique... Il fallut attendre 1989 pour s'aviser qu'aucune infraction n'avait été commise en France. Les justices allemande et suisse saisies, avaient classé l'affaire dès 1983-1984.

Le juge Sengelin s'enflamme pour ses dossiers comme l'on part en croisade. Il visse sa casquette de marin sur sa tête ronde, embarque sa greffière pour les périples les plus insensés, et part à l'assaut du stupre et du crime. Un journaliste n'est jamais bien loin. Germain Sengelin ne ménage ni son temps ni sa peine. Quand les affaires ne viennent pas à lui, c'est lui qui vient aux affaires. Sa propension à s'autosaisir finit par agacer ses supérieurs hiérarchiques et le place régulièrement en situation de conflit avec les représentants du Parquet.

«Mégalomane et intransigeant»

En 1987, une mission d'inspection des services judiciaires est dépêchée à Mulhouse : tout en reconnaissant au magistrat de nombreuses qualités, les rapporteurs soulignent *«son caractère mégalomane et intransigeant»*. Les inspecteurs estiment que le départ de Mulhouse du juge Sengelin *«de toute évidence s'impose»*. On suggère alors de le nommer président de cour d'assises ou à la section antiterroriste du Parquet de Paris ou encore de le placer en détachement au ministère de l'intérieur. Les invitations au départ restent sans effet.

Un nouveau rapport – daté du 23 janvier 1988 – est plus alarmant encore : *«Il ressort que la présence au tribunal de Mulhouse de M. Sengelin crée un climat nécessitant son départ»* et que l'on est *«à la merci d'un incident majeur»*. Le rapporteur propose de traduire le magistrat devant le Conseil supérieur de la magistrature statuant comme conseil de discipline. Albin Chalandon, alors garde des sceaux, accepte. Germain Sengelin est défendu par son syndicat, le Syndicat de la magistrature. Les poursuites, qui portent notamment sur un usage perçu comme discutable des frais de déplacement, ne dépassent pas le cadre de l'instruction. La loi d'amnistie passe aussi pour les juges d'instruction.

Un virtuose de la procédure

L'année 1988 sera d'ailleurs un «grand cru» Sengelin. Le 26 juin, au cours d'un vol de démonstration, un Airbus A-320 s'écrase à Habsheim. Trois personnes sont tuées, une dizaine d'autres grièvement blessées. L'appareil est-il en cause ou les pilotes ont-ils commis des erreurs? L'émotion et l'enjeu – la sécurité du fleuron de l'aviation civile française – sont énormes. Germain Sengelin ne peut être hors jeu. Donc il s'impose. Et rapidement il paraît faire cause commune avec le syndicat des pilotes de ligne. Il clame que la direction de l'aviation civile – son directeur est alors Daniel Tenenbaum – a fort bien pu maquiller les boîtes noires de l'appareil, grâce à la complaisance du Parquet. Lorsque, dans un souci d'apaisement, l'affaire est confiée au tribunal de Colmar, le président du tribunal de Mulhouse est contraint de faire délivrer par un huissier son ordonnance exigeant du juge Sengelin la restitution du dossier.

Germain Sengelin agace sa hiérarchie comme le parquet. Pour lui, ces réactions sont des *«opérations de dénigrement»* et il qualifie aujourd'hui d'*«enfants de putains»* ceux qui l'accusent d'avoir voulu récupérer le dossier à toute force. Pour y faire pièce, il porte plainte en 1991, avec constitution de partie civile contre le président et le procureur en fonction à Mulhouse en 1988. C'est un tour de force : la plainte sera validée par la Cour de cassation et reste à l'instruction. Car en matière de procédure, le juge Sengelin est un virtuose... jusqu'à la facétie. N'a-t-il pas recueilli un témoignage dans une camionnette postée à cheval sur la frontière avec la Suisse – il n'est pas territorialement compétent à l'étranger – en étant assis du côté français, le témoin (susceptible d'être interpellé en France, il ne pouvait s'y rendre) se tenant pour sa part du côté helvétique?

Parfois Germain Sengelin pousse le bouchon un peu trop loin. Ce fut du moins l'avis de la chambre criminelle de la Cour de cassation le 30 septembre 1992. Dans une affaire d'abus de blanc-seing et d'escroquerie ouverte en 1987 sur plainte d'une entreprise de la région de Mulhouse qui estimait avoir été contrainte de payer des bakchichs pour un gros chantier en Algérie, un avocat franco-algérien avait été inculpé en 1989. Flairant encore une fois «l'affaire», Germain Sengelin fit plusieurs déplacements en Algérie – aux frais du gouvernement algérien, ce qu'il dément. La Cour de cassation lui reprocha d'avoir été défrayé par... la partie civile et, fait rarissime, le dessaisit pour suspicion légitime.

Deux autres affaires ont éclaboussé au même moment le juge Sengelin. La première est complètement atypique dans les annales de la justice criminelle. Il avait en effet inventé la notion de *«non-lieu médiatique»* à l'intention du directeur d'un laboratoire d'expertise médicale, Michel Meyer, dont le dossier d'instruction ouvert après le meurtre de son associé n'était pas clos six ans après son inculpation. L'inculpé se rebiffa. Après avoir passé trois semaines en prison en 1987, avoir vu sa réputation ruinée et son entreprise péricliter, il n'en put tout simplement plus d'être *«l'otage pénal»* d'une enquête tortueuse qui n'en finissait pas de ne pas aboutir.

Michel Meyer n'est pas seul à se sentir persécuté par la justice incarnée par le juge Sengelin. Deux témoins se sont aussi révoltés. Le premier est une vieille connaissance du juge Sengelin, Daniel Tenenbaum, ancien directeur de l'aviation civile devenu président de la SANEF (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France). Le deuxième est une jeune femme, chef d'une petite entreprise de saisie informatique à Mulhouse. Le dossier est tragique : la disparition d'une petite fille de dix ans, Anaïs, qui, un soir de janvier 1991, ne rentre pas de l'école.

La théorie des «cercles de proximité»

Après la découverte du corps de l'enfant, le juge Sengelin se lance sur la piste d'un prétendu trafic international d'enfants, puis développe sa théorie des *«cercles de proximité»* et cherche des failles dans l'entourage affectif ou géographique de la fillette. Il s'intéresse ainsi *«aux turpitudes et aux fréquentations de la cage d'escalier»* de la maison d'Anaïs. Au rez-de-chaussée se trouvent les bureaux d'une société de saisie informatique dirigée par une jeune femme. Dès le début, entre elle et le juge, le courant passe mal. Enceinte de quatre mois, elle est conduite de force, menottes aux poignets, chez le magistrat instructeur qui ne suporte pas qu'elle ait voulu décaler la convocation (pour raisons médicales qu'elle n'avait pas développées). A son bureau, sa correspondance privée est saisie, lue à haute voix devant ses employés et les policiers. Elle affirme que des propos orduriers, à connotation sexuelle, lui sont tenus par le magistrat. Au moment où elle est encore hospitalisée après son accouchement, le juge perquisitionne à son domicile.

Alors que l'enquête sur le meurtre d'Anaïs n'avance pas – ainsi aucune mesure d'expertise scientifique, hormis l'autopsie, n'est réalisée, – Germain Sengelin monte un «groupe d'enquêteurs» qu'il baptise «groupe Anaïs». Il y fait figurer un psychologue. Les «enquêteurs» procèdent à des confessions sur la vie sexuelle de tous les témoins, à qui le juge promet que ces témoignages seront détruits au terme de l'instruction. Il semble se focaliser sur la voisine de la famille d'Anaïs, femme qui n'a jamais été placée en garde à vue ni a fortiori inculpée. Son défaut serait-il de compter parmi ses relations et dans sa clientèle Daniel Tenenbaum pour qui elle réalise des plaquettes publicitaires? Et ce dernier n'a-t-il pas le tort d'avoir pour conseil un avocat qui fut très actif dans le dossier des bakchichs algériens?

Un beau jour de juin 1992, Daniel Tenenbaum reçoit sur le fax de son entreprise une convocation en qualité de témoin *«dans le cadre de la procédure contre X... des chefs d'enlèvement d'enfant et homicide volontaire»*. Selon Daniel Tenenbaum, il fut, au cours de l'audition, plus question de l'Airbus que du dossier criminel qui lui valait d'être entendu. *«Jamais le juge ne m'a demandé ce que je faisais au moment de la disparition de l'enfant»*. S'estimant victimes *«d'agissements inconsidérés d'un magistrat oublieux de tous les devoirs de sa charge»* qui semble décidé à les *«persécuter»*, M. Tenenbaum et la jeune femme ont assigné l'Etat français *«pour grave dysfonctionnement du service de la justice»*. Pour le juge Sengelin, ces accusations ne sont que *«des élucubrations»* et Daniel Tenenbaum *«un triste sire hautement suspect»*.

Fort embarrassée, la hiérarchie judiciaire ne peut qu'assister au match : les pouvoirs juridictionnels d'un juge sont si étendus et si difficiles à contrôler... *«Pas facile de juger un juge»*, soupire un magistrat de la chancellerie. C'est donc avec d'infinies précautions et après une longue réflexion nourrie de notes abondantes que le garde des sceaux s'est décidé à envoyer une mission de l'inspection des services judiciaires à Mulhouse, pour *«faire le point sur le comportement du juge Sengelin»*, comme on dit pudiquement. Ce dernier avait, il est vrai, refusé de répondre à une convocation de son premier président. Rebelle, tel qu'en lui-même.

AGATHE LOGEART

La cité de la drogue

Suite de la première page

La banalisation du haschisch, avec *«une circulation monétaire liée au trafic qui bouleverse considérablement les relations sociales sur le quartier»*, avait déja été constatée en 1989, lors de la consultation des locataires réalisée en préalable à la remarquable mobilisation pour la santé dans la cité, articulant interventions sociales et médicales, réhabilitation des bâtiments (2). Près de la moitié des jeunes consultés avaient alors déclaré consommer un produit toxique, le haschisch dans deux cas sur trois. Un quart des familles affirmaient connaître une personne concernée par la toxicomanie.

«On se drogue à cause de la déprime, histoire de changer d'atmosphère», témoignait un jeune lors de l'enquête. Depuis lors, l'aggravation de tous les indicateurs sociaux et l'affaiblissement des structures associatives n'ont fait qu'amplifier le phénomène. Conséquence de la crise sociale, la drogue a, à son tour, accru l'isolement de la cité. Le «shit» n'est aujourd'hui que le fleuron d'une économie parallèle qui concerne une minorité non négligeable de la population. Des scooters au matériel vidéo en passant par les jeans et les baskets de marque, tout se vend dans les caves et, à la nuit tombée, dans les allées mêmes de la cité.

Le «business du shit» – la vente du haschisch – est sans doute le plus fructueux et le plus répandu de ces négoces clandestins. A la cité des 4 000, la famille Chir s'était taillé un quasi-monopole dans l'importation et la distribution. Elle travaillait en association avec les Fellahi des Francs-Moisins, d'origine algérienne eux aussi.

Trois générations participaient à l'entreprise : les pères de famille, des quinquagénaires, tenaient les postes de «patron» ; leurs frères et leurs fils, âgés d'une vingtaine d'années, assuraient le transport et le commerce au quotidien ; les grands-parents, des retraités, ainsi que les épouses s'occupaient de blanchir les revenus du trafic.

Après treize mois d'enquêtes, sous la direction de Mᵐᵉ Brigitte Blind, juge d'instruction à Paris, huit membres des familles Chir et Fellahi sont écroués. L'un d'eux, qui s'occupait du transport de drogue entre le Maroc et la France, a été arrêté en Espagne.

Fonctionnant toujours sur le mode familial, le système de blanchiment d'argent a été démonté par les policiers. Epouses et grands-parents multipliaient les placements financiers et les prêts rapidement remboursés. Bien que menant un modeste train de vie dans la cité des 4 000, où certains de ses membres percevaient le RMI, la famille Fellahi possédait un restaurant assez cossu, Aux jardins d'Eden, situé à deux pas du théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis. Elle avait acquis un pavillon dans le Val-d'Oise, où un pistolet et un fusil à pompe ont été trouvés par les policiers.

La frontière, c'est l'héroïne

A douze ans, des «petits frères» sont utilisés pour faire le guet, car on sait qu'à cet âge on ne risque pas la prison. Les premières «fumettes» peuvent commencer dès l'enfance. Un élève de CE2 sujet à des vomissements répétés et inexpliqués en classe a fini par expliquer qu'il fumait un «joint» chaque jour sur le chemin de l'école. Des adolescents ne sont que des consommateurs occasionnels, mais d'autres fument du matin au soir. Ils sont «ailleurs» en permanence et ne s'impliquent pas dans la relation aux autres. Les préoccupations liées au trafic dominent. La vie sociale, associative, politique sombre.

Selon le docteur Didier Ménard, médecin généraliste de la cité depuis quinze ans, un jeune sur quatre parmi les douze-vingt ans serait concerné par la drogue dite «douce». A côté des *«trois quarts des jeunes qui vont bien»*, des réussites exemplaires de jeunes diplômés, une forte minorité d'enfants des Francs-Moisins a inscrit le «shit» dans son quotidien. Ils justifient cette banalisation par l'innocuité de l'herbe, et font référence à l'injustice d'une société corrompue. *«Des acteurs de la télé ou des journalistes fument, des ministres vendent du sang contaminé et magouillent avec les sociétés, et nous, on nous casse les c... pour quelques billets»*, explique Gino.

La frontière, c'est l'héroïne, la drogue «dure» qui est totalement bannie dans le quartier. Ceux qui en consomment vont s'approvisionner ailleurs. *«Les dealers d'héroïne n'ont pas intérêt à se pointer ici. Parce que le marché du shit est protégé, mais aussi parce que les jeunes voient leurs copains crever du sida»*, constate un intervenant social. Plus de dix jeunes de la cité sont déja morts du sida, d'autres développent la maladie.

Jeunes désœuvrés, pères au chômage de longue durée, mères dépassées : les familles sont elles-mêmes dans des situations qui les exposent à toutes les tentations de l'argent facile. Le père n'est plus celui qui rapporte les revenus du ménage ; *il a perdu l'autorité qui* était la sienne, spécialement dans les familles maghrébines. *«Autrefois, le fils délinquant était la honte de la famille,* constate un jeune éducateur de prévention. *Aujourd'hui, il retrouve un statut en rapportant de l'argent. Si la mère accepte d'aller faire ses courses avec les 1 000 F que lui rapporte son fils voleur, c'est toute la famille qui bascule. Ce mécanisme n'est plus un épiphénomène. Il se répand.»* Le docteur Ménard refuse de parler de «démission» familiale, terme qui renverrait à une culpabilité de parents surtout saisis par la pauvreté, mais il pointe *«la redoutable incapacité des parents à fixer les limites de l'interdit. Certains enfants rencontrent l'autorité pour la première fois à la maternelle»*, constate-t-il.

Le «business de la drogue»

«Les trafiquants se croient protégés derrière les murs de leur cité, affirme M. Michel Bouchet, chef de la brigade de répression du trafic illicite de stupéfiants et de la toxicomanie (BRTIST). *Aux Francs-Moisins comme aux 4 000, des coups de sifflet sont lancés dès qu'un policier pointe le bout de son nez. Il y avait des jours où une quinzaine de semi-grossistes venaient acheter jusqu'à 50 kilos chez les Chir ou les Fellahi.»* A ce rythme, les 2 tonnes de drogue saisies auraient été revendues en quelques mois par les dealers qui opéraient pour l'essentiel en Seine-Saint-Denis. *«C'est la première fois que nous démantelons un réseau de cette importance, dont nous soupçonnions l'existence dans les banlieues parisiennes»*, commente M. Michel Bouchet, qui refuse de parler de *«mafias»* et préfère le terme de *«caïdats»*. *«Nous voulons montrer aux mômes de banlieue que le trafic de stups peut permettre de gagner gros pendant quelques mois. Mais que les trafiquants partent ensuite en prison.»* Les assistantes sociales municipales, retranchées dans leur bureau, constatent parfois le train de vie inhabituel de certains allocataires, mais comment débusquer les fraudeurs dans une cité dont près d'un quart des résidents sont demandeurs d'aide sociale?

«Les petits trafiquants qui réussissent se comportent comme des parvenus, roulant en voitures de sport et frimant dans tout le quartier avec leur argent gagné facilement», remarque le commissaire Lamotte. Si le *«business de la drogue»* est le plus voyant des commerces illicites, d'autres trafics clandestins se sont développés et alimentent autant de *«foires aux voleurs»*, dans les cités ou dans les marchés aux puces des environs. Lors de leurs patrouilles dans les sous-sols des HLM, les policiers de Saint-Denis tombent parfois sur des *«caves au trésor»*. *«En dérobant les clefs ou en changeant la serrure des locaux communs, les jeunes se constituent des entrepôts,* note un brigadier. *La dernière fois, on a mis la main sur trois motos et six scooters volés, autant de vélos tout-terrain, des casques, cinq cents grammes de shit et un pistolet à grenaille.»* Depuis un mois, le local a été «récupéré» par la société HLM, qui a posé de nouveaux cadenas.

La revente d'autoradios volés semble être une spécialité de cette banlieue nord de Paris. A Saint-Denis, un quart des crimes et délits constatés concerne des vols «à la roulotte» (2 200 en 1992, sur 9 000 infractions). La vitre d'une voiture est brisée pour dérober l'autoradio. Celui-ci sera revendu, selon les policiers, au cinquième de sa valeur. *«La délinquance liée aux automobiles et aux deux-roues est notre principal fléau»*, insiste un officier du commissariat de La Courneuve. Sans doute les habitants des quartiers ont-ils pris l'habitude de garer leur scooter ou leur moto sur leurs balcons. Mais des agressions se sont développées en plein jour : *«Le conducteur du deux-roues est attaqué quand il est arrêté au feu rouge*, poursuit le policier. *On a même vu des types jeter des bouts de bois en travers des roues, sur les principales artères de la ville, pour déséquilibrer les motards et leur piquer leur engin...»*

Au cours des derniers mois, le commissariat a constaté une nouveauté dans la délinquance, les «vols à l'italienne» : *«La portière d'une voiture à l'arrêt est ouverte brutalement, ou sa vitre est brisée, par un type qui vole le sac de la personne au volant, en général une femme*, dit le policier. *En s'en prenant à des personnes qui ne sont pas de la ville, l'agresseur a plus de chances de trouver davantage d'argent.»* Pour les policiers locaux, cette petite délinquance serait principalement due aux toxicomanes cherchant à se payer leur dose quotidienne.

«Pacifier la cité»

Autre cible de choix : les camions de livraison. Ceux de Darty ne s'aventurent plus aux Francs-Moisins depuis quelque temps. Plus exactement depuis qu'un des camions de la société a été dévalisé alors que le chauffeur se trouvait dans les étages de la cité. Une autre fois, le conducteur d'un poids lourd a été tabassé par des jeunes qui ont dérobé son chargement de hi-fi. D'autres vols massifs ont lieu sur la zone industrielle du Bourget-La Courneuve : les marchandises contenues dans les camions assurant le fret national et international sont alors visées.

Face à une telle pression de l'argent facile, comment préparer le retour de la légalité? *«Quel poids avons-nous avec nos stages d'insertion à 400 F par mois auprès d'un jeune dont les copains roulent en BMW avec les revenus de la drogue?»*, s'interroge M. Jean-Pierre Biglione, éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, qui suit les jeunes faisant l'objet d'une procédure devant la justice. L'opération policière semble en tout cas avoir été accueillie avec un certain soulagement par une partie de la population. *«Maintenant, on va pouvoir dire que des familles vivent de la drogue*, reconnaît un jeune qui soupçonne cependant les autorités d'arrière-pensées électorales. *Il reste à faire comprendre que la répression ne suffit pas.»* Et à *«ne pas briser la dynamique de réhabilitation d'une cité qui ne méritait pas cela»*, insiste le docteur Guy Roy, médecin directeur du service départemental de prévention et de soins aux toxicomanes.

De son côté, la police locale ne cache pas son intention de *«pacifier la cité en 1993»*, dans le sillage de la saisie de drogue. Jeudi 25 février au matin, un groupe de policiers îlotiers avait reçu des œufs et des tomates, tandis qu'un jeune proférait des menaces à leur encontre. En fin d'après-midi du même jour, une trentaine de policiers, matraque au côté, avaient ceinturé le bâtiment 3, réputé le plus «chaud», pour marquer leur volonté de reconquête du territoire. *«On ne touche pas aux îlotiers»*, avance le commissaire pour justifier la fermeté avec laquelle ses policiers ont alors contrôlé tous les jeunes présumés suspects, avec un systématisme qui évoquait davantage l'humiliation que le rappel à la loi.

Enfant des Francs-Moisins, Hayette Boudjema, ancienne vice-présidente de SOS-Racisme, candidate aux élections législatives sous la bannière de Génération Ecologie, estime, elle, qu'une *«course de vitesse»* est engagée entre les militants de la citoyenneté et la partie de la jeunesse en déroute. *«Il faut cesser de montrer du doigt les Francs-Moisins»*, dit-elle. C'est aussi l'avis de Patrick Braouezec, maire (communiste refondateur), qui a fait connaître dans une lettre distribuée à tous les habitants sa décision de se constituer partie civile *«afin d'obtenir réparation pour la collectivité»*. Quant à Fatima Kezzal, vingt-huit ans dont dix-sept passés aux Francs-Moisins, elle vient de participer à la création de l'association des jeunes de la cité, qui veut aider les élèves à faire leurs devoirs et introduire *«de la morale»* chez les petits. *«C'est à nous de réagir*, insiste-t-elle. *Sinon, ici, ce sera Harlem.»*

PHILIPPE BERNARD et ERICH INCIYAN

(2) «Quartier-santé. Une dynamique communautaire sur un site de développement social des quartiers : Francs-Moisins-Bel Air (Saint-Denis).» Synthèse sous la direction de Michel Joubert, Fernando Bertolotto, Patricia Bouhnik, Luc Faraldi.

SOCIÉTÉ

La réforme de la procédure pénale est entrée en vigueur

Les principales dispositions du nouveau code de procédure pénale sont entrées en vigueur lundi 1er mars. Ce texte modifie sensiblement l'équilibre de la procédure actuelle. Il introduit, même timidement, l'avocat en garde à vue, ôte au juge d'instruction le pouvoir de mettre en détention et renforce les droits de la défense lors de l'instruction.

Présenté le 26 février 1992 en conseil des ministres par M. Michel Sapin, alors ministre délégué à la justice du gouvernement de Mme Edith Cresson, ce texte n'aurait sans doute pas été examiné par les parlementaires si M. Henri Emmanuelli n'avait pas été inculpé par le juge Van Ruymbeke. C'est, en effet, au mois de juillet 1992, alors que le président de l'Assemblée nationale venait d'apprendre qu'il allait être inculpé en tant que trésorier du Parti socialiste, que le président de la République, M. François Mitterrand, a déclaré *«tenir absolument»* à ce que ce texte soit adopté lors de la session d'automne. Au mois de septembre, le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, a complété le texte de M. Sapin en y ajoutant des dispositions sur la présomption d'innocence et une réforme de la procédure des audiences de jugement.

En janvier, les juges d'instruction ont vivement protesté contre ce texte qu'ils jugent à la fois *«flou et dangereux»*. Aujourd'hui, les critiques portent surtout sur les conditions de son entrée en vigueur : les délais d'application sont très courts et beaucoup de magistrats estiment qu'un texte aussi complexe nécessite une préparation plus poussée et un *«accompagnement»* plus important en termes de crédits et d'effectifs.

Des garanties pour la défense

Lundi 1er mars, à 0 heure, tous les magistrats, avocats, policiers, et greffiers de France ont abandonné du jour au lendemain le code de procédure pénale qu'ils utilisaient depuis 1958. Le texte qui gouverne désormais les us et coutumes judiciaires introduit des bouleversements considérables dans la procédure française : les avocats peuvent à présent intervenir en garde à vue ; l'inculpation a été supprimée au profit d'une procédure en deux temps comprenant une mise en examen et une ordonnance de présomption de charges ; la détention provisoire n'est plus prescrite par le juge d'instruction, mais par un juge délégué par le président du tribunal, et les droits des avocats au cours de l'instruction ont été renforcés. *«C'est le big bang judiciaire*, sourit un magistrat. *En une nuit, tout a changé !»*

La révolution n'est pourtant pas à l'ordre du jour. Séduit un instant par les audacieuses propositions de la commission Justice pénale et droits de l'homme, présidée par Mme Mireille Delmas-Marty (1), le ministre délégué à la justice, M. Michel Sapin, avait finalement opté pour une réforme plus modeste. Les nouveaux textes conservent donc l'architecture actuelle du système judiciaire français : le statut du parquet n'est pas modifié, le juge d'instruction est maintenu, et les phases principales de la procédure restent inchangées. *«Une rénovation en profondeur est préférable au bouleversement total proposé par le rapport Delmas-Marty*, expliquait le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, à la commission des lois de l'Assemblée nationale le 22 septembre 1992. *D'abord parce qu'il faut assurer la continuité du fonctionnement de la justice pénale et éviter tout blocage du système. Ensuite parce que la mise en œuvre d'une telle réforme supposerait une profonde modification du statut du parquet que je n'estime pas souhaitable, et enfin parce que les contraintes de l'organisation judiciaire et celles liées aux moyens matériels nécessités par un tel bouleversement rendraient la mise en œuvre de ces propositions aléatoire.»*

Suppression de l'inculpation

Le gouvernement a renoncé à se lancer dans une révolution procédurale, mais l'ampleur de la réforme est très inhabituelle : alors que les textes récents s'intéressaient essentiellement à l'instruction, voire à la détention provisoire, celui-ci touche à l'ensemble de la procédure pénale française, de la garde à vue à l'audience de jugement. La réforme modifie ainsi des domaines aussi variés que le régime des nullités, les privilèges de juridiction, les conditions de mise en détention, ou les droits de la défense lors de l'instruction. En développant le caractère contradictoire du système actuel, le gouvernement espère faire évoluer petit à petit les habitudes judiciaires. *«Il ne s'agit pas de changer un point, à un endroit précis, mais d'introduire de multiples modifications à plusieurs endroits*, résumait M. Michel Sapin lors du congrès du Syndicat des avocats de France, à l'automne 1991. *J'en attends un véritable changement d'esprit.»*

Voté au terme de débats mouvementés, le nouveau texte comprend à la fois des mesures de bon sens qui font quasiment l'unanimité – la fin des privilèges de juridiction, la suppression des frais de justice pénale, ou la légalisation de la médiation pénale – et des dispositions importantes qui modifient considérablement les règles du jeu. Au nom de la présomption d'innocence, l'inculpation a ainsi été supprimée au profit d'un système en deux temps, et le juge d'instruction a été dépossédé de son pouvoir de mise en détention afin de réduire la détention provisoire. Les juges d'instruction ont vu dans cette dernière mesure un véritable désaveu : *«Cette réforme*, estime l'Association française des magistrats instructeurs dans un texte intitulé «Propositions pour une instruction rénovée», *procède du mythe tout à fait infondé de la toute-puissance du juge d'instruction œuvrant seul, sans règles ni contrôle.»*

Le principal acquis de ce texte contesté est sans doute le renforcement considérable des droits de la défense. L'avocat peut désormais intervenir auprès des gardés à vue, accéder au dossier d'instruction à *tout moment* de la procédure, et demander des investigations au juge d'instruction qui sera tenu de lui répondre dans un délai d'un mois par une ordonnance motivée susceptible d'appel. *«Cet aménagement*, note l'ordre des avocats de Paris dans un dossier de la *Gazette du Palais* consacré à la réforme, *a une importance comparable à celle de la loi de 1897 qui permit aux avocats d'assister aux interrogatoires chez les juges d'instruction et d'avoir auparavant communication du dossier de la procédure.»*



Tout nouveau pouvoir s'accompagne toutefois de nouvelles responsabilités : en étant désormais pleinement partie prenante de l'instruction, les avocats en deviennent également coresponsables. *«Nous ne pourrons plus aller devant les tribunaux en nous plaignant du travail accompli lors de l'instruction*, prévenait ainsi Me Henri Leclerc lors d'une réunion d'information organisée le 24 février par l'ordre des avocats à la cour de Paris. *Si nous le faisons, les juges nous répondront* «Vous n'aviez qu'à demander des mesures d'investigation.» *Et ils auront raison. Ces nouvelles dispositions demandent un grand investissement, mais la vérité peut y gagner.»*

Ce «big bang» arrive cependant un peu vite au goût de la plupart des magistrats. La loi a été publiée au *Journal officiel* le 4 janvier, et les juridictions ont eu moins de deux mois pour préparer l'entrée en vigueur d'un texte complexe qui modifie quasiment tous les stades de la procédure. Les 6 000 magistrats de France ont reçu le 29 janvier une lettre du garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, et trois circulaires ont été diffusées dans les juridictions par la direction des affaires criminelles et des grâces, mais les magistrats jugent ces délais bien courts : il leur a fallu en quelques semaines lire les nouveaux textes, en étudier toutes les conséquences juridiques, et mettre en place une organisation du travail adaptée aux exigences de la nouvelle loi. *«C'est absolument ubuesque*, note un magistrat. *Nous découvrons tous les jours des problèmes d'interprétation qui ne sont pas résolus ! Les premières semaines, il nous faudra tâtonner, ce qui n'est pas très rassurant pour les justiciables.»*

Les moyens accordés à la mise en œuvre de cette réforme sont en outre très insuffisants. En l'absence d'une modification de la loi de 1991 sur l'aide juridique, les avocats qui interviendront dans les locaux de police et de gendarmerie ne seront pas indemnisés. Certains barreaux ont donc annoncé qu'ils refusaient d'intervenir auprès des gardés à vue dans de telles conditions. Les magistrats hériteront quant à eux d'un important surcroît de travail : les contrôles de garde à vue et les nouvelles modalités de mise en examen augmenteront considérablement les tâches du parquet, les juges d'instruction devront désormais répondre aux demandes des avocats par des ordonnances motivées dont la rédaction exigera du temps, et les juges des tribunaux devront assurer à tour de rôle les fonctions de juge délégué chargé de la détention en plus de leurs tâches habituelles. Dans quelques mois, le contentieux issu de ces nouvelles dispositions pèsera en outre lourdement sur les chambres d'accusation.

Le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, a annoncé au mois de janvier qu'une enveloppe de 10 millions de francs serait consacrée à la mise en œuvre de la réforme, mais aucun renfort en effectif n'a été prévu pour absorber l'accroissement de la charge de travail des magistrats et des greffiers.

ANNE CHEMIN

(1) Instituée en 1988 par le garde des sceaux de l'époque, M. Pierre Arpaillange, la commission Justice pénale et droits de l'homme, qui dénonçait le *cumul entre les mains du juge d'instruction* des fonctions juridictionnelles et des fonctions d'investigation, proposait de confier l'enquête au parquet et de créer un «juge des libertés». L'ensemble de ses travaux a été publié à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75384 Paris Cedex. *La mise en état des affaires pénales, Rapport.* 120 F.

Les policiers restent réservés devant le nouveau régime de garde à vue

«Force doit rester à la loi», ont coutume de dire les quelque vingt mille officiers de police judiciaire (OPJ) de la police et de la gendarmerie nationale. Si les militaires sont fidèles à la réputation de la Grande Muette, les policiers ne cachent guère, de leur côté, leur scepticisme face à une réforme qui impose des changements profonds à l'enquête judiciaire. Plus d'un millier d'inspecteurs et de commissaires ont ainsi adressé leur demande de retrait d'habilitation de la qualité d'OPJ au Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN, 85 % des voix) afin de marquer leur opposition à la réforme.

Respectueux du vote du Parlement, mais défavorable à la plupart des dispositions entrant en vigueur le 1er mars, le syndicat n'en donne pas moins consigne à ses adhérents d'appliquer la loi, sa lettre et son esprit, avec la plus extrême rigueur. *«Nous ne prêterons pas la main au détournement d'un texte visant à mieux garantir les libertés*, commente son secrétaire général, M. Emile Pérez. *Nous appliquerons chacune des dispositions sans la dénaturer, et l'on sera bien obligé de constater les résultats.»*

La «religion» de l'aveu

La police est-elle opposée au nouveau régime des gardes à vue, en raison de la «religion» de l'aveu ? Chaque enquêteur a en tête une affaire – d'inceste ou de grand banditisme – qui n'aurait pas été dénouée sans une confession qui, obtenue pendant les heures de tête-à-tête avec le suspect, entraîna perquisitions, découverte d'indices et interpellations des complices ?

Symbole de la fin du secret de la garde à vue, l'irruption de l'avocat dès cette phase d'enquête suscite le plus de griefs. Redoutant le pire, par déformation professionnelle ou par rancœur corporatiste, les OPJ n'ont visiblement guère perdu cette méfiance qui les oppose aux gens de robe : le gardé à vue reste, pour les uns, un suspect, pour les autres, un client. *«L'intervention de l'avocat dans la garde à vue nécessite de la part de l'OPJ professionnalisme et courtoisie»*, selon la note d'application adressée le 18 février par le ministre de l'intérieur et le directeur général de la police à tous les chefs de service.

Obligations de sécurité pour les avocats

Les policiers n'en soulignent pas moins l'exemple des *«avocats de voyous»*. Plus d'un OPJ rappelle que l'*«on retrouve les mêmes avocats dans tous les dossiers de grand banditisme ou de proxénétisme. Ceux-là conseilleront à leur client de ne pas dire un mot, quoi qu'il arrive. Et une fois sortis ils préviendront les complices que leur copain s'est fait «enchrister»* (NDLR arrêter) *et tous les éléments matériels disparaîtront»*. Mais la plupart des 370 000 mesures de garde à vue recensées en 1992 (1) échappent à ce type d'avocats, qui ne seraient qu'une dizaine au barreau de Paris. Plus convaincants sont les arguments mettant en doute la capacité des avocats à répondre aux demandes. *«En une nuit, on a une cinquantaine de gardes à vue en Seine-Saint-Denis*, dit un inspecteur. *Ça m'étonnerait qu'on trouve un avocat commis d'office pour se déplacer d'un commissariat à l'autre.»*

«L'OPJ, conseille le ministère de l'intérieur, *peut être amené à s'assurer que l'avocat n'est porteur d'aucun objet susceptible d'être utilisé par le gardé à vue contre lui-même ou contre autrui.»* Mais le syndicat des commissaires est plus exigeant et réclame de l'avocat qu'il se soumette à toutes les obligations de sécurité : *«passage sous portique, emploi d'un détecteur de métaux, palpation de sécurité, le cas échéant»*. Peu de services de police étant équipés de détecteurs d'armes, la palpation de sécurité devrait s'imposer. A condition que les avocats l'acceptent.

On voit mal, de toute façon, comment l'intendance suivra. La note du ministère demande bien aux chefs de service de prendre les mesures de sécurité appropriées et de garantir la confidentialité de l'entretien entre avocat et gardé à vue. *«Il convient de disposer d'un lieu spécialement aménagé dans les locaux de police, garantissant des conditions optimales de sécurité (fenêtres barreaudées, table et chaises fixées, judas, sans ligne téléphonique directe...)»*, est-il énoncé, sans que des crédits budgétaires correspondants aient été prévus.

Afin que les magistrats soient immédiatement informés de toute décision, comme le prévoit la loi, le ministère souhaite que *«le contact téléphonique direct soit la règle»*, tout en admettant que *«l'utilisation de la télécopie, pour les services qui en disposent, pourra être envisagée la nuit»*. Là encore, le syndicat des commissaires va plus loin : *«L'avis au parquet doit être immédiat, de jour comme de nuit*, prévient M. Pérez. *Tout procédé automatique, tel que la télécopie, est à proscrire : en quoi envoyer des fax dans un bureau vide pourrait participer au respect des libertés ?»*

La multiplication des risques de nullité tout au long de l'enquête n'est pas le moindre des inconvénients de la réforme. *«Les OPJ devront respecter scrupuleusement chacune des mentions prévues par la loi*, conclut le patron du syndicat des commissaires, *sous peine d'annuler l'ensemble de la procédure. Aussi faudra-t-il dégager un OPJ par service qui ne s'occupera plus que du respect des nouvelles procédures. En définitive, on peut craindre que la réforme actuelle conduise, pour de bons motifs, à mettre en péril le droit de chacun à la sécurité.»*

ÉRICH INCIYAN

(1) Selon les statistiques officielles, 47 % des gardés à vue le sont pour «vols», 37 % pour «stupéfiants», 10 % pour «crimes et délits contre des personnes» (violences, viols), 8 % pour des «affaires économiques et financières».

Les principales dispositions

■ **La présence de l'avocat en garde à vue.** – Toute personne placée en garde à vue pourra désormais avoir un entretien confidentiel de trente minutes avec un avocat à partir de la vingtième heure, à dater du 1er mars 1993, et dès le début de la garde à vue, à partir du 1er janvier 1994. Elle sera en outre *«immédiatement»* informée, *«dans une langue qu'elle comprend»*, des droits qui lui sont *désormais reconnus* : faire prévenir par téléphone, sauf opposition du procureur de la République, un membre de sa famille et solliciter un examen médical. Afin de renforcer le contrôle du parquet sur ces mesures, le procureur de la République sera désormais informé *«sans délai»* de tout placement en garde à vue. Le placement en garde à vue des témoins lors d'une enquête préliminaire a en outre été supprimé, sauf en cas de flagrance.

[*De 1981 à 1990, le nombre de personnes placées en garde à vue est passé de 275 163 à 347 107 (+ 26 %) et celui des gardes à vue prolongées au-delà de vingt-quatre heures de 38 125 à 61 322 (+ 60 %).*]

■ **Le remplacement de l'inculpation par un système à deux vitesses.** – Afin de garantir la présomption d'innocence, l'inculpation a été remplacée par un système à deux vitesses dissociant l'exercice des droits de la défense de la notification des charges. Lorsqu'il existe des indices *«graves et concordants»*, la personne soupçonnée est *«mise en examen»*, ce qui ouvre l'exercice des droits de la défense. A la fin de l'instruction, le magistrat instructeur donne connaissance à la personne mise en examen, en présence de son avocat, des présomptions de charges qui ont été réunies contre elle et recueille les observations de l'intéressé. Il rend ensuite une ordonnance de *«présomptions de charges constitutives d'infraction pénale»*.

[*En 1990, 73 649 personnes ont été inculpées et 7 763, soit 11,1 %, ont bénéficié d'un non-lieu.*]

■ **Le renforcement des droits de la défense.** – Les avocats auront un droit d'accès permanent au dossier à compter des quatre jours précédant la première comparution à laquelle ils pourront désormais assister. Au cours de l'instruction, toute partie pourra faire des demandes d'investigation auxquelles le juge d'instruction sera tenu de répondre dans un délai d'un mois par une ordonnance motivée susceptible d'appel devant la chambre d'accusation. Afin d'éviter l'enlisement des procédures, toute personne mise en examen qui n'aura pas été entendue depuis trois mois pourra demander à être interrogée par le juge qui devra le faire dans un délai de quinze jours. Au bout d'un an, les parties pourront demander au juge de rendre une ordonnance de non-lieu ou de renvoyer l'affaire. Le juge devra alors répondre dans un délai d'un mois par une ordonnance motivée, faute de quoi les parties pourront saisir la chambre d'accusation.

■ **Une mise en détention décidée collégialement.** – Du 1er mars 1993 au 1er janvier 1994, la détention provisoire sera prescrite ou prolongée par un juge délégué par le président du tribunal. A partir du 1er janvier 1994, il sera assisté de deux assesseurs choisis sur une liste établie annuellement par l'assemblée générale du tribunal. Le magistrat instructeur conserve un pouvoir d'incarcération provisoire qui ne peut dépasser quatre jours ouvrables et le pouvoir de rejeter les demandes de mises en liberté. Il peut également continuer à placer sous contrôle judiciaire.

[*Au 1er décembre 1992, sur les 51 121 détenus des prisons françaises, 22 345, soit 43,7 % étaient en attente de jugement définitif.*]

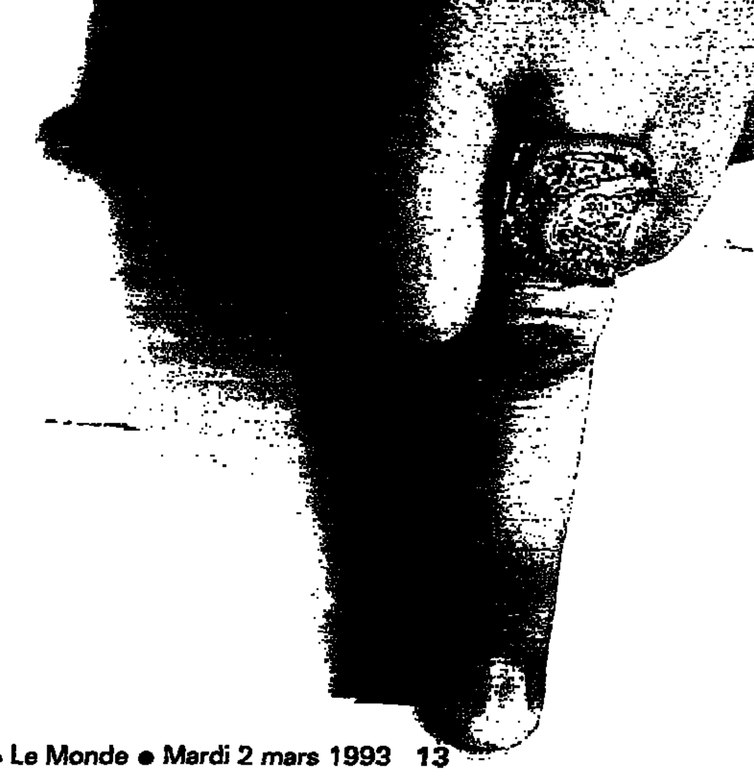
■ **La réforme du régime des nullités.** – Afin d'éviter les annulations de procédure pour des raisons de pure forme, le texte énumère limitativement les nullités formelles sanctionnant la violation de certains articles du code. Les nullités substantielles concernent pour leur part la méconnaissance de formalités qui portent atteinte aux intérêts des parties. Les avocats qui ne pouvaient pas soulever les nullités avant l'audience devront désormais le faire avant la clôture de l'instruction. L'ordonnance de renvoi purgera les nullités, comme c'était le cas en matière criminelle.

■ **La suppression des privilèges de juridiction.** – Les maires, les maires adjoints, les préfets, les magistrats, ou les officiers de police judiciaire, qui étaient protégés par les privilèges de juridiction – la simple apparition de leur nom dans une procédure obligeait le juge d'instruction à saisir la chambre criminelle de la Cour de cassation (704 requêtes en 1990) – seront désormais soumis au droit commun de la procédure et le texte élargit le renvoi pour cause de bonne administration de la justice.

■ **La réforme de l'audience de jugement.** – A partir du 1er octobre 1994, le président du tribunal ou de la cour n'aura plus la direction des débats, qui porteront d'abord sur les faits reprochés, puis sur la personnalité du prévenu ou de l'accusé. Si le président de la juridiction le souhaite, il peut décider d'appliquer ces mesures dès le 1er mars 1993 après avoir recueilli l'accord des parties, de leurs avocats, et du ministère public.

A. C.





SOCIÉTÉ

«Couvre-feu» pour les débits de boisson

Manifestation contre un arrêté municipal à Asnières

«Non au couvre-feu!», «Laissez vivre les bistrots!», «Non à Asnières ville morte!» : commerçants et consommateurs reprenaient les mêmes slogans, samedi 27 février, dans les rues d'Asnières (Hauts-de-Seine). Regroupés sous des banderoles dégoulinantes de neige fondue, quelques dizaines de clients et de patrons de bar ont défilé jusqu'à la mairie pour protester contre l'arrêté municipal qui impose la fermeture de tous les débits de boisson à 21 heures au lieu de minuit.

Une décision prise le 19 février, *«à la suite de plaintes de riverains en raison de l'accroissement de l'insécurité et des perturbations nocturnes, notamment dans les secteurs où sont établis les cafés»*, par une municipalité que dirige M. Michel Maurice-Bokanowski (RPR), qui a déjà attiré l'attention sur sa politique sécuritaire en autorisant, à la fin de l'année dernière, les trente membres de la police municipale à porter une arme.

Pour la deuxième fois en quatre jours, les cafetiers de la ville sont descendus dans la rue pour dénoncer une mesure qu'ils estiment abusive. *«Il n'y pas eu de débat au conseil municipal»*, affirme M. Michel Laneret, venu, à la tête des élus socialistes de la ville, soutenir la manifestation : *«C'est vrai qu'il y a des problèmes dans une poignée d'établissements, mais il fallait demander des fermetures administratives.»*

M. Richard Neuillet, adjoint chargé de la sécurité et de la police municipale, estime, pour sa part, que les procédures habituelles sont trop longues et qu'*«une certaine faune avait fait de nombreux établissements des lieux de prostitution et des repaires de trafiquants de drogue»*. Il considère que 90 % des demandes de dérogation pour un report de l'heure de fermeture seront acceptées *«après enquête de voisinage et demande au service de police municipal»*.

Sur les trottoirs, des Asniérois sympathisants du maire glissaient au passage du cortège : *«Comme ça, on ne verra plus d'Arabes dans les rues le soir.»* Et de nombreux patrons de bars *fréquentés par une population* d'origine étrangère craignaient effectivement que cette mesure ne s'applique en réalité qu'à eux.

M. Slimane Abbad, patron de la *Brasserie du métro*, s'est ainsi vu notifier par la police, le soir même de la manifestation du 24 février, l'obligation de fermer dès 21 heures, alors que l'arrêté municipal ne s'appliquait pas encore à l'ensemble des cent soixante-huit cafés de la ville. *«Nos clients vont aller dans les cafés de Gennevilliers, la commune voisine, et les rues d'Asnières seront encore plus vides, ce qui n'est pas forcément un gage de sécurité»*, commente M. Abbad.

CHRISTOPHE DE CHENAY

REPÈRES

ATTENTAT

Le FLNC (canal historique) revendique les explosions contre deux rectorats

Le FLNC (canal historique) a revendiqué, dimanche 28 février, deux attentats à l'explosif perpétrés dans la nuit de samedi à dimanche contre les rectorats des académies de Toulouse et d'Aix-Marseille. *Les explosions, qui se* sont produites vers 1 heure, ont provoqué d'importants dégâts, mais elles n'ont pas fait de victimes. A Toulouse, plusieurs bureaux ont été détruits.

Dans un communiqué authentifié, l'organisation nationaliste corse écrit notamment que *«l'Etat français poursuit avec acharnement ses actions planifiées contre notre langue, parce qu'elle a toujours été un pilier de résistance majeur de notre peuple»*. Elle prévient que, *«si des mesures structurelles et des actions clairement définies et programmées dans le temps n'interviennent pas au plus tôt»*, elle *«intensifiera encore davantage* [ses] *actions»*.

Le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, a réagi en exprimant, dimanche, sa *«révolte»* et son *«indignation»*. Le 19 janvier 1992, le FLNC (canal historique) avait déjà provoqué d'importants dommages matériels au rectorat de Rennes, et indiqué que cette action entrait *«dans le cadre de la lutte pour la défense de la langue corse»*.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nouvelles mesures pour la protection des motards

Le *secrétariat* d'Etat aux transports a annoncé, dimanche 28 février, l'adoption de trois nouvelles mesures destinées à améliorer la sécurité des motards (le nombre de motards tués a augmenté de près de 14 % de 1988 à 1991 alors qu'il a baissé de 8,8 % pour l'ensemble des conducteurs). Les glissières de sécurité, dangereuses en cas de chute et de glissade, seront dotées d'un écran protecteur dans la partie inférieure. Les marquages au sol, trop souvent glissants, seront modifiés à l'occasion du contrôle de sécurité des infrastructures en cours d'expérimentation depuis plusieurs mois et qui va être généralisé. Enfin, les ralentisseurs de vitesse du type «dos d'âne» devront respecter une norme spécifique d'ici au mois de juin 1993. Le budget de 10 millions de francs nécessaire à ces adaptations est déjà réservé, a indiqué le secrétariat d'Etat.

EN BREF

□ **Le commissaire à la tête des polices urbaines de Nice est inculpé.** – Le commissaire divisionnaire Yvan Zanin, directeur de la sûreté urbaine de Nice (Alpes-Maritimes), a été inculpé le 19 février de *«complicité de faux»* et laissé en liberté. Il est notamment soupçonné d'avoir «couvert» les malversations de quatre de ses subordonnés et d'avoir minimisé leur ampleur auprès du parquet. L'un d'eux, un inspecteur de la brigade de voie publique, avait été écroué en juin 1992 après avoir été mis en cause dans le vol d'une somme de 460 000 francs, saisie par les policiers sur un entrepreneur employant des étrangers en situation irrégulière. L'inspecteur avait alors avoué un autre détournement de 240 000 francs, expliquant avoir remis la somme à trois collègues en leur demandant de reconstituer le scellé à l'insu de la justice. Cette manipulation avait reçu l'aval du commissaire Zanin, qui a été suspendu de ses fonctions le 17 juillet 1992.

□ **Le lancement de la navette Columbia reporté au 14 mars.** – La NASA a fixé au dimanche 14 mars à 16 heures (heure de Paris) le lancement de la navette spatiale Columbia, qui doit emmener le laboratoire européen Spacelab pour une mission de neuf jours commanditée par l'Allemagne. Prévu initialement le 25 février, le tir avait été retardé pour permettre la vérification des turbo-pompes amenant l'oxygène liquide aux moteurs de la navette. La NASA avait des craintes qui se sont, semble-t-il, avérées vaines quant à la fiabilité de joints sur ces appareils très délicats. – (*AFP, AP, Reuter.*)

□ **L'Action pour l'abolition des longues peines.** – L'ADALP (Action pour l'abolition des longues peines) *qui a tenu, samedi 27 février*, sa première réunion publique, affiche son ambition *«d'aboutir à la suppression des longues peines et des périodes de sûreté»*. Rappelant notamment qu'un des huit évadés de la centrale de Clairvaux (Aube), en septembre dernier, n'était libérable qu'en 2056 en raison de peines cumulées, l'ADALP estime que *«l'aberration de ces peines entraîne chez certains une dangerosité qu'ils n'avaient pas auparavant»*.

CARNET DU Monde

Naissances

Agnès TOURAINE,
Joël CORDIER,
Alexia
ont la joie d'annoncer la naissance de

Hadrien,

le 25 février 1993.

M. et Mme Christian GÉRARD,
ont la joie d'annoncer les naissances de trois petits-enfants

Hugo,

le 14 septembre 1992, chez
Olllvier et Agnès,

Robin,

le 29 janvier 1993, chez
Laurent et Valérie,

Julia,

le 22 février 1993, chez
Jean-François et Nelly.

Décès

– Marine et Camille Philippon,
ses filles,
Le docteur et Mme Philippe Auzépy,
ses parents,
Lionel et Martina
Eric et Pascale,
Hélène Auzépy,
ses frères, belles-sœurs et sœur,
Le docteur Pierre Auzépy,
Le docteur et Mme Gabriel Laurence,
ses grands-parents,
M. et Mme J.-P. Delacour,
Mme P. Laurence,
Mme J.-P. Monnier,
Mme M.-F. Auzépy
Et leurs enfants,
Mme Pilar Arsac,

ont la douleur de faire part du décès survenu le 22 février 1993, de

Mme Christine AUZÉPY.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Le président,
Le conseil confédéral,
Et les unions départementales rattachées à la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance,
ont la douleur de faire part du décès, le 25 février 1993, de leur secrétaire général,

M. Henri BAILLY-GUERCHON,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre avec palmes,
médaille de la Résistance avec rosette,
médaille des évadés,
administrateur de l'Office national
des ACVG.

Un hommage pourra être rendu à sa dépouille mortelle au siège de notre *association, 10, rue des Pyramides*, Paris-1er, le mardi 2 mars, de 10 heures à 18 heures.

Les obsèques auront lieu ultérieurement dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Louis Canet,
son épouse,
Elisabeth, François, Jérôme, Olivia et Virginie,
ses enfants,
Johan et Alexandra,
ses petits-enfants,
Mme Canet,
sa mère,
Les familles Marchay, Duval, Gordon,
M. et Mme J.-G. Papillon,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Papillon, Puget, Hubert, Deney,
Parents, alliés,
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis CANET,
directeur d'Air France pour la Pologne,

survenu le 27 février 1993, après une longue maladie.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le mardi 2 mars, à 14 h 30, en l'église Saint-Vincent de Lacanau-Médoc.

– Alger. Cusset.

Colette Djouaher,
son épouse,
Samia et Nadia,
ses enfants,
Youcef Lakehal,
son gendre,
Sophia, Walid, Sélim,
ses petits-enfants,
Mme Lucie Dubus,
sa belle-mère,
M. et Mme Jean-Paul Dubus,
Mme François Claudia,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bélaïd DJOUAHER,
sous-directeur
administratif et juridique
Unités lignes du Sud,
SNTM-CNAN,

survenu le 5 février 1993, à l'âge de soixante ans.

Les obsèques ont eu lieu le 8 février, à Alger.

Résidence du Parc,
rue d'Anjou,
03300 Cusset.
BP 22 El-Mouradia,
Alger (Algérie).

– Michel et Dominique,
ses fils,
Olivier, Martin, Mathieu, Bastien et Fabien,
ses petits-fils,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Elisabeth COLAS,

à l'âge de quatre-vingt-quatre ans,

et rappellent la mémoire de son mari,

Marcel COLAS,

décédé le 1er mars 1987.

6, place de la Mairie,
32110 Nogaro.
67, boulevard Beaumarchais,
75003 Paris.

– Les membres du conseil d'administration du *Groupement pour la* modernisation de la distribution
ont la grande tristesse de faire part du décès de son président-directeur général,

M. Maxime GRANGÉ,

le 24 février 1993.

Ils s'associent à la peine de sa famille à laquelle ils expriment leur très sincère sympathie.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 26 février, en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris.

– M. Alain Guichard,
son époux,
Le docteur Chantal Guichard,
Le docteur et Mme Jacques Markarian,
Mme Brigitte Guichard,
Et M. Patrice A. Blank,
ses enfants,
Alexandra Peralo-Markarian,
Nathela Gomelsky,
Sarkis Markarian,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Sarrat
et leurs enfants,
M. et Mme Charles Guichard
et leurs enfants,
Mme veuve Michel Nivert
et ses enfants,
M. et Mme Philippe Guichard
et leurs enfants,
ses frère, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
M. Jean-Pierre Peralo,
M. Giorgio Gomelsky,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Alain GUICHARD,
née Jacqueline Sarrat,

survenu à Paris, le 27 février 1993.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Crandelles (Cantal), le mercredi 3 mars, à 15 h 30, où l'on se réunira.

Une messe sera célébrée ultérieurement en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, à Paris-16e.

2, chaussée de la Muette,
75016 Paris.

– M. Antoine Hervé-Gruyer,
son époux,
Le marquis et la marquise de Monteynard,
M. Alfred Hervé-Gruyer,
M. et Mme Jean-René Besse,
M. Dominique Hervé-Gruyer,
ses enfants,
Ses treize petits-enfants,
Et ses six arrière-petits-enfants,
La baronne Hervé-Gruyer,
sa belle-sœur,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Antoine HERVÉ-GRUYER,
née Françoise Lefèvre,

décédée le 25 février 1993, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 2 mars, en l'église de Chambilly (Saône-et-Loire), à 15 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de Chambilly.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

75, rue de Grenelle,
75007 Paris.

– Mme Annie Rivoire,
son épouse,
Mlle Emmanuelle Rivoire,
M. Christophe Rivoire,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean RIVOIRE,
économiste,

le 27 février 1993, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le *mercredi 3 mars, à 14 heures*, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris-16e.

– Mme Paul Jaulmes,
son épouse,
Sylvie Jaulmes,
Yves et France Jaulmes,
ses enfants,
David, Anne et François Amblard,
Emmanuelle,
ses petits-enfants,
M. et Mme Emile Gaussorgues,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Maurice Gaussorgues,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Dessombz,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Jaulmes, Lavergne, Aubanel, Meynadier, Ledermann,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul JAULMES,
professeur honoraire à la faculté
de pharmacie de Montpellier,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 février 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Montpellier.

« La lumière est semée pour le juste, et la joie pour ceux dont le cœur est droit. »
(Psaume 97, 11.)

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le 14 février 1993,

Charles ROUSSEAU,
officier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire
à la faculté de droit de Paris,
membre de l'Institut
de droit international,
directeur de la RGDIP,

s'est endormi dans la paix du Seigneur.

Il a été inhumé dans la stricte intimité familiale auprès de

Jacqueline DEVIN,

son épouse, décédée le 28 février 1973.

Une messe sera célébrée à leur intention le 4 mars, à 18 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

De la part de
François Rousseau,
son fils,
Hélène Drouhin,
sa petite-fille,
Antoine Drouhin,
son arrière-petit-fils,
Et des familles Rousseau, Boutonnet, Drouhin, Granotier-Chastel, Hervio, Jozon et Moreau.

Des dons peuvent être adressés à la fondation « les Orphelins apprentis d'Auteuil ».

M. et Mme François Rousseau,
7, rue du Mont-Valérien,
92210 Saint-Cloud.
M. et Mme Nicolas Drouhin,
8, rue de la Citadelle,
94230 Cachan.

– Les Editions A. Pedone,
Et la *Revue générale de droit international public*
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Charles ROUSSEAU,
officier de la Légion d'honneur,
directeur de la RGDIP,
professeur honoraire
à la faculté de droit de Paris,
membre de l'Institut
de droit international,

survenu le 14 février 1993.

Ils prient la famille de trouver ici l'expression de leur vive sympathie.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme René SEYDOUX
FORNIER de CLAUSONNE,
née Geneviève Schlumberger,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 26 février 1993, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu au Val-Richer, Saint-Ouen-le-Pin (Calvados), le mercredi 3 mars, à 14 h 30.

De la part de
M. et Mme Philippe Rossillon,
M. et Mme Jérôme Seydoux,
M. et Mme Nicolas Seydoux,
M. et Mme Michel Seydoux,
ses enfants,
M. et Mme Kléber Rossillon,
Mme Antonin-Marceau Rossillon,
M. et Mme Jean-Marie Painvin,
M. Henri Seydoux,
M. Alexis Seydoux,
M. Ludovic Seydoux,
M. Jules Seydoux,
Mlle *Pénélope Seydoux,*
Mlle Sidonie Seydoux,
M. Alfred Seydoux,
M. Julien Seydoux,
M. Sébastien Seydoux,
Mlle Juliette Seydoux,
ses petits-enfants,
Marguerite, Suzanne, Geneviève et Marius Rossillon,
Clovis Rossillon,
Grégoire, Arthur, Rébecca et Conrad Painvin,
Camille et Léa Seydoux,
ses arrière-petits-enfants.

11, rue Las-Cases,
75007 Paris.

Anniversaires

– Il y a six ans disparaissait

Emile S. COHEN.

Son souvenir nous accompagne.

– Le 1er mars 1982,

Magali GAUTIER,

disparaissait en montagne.

Elle avait vingt-cinq ans.

Le 22 octobre 1986, son père,

Jacques GAUTIER,

la rejoignait.

« Oublions que le temps est temps. »

Ils sont présents dans notre souvenir.

– Il y a un an, le 1er mars 1992

Fabrice HERRERO

mourait à Buenos-Aires.

Ceux qui l'ont aimé pensent à lui.

– Pour le deuxième anniversaire de sa mort, souvenez-vous de

Michel d'ORNANO.

Une messe à sa mémoire sera célébrée en l'église Saint-Augustin de Deauville, le dimanche 7 mars, à *11 h 30.*

– Il y a onze ans, le 1er mars,

Nathalie STARKMAN,
élève du lycée Camille-Sée,

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Communications diverses

– Chrétiens et juifs de France (AJCF), jeudi 4 mars 1993, 20 h 30, Maison protestante, 27, rue de l'Annonciation, Paris-16e : « Le catéchisme de l'Eglise catholique dans la perspective des relations judéo-chrétiennes », par le Père Jean Dujardin.

– Les Associations des juristes et des étudiants berbères de France rendent un hommage à la femme berbère, le samedi 6 mars 1993, à 13 heures, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, avec la participation de D. Abrous, M. Ahmed-Zaïd, L. Bourdil, H. Camps-Fabrer, G. Camps, J. Douillard-Ouggad, Kassia.

Soutenances de thèses

– Jeudi 4 mars 1993, à 14 h 30, Nadine Lange soutiendra une thèse de doctorat : « Les affaires de Macédoine (1893-1908) », d'après des sources occidentales, sous la direction du professeur J. Ganiage, Paris-IV-Sorbonne, 17, place de la Sorbonne, Paris-6e. Salle des Actes.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 27 février 1993 :

UN DÉCRET

– n° 93-255 du 25 février 1993 portant application des articles L. 27-4 et L. 28 du code de la route et modifiant la partie Réglementaire dudit code.

UN ARRÊTÉ

– du 4 févier 1993 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 28 février 1993

DES DÉCRETS

– n° 93-259 du 26 février 1993 portant création de l'arrondissement de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis);

– n° 93-261 du 26 février 1993 portant création de la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura (Ain).

SPORTS

FOOTBALL : l'argent des collectivités locales

Le Nord court après son ballon

Les trois clubs professionnels du Nord-Pas-de-Calais qui évoluent en première division – Lens, Valenciennes et surtout Lille – traversent une mauvaise passe sportive et financière. En décidant de réduire ses subventions, le conseil régional a sonné le glas de l'argent public facile. Et le Nord a de plus en plus de mal à se donner les moyens d'assouvir sa passion du football.

LENS

de notre envoyé spécial

Oubliée, la fusion. Le football du Nord est revenu à l'heure du chacun pour soi et des difficultés pour tous. Il y a moins de quinze jours, le *Racing-Club de Lens* (Pas-de-Calais) envisageait de convoler en justes noces avec son voisin nordiste du Lille Olympique Sporting-Club (LOSC). *Vendredi soir*, dans le stade Bollaert, les deux équipes renouaient avec le charme d'un derby, avec l'excitation d'une guerre de clochers. Les trente-cinq kilomètres *qui séparent* les deux villes creusaient à nouveau un gouffre d'incompréhension, un de ces contentieux historiques qui se règlent à intervalles réguliers sur une *pelouse, autour d'un ballon* rond.

Dans la tribune présidentielle, MM. Pierre Mauroy et André Delelis, respectivement maires (PS) de Lille et de Lens, faisaient mine d'ignorer cette distance pour deviser aimablement. Mais dans les populaires, supporters sang et or, coiffés de casques de mineur peints en jaune, et «dogues» lillois, jeunes chiens fous pavoisés de blanc, se jetaient des fumigènes et des chants de haine. Lille la bourgeoise rendait visite à Lens l'ouvrière, *et c'était suffisant pour* enterrer tous les rêves de grand club régional. *«Notre football est tombé bien bas pour que l'on ait pu avoir une idée aussi stupide,* maugréait un vieux supporter lensois, quarante ans de mine et cinquante de stade. *Comment a-t-on pu oublier tout ce qui nous sépare?»*

Comment? L'explication prend sa source dans un passé glorieux. L'histoire d'amour entre le Nord et le ballon rond est née dans l'opulence. Celle d'un avant-guerre où pas moins de six clubs de la région se disputaient les premiers rôles dans le championnat de France. Celle d'un immédiat après-guerre *où* Roubaix-Tourcoing s'emparait du titre après Lille, qui allait s'approprier cinq Coupes de France en dix ans. En ce temps-là, l'industrie locale *tournait à plein*, l'immigration polonaise fournissait de la main-d'œuvre et quelques footballeurs de légende. Les Houillères du *Nord pouvaient se permettre de* soutenir à bout de bras un club comme celui de Lens. Jusqu'à ce que l'herbe commence à couvrir *les flancs des terrils*. Avec la crise des industries qui le soutenaient, le football a commencé à s'étioler, ces quinze dernières années, et à chercher d'autre sources de *financement*.

Subventions et subterfuges

Il s'est alors tourné vers l'argent des collectivités locales. Les élus avaient-ils le choix? Née dans une période faste, la passion du ballon rond a semblé tourner à la monoculture du football depuis les années noires. Pour des populations ouvrières durement touchées par la crise, l'équipe locale est devenue l'ultime fierté en même *temps* que l'unique délassement. Ainsi les stades de Valenciennes et de Lens peuvent-ils s'enorgueillir de moyennes d'affluence – respectivement *10 000 et 16 000* personnes – que jalousent beaucoup d'autres clubs français. *«Que resterait-il à Lens si l'équipe devait disparaître?* demande Gervais Martel, le président du RC Lens. *Qui parlerait encore de la ville toutes les semaines, sans le club?»*. En bonne logique, les politiques pouvaient difficilement ignorer les revendications des ces supporters qui représentent autant d'électeurs.

Le football professionnel du Nord s'est donc mis à vivre de subventions et de subterfuges. Et les élus ont dû fermer les yeux devant ses dérapages, quitte à transformer leur protégé en danseuse de plus en plus dépensière. A Lille, par exemple, les présidents se sont succédé, ces dernières années, pour tenter de faire décoller un club qui végète depuis dix ans dans la deuxième partie du classement de première division.

Contrairement à ses deux voisins, le club présente la particularité de n'attirer qu'un public très réduit. La subvention municipale, actuellement de 10 millions de francs par an, n'a plus suffi pour *soutenir la comparaison* avec les grosses écuries du championnat. *Entraînés dans une fuite en avant*, les dirigeants du club ont commencé à emprunter de l'argent pour s'offrir des vedettes, en sachant *qu'ils* ne pourraient pas honorer leurs dettes. La mairie avait pris l'habitude de garantir ces emprunts et de les rembourser à la place du LOSC. Lens et Lille avaient pris les même aises auprès du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, alors dirigé par une majorité socialiste.

L'arrivée des Verts au pouvoir *dans le conseil, au printemps* dernier, a marqué la fin de ces accommodements. *«Lorsque nous nous sommes penchés sur les sommes versées aux clubs de football, nous étions animés d'une ambition éthique,* explique Mme Hélène Flautre, chargée de mission pour la culture et le sport auprès de Mme Marie-Christine Blandin, la présidente de la région. *Il n'y avait pas de raison de continuer à favoriser le sport professionnel au détriment de la pratique de masse. Nous nous sommes rendus compte que, dans les proportions actuelles, la part des clubs de football allait engloutir 66 % de notre budget des sports.»* Lors de la première lecture du budget – qui a été finalement adopté vendredi 26 février (*le Monde* daté 28 février-1er mars), quelques heures avant le coup d'envoi de la rencontre Lens-Lille, –, la grande majorité des conseillers régionaux a donc voté une diminution de 2 millions de francs des subventions versées à Lille et Lens. Surtout, les remboursements forcés d'emprunts seront désormais déduits du montant des sommes versées au club.

L'opéra à Lille, le club à Lens?

Dans le même temps, M. Pierre Mauroy, comme pris de vertige devant les gouffres financiers creusés par les anciens dirigeants du club, décidait également de couper le cordon entre la mairie de Lille et le LOSC. Au fil des ans, la municipalité était devenue le principal actionnaire de la société d'économie mixte du club, qui était dirigée par son adjoint aux sports. En juin, la trésorerie du club accusera une dette globale supérieure à 70 millions de francs. Le LOSC fait partie des neuf clubs français qui font l'objet d'une information judiciaire, et l'un de ses anciens dirigeants a été inculpé en décembre dernier pour faux, usage de faux et abus de confiance.

L'idée d'une fusion entre Lens et Lille est née de cette série de catastrophes. Puisque les politiques semblaient résolus à ne plus cautionner les dérapages du football professionnel, puisque les clubs semblaient condamnés à périr par asphyxie sans l'oxygène de leurs subventions et de leurs petits arrangements, ils pouvaient toujours unir leurs faiblesses en une formation unique du Nord-Pas-de-Calais. Le mariage revenait à unir le potentiel économique de la métropole lilloise et le public de Lens. Mais l'affaire a buté sur l'hostilité de Valenciennes, qui craignait de faire les frais de cette aliance des deux mastodontes voisins. M. Mauroy semble également avoir hésité, à quelques semaines des élections, à heurter un électorat profondément attaché à son club, même s'il rechigne à aller le soutenir au stade.

Chacun est donc retourné chez soi. M. Gervais Martel, le président du RC Lens, continue à rêver, contre ses supporters, d'une fusion qui rime pour lui avec une absorption pure et simple du LOSC. *«Comme l'a dit Pierre Mauroy,* explique-t-il, *Lille possède déjà l'opéra et les activités culturelles. Pourquoi Lens ne posséderait-elle pas l'équipe de football régionale. Cela nous permettrait de trouver un budget enfin digne d'une bonne équipe de première division.»* A Lille, M. Pierre Mauroy vient de charger deux décideurs, MM. Marc Devaux et Bernard Lecomte, de réaliser l'impossible : sauver le club du dépôt de bilan. Ils se chargeront ensuite d'adapter les ambitions d'un grand club régional aux dimensions de la communauté urbaine et de couper définitivement le LOSC de ses perfusions d'argent public en trouvant des financements privés. L'US Valenciennes, nouveau promu en première division, se contente seulement d'éviter la redescente immédiate.

Les trois clubs se serrent en bas de classement du championnat de France, juste au-dessus de la zone mouvante des relégables, en espérant passer le cap de la saison et trouver de nouveaux moyens de survivre. Mais le football dans le nord, qui ne peut plus se contenter de son passé, semble avoir de plus en plus de mal à s'inventer un avenir.

JÉRÔME FENOGLIO

ATHLÉTISME : championnats de France en salle

Galfione dans l'ombre de Bubka

Avec un saut de 5,80 m, le perchiste Jean Galfione a enlevé le titre national, dimanche 28 février, aux championnats de France en salle de Liévin (Pas-de-Calais). Malgré cette performance, l'athlète du Stade français reste loin des spécialistes russes, et surtout du recordman du monde Sergueï Bubka, qui culmine à 6,15 m.

LIÉVIN

de notre envoyée spéciale

Malmenée, la barre à tremblé sur les taquets avant de s'immobiliser. En bas, Thierry Vigneron exulte. Il *vient de franchir en force* 5,70 m. C'est lui qui a inventé, jadis, cette technique qui consiste à reposer, en retombant, une barre sérieusement accrochée. *Blessé, opéré,* guéri, à trente-deux ans, l'ancien détenteur du record du monde sera sélectionné pour les championnats du monde en salle de Toronto (du 12 au 14 mars). Lui-même n'en revient pas tout à fait. Il ne pensait pas se hisser à plus de 5,40 m.

La coïncidence est troublante. A Liévin, Thierry Vigneron est *revenu, dimanche, parmi les meilleurs.* Deux semaines auparavant, son ancien rival, Sergueï Bubka, y a inscrit un record du monde à 6,14 m, encore amélioré d'un centimètre *une semaine plus tard* en Ukraine, à Donetsk. Il y a près de neuf ans, à Rome, les deux hommes s'étaient disputé ce record du monde. On ne parlait pas encore du cap symbolique des 6 mètres. On le frôlait parfois, on en rêvait. Il avait fallu plus de cinq heures de concours au Français *pour franchir 5,91 m et battre* un record du monde que Bubka lui avait volé quelques minutes après, à 5,94 m.

Sergueï Bubka était alors soviétique. Désormais Ukrainien, il grappille, *de centimètre en centimètre*, un record que personne ne peut lui disputer : son plus sérieux adversaire, le Russe Rodion Gatauline, reste à 15 centimètres en deçà. *«Qu'a-t-il en plus? Sa force,* répond Thierry Vigneron. *Nous sautons avec la perche, il saute contre elle.»*

Bubka? La question énerve Jean Galfione, *champion* de France avec un saut de 5,80 m. Le jeune Français n'a obtenu, dimanche, qu'une sixième performance mondiale à la perche. Devant lui, il y a Sergueï Bubka, *Rodion Gatauline*, Grigory Iegorov, Igor Trandenkev et Maksim Tarasov, tous issus de l'école de l'ex-URSS, qui ont pu franchir ces 5,90 m qui lui sont inaccessibles. *«Sergueï est plus puissant et plus confiant que nous tous»*, dit-il avec la même pointe de fatalisme dans la voix que les entraîneurs de la perche française. *«Bubka est l'athlète du siècle, incomparable avec d'autres champions»*, constate Maurice Houvion, l'entraîneur national et mentor de Jean Galfione à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP).

Entre les 5,70 m de Vigneron ou les 5,80 de Galfione et les 6,15 de Bubka, il y a donc la force, que seule l'Ukrainien est capable de déployer, pouvant ainsi défier les lois de la physique : il utilise une gaule plus dure et plus longue que ses adversaires. Parce qu'il possède une musculature exceptionnelle et une technique parfaite, il sait maîtriser la perche lorsqu'elle se rebelle, furieuse d'avoir été pliée dans l'élan. Bref, *il la conquiert au* lieu de la subir.

Plus que tous les autres perchistes de la planète, Bubka est un athlète complet. *«Il est sans doute meilleur que les sprinters français»*, explique Maurice Houvion. Il est *un gymnaste*, aussi, *qui excelle* à la barre fixe ou aux barres parallèles, des exercices lui permettant ensuite d'épouser et de dompter la perche et la barre dans sa conquête du ciel. A l'INSEP, les athlètes ont ajouté, il y a deux ans, cette discipline à leur entraînement déjà très varié.

Mieux que ses confrères, Sergueï Bubka possède enfin une inébranlable confiance qui n'a pas été *entaillée par son échec lors des* Jeux olympiques de Barcelone. Après chaque record, il ne demande jamais que la barre soit remontée et repart sur un triomphe. Il confortera son record *du monde lors d'une nouvelle réunion*, promesse d'un nouveau contrat : chaque épisode de l'ascension de Bubka lui rapporterait 20 000 dollars (plus de *100 000 francs*).

Assuré du titre de champion de France, Jean Galfione a encore voulu tenter de franchir la barre 10 centimètres au-dessus. Il était fatigué, ne parvenait pas à trouver son rythme dans la course d'élan ou dans son saut. Bien que champion de France, le Français est reparti de Liévin sur une déception, se contentant de flirter quelques secondes avec les 5,90 m.

BÉNÉDICTE MATHIEU

VOILE : le Vendée Globe

La montée en puissance d'Alain Gautier

A moins de 2 500 milles de l'arrivée du Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire sans escale, Alain Gautier *(Bagages-Superior)* possédait, dimanche 28 février, quelque 750 milles d'avance sur Philippe Poupon *(Fleury-Michon)*. Le leader de l'épreuve cherche désormais *«le meilleur compromis entre vitesse et sécurité»* pour gérer son avance et tenter de rallier en vainqueur Les Sables-d'Olonne entre le 10 et le 12 mars.

«Dans un tour du monde, la différence ne se fait pas dans le Grand Sud où le vent souffle toujours fort. C'est dans la descente, puis la remontée de l'Atlantique que tout se joue. Là, il faut pouvoir profiter de la moindre brise.» En choisissant de faire construire, puis d'embarquer sur le plus puissant et le plus toilé des quatorze voiliers au départ du Vendée Globe, Alain Gautier n'avait *pas, a priori*, opté pour la facilité. Le benjamin de la course parlait pourtant d'expérience puisqu'il partait alors pour sa troisième course autour du *monde en solitaire en trois ans.*

Sixième du premier Vendée Globe à *vingt-trois* jours du vainqueur Titouan Lamazou, Alain Gautier n'avait pu démontrer la compétitivité de son premier *bateau conçu par les architectes* Jean-Marie Finot et Pascal Conq. La casse d'une barre de flèche dans son mât, à la longitude de l'archipel des Crozet (océan Indien), l'avait contraint à naviguer pratiquement sans grand voile jusqu'au cap Horn. Un an plus tard, sa deuxième place dans le BOC Challenge, l'autre course autour du monde en solitaire mais avec escales, derrière Christophe Auguin qui avait aussi fait confiance au *même* duo d'architectes, l'avait convaincu de persévérer dans la recherche d'un bateau encore plus puissant pour son deuxième Vendée Globe.

Ayant tiré avec Jean-Marie Finot et Pascal Conq les leçons de ces deux expériences, Alain Gautier a, cette fois, opté pour un ketch aux allures de yawl avec le mât d'artimon placé derrière la barre. Ce deuxième mât lui a permis de porter la surface de voilure de 225 à 290 m² au près et de 450 à 550 m² au portant. Ce gain de puissance est encore accentué par un substantiel gain de poids (*10,5 tonnes* de déplacement au lieu de 14) en abandonnant l'aluminium pour une coque en fibre de verre et des mâts en carbone.

A ceux qui s'étonnaient d'une telle recherche de puissance qui pouvait s'avérer délicate à maîtriser pour un solitaire dans des conditions de navigation extrêmes, le jeune skipper répliquait en invoquant la sécurité. *«C'est vrai que j'ai un bateau très puissant,* disait-il. *Mais justement, ce gain de puissance devrait me permettre d'en garder sous le pied et de mieux gérer ma course.»*

Ballasts remplis à moitié

Après cent jours de navigation (mardi 2 mars), Alain Gautier a toutes les raisons de se féliciter de son choix. C'est en négociant au mieux les calmes du pot-au-noir qu'il avait pu prendre le commandement pour passer l'équateur le *10 décembre dernier*. Après avoir fait la course largement en tête dans les mers du Sud, où il disait naviguer à 70 % des possibilités de son bateau, il vient de profiter de sa remontée vers l'équateur, qu'il a franchi dans l'autre sens mercredi 24 février, pour creuser un écart *sans doute décisif sur ses poursuivants.*

Revenu à 350 milles lors du passage du cap Horn, Philippe Poupon comptait sur l'anticyclone de Sainte-Hélène puis sur le pot au noir pour freiner le leader. Ces zones de météo capricieuses ont, au contraire, été favorables à ce dernier. Tandis que le skipper de *Fleury-Michon restait englué dans des vents faibles* et contraires le long des côtes brésiliennes, Alain Gautier profitait des alizés de l'hémisphère sud pour porter son avance à près de 900 milles au *passage de l'équateur.*

Le skipper de *Bagages-Superior navigue désormais au près* dans les alizés de l'hémisphère nord qui devraient lui assurer une progression régulière jusqu'à l'anticyclone des Açores, l'ultime piège météorologique sur le chemin des Sables-d'Olonne. Plus que jamais à l'écoute du moindre bruit suspect, Alain Gautier ne remplit déjà plus qu'à moitié ses ballasts de 3 500 litres afin de ménager ses voiles et son gréement. L'heure n'est plus aux démonstrations de force mais à la recherche du *«meilleur compromis entre vitesse et sécurité»*.

GÉRARD ALBOUY

□ **Abandon d'*Enza-New-Zealand* dans la tentative de tour du monde *en moins de quatre-vingts jours.*** – Après Olivier de Kersauson, le Néo-Zélandais Peter Blake a dû renoncer, samedi 27 février, dans sa tentative de tour du monde à la voile en moins de quatre-vingts jours. Un choc violent avec un objet non identifié a provoqué la casse de la dérive tribord du catamaran, entraînant une délamination de la coque. L'équipage d'*Enza-New-Zealand*, qui maîtrise les fuites d'eau, fait route vers l'île Maurice ou vers Durban (Afrique du Sud). Dernier concurrent encore en course pour le record, Bruno Peyron a connu une grande frayeur, dimanche 28. Sous le choc d'une grosse vague de travers, la coque tribord de *Commodore Explorer* s'est fissurée sur 40 centimètres au-dessus du niveau de flottaison. L'équipage a toutefois pu effectuer une réparation grâce à la résine et au tissu embarqués.

Les résultats

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Dernière journée de la première phase)

Racing PSG b. *Le Mans	84-76
*Limoges b. Levallois	77-72
Antibes b. *Villeurbanne	75-65
*Cholet b. Roanne	74-70
*Montpellier b. CRO Lyon	75-74
Dijon b. *Gravelines	80-65
*Châlons b. Pau-Orthez	86-81

Classement. – 1. Limoges, 51 pts; 2. Antibes, 45; 3. Pau-Orthez, 45; 4. Gravelines, 43; 5. Cholet, 43; 6. Racing PSG, 40; 7. Levallois, 38; 8. CRO Lyon, 36; 9. Montpellier, 36; 10. Villeurbanne, 35; 11. Le Mans, 35; 12. Dijon, 33; 13. Châlons, 33; 14. Roanne, 33.

Les équipes classées de 1 à 8 sont qualifiées pour les huitièmes de finale du Championnat et pour la Semaine des as. Les équipes classées de 9 à 14 joueront les *seizièmes de finale avec les dix premiers de* la Nationale A2. Les équipes classées 13 et 14 descendent directement en Nationale A2.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Deuxième division

(Vingt-cinquième journée)

GROUPE A

*Mulhouse et Sedan	1-1
*Perpignan b. Bastia	2-1
Annecy b. *Istres	1-0
*Rodez b. Nancy	2-1
*Louhans-Cuiseaux b. Créteil	3-1
*Martigues b. Cannes	1-0
Nice b. *Epinal	5-2
*Charleville b. Alès	2-0
Valence b. *Ajaccio	2-1

Classement. – 1. Martigues, 32 pts; 2. Nancy et Charleville, 29; 4. Sedan, Cannes et Valence, 28.

GROUPE B

*Le Mans b. Amiens	1-0
*Tours et Niort	2-2
*Beauvais b. Bourges	2-0
*Red Star et Laval	0-0
*Dunkerque b. Guingamp	2-0
*Ancenis et Gueugnon	1-1
*Rennes b. La Roche-sur-Yon	3-0
Angers b. *Lorient	4-1
*Châteauroux et Rouen	0-0

Classement. – 1. Angers, 36 pts; 2. Rouen, 35; 3. Rennes, 33; 4. Beauvais, 32; 5. Niort, 31.

HANDBALL

Tournoi de Paris

La Suède a remporté le Tournoi de Paris en battant l'équipe de France (27-26) lors de la dernière journée, *dimanche 28 février au Palais omnisports de Paris-Bercy.* Les Français s'étaient auparavant imposés face aux Autrichiens (25-24) et aux Sud-Coréens (28-16).

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Fin de la première phase)

A l'issue de la première phase qui a pris fin dimanche 28 février, les seize équipes *les mieux placées ont été réparties en quatre poules.*

Poule A : Perpignan, Biarritz, Brive et Colomiers;

Poule B : Toulon, Toulouse, Bègles-Bordeaux et Montferrand;

Poule C : Grenoble, Narbonne, Pau et Béziers;

Poule D : Agen, Castres, Tarbes et Dax.

A l'intérieur de chaque poule, les quatre équipes se rencontreront en matches aller et retour entre le 7 mars et le 2 mai. Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les quarts de finale.

SKI ALPIN

Coupe du monde dames à Veysonnaz

Deux podium français, dimanche 28 février, lors du Super-G de Veysonnaz (Suisse). *Carole Merle s'est imposée devant* l'Autrichienne Anita Wachter et sa compatriote Régine Cavagnoud. Celle-ci avait terminé deuxième de la descente, samedi, derrière l'Autrichienne Anita Haas.

Carole Merle signe sa vingt et unième victoire en Coupe du monde et établit un nouveau record pour un skieur tricolore. Au classement général de la Coupe du monde, elle reste deuxième, derrière Anita Wachter.

Coupe du monde messieurs à Whistler-Mountains

L'Autrichien Günther Mader a remporté dimanche le Super-G de Whistler-Mountain (Canada) devant le Suisse Franz Heinzer et l'Autrichien Patrick Ortlieb. Samedi, *le Norvégien Atle Skaardal s'était imposé dans la descente devant* l'Américain Tommy Moe et Franz Heinzer.

SKI NORDIQUE : championnats du monde

Hervé Balland sauve l'honneur

En prenant le deuxième place du 50 kilomètres derrière le Suédois Torgny Mogren et devant le champion olympique norvégien, Bjorn Daehlie, le fondeur Hervé Balland a égayé, *dimanche 28 février*, le triste *bilan* de l'équipe de France aux championnats du monde de ski nordique de Falun (Suède). Il rapporte, en effet, la seule médaille tricolore. L'équipe de France de saut a terminé quatrième et Fabrice Guy, vedette des Jeux d'Albertville, a pris la seizième place du combiné.

Hervé Balland a signé un véritable exploit. Un seul Français avait réussi à s'immiscer parmi les fondeurs de Scandinavie ou d'Europe de l'Est sur le podium des *championnats du monde* : Jean-Paul Pierrat, troisième sur la même distance, en 1978, à Lahti. Agé de vingt-neuf ans, Hervé Balland est venu au ski de fond en 1988 seulement, après avoir rompu avec l'équipe de France de biathlon. Il s'était classé cinquième du 50 *kilomètres* aux Jeux olympiques d'Albertville. – *(AFP-AP.)*

CINÉMA

Quatre disparitions

Lillian Gish, l'ingénue pathétique

Actrice de prédilection de D. W. Griffith elle était la mémoire du septième art

L'actrice américaine Lillian Gish est morte le 27 février, à New-York. *Elle était âgée de* quatre-vingt-seize ans.

On dira qu'elle avait l'âge du cinéma, ce qui pourrait n'être qu'anecdotique. On dira que sa carrière a couvert tous les genres et toutes les époques de Hollywood, ce qui *pourrait n'être qu'un* constat de fait. Plus profondément, et plus émotionnellement, Lillian Gish aura incarné le cinéma même. Ce visage trop pâle irradiait en gros *plan l'écran contrasté des films* muets. Son corps abandonné partant à la dérive sur les glaces d'*A travers l'orage* ouvrait les territoires infinis qu'allaient explorer les caméras, dans l'espace et dans les sentiments.

Sa main balançant le berceau d'*Intolérance* semble, aujourd'hui encore, imprimer l'élan donné à ce mouvement dans les images, les *époques et les histoires par* le premier inventeur du langage cinématographique, David W. Griffith. Et quand, dans ce que beaucoup considèrent comme le plus beau film du monde, *la Nuit du chasseur*, Charles Laughton la choisit pour incarner la puissance qui sauve et qui protège, c'est déjà, il y a près de quarante ans, toute la mémoire bienfaisante du cinéma qui recueille les enfants poursuivis par les maléfices du monde. Et ce *n'était pas un monstre préhistorique* qui regardait passer *les Baleines du mois d'août* (son dernier film, en 1987), mais une présence intacte malgré l'âge, qui aura accompagné de sa lumière le premier siècle d'un art.

Lilian de Guiche, qui deviendra Lillian Gish, naît le 14 octobre 1896, à Springfield (Ohio). A six ans, sa mère, comédienne, qui a des difficultés matérielles, la fait débuter au théâtre. Elle prend le pseudonyme de Florence Niles. Sa *sœur Dorothy, de deux ans sa* cadette, monte également sur les planches. Toutes deux vont jouer longtemps les petites filles. En 1912, Mary Pickford, jeune actrice en pleine ascension, les présente au célèbre metteur en scène de cinéma David Ward Griffith. Il leur fait interpréter de petits rôles dans ses courts-métrages.

La mode est aux ingénues, aux jeunes filles innocentes triomphant de l'adversité, gardant la fraîcheur de l'adolescence dans les mélos larmoyants aimés du public. Griffith, qui a déjà contribué à créer l'image de Mary Pickford, la «petite fiancée du monde», fera de Lillian Gish son actrice de prédilection. *Bien qu'il ait lancé également* Dorothy, celle-ci devait être moins en vue que sa sœur aînée, malgré une belle carrière au cinéma, jusqu'à l'arrivée du parlant.

Lillian a un joli visage un peu rond, une bouche en cœur, des yeux qui reflètent toutes les émotions. *Elle* paraît frêle et candide. Avant le règne des vamps et des stars flamboyantes, elle est, grâce à Griffith, une figure de légende. En 1914, il réalise *Naissance d'une nation*, fresque de la guerre de Sécession, chef-d'œuvre dont sortira tout le cinéma américain, bâti sur un argument inspiré de *Roméo et Juliette*. En robe blanche et couronnée de fleurs, Lillian Gish est Elsie Stoneman, fille d'un député de Pennsylvanie qui a pris parti pour les Nordistes, mais est amoureuse d'un colonel de l'armée sudiste.

Lillian Gish tourne aussi avec W. C. Cabanne, Alan Dwann et d'autres réalisateurs, mais son univers est chez Griffith. 1916 : *Intolérance*, trois heures et demie de projection, quatre histoires parallèles, reliées par les apparitions de Lillian Gish, divinité tutélaire berçant un nouveau né.

1918 : *les Cœurs du monde*. Après *A côté du bonheur, Une fleur dans les ruines*, voici la même année le rôle-clé, celui qui va fixer pour toujours la légende : Lucy, petite fleur du quartier sordide de Whitechapel à Londres, femme-enfant martyrisée par un père ivrogne, recueillie par un Chinois qui essaie de lui apprendre le bonheur. Le film s'intitule *le Lys brisé*, ce qui convient à une actrice capable d'exprimer toutes les souffrances du monde. Le «style Gish», façonné par Griffith, restera unique. *Le Pauvre Amour, A travers l'orage, les Deux Orphelines*, célèbre mélo français avec Dorothy Gish dans le rôle de la sœur aveugle : au début des années 20, le visage pathétique, intensément expressif, sans effet, illumine les écrans.

Du muet au parlant

Henry King succède à Griffith. Puis King Vidor, dans *la Bohème* (1926), exalte la grâce fragile, le romantisme douloureux de Lillian Gish en lui faisant jouer Mimi, la grisette tuberculeuse. Et avec *le Vent* (1928), Victor Sjöstrom, venu de Suède, magnifie l'héroïne perdue dans les solitudes de l'Ouest pour un drame de passion et de mort.

Lillian Gish est étroitement liée à l'histoire du cinéma muet. Mais *il y a, chez elle, un extraordinaire* phénomène de longévité. Elle sera l'une des très rares vedettes du muet à poursuivre sa carrière après l'avènement du parlant. De la fin des années 40 à nos jours, elle reparaît à l'écran, transformée par l'âge, certes, mais bien vivante, adaptée à de nouveaux emplois : *Duel au soleil*, de King Vidor (1947), *le Portrait de Jennie*, de William Dieterle (1949), *la Toile d'araignée*, de Vincente Minnelli (1955), *la Nuit du chasseur*, de Charles Laughton (1955), *le Vent de la plaine*, de John Huston (1960), *les Comédiens*, de Peter Glenville (1967), *Un mariage*, de Robert Altman (1978).

La bouche en cœur s'est réduite à un trait mince au-dessus du menton affaissé, les yeux, le regard, sont restés les mêmes. Dorothy Gish est morte en 1968. Lillian ne s'est *jamais mariée. Du côté de* Hollywood, on disait qu'elle vivait constamment dans l'adoration de Griffith. Elle a mis douze ans à écrire un livre sur le cinéaste qui l'avait révélée, *le Cinéma, Mr Griffith et moi* (cosigné avec Ann Pinchot, publié en France chez Robert Laffont en 1987).

En 1983, elle est venue à Paris pour l'hommage que rendait la Cinémathèque à cette immense actrice, également militante infatigable de la défense des films muets menacés de disparition. Au Théâtre de la Bastille, Catherine Bergé avait monté un spectacle qui lui était dédié. Jack Lang la décora de la grand-croix des Arts et Lettres, Jeanne Moreau prépara un *portrait filmé pour la télévision* française. Lillian Gish apparaissait, en 1986, dans *Sweet Liberty*, d'Alan Alda, avant de partager la vedette avec Bette Davis dans *les Baleines du mois d'août*, de Lindsay Anderson, en 1987.

JACQUES SICLIER



Lillian Gish vue par Xavier Lambours en 1983

MÉTIS

Eddie Constantine, l'as des as

Eddie Constantine, qui interpréta le rôle de Lemmy Caution et fut dirigé par Jean-Luc Godard, est mort le 27 février à Wiesbaden (Allemagne) d'un arrêt cardiaque. Il avait soixante-quinze ans.

Peter Cheyney, romancier anglais qui ne manquait pas d'humour, inventa le personnage de Lemmy Caution, agent fédéral américain, prompt à se bagarrer, à jouer du lüger, à se saouler au whisky et à séduire toutes les femmes, y compris les vamps. On raffolait, alors, en France, de tout ce qui venait – ou semblait venir – des Etats-Unis. Lemmy Caution, héros populaire d'une littérature de divertissement, serait pourtant vite passé de mode s'il ne s'était incarné, dans notre cinéma, sous les traits d'un acteur d'origine américaine, Eddie Constantine. Lemmy Caution devait faire sa fortune et son malheur, lui collant *tellement à la peau qu'on ne l'envisa*gea jamais vraiment comme un comédien, encore que certains cinéastes lui aient donné une autre chance.

Edward Constantine naît à Los Angeles le 29 octobre 1917. Fils et petit-fils d'émigrés russes, chanteurs d'opéra, on lui fait donner une formation musicale qu'il ira compléter à Vienne, en Autriche, avant de devenir chorus-boy à Broadway et à la MGM. Il ne sera pas chanteur d'opéra mais de comédies musicales, un «crooner». A New-York, Eddie Constantine a fait la connaissance d'une jeune danseuse, Hélène Musil. Ils se marient. Elle est engagée par *les Ballets de Monte-Carlo et part*, pour l'Europe en 1949. Il débarque avec elle. Il est engagé dans des cabarets parisiens. Il ne parle pas un mot de français. Il apprend. Et, en 1952, Edith Piaf le choisit pour partenaire dans la comédie musicale *la P'tite Lily*, de Marcel Achard et Marguerite Monod. Succès. Eddie Constantine peaufine ses tours de chant, et fait des «tubes» de *l'Enfant de la balle, Et bâiller... et dormir, l'Homme et l'enfant, Ah! les femmes*, et l'immortel *Cigarettes et whisky et p'tites pépées*, etc. Mais le cinéma s'est emparé de lui.

En 1952, Eddie Constantine incarne, pour la première fois, Lemmy Caution, l'agent fédéral américain, dans *la Môme vert-de-gris*, de Bernard Borderie, qui va décider de toute sa carrière et valoir une gloire *éphémère à sa partenaire*, Dominique Wilms. Visage de baroudeur au charme viril, larges épaules, allure flegmatique, accent américain, œil de velours pour les «pépées» et poing de fer pour les espions et les gangsters : le personnage est créé, une fois pour toutes. Il plaît énormément, le public le redemande, sans être trop difficile sur les intrigues dites policières (stéréotypées), ni sur les mises en scène. Eddie Constantine va donc être Lemmy Caution dans *Cet homme est dangereux* (Jean Sacha, 1953), *les Femmes s'en balancent* (Bernard Borderie, 1954), *Vous pigez?* (Pierre Chevalier, 1955), *Comment qu'elle est* (Bernard Borderie, 1960), *Lemmy pour les dames* (Bernard Borderie, 1962), *A toi de faire, mignonne* (Bernard Borderie, 1963). En fait, Lemmy Caution est presque une spécialité de Bernard Borderie, cinéaste qui, avec Eddie Constantine, a créé un genre. Quitte, dans *Ces dames préfèrent le mambo* (1957), à transformer Lemmy Caution en Bruck Bridford. Agent fédéral américain, policier, ou artiste de variétés, Eddie Constantine est le bagarreur sentimental, humoristique et tombeur de filles, sous les noms de Larry Blake (*Votre dévoué Blake*, de Jean Laviron, 1954), Barry Morgan (*Je suis un sentimental*, de John Berry, 1955), Fred Barker (*l'Homme et l'enfant*, de Raoul André, 1956, film où il chante avec sa fille Tania), Eddie Morgan (*le Grand Bluff*, de Patrice Dally, 1957), Bob Stanley (*Incognito*, de Patrice Dally, 1959), Eddie McAvoy (*Me faire ça à moi*, de Pierre Grimblat, 1960), Jackson le ventriloque (*Cause toujours mon lapin*, de Guy Lefranc, 1961), Billy Caro (*les Femmes d'abord*, de Raoul André, 1962), Jeff Gordon (*Des frissons partout* et *Ces dames s'en mêlent*, de Raoul André, 1963 et 1964) et, même, un autre héros de littérature *populaire*, Nick Carter dans *Nick Carter va tout casser* (Henri Decoin, 1964) et *Nick Carter et le trèfle rouge* (Jean-Paul Savignac, 1965).

En 1956, Henri Decoin avait entrepris de changer l'image d'Eddie Constantine dans *Folies-Bergère* (devenu, par la suite, *Un soir au music-hall*). Tentative poursuivie par Alvin Rakoff avec *Passeport pour la honte* (1958, film tourné en Angleterre). D'autres s'y essayèrent successivement avec bonheur : Claude de Givray (*Une grosse tête*, 1961), Jean-Louis Richard (*Bonne chance, Charlie*, 1961) et, surtout, Michel Deville qui, avec *Lucky Jo* (1964), transforma Constantine en aventurier romantique portant malheur.

Une carrière allemande

Mais Jean-Luc Godard était passé par là qui, en 1961, dans son sketch *la Paresse* d'une version «nouvelle vague» des *Sept Péchés capitaux*, avait montré l'acteur en paresseux invétéré, prêt à s'endormir dans le lit d'une fille qui s'offrait ! Godard *remania le mythe et le reprit magnifiquement* à son compte dans *Alphaville, une étrange aventure de Lemmy Caution* (1965), fable politique et sociale angoissante où l'agent fédéral *luttait contre* un cerveau électronique et un terrifiant système du futur.

Contrairement à ce que d'anciens *ont prétendu, Godard n'a pas brisé* la carrière d'Eddie Constantine en le dirigeant, à contre-courant, dans cet *Alphaville* que bouda le grand public. En 1965, Eddie Constantine approchait la cinquantaine et un autre agent secret plus moderne et plus époustouflant lui faisait de l'ombre : James Bond. On le vit encore avec son image traditionnelle dans *Je vous salue Mafia* (Raoul Lévy, 1965), *Feu à volonté* (Marcel Ophuls, 1965), et *A tout casser* (John Berry, 1968), dont la vedette était Johnny Hallyday. Mais Eddie Constantine en avait assez d'être Lemmy Caution et de jouer les invincibles. Il y avait eu des changements dans sa vie privée. Sa nouvelle compagne était une jeune productrice de télévision en Allemagne. Et les années 70-80 allaient être celles d'une transformation radicale de l'acteur dans des œuvres de réalisateurs allemands : Peter Lilienthal (*Malatesta*, 1970), Rainer Werner Fassbinder (*Prenez garde à la saint putain*, 1971 ; *la Troisième Génération*, 1979), Ulli Lommel (*Der Zweite Frühling*, 1975), Ulrike Ottinger (*Bildnis einer Trinkerin*, 1979, *Freak Orlando*, 1981), Lutz Mommartz (*Tango durch Deutschland*, 1981), Rosa von Praunheim (*Rote Liebe*, 1982), Ottokar Runze (*Der Schuffler*, 1983). Avec, à l'occasion, des réapparitions dans le cinéma français, à la télévision française.

Cette carrière allemande que nous connaissons mal a valu à Eddie Constantine, en Europe, un surcroît de renommée. Le vieil homme au visage empâté et comme couturé de cicatrices, aux yeux de batracien qui semblaient en avoir vu de toutes les couleurs, a fasciné de nouveaux cinéastes qui lui ont créé d'autres personnages à la présence étrange. Ainsi l'Anglais Christopher Petit (*Flight to Berlin*, 1984), le Finlandais Mika Kaurismaki (*Helsinki-Napoli*, 1987), le Danois Lars von Trier (*Europa*, 1991). Et il nous restera forcément la vision fantastique de Lemmy Caution, vieillard rescapé d'*Alphaville*, agent secret stationné à Berlin-Est pendant des années et surgissant, privé d'emploi, après la destruction du «mur», dans *Allemagne, année 90, neuf zéro*, de Jean-Luc Godard, admirable puzzle de souvenirs historiques, de signes, de citations sur la solitude d'un homme – ce Lemmy-là – et d'un peuple.

J. S.

Ruby Keeler, danseuse et actrice

Ruby Keeler, une danseuse* passée au cinéma dans les années 30 et qui fut l'épouse du chanteur Al Jolson, est morte le 28 février à Los Angeles. Elle *avait quatre-vingt-trois ans.

Née en août 1909 à Halifax (Canada), Ruby Keeler devait rencontrer Al Jolson, vedette du premier film parlant, *le Chanteur de jazz* (1927), à Hollywood, où elle tournait un court métrage. Après quelques années passées dans son ombre, elle avait commencé sa propre carrière cinématographique en 1933, dans *42nd Street*, où elle jouait une danseuse du corps de ballet prenant la place de la danseuse étoile, souffrante.

Elle avait ensuite été la vedette de huit autres comédies musicales, dont *Gold Diggers of 1933, Dames, Go into your Dance* et *Ready, Willing and Able*. La chorégraphie de la plupart de ces films était signée par Busby Berkeley.

En 1939, Ruby Keller et Al Jolson se séparèrent. En 1941, l'actrice tournait son dernier film, *Sweetheart on the Campus*, avant de renoncer à l'écran. A l'âge de soixante ans, elle était revenue une dernière fois à Broadway dans la comédie musicale *No No Nanette*.

□ **Mort du cinéaste japonais Ishiro Honda, *créateur de Godzilla*.** – Le metteur en scène japonais Ishiro Honda, créateur du monstre de cinéma Godzilla, est mort le 28 février à l'âge de quatre-vingt-un ans, d'une affection respiratoire. Employé par les studios de Tokyo dans les années 30, il sera notamment l'assistant de Naruse et de Yamamoto, avant de devenir réalisateur en 1951 (*la Perle bleue*). Avec son collègue spécialiste des *effets spéciaux* Eiji Tsuburaya, *il* crée, en 1954, Godzilla, le monstre préhistorique réveillé par les essais atomiques, qui connaît un immense succès dans le monde *entier. Le film donnera naissance* à un nouveau genre, le film de monstres, dans le cinéma japonais. Hondo lui-même réalisera une dizaine de films dans cette veine. Il était également un proche d'Akira Kurosawa, aux côtés de qui il redevint assistant, notamment pour *Kagemusha, Ran* et *Rêves*.



Franco Brusati, l'homme d'un grand film

Le cinéaste italien Franco Brusati, l'auteur de *Pain et chocolat*, est mort à Rome, le 28 février, des suites d'une leucémie. Il avait soixante et onze ans.

En France, Franco Brusati est presque un inconnu. On lui doit beaucoup de scénarios, plusieurs pièces de théâtre, une poignée de films, mais il est l'auteur – ce n'est pas rien – d'une des plus grandes comédies italiennes des années 70 : *Pain et chocolat*.

Né à Milan le 4 août 1922, Franco Brusati est, par sa mère, d'origine autrichienne. Il fait des études en Italie, en Suisse et en Angleterre. Il est licencié en droit et en sciences politiques. Il s'oriente un temps vers le journalisme, puis devient l'assistant de Renato Castellani et de Roberto Rossellini. A partir de 1950, il est scénariste pour Mario Camerini, Alberto Lattuada ou Lionello de Felice. Parallèlement, il commence une carrière d'auteur dramatique.

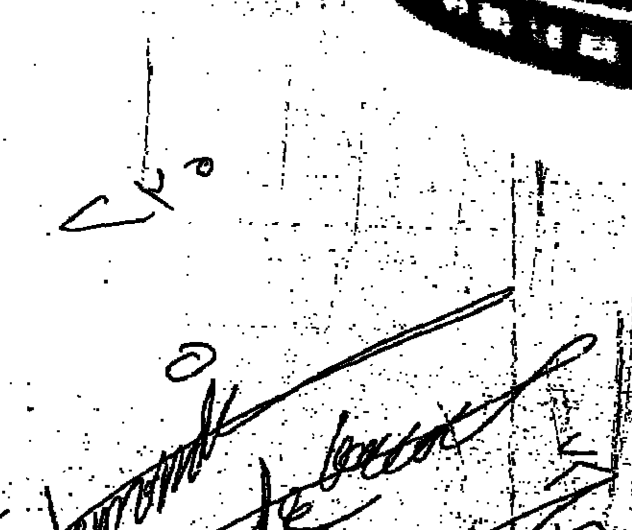
Franco Brusati passe à la mise en scène de films en 1956. Sa première œuvre, *Il padrone sono me* (1956), reste inédite en France, puis *le Désordre* (1962), amère comédie de mœurs à sketches avec Renato Salvatori, n'est pas très bien accueilli. Il y a, chez ce cinéaste, un pessimisme fondamental qui gêne également dans *les Tulipes de Harlem* (1970), chronique d'adolescents à la dérive. *Tenderly* (1968) n'est pas distribué en France.

Par le choc qu'il provoque, *Pain et chocolat* (1974), son cinquième long métrage, écrit par Iaia Fiastri et Nino Manfredi, est considéré comme son premier. Il obtient douze récompenses internationales, et ne sort en France qu'en 1977. Nino Manfredi, acteur extraordinaire, y tient le rôle d'un travailleur italien immigré en Suisse, qui, pour avoir uriné dans la rue, devient chômeur, indésirable, clandestin, personne déplacée du système économique, étranger sur la terre. Utilisant, selon certains codes de la comédie italienne, l'humour noir et saugrenu sur des situations réalistes, Franco Brusati s'invente un style personnel, glissant constamment du rire à l'émotion, de l'émotion à la gravité, pour une vérité humaine et sociale bouleversante.

Brusati va rester l'homme de ce seul film, même si l'on remarque *Oublier Venise* (1979). Le cinéaste secret, sensible et blessé, donne une dimension proustienne à une réunion de famille improvisée dans une villa de la campagne vénitienne. *Oublier Venise* reçoit l'Oscar du meilleur film étranger en 1980. Suivront *Il Buono Soldato* (1982) et *Lo zio Indegno* (1989), dont nous ne connaissons que les titres.

J. S.







CULTURE

ARTS

A Marseille, la poésie est partout

Une soixantaine d'expositions dans toute la ville en l'honneur de poètes du vingtième siècle

POÉSURE ET PEINTRIE
au Musée de la Vieille Charité

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Le déferlement des images en cette fin de siècle a pu faire oublier un moment la magie des mots. Pourtant, le verbe se cache derrière la plupart des grands bouleversements de la culture contemporaine. Parfois, il les précède. Lorsque Marinetti publie, en 1909, le manifeste du futurisme, la peinture de ses camarades est encore embryonnaire; le dadaïsme sans Tristan Tzara, le surréalisme sans André Breton ou Philippe Soupault n'auraient pas vu le jour. Lorsque le poète ne crée pas le mouvement, il l'accompagne : Apollinaire défendait les cubistes, Dotremont participait pleinement aux activités de Cobra. Mais si l'histoire de l'art cite parfois le poète pour louer sa clairvoyance ou moquer ses approximations, il l'oublie trop souvent. Combien de ceux qui chantent le premier Picasso se souviennent de Max Jacob?

A Marseille, justice leur est rendue. Une exposition rappelant les liens entre peinture et poésie avait toutes les chances de rencontrer un grand succès – comme celui qui marqua l'hommage rendu à André Breton par le Centre Georges-Pompidou. Mais le propos de Bernard Blistène, son maître d'œuvre, est plus ambitieux : il veut montrer à quel point la lettre et l'image s'interpénètrent au fil du siècle, depuis que l'une comme l'autre ont revendiqué leur autonomie.

L'exposition s'ouvre donc avec Mallarmé, qui avait su, selon Valéry, *« élever une page à la puissance du ciel étoilé »*. *Un coup de dé jamais n'abolira le hasard*, publié en mai 1897 dans la revue *Cosmopolis*, présentait une typographie étrange : Mallarmé était à la recherche d'un genre nouveau, empruntant ses méthodes de composition à la musique, jouant du blanc du papier comme d'un élément signifiant, au même titre que les mots et leur disposition dans la double page. Autre précurseur, Guillaume Apollinaire et ses calligrammes, poèmes figurés où les mots s'agençaient en images, non pas littérales, pour dessiner l'objet, mais plus subtilement pour en rendre « quelque chose », et ajouter du sens. Suivent les futuristes italiens et leur typographie en liberté, puis *la Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France*, long et beau poème de Blaise Cendrars, peint par Sonia Delaunay. Tous les pères fondateurs sont là, sans oublier quelques pionniers moins connus.

Tout un pan méconnu

On trouve ainsi dans cette exposition riche, dense et intelligente un tableau, *Merz* – superbe, – de Kurt Schwitters, mais aussi des poèmes, des collages, un enregistrement de *l'Ursonate* (Sonate de sons primitifs), dit par l'auteur en 1932; des revues cubistes, futuristes, constructivistes, dadaïstes, surréalistes, géométriques; des introuvables, des inédits, des prototypes, une telle abondance d'œuvres et de documents que le spectateur le plus exigeant finit par crier grâce. Il y en a pourtant d'autres encore : les tableaux-poèmes de Miro, ceux de Dotremont, la présence des lettristes, celle du groupe Fluxus. Poésie concrète et poésie sonore sont aussi au rendez-vous... La *« poésure »* et la *« peintrie »* (pour reprendre les mots de Raoul Hausmann et Kurt Schwitters qui titrent l'exposition) inondent la Vieille Charité, et il faudrait être particulièrement pointilleux pour regretter l'absence d'un Réquichot ou d'un Kapéra; d'autant que l'introduction aux six cent cinquante pages du (remarquable) catalogue précise prudemment que l'exposition ne prétend pas à l'exhaustivité. On y découvrira pourtant tout un pan de l'art des quarante dernières années, que la France a totalement méconnu, malgré les efforts de Julien Blaine et de sa revue *Doc (K) s*.

En sortant de la Vieille Charité, le visiteur n'en aura pas fini avec « Poésure et peintrie ». Il devra déambuler dans les galeries, municipales ou privées, de la ville. Car les Marseillais ont joué le jeu, et les dés de Mallarmé roulent à travers plus de soixante expositions et interventions disséminées dans la cité, toutes rassemblées sous l'égide du joli vers de Balestrini, *« par les yeux du langage »*. Tout ce que le Sud (et au-delà) compte de peintres-poètes, ou de poètes-peintres, s'est associé au mouvement. De Jean-Luc Parant aux Anversois Rombouts et Droste, en passant par Pierre Tilman, les occasions de rêver ne manquent pas.

Il faut être juste, sinon modeste : le spectateur peut légitimement suffoquer devant un tel déferlement, parce que les poètes croisent habituellement en altitude. La tentative, jamais risquée jusqu'alors, de les amener à partager avec nous l'air qu'ils respirent peut sembler quelque peu asphyxiante. Mais c'est le prix à payer pour redécouvrir une culture oubliée.

HARRY BELLET

► « Poésure et peintrie », Musée de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité. Tél. : (16) 91-56-28-38. Catalogue, 650 p., 560 F.

► « *Par les yeux du langage* », expositions à Marseille, coordination et programmation : Art-Transit, office de la culture de la ville de Marseille, 11-19, boulevard Poisson, 13004 Marseille. Tél. : 91-85-42-78. Catalogue 184 p., 200 F.

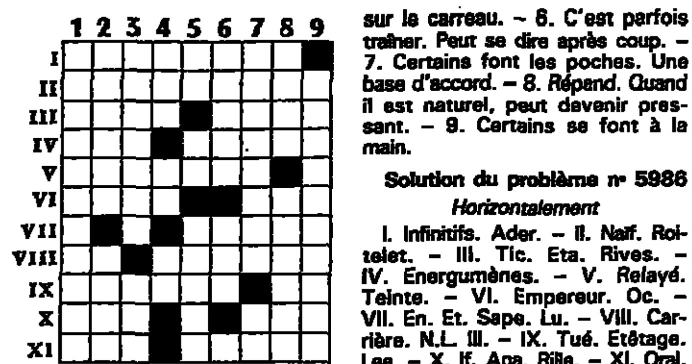
EN BREF

□ **La Maison de la culture de Créteil fermera six mois pour travaux à partir de juin 1993.** – La Maison de la culture André-Malraux de Créteil (Val-de-Marne) fermera ses portes à partir de juin prochain pour une première tranche de travaux de restauration qui s'étaleront sur trois ans. Ces travaux, les premiers depuis l'ouverture de la maison en 1976, concernent les halls d'accueil. L'actuel directeur de la Maison de la culture, M. Jean Morlock, est démissionnaire, *« faute de moyens suffisants accordés à la création »*. Son successeur devrait être prochainement désigné par le ministère de la culture, qui subventionne cet établissement à 50 %, avec l'accord de la ville et du département du Val-de-Marne.

□ **Ircam : une académie d'été.** – La première académie d'été organisée par l'Ircam et le Centre Pompidou aura lieu du 28 juin au 4 juillet. Elle proposera des cours de composition, d'interprétation, de recherche et de technologie sur ordinateurs, des concerts et des ateliers, sur le thème « Interaction entre l'ordinateur et l'instrument ». Ouverte aux compositeurs, aux musiciens, et à toute personne intéressée par l'informatique (tous niveaux), cette académie réunira cent personnes; la participation aux frais est de 1 200 F; la limite de candidature est fixée à la mi-mai 1993. Tél. : 44-78-48-34.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5987



HORIZONTALEMENT

I. Amenées par le bout du nez. – *II. Peuvent être rangées avec les* vernis. – III. Comme le style de saint Paul, pour Bossuet. Une esclave pour Boileau. – IV. Ne conserve pas. Prendre à la gorge. – V. Pour le gratin, c'est râpé ! – VI. Nappe. Au Japon. – VII. Un ensemble de moitiés. – VIII. Morceau de savon. Noire, pour arroser. – *IX. Récipient pour recueillir du* liquide. Pronom. – X. Est chargée d'ans. Peut avoir le dessus. – XI. Pas aimable. De brusques mouvements.

VERTICALEMENT

1. Femmes abruties par les coups. – 2. Qui ne se fait pas remarquer. Comme un centre pour les enfants. – 3. Qui ne fait pas plaisir à voir. Quand il est cloué, on ne répond plus. – 4. Peut suivre le coq. Une ville « abîmée ». Adverbe. – 5. Degré. Peut consolider un assemblage. Ses dames restaient sur le carreau. – 6. C'est parfois traîner. Peut se dire après coup. – 7. Certains font les poches. Une base d'accord. – *8. Répand.* Quand il est naturel, peut devenir pressant. – 9. Certains se font à la main.

Solution du problème n° 5986

Horizontalement

I. Infinitifs. Ader. – II. Naif. Roitelet. – III. Tic. Eta. Rives. – IV. Energumènes. – V. *Relayé*. Teinte. – VI. Empereur. Oc. – VII. En. Et. Sape. Lu. – VIII. Carrière. N.L. Ill. – IX. Tué. Etêtage. Lee. – X. If. Ana. Rille. – XI. Oral. Pigeonner. – XII. Narcotique. Eole. – XIII. Géologue. Péril. – XIV. N.E. Volée. Né. Dou. – XV. Référendum. Te.

Verticalement

1. Interjection. N.U. – 2. Naine. Naufrage. – 3. Ficelé. Ré. Are. – 4. If. Ramer. Alcôve. – 5. Egyptien. Olof. – 6. Tuée. Eta. Tôle. – 7. Tram. Rare. Piger. – 8. Io. Eté. Etriquée. – 9. Fion. Us. Aiguë. – 10. St. Etranglée. N.D. – 11. Erse. Pléio. Peu. – 12. Ali. Ile. Enée. – 13. Devin. Il. Nord. – 14. Eté. Tollé. Eliot. – 15. Spécule. Relue.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

L'ouverture du Salon de l'agriculture et la crise du monde rural

Pommes de discorde

La tradition aura été, cette année encore, respectée. Le Salon de l'agriculture, ouvert le 28 février jusqu'au 7 mars à la porte de Versailles à Paris, est une importante et chaleureuse manifestation populaire. La campagne, avec tout ce qu'elle a d'authenticité, s'est offerte aux citadins en mal de racines. L'agriculture, avant d'être une activité économique, se définit d'abord, en France, comme une affaire de sentiment.

Les visiteurs ont pu, dans la forte odeur d'étables de circonstance, contempler des croupes admirables, feuilleter des revues de chasse, déguster pâtés et bons crus. A Villepinte (Seine-Saint-Denis), le « clou technique » du Salon international du machinisme agricole (SIMA), cousin du premier, s'appelle « Diabolo Manus », un robot qui permet la traite entièrement automatisée de 80 vaches trois fois par jour en assurant simultanément la distribution des rations alimentaires.

Mais ces Salons sont aussi l'occasion pour les professionnels et les responsables politiques de se rappeler au souvenir de leurs mandants et de leurs électeurs. Venu comme il se doit inaugurer les stands, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, a été pris à partie par des agents de l'Office des forêts et du Centre du machinisme (CEMAGREF) qui refusent leur transfert à Dijon, Clermont-Ferrand ou Bourges. Quelques représentants de la Coordination rurale ont remis au ministre un livre résumant tous les malheurs actuels ou à venir des paysans.

M. Soisson a profité de l'occasion pour redire qu'il s'opposerait à la ratification de l'accord CEE-Etats-Unis sur la limitation de la production européenne d'oléagineux et que la France userait s'il le fallait de son droit de veto.

Pour l'heure, trois secteurs, outre le colza ou le tournesol, apparaissent particulièrement vulnérables. Le marché des pommes est encombré par des stocks importants, en dépit des retraits décidés récemment. Bruxelles a donné son accord pour que les entrées en provenance des pays tiers, notamment de l'hémisphère sud, soient rigoureusement surveillées par des « certificats d'importation ». Le marché de la pomme de terre, lui aussi, est en plein marasme, à cause de la perte des débouchés algérien et irakien, et provoque la colère des agriculteurs de Bretagne et du Nord. Enfin, les éleveurs de moutons voient les cours s'effondrer après la récente et très forte dévaluation de la livre britannique. Autant de sujets qui n'ont guère à voir avec les très diplomatiques passes d'armes sur le GATT, mais qui n'en sont pas moins, concrètement et immédiatement, particulièrement « chauds » pour les agriculteurs et les régions concernés.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Les paysans bénéficiaires du RMI sont concentrés dans l'ouest de la France

Le RMI existe aussi dans le monde rural. Il se développe au rythme de 12,2 % par an et est plus répandu dans l'Ouest de la France.

LIMOGES

de notre correspondant

Il n'y a pas que les actions spectaculaires et les manifestations violentes qui permettent de mesurer les difficultés et les colères du monde agricole. Il y a aussi plus silencieusement les disparitions d'exploitations (4 % par an) et les déchus de droits sociaux pour non paiement de cotisations (plus d'une dizaine de milliers). Il y a enfin le RMI qui concerne de plus en plus de travailleurs indépendants et notamment de paysans. L'Observatoire économique et social de la Mutualité sociale agricole (MSA) vient ainsi de réaliser une étude sur les *« bénéficiaires du RMI au régime agricole »* en 1991. Cette année-là, la délégation interministérielle au RMI relevait 14 805 allocataires paysans, se répartissant entre 7 691 exploitants (52 %) et 7 114 salariés agricoles. Soit, compte tenu des conjoints et des enfants, 38 900 personnes couvertes par le dispositif.

Au 31 décembre 1991, les allocataires paysans ne représentaient certes que 3 % des bénéficiaires du RMI. Cette faible proportion s'explique, selon la MSA, d'une part, par un déficit d'information et, d'autre part, par le fait que *« les exploitants actifs n'auraient pas dans un premier temps considéré le RMI comme une réponse aux difficultés qu'ils rencontraient »*. Ce sont d'ailleurs les ouvriers agricoles qui ont *« fait le plus rapidement valoir leurs droits à l'allocation »*.

16 600 allocataires en 1992

Les RMIstes salariés agricoles sont plutôt jeunes : 40 % ont moins de 40 ans, 23 % de 40 à 49 ans. Ils sont pour la moitié chômeurs (non indemnisés à 85 %), l'autre moitié conservant une activité saisonnière. Les exploitants sont plus âgés : 55 % ont plus de 50 ans et 25 % ont plus de 40 ans. Tous continuent à travailler et à produire sur leur exploitation. Le RMI, estime l'étude de la Mutualité sociale agricole, constitue *« pour eux, une aide au maintien de leur activité d'exploitants »*, alors que, pour les plus âgés, il est considéré comme une *« allocation d'attente à la retraite ou à la pré-retraite »*, surtout pour ceux qui n'ont aucun espoir de succession sur leur exploitation.

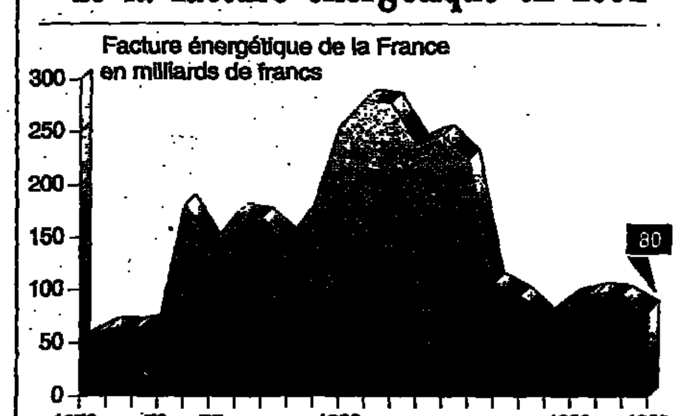
Les allocataires exploitants constituent, le plus souvent, les laissés-pour-compte de régions à forte production et à agriculture sophistiquée ainsi que dans les régions à dominante élevage. Ainsi sont-ils les plus nombreux dans les Deux-Sèvres (341), certains départements montagnards pauvres (Haute-Loire et Cantal) et les très productifs départements de Bretagne et de l'Ouest : Finistère, Ille-et-Vilaine, Vendée, Loire-Atlantique, Côtes-d'Armor, Manche... A l'inverse, les zones de culture, céréalière ou végétale, en sont pratiquement exemptes : quatre allocataires seulement en Ile-de-France, six dans l'Aisne, sept dans la Marne, huit en Eure-et-Loir, dix dans l'Aube et dans chacun des deux départements alsaciens.

Les salariés agricoles bénéficiaires du RMI sont d'abord concentrés dans les départements de vigne et de petite culture fruitière et légumière : Gard (345), Gironde (304), Maine-et-Loire (260), Vaucluse (256), Hérault (233). C'est-à-dire des régions de polycultures familiales à fort besoin de main-d'œuvre et de traditions socio-culturelles anciennes. Les départements de l'Ouest comptent aussi beaucoup de salariés RMIstes. Mais il s'agit-là, semble-t-il, des travailleurs industriels des coopératives laitières réduits au chômage par la mise en place des quotas et des limitations de production.

Depuis l'étude de la MSA, la situation a continué à se dégrader. Les évaluations (non encore officielles) de la fin 1992 avancent un chiffre global de plus de 16 600 allocataires (8 400 pour les salariés, 8 200 pour les non salariés). Soit une progression sur un an de 12,2 %.

GEORGES CHATAIN

Forte baisse de la facture énergétique en 1992



La facture énergétique de la France s'est allégée de 14 milliards de francs en 1992, soit une baisse de 15 %, totalisant 80 milliards de francs contre 94,2 milliards en 1991, selon les statistiques de l'Observatoire de l'énergie du ministère de l'industrie et du commerce extérieur.

Deux facteurs expliquent cette réduction : la diminution du prix des hydrocarbures importés (exprimés en dollars : –5 % pour le pétrole et –20 % pour le gaz) et le repli du dollar (–6 % en moyenne). La conjugaison de ces deux facteurs ramène le prix de la tonne de pétrole brut importé en 1992 à 723 francs, contre 813 francs l'année précédente.

Exprimée en volume l'évolution est différente. Ainsi, les importations de pétrole brut – comme celles de charbon – sont restées stables en 1992 (74 millions de tonnes). Le premier fournisseur de la France demeure l'Arabie saoudite (27 % du total), suivie de l'Iran (10 %), de l'ex-Union Soviétique et de la Norvège (9 % chacun). En revanche, les importations de gaz ont marqué une hausse de près de 5 % sans que la répartition des pays importateurs soit modifiée (dans l'ordre : ex-Union soviétique, Algérie, mer du Nord, Pays-Bas). Quant aux exportations d'électricité, l'Observatoire confirme qu'elles ont stagnées en 1992 à 53,8 TWh.

Un entretien avec Mme Nicole Notat

« Il n'y a pas lieu de diaboliser la droite », nous déclare la secrétaire générale de la CFDT

Elue en octobre à la tête de la CFDT, Mme Nicole Notat n'entend pas « diaboliser la droite », dont le programme législatif est « débarrassé de ses excès ». Mme Notat souhaite que le syndicalisme adopte « une démarche parfaitement autonome » et pose ses conditions à la future majorité. Celle-ci ne devra ni « court-circuiter les partenaires sociaux » ni « faire l'impasse sur la réduction du temps de travail » au profit du développement de la formation.

« A l'approche des élections législatives, quel jugement portez-vous sur le bilan des socialistes dans le domaine social ?

– Il faut incontestablement mettre à l'actif des gouvernements socialistes la retraite à soixante ans, les trente-neuf heures, le RMI, la cinquième semaine de congés payés, mais aussi la priorité donnée à l'éducation et à la lutte contre le chômage de longue durée. Sans oublier les lois Auroux, qui, malgré leur bilan contrasté, ont fait progresser la négociation d'entreprise.

» Pourtant, deux critiques de fond s'imposent. Tout d'abord, la gauche a cru, à partir de 1983, qu'une bonne politique macroéconomique résoudrait mécaniquement les problèmes de l'emploi. Aujourd'hui, on constate les limites d'une telle approche. Ensuite, les gouvernements socialistes ont piloté la politique de l'emploi en s'en tenant à un tête-à-tête Etat-entreprises. Certes, les mesures prises n'ont pas été inutiles mais, les partenaires sociaux n'ayant pas été mis dans le coup, elles ont énormément perdu de leur efficacité. *A contrario*, lorsque le gouvernement a choisi la voie contractuelle plutôt que celle des décisions unilatérales, les résultats ont été probants. Deux exemples : l'impulsion donnée en 1990 pour négocier dans le privé sur les bas salaires et les classifications, mais aussi la modernisation de la grille de la fonction publique ont permis une revalorisation réelle ou une plus grande reconnaissance professionnelle pour un certain nombre de catégories.

» Les dirigeants politiques n'ont pas assez intégré que la faiblesse de notre système de relations professionnelles est au cœur de nos insuffisances sur l'emploi.

« L'emploi est le grand sacrifié »

– L'arrivée probable d'une majorité de droite suscite-t-elle des inquiétudes dans les rangs de la CFDT ? Compte tenu des imprécisions de la plate-forme de l'Union pour la France, à quoi faut-il s'attendre ?

– Il n'y a pas lieu dans cette élection de « diaboliser » la droite. De toute évidence, l'échéance présidentielle fait de l'objectif du « pas de vagues sociales » une exigence politique à court terme. Le programme de l'opposition est débarrassé des excès auxquels elle nous avait habitués sur le plan social. Elle aura à démontrer qu'il n'y a pas là que calcul électoral. Mais cela ne suffit pas à résoudre les questions posées. Sans compter qu'apparaissent des contradictions qui ne sont pas minces : il est difficile de comprendre comment on pourra maintenir le niveau de protection sociale et réduire les charges des entreprises et les impôts sans creuser les déficits publics.

» Quant au « pacte pour l'emploi » proposé par la droite, nous y posons plusieurs conditions : ne pas faire de la baisse des charges l'épine dorsale de ce pacte, ne pas faire l'impasse sur la réduction du temps de travail et ne pas court-circuiter les partenaires sociaux dans sa définition comme dans sa mise en œuvre.

– Certains espèrent que le retour de la droite renforcera le syndicalisme...

– Le temps où le syndicalisme s'alimentait des luttes sociales et comptait sur une victoire de la gauche pour faire aboutir ses revendications est révolu. Une opportunité s'offre au syndicalisme : parvenir à une démarche parfaitement autonome pour s'imposer comme le vrai porte-parole des préoccupations sociales et professionnelles. Tant vis-à-vis des politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, que des entreprises.



– Il semble que les partenaires sociaux éprouvent quelques difficultés à aborder clairement le thème du partage du travail.

– Il faut savoir de quoi l'on parle. Autant il est positif de voir se multiplier, dans des entreprises en difficulté, des accords novateurs pour éviter des licenciements, autant il s'agirait d'un marché de dupes si l'on faisait du seul couple réduction du temps de travail-réduction des salaires la potion magique et généralisée de la création d'emplois.

» Il faut mettre en débat la répartition des gains de productivité entre les investissements, la distribution de pouvoir d'achat et la création d'emplois. La réduction du temps de travail est un élément de ce mécanisme. Le problème, c'est qu'aujourd'hui l'emploi est le grand sacrifié.

» Et puis il faut sortir de la conception trop étriquée d'une réduction du temps de travail hebdomadaire pour passer à une réduction du temps de travail sur la vie active. La formation fera de plus en plus partie de la vie professionnelle, c'est l'intérêt du salarié comme celui de l'entreprise. Eh bien, intégrons dans la carrière de tous les salariés des temps de formation substantiels. Pourquoi ne pas fixer l'objectif de 10 % du temps de travail en formation, répartis sur la vie active et dont les modalités seront négociées dans chaque profession ? Au-delà de l'effort de formation professionnelle que les entreprises peuvent accroître, les pouvoirs publics pourraient apporter leur part à cet effort d'ensemble.

« Chacun son style ! »

– La compensation salariale serait-elle intégrale ?

– Faut-il instaurer une quote-part du salarié pour le financement de ce nouveau droit à « l'assurance-formation » comme il cotise à l'assurance-maladie ou à l'assurance-chômage ? C'est à voir. En tout cas, c'est dans la recherche de nouveaux équilibres entre travail, formation et temps libre que mûriront de nouvelles réponses pour l'emploi. C'est là que se trouvent les nouvelles conquêtes sociales de l'an 2000.

– S'agissant des retraites, êtes-vous déterminée à obtenir du futur gouvernement qu'il crée une « caisse de garantie » à l'horizon 2005 ?

– Oui, dans son principe. L'Etat doit s'engager afin de permettre aux régimes de retraite de passer un cap difficile. A lui de définir les moyens d'y parvenir, et nous ne sommes pas choqués que des cessions d'actifs publics alimentent cette caisse. Il convient également de pérenniser la prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-vieillesse des chômeurs. Mais cela ne suffira pas, et les partenaires sociaux devront prendre des décisions. L'allongement de la durée d'activité fera partie des discussions.

– Les dernières élections prud'homales et certains scrutins professionnels ont été plutôt favorables à la CFDT. Quelles sont vos chances de devenir le principal interlocuteur du gouvernement et du patronat ?

– La CFDT ne cherche pas à toiser qui que ce soit dans la course à l'audience gouvernementale ou patronale. Mais je m'emploierai à ce qu'elle soit un interlocuteur reconnu et écouté du prochain gouvernement.

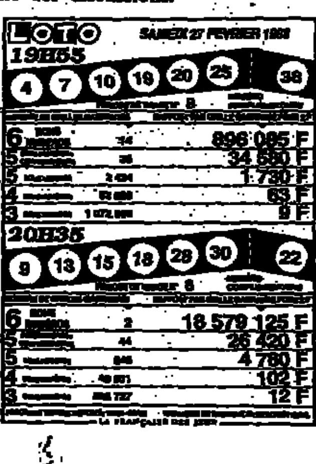
» La CFDT ne cherche pas à faire cavalier seul. Des convergences de vue sont apparues entre les principales organisations qui comptent dans la politique contractuelle. Nous l'avons vu sur le dossier des retraites et nous le vérifierons de nouveau le 2 avril à l'occasion de la manifestation organisée à Strasbourg par la CFDT, Force ouvrière et la CFTC dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats. Il s'agira de témoigner de la vigueur du mouvement syndical dans la Communauté et faire progresser l'Europe sociale en privilégiant la lutte pour l'emploi.

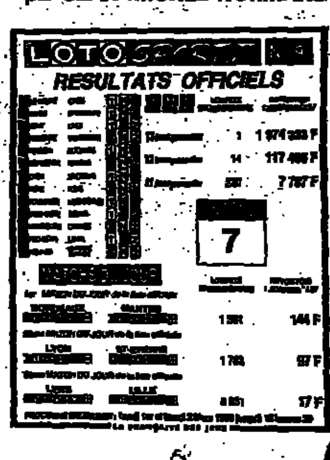
– Votre accession au secrétariat général a créé quelques remous au sein de la CFDT. Sur la forme comme sur le fond, en quoi le style Notat sera-t-il différent du style Kaspar ?

– Sur le fond, la CFDT n'a pas changé. Sur la forme, chacun son style ! Pour ma part, je crois nécessaire de répondre à un besoin que je perçois à la CFDT et même au-delà : restituer au mouvement syndical une capacité de critique sociale plus importante et donner un impact plus fort à nos propositions. Même si cela doit passer par un peu plus de controverse publique. »

Propos recueillis par JEAN-MICHEL NORMAND

□ **SNCF : nouveaux préavis de grève des guichetiers pour le 5 mars.** – La fédération FO des cheminots, la CFDT et la CFTC ont déposé des préavis de grève nationaux pour le 5 mars afin de protester contre l'introduction du système informatique de réservation Socrate. La grève déclenchée en région parisienne par la CFDT, la CGT, FO et la CFTC a pris des formes diverses, vendredi 26 février, allant de la grève totale à Austerlitz à la vente sans réservation ni supplément à Paris-Lyon. La SNCF annonce des renforts dès lundi 1er mars aux guichets des grandes lignes et des procédures allégées d'échange de réservation en période d'affluence.





ÉCONOMIE

ÉTRANGER

La réunion du G7 à Londres

Les Etats-Unis cherchent un soutien international au plan Clinton

Réunis à Londres samedi 27 février, les ministres des finances des sept principaux pays industriels ont constaté qu'il était nécessaire de stimuler *leurs économies. Cependant*, aucune stratégie commune n'a été engagée. Les pressions exercées sur l'Allemagne et sur le Japon – pour que la première accélère la baisse de ses taux d'intérêt et que le deuxième annonce un nouveau plan de relance – n'ont pas été rendues publiques. La nouvelle administration américaine a profité de la *rencontre pour obtenir de ses* partenaires un soutien au plan Clinton.

LONDRES

de notre envoyée spéciale

Depuis plusieurs semaines, les responsables économiques de la plupart des pays industriels, France y compris, ont fait le voyage de la Maison Blanche. Fin avril, les ministres des finances du groupe des Sept (1) se retrouveront comme chaque année à Washington, à l'oc*casion de l'assemblée de printemps* du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Pourquoi, alors, avoir organisé, samedi 27 février à Londres, une rencontre du G7 ?

En tout cas pas pour annoncer au *monde* une stratégie globale de relance de la croissance économique, un nouvel accord sur les taux de change ou sur les taux d'intérêt. Les responsables n'ont même pas jugé nécessaire – pour la première fois en plusieurs années – de [illegible] publier un communiqué à l'issue de leurs travaux, qui ont duré quelques heures à peine. Pourquoi donc se sont-ils rencontrés ? Tout au plus peut-on trouver étrange la coïncidence entre le discours prononcé par le président américain, vendredi 26, et la rencontre des Sept, samedi 27. Et en déduire qu'il s'agissait peut-être principalement pour Washington d'obtenir la bénédiction de sa nouvelle stratégie économique.

Au *cours des quelques jours qui* ont précédé la rencontre, les observateurs plaçaient le Japon sur la sellette. Lors du G7, disait-on, les responsables *exigeraient de* Tokyo un véritable plan de relance de son économie et une réévaluation de sa monnaie. Deux mesures aux motivations *similaires* : augmenter les achats et diminuer les ventes à l'étranger de l'archipel, qui a enregistré l'an dernier un nouvel excédent commercial record.

Un phénomène intéressant s'est alors produit, déjà remarqué à la veille de plusieurs rencontres internationales. De suppositions en rumeurs, le yen s'est très fortement apprécié sur les marchés des changes, cassant un record historique vis-à-vis du dollar et gagnant 7 % en dix jours. Du coup, les ministres n'ont pas, officiellement du moins, évoqué la nécessaire réévaluation du yen lors de la discussion. *« La presse et les marchés ont déjà tout fait ! »*, commentait ironiquement un responsable.

En tout état de cause, selon le chancelier de l'Echiquier britannique, M. Norman Lamont, les ministres ne se sont pas rencontrés pour *« chatouiller les taux de change, car cela ne signifie pas affronter les vrais problèmes »*. Ou plutôt le véritable problème : comment retrouver un rythme de croissance relativement satisfaisant, alors que dans la plupart des Etats la production industrielle diminue et le chômage augmente ? Sur ce terrain, les Américains ont parlé la tête haute, fiers du plan de relance annoncé le 17 février par M. Clinton et du discours présidentiel de vendredi. Alors qu'il y a deux ans les pays anglo-saxons subissaient la *récession la plus grave, ce sont eux* qui, aujourd'hui, mettent en avant la vive reprise de leur activité. Les Etats-Unis ont enregistré un taux de croissance annuelle de 4,8 % au quatrième trimestre. M. Lamont a prédit que l'Angleterre aurait bientôt une croissance plus rapide que la plupart de ses partenaires et a exclu un nouvel assouplissement du crédit.

M. Michel Sapin, le ministre français de l'économie et des finances, a eu beau déclarer que, *« dans tous les pays, il faut une stimulation de la croissance non inflationniste »*, les Sept sont loin de pouvoir mener une stratégie commune. Une telle phrase n'aurait d'ailleurs pas pu figurer dans un communiqué écrit. L'Allemagne tente avant tout de resserrer les boulons budgétaires, afin de maîtriser le coût exorbitant de la réunification. La France ne peut s'autoriser un véritable plan de relance, qui menacerait sa monnaie. L'Italie, entre deux scandales politiques, essaie de mettre en œuvre un programme d'assainissement de ses finances publiques.

Pas de commentaire sur Airbus

Quant au Japon, les pressions exercées par les partenaires n'ont pas empêché ses responsables de déclarer *tout au long* du week-end qu'il n'était pas question pour l'instant d'un nouveau plan de relance, revenant quelque peu sur leurs propos des jours précédents. Seuls les Etats-Unis, traditionnellement taxés de laxisme budgétaire, ont pu cette fois mettre en avant la stimulation de leur économie et la réduction de leur déficit.

Washington avait visiblement un autre intérêt à cette rencontre : se défendre des accusations de protectionnisme lancées à l'encontre de la nouvelle administration. Fort habilement, le président Clinton avait prononcé la veille son premier grand discours de stratégie économique internationale (*le Monde daté 28 février-1er mars*), un subtil mélange de défense des intérêts nationaux et de promotion de la coopération internationale. *M. Lloyd Bentsen, le nouveau* secrétaire au Trésor, n'a pas manqué de rappeler, en séance, qu'il tenait le texte de son président à la *disposition des intéressés et*, lors de sa conférence de presse, qu'il était favorable à une conclusion rapide des négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En revanche, la question d'un journaliste sur les attaques américaines contre Airbus s'est soldée par un sec *« sans commentaire »*. La présentation par M. Bentsen de la position américaine sur les questions commerciales, source de grande inquiétude pour les Européens, a en tout cas rassuré M. Lamont, qui l'a jugée *« acceptable »*.

Les ministres se sont bien sûr déclarés d'accord sur de nombreux *sujets* : la nécessité de diminuer les taux d'intérêt (notamment en Allemagne), de soutenir les transformations économiques de l'ex-URSS, de mettre en œuvre des instruments de lutte contre le chômage... Après la « prise de contact » de Londres, il faut espérer que les Sept entreront rapidement dans le vif des sujets si, comme l'a dit M. Bentsen, ils veulent *« s'assurer que le G7 est crédible »*.

FRANÇOISE LAZARE

(1) Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon.

Le financement de la réunification

Les exécutifs des Länder allemands réclament une augmentation des impôts

BERLIN

de notre correspondant

Le refus du gouvernement fédéral allemand d'envisager avant 1995 des augmentations d'impôts pour financer la réunification allemande est de plus en plus critiqué en Allemagne. Les chefs des exécutifs des seize Länder allemands, réunis les 25 et 26 février à Postdam *pour s'entendre sur une stratégie de solidarité envers les provinces de l'Est, ont clairement laissé entendre, toutes tendances politiques confondues, qu'ils estimaient une hausse des impôts nécessaire dès cette année.

Réaffirmée dimanche 28 février par le ministre fédéral des finances, M. Theo Waigel, président de la CSU bavaroise, la position de Bonn n'a pas changé : une telle hausse serait malencontreuse au *moment où l'économie connaît une* phase de récession. Les pronostics rendus publics la semaine dernière aussi bien par l'Union des chambres de commerce et d'industrie que par l'Institut économique IFO confortent M. Waigel dans son analyse, puisque le ministre n'envisage aucune amélioration avant – au mieux – la fin de cette année. A dix jours de l'importante réunion du 11 mars destinée à conclure le pacte de solidarité, le bras de fer continue entre le Bund et les Länder, chacun cherchant à rejeter sur l'autre la charge maximum. La partie s'annonce donc dificile.

Le président de la conférence des ministres-présidents, M. Kurt Biedenkopf, chef du gouvernement de Saxe, a souligné samedi 27 févier que le redressement de la partie est de l'Allemagne demanderait des ressources financières exceptionnelles pendant au moins dix à quinze ans. A partir de 1995, au moment où le système de péréquation interrégional en vigueur entre les Länder de l'Ouest pour aider les *régions* les *plus défavorisées* s'appliquera aussi aux Länder de l'Est, les régions les plus riches feront face à des transferts très importants.

Les Länder se sont déclarés prêts à envisager comme le leur demande Bonn des réductions de dépense pour un volume de près de 10 milliards de DM (34 milliards de francs). Mais ils réclament en contrepartie que la quote-part de la TVA qui leur est reversée par le Bund soit portée à partir de 1995 de 37 % à 45 %, les 20 milliards de DM (68 milliards de francs) ainsi débloqués devant financer le système de péréquation pour subvenir aux besoins de l'Est.

D'ici là, les ministres-présidents ont estimé que le Fonds pour l'unité allemande, l'une des importantes sources de financement de l'Est jusqu'à l'intégration des nouveaux Länder dans le système de péréquation interrégional, devra être augmenté de 3,7 milliards de DM (12,6 milliards de francs) en 1993 et 10,7 milliards de DM en 1994 (36,4 milliards de francs).

La plupart des responsables chrétiens-démocrates à la tête des Länder de l'Est sont eux aussi d'avis que ces charges ne pourront être supportées sans augmentation d'impôts.

HENRI DE BRESSON

Démission du duc de Westminster du Parti conservateur

La loi sur la propriété foncière suscite les protestations des grands propriétaires londoniens

Le duc de Westminster sera la principale victime de la loi sur l'accession à la propriété foncière, dont débat actuellement la Chambre des lords. Celle-ci donnera à quelque 750 000 « propriétaires-locataires » londoniens le droit d'obliger les propriétaires du terrain où est *construit leur logement* à leur vendre la propriété foncière de celui-ci.

LONDRES

de notre correspondant

M. Gerald Cavendish Grosvenor, sixième duc de Westminster, n'avait d'autre solution, pour marquer son mécontentement, que de démissionner du Parti conservateur. Ce qu'il a fait, mercredi 24 février. Propriétaire de 300 acres (121 hectares) de terrains situés à Mayfair et à Belgravia, soit les quartiers les plus résidentiels de Londres, le duc estime qu'il va perdre beaucoup d'argent dans une réforme qu'il juge antidémocratique : *« Je ne peux moralement rester au sein d'un parti qui, je le crois fondamentalement, s'est idéologiquement fourvoyé »*, a-t-il expliqué.

Pour lui, ce projet aurait mieux figuré dans le programme du Parti travailliste, puisqu'il *« bafoue »* les droits des grands propriétaires du riche quartier du West-End de Londres. Les domaines fonciers du duc de Westminster, comme ceux du comte de Cadogan (propriétaire de Sloane Square et de 36 hectares à Chelsea), appartiennent à leurs familles respectives depuis 1677 et 1717.

Plus riche que la reine

A la fin du dix-huitième siècle, *alors que Londres connaissait une* forte expansion, ces lotissements furent cédés à des promoteurs, lesquels construisirent des maisons, sans toutefois pouvoir acheter la propriété *du terrain. Décrétée inaliénable*, celle-ci demeurait au sein du patrimoine des « grandes familles ». Ces promoteurs ont, à leur tour, vendu ces maisons, assorties de baux de très *longue durée – soixante-quinze ans*, quatre-vingt-dix ans, cent ans et plus (1) – à des « propriétaires » qui ne « possèdent » donc leur habitation que... jusqu'au terme du bail.

C'est ce système qui *grosso modo* perdure. Le projet de loi permet aux « propriétaires-locataires » d'une maison – ou d'un appartement – d'acheter le titre foncier de leur habitation, ce qui revient à supprimer l'échéance angoissante de la fin du bail. Les « grandes familles » dénoncent un texte qui va avoir pour effet de démembrer des patrimoines historiques. Le gouvernement rétorque que le projet ne lèse personne, puisque les « propriétaires-locataires » devront racheter la propriété foncière au prix du marché et surtout qu'il s'agit d'un texte allant dans le sens de sa politique visant à favoriser l'accession à la propriété des Britanniques.

Le duc, qui est âgé de quarante et un ans, ne veut rien entendre : la loi, dit-il, *« interfère avec les libertés fondamentales ». Le duc est réputé être* l'homme le plus riche de Grande-Bretagne, avec une fortune évaluée à 3,5 milliards de livres (2), ce qui le place devant la reine d'Angleterre. Bon gestionnaire, il vit assez modestement à la campagne.

Selon lui, certains « propriétaires-locataires » vont gagner jusqu'à 250 000 livres par opération immobilière. D'autres lords sont menacés par ce projet : le comte de Cadogan vient de se solidariser avec le duc, en annonçant qu'il retirait son soutien financier au Parti conservateur... Mais aucun n'a mené la bataille avec la pugnacité du duc de Westminster qui, il est vrai, avait déjà perdu quatre-vingts maisons avec la loi de *1967, qui allait dans le même sens.*

En 1986, la Cour européenne des droits de l'homme l'avait débouté de son action sous le prétexte que le transfert d'une propriété d'un individu à un autre peut être un moyen légitime de promouvoir *« l'intérêt public »*.

LAURENT ZECCHINI

(1) C'est-à-dire, dans les faits, un bail emphytéotique, qui confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque.

(2) Une livre sterling vaut environ 8,20 francs.

Les suites de l'« affaire Hoover »

M. Major s'en prend au « dumping socialiste »

« La France peut se plaindre tant qu'elle veut si les investisseurs et les entreprises choisissent de venir en Grande-Bretagne plutôt que de payer le coût du socialisme en France. Laissons-les appeler cela du dumping social. J'appelle cela du dumping socialiste », a lancé samedi 27 février M. John Major, le premier ministre britannique, qui participait à Londres *à une conférence du Parti conservateur. « L'Europe peut avoir le chapitre social. Nous aurons les emplois »*, a-t-il poursuivi, évoquant la décision du groupe américain Hoover de transférer en Ecosse l'essentiel des activités de son usine de Longvic (Côte-d'Or).

M. Pierre Bérégovoy, qui avait *précédemment accusé la Grande-Bretagne de se livrer au « dumping social »*, a répondu sur un ton plus modéré à son homologue britannique. *« Il n'est pas possible de déshabiller Pierre pour habiller Paul »* et *« il n'est pas acceptable qu'à l'intérieur de la Communauté des Douze, on se livre à de telles compétitions »*, a déclaré, dimanche 28 février, le premier ministre devant « Le grand jury RTL-*le Monde* ». Selon lui, il convient de mettre un terme à *« cette guéguerre intereuropéenne sur le plan économique et sur le plan social »* et *« convaincre la Grande-Bretagne »* d'accepter la Charte sociale européenne.

VIE DES ENTREPRISES

Malgré la suppression d'un millier d'emplois dans le groupe en 1993

Bull est en passe de réussir la reconversion de son usine de Belfort

Bull a prévu de supprimer 1 000 emplois en 1993. Excluant *a priori* un nouveau plan social, la direction du groupe informatique français, qui doit annoncer jeudi 4 mars ses résultats financiers pour 1992, mise sur un programme d'incitation au départ pour réduire *« de 6 à 7 % »* ses effectifs dans l'Hexagone (13 000 salariés au total). La création d'une société de reconversion est également envisagée, à l'image de celle de Belfort. Cette dernière expérience, sur laquelle s'appuie aujourd'hui le groupe, affiche des résultats positifs. Ce bilan n'en demeure pas moins économiquement fragile.

BELFORT

de notre envoyée spéciale

« Bull-Périphériques n'existe plus depuis fin 1992. » Tel un capitaine demeurant jusqu'à la fin sur son navire naufragé, M. Richard Folliot, directeur général de l'établissement de Belfort, est l'un des trois derniers salariés encore présents *« sous contrat Bull »*. Un an auparavant, cette usine qui s'étale dans un cadre bucolique de 34 hectares employait 1 400 personnes. 1 400 salariés sous le choc de la confirmation sans fioritures, au cours de l'année précédente, de la mort de ce fleuron de l'industrie belfortaine (*le Monde* du 18 septembre 1991).

Treize mois plus tard, selon le bilan dressé jeudi 18 février par la direction de Bull-Belfort, 1 060 *« bullistes »* ont retrouvé un emploi, plus de la moitié d'entre eux demeurant dans la mouvance des anciennes activités de Bull-Périphériques. Si l'on excepte les 173 bénéficiaires de dispositifs sociaux divers (dont 131 préretraites), il ne resterait plus que 164 salariés non reclassés.

Au vu de ces statistiques, ce bilan apparaît positif, d'autant qu'il s'inscrit dans un contexte peu favorable, le taux de chômage ayant augmenté de plus de 5 % en un an dans le département. De même, les 274 nouveaux emplois répartis dans la vingtaine de projets industriels aidés par Sybel – la société de développement industriel cofinancée par Bull, l'Etat et les collectivités locales – portent-ils témoignage des efforts de chacun pour redynamiser un tissu industriel mis à mal. En revanche, cet état des lieux ne prend pas en compte la fragilité économique globale de l'ancien édifice Bull aujourd'hui morcelé en huit PME, ni les sacrifices imposés à nombre de salariés « bullistes ».

Conformément au plan de la direction générale de Bull France, le site de Belfort, spécialisé dans la fabrication de périphériques d'ordinateurs (imprimantes), a été transformé en « deux filiales » détenues à 100 % par le groupe Bull et employant 450 personnes au total. Tandis que Nipson (271 salariés) s'est spécialisée dans la conception et la fabrication d'imprimantes rapides, Serrib (181 salariés) s'est concentrée sur la fabrication et la maintenance de sous-ensembles informatiques. Lancées au printemps 1992, ces sociétés réalisent encore, respectivement, de 80 et 95 % de leur chiffre d'affaires avec Bull. Mais si Serrib occupe une *« niche de compétences »* qui lui garantit un plan de charge pendant au moins cinq ans, Nipson doit au contraire assumer une délicate reconversion. Et M. Jean Mourier, le nouveau PDG de Nipson, ne parie sur la viabilité de l'entreprise qu'*« à condition que celle-ci sorte de Bull, de France et de l'informatique »*...

Des salaires en baisse de 15 %

Dans leur sillage, six autres PME ont vu le jour, correspondant à d'anciens ateliers de l'usine : fabrication de circuits imprimés et de câbles (A2E), usinage de précision (Cerval), maintenance industrielle (Damelec), peinture industrielle (MBC), tôlerie fine (TFB). A cela s'ajoute un atelier protégé (ETP 90) qui emploie dix-sept handicapés, tous anciens « bullistes », pour assurer de petits travaux de conditionnement et de maintenance. Qu'il s'agisse des deux filiales ou de leurs sous-traitants privilégiés, tous ont aujourd'hui vocation à sortir du périmètre Bull. Mais la situation financière très dégradée du groupe leur en laissera-t-elle le temps ?

Filiales et sous-traitants misent autant sur leurs savoir-faire hérités de Bull que sur leur taille pour s'en sortir. *« Nous fonctionnons sur le mode PME »*, se félicite ainsi M. Alain Gavois, PDG d'A2E, ancien cadre de l'usine. C'est-à-dire avec un nombre de niveaux hiérarchiques réduit, des horaires de travail uniformisés, une polyvalence élargie et... des salaires moindres en raison de la suppression du treizième mois notamment. Si les deux filiales ont été obligées de reprendre le personnel « bulliste » sous leur contrat initial, ancienneté comprise (1), tel n'est pas le cas des autres PME.

« Compte tenu de la perte automatique de leur prime d'ancienneté, les salariés de Bull qui ont été embauchés ailleurs ont perdu en moyenne de 10 à 15 % de leur salaire antérieur », estime Jean Membre, responsable de l'antenne emploi de Bull. Une convention passée avec le Fonds national pour l'emploi atténue toutefois cette différence, le FNE garantissant la compensation, pendant deux ans, de tout ou partie de leur rémunération antérieure. Quant aux savoir-faire, ce démembrement a permis d'en *« révéler l'étendue et de faire émerger la culture avant-gardiste dont nous étions dépositaires sans le savoir »*, observe cet ancien cadre, qui ne peut s'empêcher de penser *« à tout ce gâchis humain »*.

Sur le site, rebaptisé pompeusement *« espace de développement technologique de Belfort »*, de nouvelles enseignes sont apparues et les habitudes ont commencé à changer. Les murs portent certes encore l'empreinte du constructeur informatique : les panneaux aux couleurs de la marque subsistent dans les ateliers et de vieux comptes rendus de réunions du comité d'entreprise ornent toujours les panneaux syndicaux abandonnés. Mais, en dépit de la vingtaine d'entreprises présentes, tous les bâtiments ne sont pas encore occupés.

Revivifier le tissu industriel

De son côté, Sybel n'a dépensé que 12 des 40 millions de francs d'intervention dont elle disposait pour revivifier le tissu industriel. *« Notre objectif est de créer 1 000 emplois durables sur le bassin d'emploi d'ici trois ou quatre ans »*, rappelle M. Georges Valay, président de Sybel et ancien responsable des ressources humaines de la direction commerciale de Bull France. Ce travail de fourmi est, pour la première fois, mené en étroite collaboration avec les autres acteurs du développement économique local : collectivités locales, chambres consulaires, services de l'Etat.

En un an, vingt-six projets se sont concrétisés sur la soixantaine de dossiers examinés par Sybel. De taille modeste – la majorité de ces PME n'emploient pas plus de dix salariés, – ces entreprises se caractérisent, aux yeux de Georges Valay, par un vrai projet industriel passé au crible des experts économiques locaux. Elles ont, de surcroît, le mérite d'exister, contrairement à cette société américaine qui aurait dû créer une centaine d'emplois et dont on avait triomphalement à l'automne 1991 annoncé l'implantation à Belfort. Ce n'était qu'un mirage...

Les responsables de Sybel ont, en revanche, vu leur légitimité étendue lors du dernier comité interministériel d'aménagement du territoire. Le gouvernement a, en effet, décidé, le 11 février, d'étendre son action au bassin d'emplois de Montbéliard (distant de 15 kilomètres de Belfort), où Peugeot a annoncé un nouveau train de suppressions de postes. Les pouvoirs publics seraient même, selon M. Valay, prêts à ajouter 6 millions de francs de crédits d'intervention supplémentaires, à condition toutefois que Peugeot en fasse autant. »

« Quand j'ai pris la direction de Sybel, des syndicalistes m'ont souhaité de créer autant d'emplois que j'en avais supprimé dans ma vie, se souvient M. Valay. *J'essaye maintenant de relever ce défi... »*

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) En vertu de l'article L.122-12 du code du travail relatif à la cessation d'activité d'une entreprise.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **NEC affiche des pertes 1992 beaucoup plus importantes que prévu.** – NEC s'attend à réaliser une perte nette consolidée de 43 milliards de yens (1,9 milliard de francs) au terme de l'année fiscale 1992, soit près de cinq fois celle qui était prévue en novembre, a annoncé le groupe informatique japonais lundi 1er mars. NEC, qui possède 5 % du groupe français d'informatique Bull, impute l'aggravation de sa situation financière à celle du marché des composants électroniques et notamment des semi-conducteurs, où il dispute la première place mondiale à l'américain Intel mais qui est en plein ralentissement. Pour NEC, l'année 1991 s'était soldée par un bénéfice net consolidé de 15 milliards de yens.

□ **Asahi Glass (verre) : bénéfice imposable en baisse de 29,4 %.** – Le principal fabricant japonais de verre, Asahi Glass Co. Ltd., a annoncé, jeudi 25 février, une baisse de 29,4 % de son bénéfice imposable en 1992 à 44,9 milliards de yens (1,79 milliard de francs). Le chiffre d'affaires a augmenté de 5,5 % à 1 317 milliards de yens durant la même période. Le groupe précise que le verre a souffert d'une baisse des ventes, mais prévoit une amélioration mesurée de la situation pour 1993.

□ **Sumitomo Chemical : bénéfice imposable en baisse de 19 % en 1992.** – La firme japonaise Sumitomo Chemical a annoncé une chute de 19 % de son bénéfice avant impôt à 39,95 milliards de yens (1,8 milliard de francs) pour l'année 1992. Sumitomo a précisé que les ventes du groupe au cours de la même période ont reculé de 6 % à 1 020 milliards de yens. Le groupe prévoit, au cours de l'année en cours, une amélioration des bénéfices à 44 milliards de dollars sur un chiffre d'affaires également en hausse à 1 050 milliards de yens.

□ **Matra Communication bénéficiaire d'environ 60 millions de francs en 1992.** – Le président de Matra Communication, M. Jacques Payer, a présenté un bilan de l'année 1992 et du mariage avec Northern Telecom, six mois après l'entrée du géant canadien des télécommunications dans le capital de la société française. M. Payer a qualifié d'*« exceptionnel »* le chemin accompli par sa société en 1992. L'année écoulée a permis le retour aux bénéfices après une perte de 9 millions de francs en 1991. Pour 1992, le bénéfice devrait être *« de l'ordre de 1 % du chiffre d'affaires »*, a indiqué M. Payer, soit environ 60 millions de francs puisque le chiffre d'affaires consolidé a atteint 6,42 milliards de francs. Plus du quart des recettes (27 %) provient des terminaux fixes (téléphones, télécopieurs, minitels...), un autre quart des produits et services liés à la communication d'entreprise (25,4 %), 22 % des systèmes de radiocommunications publics et privés, 15 % de la commutation publique, et 8 % dans les terminaux mobiles (les radiotéléphones).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 1er mars ↑ Regain

Après la réunion des ministres des *finances du G7 ce week-end à Londres*, la Bourse de Paris anticipait lundi matin *une baisse prochaine des taux d'intérêt*. En hausse de 1,08 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 *franchissait sans mal* le cap des 2 000 points, pour atteindre 2 006,47 points vers 14 heures (+ 1,26 %).

Cette hausse se manifestait dans un marché actif, le volume des échanges *atteignant 1,15 milliard de francs*. Toutes les grandes valeurs étaient *recherchées mais aussi* des valeurs du comptant où il y a très peu d'offres. Bien qu'aucune initiative n'ait été prise lors de la réunion des ministres des finances à Londres, il semble que les membres de ce groupe soient bien décidés à resserrer les rangs afin de faire *face à la récession qui commence à frapper* les pays européens. Pour les analystes qui, déjà à la fin de la semaine dernière, jouaient la baisse dans un avenir proche des taux allemands, la Bundesbank devrait soit ce jeudi, soit quinze jours plus tard modifier sa politique de crédit.

Parmi les valeurs en hausse on notait Dynaction, Canal Plus et Promodès. En baisse figuraient Salomon, Dassault Electronique et BHV. Le marché du Crédit foncier est encore très actif, avec une hausse de 1,1 %. Vendredi, 49 150 actions du Crédit foncier ont été échangées, les opérateurs escomptant une reprise du Comptoir des entrepreneurs par cet établissement.

TOKYO, 1er mars ↓ Tassement

La Bourse de Tokyo a clôturé en *repli lundi 1er, mais au-dessus de ses* plus bas du jour, au terme d'une *séance sans grande animation*. L'indice Nikkei a cédé 73,75 points, soit *0,44 %, à 16 879,80 points, dans un* volume estimé à 170 millions de *titres contre 250 millions vendredi. La* séance a été affectée par la crainte de *mauvais résultats de sociétés, mais* des achats liés au marché à terme ont permis au Nikkei de se redresser. *« Le marché est stable mais il n'est pas en pleine santé »*, estimait un courtier.

Sur le marché des changes, le dollar a fini en légère hausse contre yen et mark à Tokyo tout en restant aux alentours de ses plus bas niveaux du jour. Le dollar a terminé à 118,43 yen, et 1,6535 mark à Tokyo contre 118,15 yen, et 1,6455 mark à New-York vendredi.

VALEURS	Cours du 26 fév.	Cours du 1er mars
Ajinomoto	1 210	1 180
Bridgestone	1 170	1 170
Canon	1 320	1 320
Fuji Bank	1 780	1 760
Honda Motors	1 330	1 330
Matsushita Electric	1 050	1 050
Mitsubishi Heavy	505	508
Sony Corp.	3 580	3 590
Toyota Motors	1 350	1 370

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	18 février 1993
Total actif	647 092
dont	
Or	144 992
Disponibilités à vue à l'étranger	85 273
Ecus	50 219
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 756
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	51 275
Concours au Trésor public	*8 848*
Titres d'Etat (bons et obligations)	111 520
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	434
Effets privés	78 887
Effets en cours de recouvrement	21 700
Total passif	647 092
dont	
Billets en circulation	250 664
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	4 230
Compte courant du Trésor public	60 786
Reprises de liquidités	*12 076*
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des *allocations de droits de tirage spéciaux*	8 176
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	50 352
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	161 346

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,10 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	12 %
– *Taux des avances sur titres*	12 %

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	19-2-93	26-2-93
Valeurs franç. à rev. variable	106	107,4
Valeurs industrielles	102,7	104,0
Valeurs étrangères	106,8	108,9
Pétroles-Energie	99,7	103,8
Chimie	98,8	100,6
Métallurgie, mécanique	112,3	114
Electricité, électronique	98,8	100,3
Bâtiment et matériaux	102,3	113,5
Ind. de consom. non alim.	107,9	111,1
Agroalimentaire	98,5	99,3
Distribution	106,8	107,6
Transports, loisirs, services	107,6	109
Assurances	112,7	113,5
Crédit banque	111,3	111,4
Sicomi	103,6	108,1
Immobilier et foncier	105,3	105,9
Investissement et portefeuille	114,7	115,3

Base 100 en 1949

Valeurs franç. à rev. variable	4 193,3	4 248,74
Valeurs étrangères	3 696,28	3 767,93

Base 100 en 1972

Valeurs franç. à rev. variable	805,15	813,14
Valeurs étrangères	499,6	509,43

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

Base 100 : 31 décembre 1981

	19-2-93	26-2-93
Indice général	509,7	517,5
Produits de base	433,2	446,8
Construction	447,5	456,5
Biens d'équipement	271,5	274,2
Biens de consom. durables	525,8	533,9
Biens de consom. non durables	897	910,6
Biens de consom. alim.	818,1	822,8
Services	507,2	512,3
Sociétés financières	512	519,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	367,4	383,3
Valeurs industrielles	515,6	524,7

CHANGES

Dollar : 5,6015 F ↑

Le dollar était en hausse lundi 1er mars dans l'espoir d'une réduction rapide des taux directeurs allemands. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,6015 francs contre 5,5890 francs vendredi au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	26 fév.	1er mars
Dollar (en DM)	1,6417	1,6585
TOKYO	**26 fév.**	**1er mars**
Dollar (en yens)	117,85	118,43

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (1er mars)	11 3/16 - 11 5/16 %
New-York (26 fév.)	3 1/16 %

BOURSES

	25 fév.	26 fév.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	520,20	517,50
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 994,60	1 983,71

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	25 fév.	26 fév.
Industrielles	3 360,53	3 370,81

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	25 fév.	26 fév.
100 valeurs	2 828,70	2 868
30 valeurs	2 176,50	2 188,40
Mines d'or	94,20	93,20
Fonds d'Etat	96,26	96,71

FRANCFORT

	25 fév.	26 fév.
Dax	1 658,91	1 684,35

TOKYO

	26 fév.	1er mars
Nikkei Dow Jones	16 953,35	16 879,60
Indice général	1 284,21	1 276,25

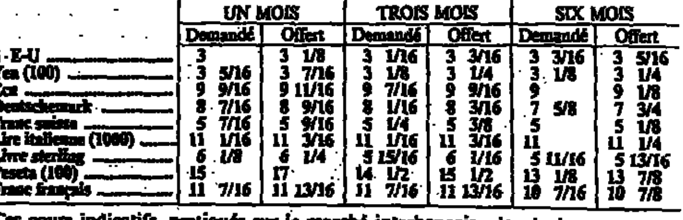
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6060	5,6080	5,7280	5,7350
Yen (100)	4,7308	4,7341	4,8330	4,8413
Ecu	6,5797	6,5858	6,6160	6,6289
Deutschemark	3,3945	3,3950	3,4236	3,4274
Franc suisse	3,6693	3,6731	3,7257	3,7329
Lire italienne (1000)	3,5325	3,5375	3,5351	3,5437
Livre sterling	8,0502	8,0587	8,1638	8,1794
Peseta (100)	4,7397	4,7435	4,6953	4,7100

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16
Yen (100)	3 5/16	3 7/16	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	9 9/16	9 11/16	9 7/16	9 9/16	9	9 1/8
Deutschemark	8 7/16	8 9/16	8 1/16	8 3/16	7 5/8	7 3/4
Franc suisse	5 7/16	5 9/16	5 1/4	5 3/8	5	5 1/8
Lire italienne (1000)	11 1/16	11 3/16	11 1/16	11 3/16	11	11 1/4
Livre sterling	6 1/8	6 1/4	5 15/16	6 1/16	5 11/16	5 13/16
Peseta (100)	15	17	14 1/2	15 1/2	13 1/8	13 7/8
Franc français	11 7/16	11 13/16	11 7/16	11 13/16	10 7/16	10 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 1er MARS

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5240	C.N.E 3%	5350	5300	5300	- 0 93
905	B.N.P. T.P.	970	955	964	- 0 62
841	Cr.Lyon. T.P.	865	860	860	- 0 58
1774	Renault T.P.	1780	1785	1775	- 0 28
1716	Rhone Poul. T.P.	1780	1763	1781	+ 0 06
1080	Saint Gobain T.P.	1075	1080	1085	+ 0 93
820	Thomson T.P.	820	820	820	...
725	ACCOR	710	718	715	+ 0 70
770	Air Liquide	791	795	797	+ 0 76
635	Alcatel-Alsthom	654	659	658	+ 0 61
1640	Als.Superm.	1778	1769	1760	- 1 01
300	A.L.S.P.I.	310	309	319	+ 2 90
550	AGF Sté Centrale	537	537	542	+ 0 93
1140	Axa (ex Cie Midi)	1178	1195	1203	+ 2 12
164	Bafip	165	165	163	- 1 21
76	Bail-Equipem.	86 20	86 10	89	+ 3 25
715	Bail Investiss.	780	780	780	...
485	Bancaire	490	490	491	+ 0 20
640	Bazar H.-V.	720	720	703	- 2 36
1160	Berger (M)	1199	1199	1250	+ 4 25
375	Bertrand Faure	380	391	400	+ 5 26
1140	Bic	1105	1108	1115	+ 0 90
1100	B.I.P.	1130	1125	1125	- 0 44
143	BIS	167 80	175 80	171	+ 1 91
480	B.N.P. (CI)	507	507	510	+ 0 59
480	Bolloré Tech.	533	544	540	+ 1 31
2900	Bongrain	3170	3170	3190	+ 0 63
565	Bon-Marché	530	529	539	+ 1 70
640	Bouygues	638	640	650	+ 1 88
84	BP France	90 50	92 50	92 50	+ 2 21
955	B.S.N.	999	1009	1002	+ 0 30
1260	Canal Plus	1254	1284	1294	+ 3 19
173	Cap Gem.S.	183 90	185	187	+ 1 69
210	Carnaud Metalbox	215	215	217 30	+ 1 07
2580	Carrefour	2621	2640	2650	+ 1 11
160	Casino	153	157	156 50	+ 2 29
106	Casino ADP	109	108 10	107 50	- 1 38
530	Castorama D.I.	548	550	544	- 0 73
235	C.C.F.	239 90	241	242 30	+ 1 00
30	CCMC Ly	31 90	32	33	+ 3 45
445	C.D.M.E.	450	449	448	- 0 44
166	C.E.G.I.D.	178	178	180	+ 1 12
50	Centrest (Ny)	52 50	51 10	51 50	- 1 90
370	C.E.P. Comm.	395	395	400	+ 1 27
94	Cerus	99	99 50	100 40	+ 1 41
1140	Cetelem	1220	1235	1236	+ 1 31
265	CF Im.	276	273	270	- 1 82
300	CGI Info.	301	300 60	301	....
1080	C.G.I.P.	1103	1119	1117	+ 1 27
640	CSF	650	617	617	- 5 08
1370	Chargeurs S.A.	1410	1420	1425	+ 1 06
250	Christian Dior	277 90	279	273	- 1 76
520	C.I.C.A (M)	568	565	565	- 0 53
290	Ciments franc.	300	300	300	....
540	Clarins	560	580	570	+ 1 79
405	Club Méditer.	429	433	427 60	- 0 33
900	Colas	919	920	945	+ 2 83
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1220	Compt Mod.	1240	1235	1240	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
276	CPR (Paris Réa.)	287	286	285 30	- 0 63
1090	Créd. Foncier	1070	1082	1082	+ 1 12
380	Crédit Loc France	390	390	405	+ 3 85
540	Cr Lyon (CI)	519	525	535	+ 3 08
1240	Crédit Nat.	1302	1315	1324	+ 1 69
530	CSEE	540	540	530	- 1 85
3440	Damart	3350	3350	3400	+ 1 49
385	Dassault Aviation	400	395	399	- 0 25
250	Dassault Electr.	267 40	265	260	- 2 77
1410	De Dietrich	1460	1440	1449	- 0 75
510	Degremont	504	501	501	- 0 60
43	Dév.R.d.C (Li)	45	46	45	
83	Dév.R.Sud-Est	75 50	78 90	80	+ 5 96
295	D.M.C.	314	315	316	+ 0 64
440	Docks France	468	461	464	- 0 85
107	Dynaction	118	125	124 90	+ 5 85
2340	Eaux (Gle)	2361	2389	2390	+ 1 23
690	E.B.F.	720	720	720	...
425	Ecco	442	440	441	- 0 23
350	Elf Aquitaine	377 40	382	385 50	+ 2 15
1010	Elf Sanofi/Ex-Sanofi	1050	1062	1072	+ 2 10
250	Erap-Elf (Certif)	259 70	258	265	+ 2 04
645	Eridania-Beghin	640	640	639	- 0 16
440	Essilor	465	466	460	- 1 08
200	Essil.Int.(DP)	210	213	208 60	- 0 67
735	Esso	732	732	731	- 0 14
1520	Eurafrance	1810	1610	1814	+ 0 25
440	Euro RSCG	499	499	500	+ 0 20
73	Eurodisneyland	80 40	81 50	81	+ 0 75
1030	Europe 1	1000	1010	1027	+ 2 70
39	Eurotunnel	41 15	41 75	41 80	+ 1 58
125	Finextel	138	137	136	- 1 45
300	Fives Lille	329	329	325	- 1 22
710	Fougerolle	758	758	760	+ 0 26
3650	Fromager. Bel	3570	3620	3660	+ 2 52
1700	Gal.Lafayette	1650	1650	1680	+ 1 82
380	G.A.N.	384	385	388 60	+ 1 20
390	Gascogne (B)	388	388	386	- 0 52
1380	Gaz et Eaux	1410	1400	1408	- 0 14
560	Géophysique	570	570	570	...
680	Groupe André SA	703	702	696	- 1 00
560	Groupe Cité	590	595	600	+ 1 69
410	GTM-Entrep.	408	410	412	+ 0 98
1490	Guyenne-Gasc.	1503	1500	1511	+ 0 53
430	Havas	472	477	470 90	- 0 23
240	Idia	255	257	253	- 0 78
390	Imétal	385 10	390	388 40	+ 0 86
143	Immob. Phénix	143 90	142	142	- 1 32
147	Ingénico	148 10	148	146 10	....
8590	Inst. Mérieux	8520	8590	8590	+ 0 82
450	Interbail	470	470	470	....
480	Intertechnique	485	489	487	+ 0 41
1120	J. Lefebvre	1105	1100	1126	+ 1 90
490	Klépierre	528	528	534	+ 1 14
570	Labinal	655	660	657	+ 0 31
340	Lafarge	348	351 30	357 90	+ 2 84

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
88 70	Legendre Group	93 70	98	94 50	[illegible]
250	Lebon	260 50	270	260	[illegible]
4350	Legrand	4486	4540	4599	[illegible]
2250	Legrand (DP)	2320	2315	2415	[illegible]
173	Legris Industries	190	193 50	[illegible]	+ 3 74
735	Locindus	745	748	745	
3360	L.V.M.H.	3307	3350	3360	[illegible]
450	Lyon.Eaux/Dumez	464 50	470	462 50	[illegible]
37	Majorette Ly	37			
315	Mar. Wendel	324	319	[illegible]	[illegible]
117	Matra-Hachette	127	129 90	128 60	[illegible]
84	Métaleurop	82	83	[illegible]	[illegible]
13 50	Metrologie In.	17 50	19 15	[illegible]	[illegible]
181	Michelin	191 10	191 10	[illegible]	[illegible]
93	Moulinex	100 10	104	[illegible]	[illegible]
940	Navig. Mixte	955	955	950	[illegible]
133	Nord-Est	134	132 50	136 90	[illegible]
265	Nordon (Ny)	281	284	276	[illegible]
53	Olipar	57 90	58 40	58	[illegible]
1370	Oréal	1124	1145	1139	[illegible]
420	Paribas	436	440	[illegible]	[illegible]
230	Pechiney Int.	233	232	[illegible]	[illegible]
295	Pechiney (CIP)	293	295	302 50	[illegible]
395	Pernod Ricard	417	430	[illegible]	[illegible]
640	Peugeot	639	646	645	[illegible]
835	Plastic-Omn.	854	852	848	- 0 70
285	Poliet Ex Lamb.Fr	291 50	290	285 50	[illegible]
955	Primagaz	980	975	982	[illegible]
680	Printemps	700	700	694	- 0 86
620	Promodès	647	650	667	+ 3 09
310	Radiotechn.	325	328	334 80	[illegible]
6570	Redoute (La)	7100	7100	7120	+ 0 28
147	Remy Cointreau	150	150	149 90	- 0 07
565	R. Poulenc A	569	571	577	+ 1 41
565	R. Poulenc CIP	519	520	522	[illegible]
42	Rochette(La)	44 80	45 50	44	- 1 79
505	Roussel Uclaf	555	565	560	+ 0 90
2970	R. Impé.Ly	3114	3121	3121	+ 0 22
150	Sade (Ny)	158	155	155	[illegible]
2890	Sagem	2950	2948	2930	- 0 68
535	Saint Gobain	548	550	553	+ 0 91
1200	Saint Louis	1264	1275	1287	+ 1 82
1500	Salomon Ly	1630	1590	1550	- 4 91
320	Salvepar (Ny)	350	350	353	+ 0 86
1560	S.A.T.	1610	1615	1615	+ 0 31
285	Saul. Chât.	289	290	289	
825	Saupiquet (Ny)	918	915	917	- 0 11
690	Schneider	710	715	718	+ 1 13
17	SCOA	18 05	18	18 20	+ 0 83
525	Scor s.a.	531	535	532	+ 0 19
360	S.E.B.	378 50	375	377 90	- 0 16
460	Sefimeg	470	466	464 50	- 1 17
140	Selectibanque	146	145	145	
175	Sextant A.	182	182	184	+ 1 10
685	S.F.I.M.	670	685	670	
225	S.G.E.	226	218	221 40	- 2 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
465	Simco	477	474 50	474 10	- 0 61
[illegible]	St. Rossignol	982	980	975	- 0 71
440	Sligos	451	451	450	- 0 22
635	Société Géné.	645	648	653	+ 1 24
42	Sodexho (B)	42	42 60	42 80	+ 7 00
73	Sodero Ptc.	79 10	79	78 50	- 0 76
395	Sodexho	1028	1040	1054	+ 2 53
85	Sogerap (Ny)	85 95	82 10	82 50	- 4 01
1360	Sommer-Allib.	1425	1420	1415	- 0 70
415	SOPHIA	423	425	423	
1120	Sovac	1166	1161	1170	+ 0 34
405	SPEP	396	400	399	+ 0 76
350	Spie-Batignol	384	385	394	
575	Strafor Facom	597	597	595	- 0 34
295	Suez	295 50	301	302	+ 2 19
1220	Synthélabo	1169	1197	1185	+ 1 37
152	Thomson CSF	163 60	167	167	+ 2 08
245	Total	252 90	255	257 90	+ 1 98
150	[illegible]	165	165	166	+ 0 61
545	U.A.P.	573	580	579	+ 1 05
[illegible]	U.F.B.Locab.	280	283	287	+ 2 50
250	[illegible]	241	240	237	- 1 66
445	U.I.C.	485	493	491	+ 1 24
475	U.I.F.	478	475 10	478	
760	U.I.S.	752			
330	Unibail	368	370	373	+ 1 36
775	Valéo	808	810	814	+ 0 74
151	Vallourec	165 90	166	155 90	- 0 56
245	Via Banque	251	259	263	+ 2 59
250	Worms et Cie	258 50	258 20	256 30	- 0 85
1610	Zodiac	1670	1690	1685	+ 0 90
865	Elf Gabon	890	889	890	
103	Amax	101 50	103 90	103 90	+ 2 36
182	Amer. Barrick	190 80	192 40	195	+ 2 20
131	Amer. Express	134	137 30	138 30	+ 3 21
290	A.T.T.	318	316 20	317	- 0 31
119	Anglo Amer.C.	124 20	118 50	119	- 4 19
210	Amgold	211	214 70	214 70	+ 1 75
215	Banco Santander	222	223	225 60	+ 1 62
725	B.A.S.F.	771	780	789	+ 2 33
940	Bayer	920	930	928	+ 0 87
45	[illegible]	47	46 90	48	+ 2 13
22	Buffelsfont.	29	30	29 70	+ 2 41
152	Chase Manh.	178 20	176 70	176 30	- 1 07
2570	Daimler Benz	2000	..	..	.
85	De Beers	83 55	84 90	85 50	+ 2 33
2320	Deutsche Bank	2371	2440	2421	+ 2 53
1280	Dresdner Bank	1354	1356	1376	+ 1 62
42	Driefontein	43 05	42 40	43 25	+ 0 46
260	Du Pont-Nem.	263 50	262 10	262	- 0 57
275	Eastman Kodak	305	303 10	303 10	- 0 62
12	East Rand	12 90	12 75	12 80	- 0 78
30	Echo Bay	30	28 75	28 75	- 4 17
168	Electrolux	180	180	180	....
161	Ericsson	172	172	173	+ 0 58
345	Exxon Corp.	358 50	360 90	359 50	+ 0 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
260	Ford Motor	252 50	257	257	+ 2 59
38	Freegold	37	37 10	37 90	+ 2 43
11 50	Gencor	11 80	11 80	11 65	- 1 27
455	Gén. Elect.	463	472 90	473	+ 2 16
215	Gén. Motors	211 50	213 90	214	+ 1 18
350	Gén. Belgique	362	356 50	375	+ 3 31
37	Gd. Metropol.	35 75	37	37	+ 3 50
37	Guinness	36 75	36 50	37 25	+ 1 36
25	Hanson PLC	20 95	20 75	20 35	- 2 86
13 50	Harmony Gold	13 70	13 55	13 90	+ 1 46
405	Hewlett Packard	425	415	415	- 2 35
31	Hitachi	32 35	32 50	32 50	+ 0 46
905	Hoechst	875	905	905	+ 3 43
94	I.C.I.	95	97	97	+ 2 11
290	I.B.M.	303 50	307 30	308 50	+ 1 65
410	I.T.T.	412	426 50	426 50	+ 3 52
164	Ito Yokado	164 40	153 10	163 50	- 0 55
49	Matsushita	49 50	49 05	49 05	- 0 91
270	Mc Donald's	283	283	283	
210	Merck	215 60	219 50	218	+ 1 11
570	Minnesota M.	585	602	602	+ 2 91
39	Mitsubishi	39 10		..	
360	Mobil corp.	375	380 40	380 40	+ 1 44
335	Morgan J.P.	375	366 80	371	- 1 07
4010	Nestlé	4038	4050	4130	+ 2 28
129	Norsk Hydro	128 90	130 20	130 50	+ 1 24
85	OFSL	84 50	82 30	82 30	- 2 60
1290	Petrofina	1319	1301	1314	- 0 38
395	Philip Morris	372 50	380	381 90	+ 2 52
70	Philips	66	64 70	63 35	- 4 02
77	Placer Dome	75 90	75 10	75 10	- 1 05
275	Procter Gamble	286 80	291 50	291 50	+ 1 64
173	Quilmès	180 50	175 10	180 50	.
17 50	Randfontein	17 90	18 10	17 90	.
250	Rhone Poul. Rorer	250 50	253 70	253 50	+ 1 20
460	Royal Dutch	467	469 20	469 30	+ 0 49
52	R.T.Z.	53	54 10	54 50	+ 2 83
15 50	Saat.& Saatchi	15 20	15 20	15 25	+ 0 33
25	St Helena	28 10	28 70	28 10	..
310	Schlumberger	328	336 10	336 10	+ 2 47
46	Shell transp.	46 85	47	46 20	- 1 39
2230	Siemens	2275	2265	2290	+ 0 66
184	Sony	187 30	187 30	188	+ 0 37
88	Sumitomo Bank	88	87 70	88	...
151	T.D.K.	150 80	148	146 50	- 2 85
60	Telefonica	60	60 90	60 60	+ 1 00
26	Toshiba	27 15	26 70	26 70	- 1 66
585	Unilever	629	620	651	+ 3 50
245	Unit. Techn.	248 10	....		...
230	Vaal Reefs	218 50	220 20	219 60	+ 0 50
950	Volkswagen	925	923	975	+ 5 41
285	Volvo	270	.	..	...
89	West. Deep.	88	85 60	88	.
450	Xerox Corp.	456	462	462	+ 1 32
111	Yamanouchi	112 50	110 90	110 90	- 1 42
5 50	Zambia Cop.	6 70	6 75	6 55	- 2 24

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	98 50	6 22
10,80% 79/94	100 50	5 26
Emp.Etat 13,4% 83	102 40	2 57
10,26% mars 86	106	9 86
OAT 10% 5/2000	113 74	7 81
OAT 9,9% 12/1997	108 70	2 11
OAT 9,8% 1/1996	105 21	0 80
PTT 11,2% 85	106 55	2 65
CFF 10,25% nov 90	113 35	9 86
CNA 10 % 1979	....	0 24
CNB Bques 5000F	98 90	1 40
CNB Paribas 5000F	97 65	1 40
CNB Suez 5000F	....	1 40
CNI 1/82 5000F	98 97	1 40
CNT 9 % 86	....	7 27
CRH 10,90% déc.86	110 70	1 83
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1075	....
Ceras	2300	....
Ly. Eaux cv 6,5%	805	....
Thoms. cv 9,2% 86	786	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1515	1530
Arbel	404	408
Bains C.Monaco	900	880
B.Hypoth.Europ.	210 80	210
B.N.P. Intercont.	340	336
Bénédictine	2399	....
Bidermann Internat.	440	450
Blanzy Ouest	813	....
B.T.P.	28	28 80
Cambodge	930	....
Carbone Lorraine	380	380
Case Poclain	2 85	..
C.B.C.	292 50	293
C.E.G.F (Frigor.)	882	....
Centenaire Blanzy	298 10	305 10
Cerager	26	26 10
Champex Ny	21 45	21 80
CIC (CIP)	200	196 50
C.I.M.	1000	903 o
C.I.T.R.A.M. (B)	2205	....
Cie Industrielle	3747	....
Cpt Lyon Alemand	325	327
Concorde	880	700
Constr.Méc.Prov.	16	15 50
Crédit Gén.Ind.	103 90	....
Cr Universel (Cie)	301	300
Darblay	561	....
Didot-Bottin	578	....
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	314	315 50
Ent.Mag. Paris	3830	....
Eridania-Béghin CI	470 50	485
Fidei	379	379

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Finalens	301	....
F.I.P.P.	51 05	....
F.N.A.C.	2274	2300
Foncière (Cie)	480	....
Foncina	335	340
France I.A.R.D.	399	405
France SA (Ld)	1660	1670
From. Paul-Renard	2050	2050
Gaumont	512	525
Genefim	254	251
Gévelot	440 50	....
G.F.C.	347	348
Groupe Victoire	831	850
G.T.I (Transport)	206 50	....
Immobail	380	380
Immobanque	665	660
Im.Marseillaise	4300	4294
Invest.(Sté Cle.)	3000	2900
Lille Bonnières	923	931
Louvre	2580	2619
Lucia	186	189 80
Machines Bull	24 96	24 95
Mag.Uniprix	172	....
Métal Déployé	330	330
Mors	42 50	44
Navigation (Nle)	127 90	123 50
Optorg	280	280
Oréal (CI)	810	812
Origny-Desvroise	589	589
Palais Nouveauté	1150	....
Paluel Marmont	430	....
Parfinance	156	....
Paris France	230 10	....
Paris Orléans	168 40	171
Parthena Invest.	237	238
Piper Heidsieck	570	....
Porcher	290	....
Promodès (CI)	380	370
Publicis	632	662
Rochefortaise	145 50	149
Rosario	137	140 10
Rougier	186	180
S.A.C.E.R.	632	....
S.A.F.A.A.	256	....
S.A.F.I.C Alcan	165 30	....
Saga	340	342
Saint Dominique (F.)	124	120
Salins du Midi	555	550
Savoisienne M	140	....
Silic	607	609
S.I.P.H.	80	80
S.M.C.I.	50	....
Sofal	470	....
Sofio	182 10	....
Sofiram (ex Suam)	80	63
Sofragi	2424	....
Soudure Autogène	730	735
Sovabail	272	....
Starnil	770	....
Taittinger	2080	2072
Tissus-Aquitan.	100	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1104	1104
Vicat	375	400
Viniprix	1500	..
Virax	100	....
Maroc Sté Brasserie	201	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	570	....
Akzo Nv Sico	435	415
Alcan Aluminium	102	....
American Brands	181 70	..
Arbed	316	..
Asturienne Mines	91 10	..
Banco Popular Espa.	610	620
B.Reglements Int.	20000	20990
Can.Pacifique	71	71 60
Chrysler Corp.	211	....
C.I.R.	3 80	3 86
Commerzbank	980	980
Dow Chemical	302 10	314
Fiat	20	20 20
GBL (Brux Lamb.)	485	487
Gevaert	1100	....
Glaxo Holdings Ltd	55	57 70
Goodyear Tire	355	....
Grace and Co (WR)	200	....
Honeywell Inc. Inc.	184 20	..
Johannesburg	82	82
Koninklijke Pakhoed	69 50	...
Kubota	22	....
Noranda Mines	76 10	..
Olivetti priv.	4 36	..
Pfizer Inc.	311	334
Ricoh	24 50	24 50
Robeco	307 20	310 10
Rodamco NV	144 90	150
Rolinco	300	301 10
Saipem	4 11	..
Sema Group	24	...
SKF Aktiebolaget	50 80	49 50
Tenneco Inc.	257	..
Toray Ind.	26	..
West Rand Cons.	5 35	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	.
Calciphos	63 50	....
C.G.H Cogedhor	7	..
Coparex	582	..
Europ. Accum.	79	.
Europ Soutiens Ind.	8 10	..
Guy Degrenne	385 40	....
Lecteurs du Monde	230	..
Nicolas	1050	..
Office Cent. Pharma.	680	..
Patrimp Perrier	190 10	.
Romento N.V.	252	253 10
St-Gobain-Emballage	1720	...
Schlumberger Ind.	490	491
S.E.P.R.	1385	..
S.M.T Goupil	1 80	...
S.P.R. act. B	300	300
Waterman	1100	.

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	478	478
B.A.C.	23 70	..
Boiron (Ly)	495	498
Boizet (Lyon)	244	250
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	750	740
Calberson	260	....
Cardif	948	948
C.E.G.E.P.	180	180
C.F.P.I.	205	207
C.N.I.M.	1195	1190
Codetour	283 10	280
Creeks	110 10	110 10
Dauphin	248	...
Devanlay	1134	1120
Dolisos	105 20	....
Editions Belfond	190	190
Europ. Propulsion	192	200
Finacor	145	138
G.F.F. (group.fonc.f.)	49	....
G.L.M.	406	405
Gravograph	128	130
Guintoli	700	700
I.C.C.	187	195
Idianova	51	52
Immob. Hôtelière	1000	1020
Informat. Computer	113 40	.
I.P.B.M.	33	.
Molex	167	
N.S.C. Schlumberger	749	749
Publ.Filipacchi	734	719
Rhone-Alp.Ecu (Ly)	317	317
Select Invest (Ly)	96	96
Sanbo	152	154
Sopra	340	340
TF1	474 30	472 10
Thermador H. (Ly)	334	330
Unilog	217	220
Viel et Cie	141	140
Y. St-Laurent Groupe	805	810

SICAV (sélection) 26/2

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actilion	210 74	205 10
Actimonétaire C.	30593 64	30593 64
Actimonétaire D.	30593 64	30593 64
Amérigan	7575 70	7285 29
Amplitude	675 47	655 80
Antigone trésor	699801 00	699801
Associ Première	31158 56	31158 56
Associc	1097 51	1097 51
Atout Futur	458 10	444 98
Aurecic	1224 66	1188 99
Avenir Alizés	1793 65	1758 48
Axa Capital	187 72	182 25
Axa Court Terme	8569 64	8569 64
Axa Cro.Ex.Dr.Ave	928 67	901 62
Axa Ep.Fr.Ex Agepargn	824 02	800 02
Axa Europe	130 08	126 29
Axa Investissements	108 63	105 47
Axa NPI	122 73	119 16
Axa Ob.Fr.Ex.Ascts.	155 02	150 50
Axa Ob.Int.Ex.Mu.U.Sa	138 23	134 20
Axa Prem.Ex.Agepre	125 02	122 35
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	153 98	149 50
Axa Valeurs PER	131 61	127 78
Cadence 1	1076 09	1054 99
Cadence 2	1060 56	1039 78
Cadence 3	1073 83	1052 77
Capimonétaire	6740 78	6734 05
Capobig	7017 07	6879 48
Capracc	1446	1424 63
Conera	1430 37	1395 48
Comptavalor	3778 25	3772 58
Credinter	463 68	450 17
Crédit Mutuel Capital	1372 43	1345 52
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	716 06	716 06
Créd.Mut.Ep.Indus.	100 27	97 59
Créd.Mut.Ep.J.	74753 70	74753 70
Créd.Mut.Ep.long.T	206 61	201 08
Créd.Mut.Ep.Monde	1201 84	1169 67
Créd.Mut.Ep.Quatre	1127 35	1097 18
Daxe	1435 86	1400 84
Drouot France	903 27	876 96
Drouot Sécurité	243 70	236 60
Ecocic	1120 70	1088 06
Ecupar	131 19	127 37
Ecur. Capitalisation	2797 75	2770 05
Ecur. Expansion	517041 54	516257 14
Ecur. Géovaleurs	2419 12	2348 66
Ecur. Investissement	159 61	154 96
Ecur. Monépremière	72270 42	72270 42
Ecur. Monétaire	42338 10	42338 10
Ecur. Trésorerie	2509 57	2509 57
Ecur. Trimestriel	2060 41	2040 01
Elancic	118 36	114 90
Energie	288 35	275 27
Epacic	3881 58	3881 58
Ecureuil-Sécur.	4627 79	4616 25
Epargne Associat.	27144 93	26835 66
Epargne Capital	11753 36	11646 89
Epargne Croissance	1776 55	1729
Epargne Obligat.	214 78	209 03
Epargne-Unie	1367 26	1333 91
Epargne Valeur	462 57	451 16
Eufi Cash cap.	8420 36	8420 36•
Euro Solidarité	1117 83	1106 76
Europe Leaders	1045 90	1015 44
Eurodyn	1195 62	1156 46
Euro Gan	6324 66	6081 40

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Fonsicav	15550 77	15550 77
France-gan	10881 59	10463 07
France Garantie	282 84	282 28•
France Obligations	510 99	505 93
Francic	478 52	464 58
Francic Pierre	106 97	103 85
Francic-Régions	1154	1120 39
Fructi-Associations	37 77	37 77
Fructi-Capi	45 90	45 22
Fructidor	242 08	238 48
Fructifrance action C.	972 98	949 25
Fructifrance action D	951 27	928 07
GAN Rendement	5383 58	5304
Gestilion	16000 76	15921 15
Gest.Associations	179 08	175 14
Horizon	1330 14	1291 40
HLM Monétaire	15012 71	15012 71
Indicia	1094 72	1073 09•
Indust.Fse Court.T	1585 40	1585 40
Interepar	110770 60	107544 27
Interoblig.	15479 25	15175 74
Intersélection Fce	523 24	512 98
Japacic	158 14	153 53
Jeunepargne	308 33	301 80
Latitude	2417 43	2413 81
Lion Association	11139 92	11139 92
Lion Institution	32527 18	32446 06
Lionplus	1076 04	1054 94
Lion Trésor	2331 88	2308 79
Lion 20 000	28131 18	28131 18
Livret Bourse Inv.	597 58	580 17
Livret Portefeuil.	739 01	717 49
Méditerranée	177 93	172 75
Mensuel CIC	10202 37	10101 36
Monecic	73382 69	73382 69
Mone.J	38936 45	38936 45•
Monévalor	44098 73	44098 73
Mutualité dépôts	14444 94	14418 11
Natio Court Terme	102235 00	101929
Natio Court Terme2	306696 00	306696
Natio-Epargne	19109 91	18920 70
Natio-Ep. Ret.	130 62	127 12
Natio Eparg.Trésor	8390 63	8373 78
Natio-Fran.index	1060 21	1031 83
Natio-Immo	1149 80	1119 03
Natio-Inter	1617 49	1574 20
Natio-Monétaire	27102 59	27102 59
Natio-Opportunités	1093 18	1063 92
Natio-Patrimoine	1364 52	1328 10
Natio-Perspectives	1101 83	1072 34
Natio-Placements	63563 39	63563 39
Natio-Revenus	1066 25	1045 79
Natio Sécurité	11893 70	11893 70
Natio-Valeurs	920 91	898 36
Nippon-Gan	5059 20	4864 62
Nord Sud Dévelop	1721 59	1718 15
Obli-Associations	167 91	166 25
Oblicic-Mondial	2815 26	2773 66
Oblicic-Régions	1099 11	1082 87
Oblifutur	3118 94	3042 87
Oblig. très court	190 74	187 92
Oblilion	1532 49	1517 32
Oblisécurité Sicav	13912 37	13912 37
Oraction	1153 51	1125 38
Paribas Capitalisation	1659 32	1634 80
Paribas Opportunités	128 68	123 43
Paribas Patrimoine	599 98	575 52

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Patrimoine Retraite	238 97	234 28
Penalor	601 76	589 96
Placement A.	1522 11	1492 26•
Placement J.	7764 65	7749 15•
Placement M.	72179 33	72035 26•
Placement Nord	943 37	924 87•
Pléiorde	146 04	141 79
Poste Croissance	23332 14	23308 83
Poste Gestion	70906 20	70906 20
Première Oblig.	11305 96	11294 66
Prévoy. Ecureuil	120 50	119 31
Priv'Associations	31649 74	31649 74
Proficas	1016 72	990 95
Quartz	139 70	136 29
Rentacic	164 35	161 92
Revenus Trimestr.	5402 81	5349 32
Revenu-Vert	1179 24	1150 48
St Honoré Vie & Santé	978 80	934 42•
St Honoré Bons du Tr.	12039 03	11979 13
St Honoré Invest.	787 28	751 58
St Honoré Pacifique	636 94	608 06
St Honoré Réel	16112 14	16047 95
Securicic	1866 76	1866 76
Sécuri-Gan	12650 24	12402 20
Sécuritaux	1491 13	1491 13•
Sicasden	728 03	715 30
Sicav Associations	1980	1980
SFI-CNP Assur.	695 50	675 24
S.G. Fr. opport. C et D	1247 66	1223 20
Sicav 5.000	463 27	450 87
S.I. Est	1323 41	1284 86
Slivafrance	721 79	702 47
Slivam	415 86	404 73
Slivarente	228 17	223 70
Slivinter	455 94	443 74
S.N.I.	1141 29	1108 05
Sogenfrance Capita.	1219 33	1195 42
Sogenfrance Distribut.	1177 92	1154 82
Sogéparge	317 48	311 25
Soginter	1350 46	1323 98
Soleil Investissements	604 02	580 79
Solstice	2234 79	2229 22
State Street Act. Eur	9524 05	9201 98•
State Street Act. Frce.	11076 92	10754 29•
St. Str. Act.Japon	10740 22	10377 02•
State Street Emer. Mts	12489 73	11889 27•
St.Street OAT Plus	11364 70	11141 86•
Stratégie Actions	887 69	853 55•
Stratégie Rendement	1505 50	1458 11•
Technocic	988 46	959 67
Techno-Gan	5732 56	5512 08
Thesora	719 19	712 07
Trésor Plus	1398 33	1384 49
Trésor Trimestriel	1043 30	1032 97
Trésoricic	140159 53	140159 53
Trilion	5320 64	5252 36
Uni-Associations	120 75	120 75•
Uni-Foncier	1274 58	1243 49
Unifrance	610 83	595 93
Uni Régions	1237 56	1207 37
Univar	251 56	251 56•
Univers Actions	1323 51	1291 23
Univers Obligations	1928 10	1881 07
Valorg	2197 78	2195 58
Valrexl	57348	57319 34
Winterthur St-Honoré	228 73	216 45

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 1/3	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 589	....	5 3	5 8
Ecu	6 671	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 660	....	328	348
Belgique (100 F)	16 489	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	301 990	....	291	311
Italie (1000 lires)	3 518	....	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88 480	....	83	91
Irlande (1 iep)	8 262	....	7 8	8 5
Gde-Bretagne (1 L)	7 951	....	7 6	8 4
Grèce (100 drachmes)	2 508	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	368 490	....	354	374
Suède (100 krs)	71 210	....	67	76
Norvège (100 k)	79 630	....	75	84
Autriche (100 sch)	48 268	....	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 726	....	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 700	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 467	....	4 2	4 6
Japon (100 yens)	4 739	....	4 6	4 8

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/3
Or fin (kilo en barre)	58900	59000
Or fin (en lingot)	59100	59450
Napoléon (20f)	339	336
Pièce Fr (10 f)	401	.....
Pièce Suisse (20 f)	338	343
Pièce Latine (20 f)	336	336
Souverain	431	432
Pièce 20 dollars	2125	2115
Pièce 10 dollars	1105	1105
Pièce 5 dollars	700	.....
Pièce 50 pesos	2195	2195
Pièce 10 florins	347	362

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 26 février 1993

NOTIONNEL 10 %. Nombre de contrats estimés : 167 484

COURS	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	113,60	115,86	116,22
Précédent	113,58	115,86	116,22

CAC 40 A TERME Volume : 39 653

COURS	Février 93	Mars 93	Avril 93
Dernier	1 969,50	2 012	–
Précédent	1 945	1 969	1 922,5

è : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Ensemble InterContemporain : 19 h lun. Christophe Desjardins (alto), Hans Zender (direction). Stockhausen, Pileggi, Boesmans, Debussy. Ensemble Alternance : 19 h mar. Ensemble vocal les Jeunes Solistes, Jean-Luc Menet (flûte), Bob Drewry (contrebasse), Diego Masson, Rachid Safir (direction). Huber, Gesualdo, Dallapiccola.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Ensemble Court-circuit : 20 h 30 jeu. Pierre-André Valade (direction). Jarrell, Tanguy, Stravinsky, Vivier, Hurel Jean-Louis Hagenhauer : 20 h 30 ven. Piano. Debussy, Moussorgski. Francisco Javier Gonzalez : 17 h 30 dim. Piano. Schumann, Brahms, Albeniz, Ginastera.

CHATELET. THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Akiko Ebi, Xavier Phillips : 12 h 45 mer. Piano, violoncelle. Schubert, Schnittke. Akiko Ebi, Xavier Phillips : 12 h 45 ven. Piano, violoncelle. Brahms, Britten. Regina Nathan : 12 h 45 lun. Soprano. Malcolm Martineau (piano). Schubert, Brahms, Verdi, Puccini, Strauss, Offenbach, Catalani, Gounod.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-53-93). Raymond Loewenthal, Jean-Louis Delahaut : 20 h 30 mer. Baryton, piano. Schumann, Wolf.

CONSERVATOIRE ITALIEN DE MUSIQUE (45-26-46-57). Sara Dilena, Jérôme Akoda, Jérôme Simon : 20 h jeu. Soprano, violon, Laure Vavasseur (violoncelle), Marc Marder (contrebasse), Gabriella Torma (piano). Rossini.

CONSERVATOIRE SERGE-RACHMANINOV (47-23-51-44). Trio Sequerra : 20 h 15 jeu. Majorelle, Chausson, Mendelssohn. Orchestre des Parisiens : 20 h 30 mar. Chœur Arioso, J.-L. Petit (direction). Verdi.

EGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-GARE. Les Voix de Géorgie : 20 h 30 jeu., sam.

EGLISE SAINT-EPHREM-LE-SYRIAQUE. Ensemble les Correspondances, Françoise Semellaz : 18 h 30 sam. Soprano. Bach Ensemble Almasis : 18 h 30 dim. Marcial Defontaine (haute-contre), Joël Clément (ténor), Paul-Alexandre Dubois (basse), Iakovos Pappas (direction). Bernier.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Ensemble instrumental Parenthèse : 20 h 30 mar. Chœur la Lyriade de Versailles, Laurent Brack (direction). Requiem de Fauré.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Orchestre Alexandre Stajic : 20 h 30 ven., sam. Alexandre Stajic (violon, direction). Vivaldi.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Quatuor Arcana : 20 h 45 sam. ; 17 h 30 sam. Haydn, Dutilleux.

FIAP (45-55-85-93). Association lyrique du 14e arrondissement : 20 h ven. François Martin (piano).

HOTEL CRILLON. Marie-Paule Siruguet : 17 h dim. Piano. Mozart, Schumann, Chopin.

INSTITUT CERVANTÈS (40-70-92-92). Santiago de La Riva, Angel Gago : 18 h 30 lun. Violon, piano. Turull, Montsalvatge, Falla, Luque, Debussy.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Dominique Michel, Pierre Danais, Antoine Pellé : 22 h 30 mer., sam. Chant, piano Gilles Bérard : 22 h 30 ven., lun. Piano. Ravel, Franck Per Tengstrand : 22 h 30 mar. Piano. Scarlatti, Ravel, Chopin, Bartok, Liszt, Beethoven, Brahms.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Chœur et Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 ven. Guy Flechter (ténor), François Le Roux (baryton), Dominique My, Witold Lutoslawski (direction). Lutoslawski. Orchestre national de France : 20 h sam. Krzysztof Jakowicz (violon), Michel Tabachnik (direction). Debussy, Stravinsky, Lutoslawski. Quatuor Arditti : 17 h 30 sam. Stravinsky, Lutoslawski, Szymanski. Cécile Daroux : 21 h lun. Flûte. Xu, Donato, Duchenne, Racot.

MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS (40-70-11-10). Frédéric Stochl, Benny Sluchin, Jens McManama : 16 h dim. Contrebasse, trombone, cor, Florent Boffard (piano). Cage.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Hanna Schaer : 20 h mar. Mezzo-soprano, Françoise Tillard (piano). Mendelssohn- Hensel, Schumann, Schoenberg, Britten.

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Ensemble orchestral de Paris : 20 h jeu. Jean-Yves Thibeaudet (piano), Armin Jordan (direction). Fauré, Franck, Schoenberg, Weber.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Orchestre philharmonique de Radio-France : 19 h 30 mer. James Bowman (contre-ténor), Richard Hickox (direction). Hasse, Bach, Haendel, Traetta, Mozart. Concert au profit de la recherche contre le sida.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Elise Caron : 21 h ven., sam. ; 17 h dim. Mezzo-soprano. Gillet.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Orchestre philharmonique de Radio-France : 11 h dim. Jérôme Guichard (hautbois), Fabrice Pierre (harpe), Olivier Granjean (direction). Lutoslawski, Debussy, Mozart. Victoria Postnikova, Guennadi Rojdestvenski : 20 h 30 mer. Piano, Alexandre Rojdestvenski (violon). Haydn, Mozart, Schubert, Rachmaninov, Schnittke.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris : 20 h 30 mer., jeu. Justus Frantz (piano), Semyon Bychkov (direction). Lutoslawski, Mozart, Tchaïkovski Anne-Sophie Mutter, Lambert Orkis : 20 h 30 ven. Violon, piano. Ravel, Schubert, Beethoven. Nabucco : 17 h 30 sam. Chœur et solistes du Théâtre lyrique Arturo Toscanini de Milan, Orchestre des Concerts Pasdeloup, Metodi Matakiev (direction) Orchestre des Concerts Lamoureux : 17 h 45 dim. Catherine Collard (piano), Nicolas Pasquet (direction). Beethoven Chœur et orchestre Colonne : 20 h 30 lun. Nuccia Focile (soprano), Bertrand de Billy (direction). Bellini, Gounod, Massenet, Puccini, Leoncavallo. Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 mar. Pierre Amoyal (violon), Armin Jordan (direction). Prokofiev, Beethoven.

SALONS DU SÉNAT. Devy Erlih, Manabu Sekiya : 20 h 30 mer. Violon, piano. Mozart, Bach, Debussy, Franck.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Quatuor Mosaïques : 18 h ven. Haydn, Schubert, Beethoven, Olli Mustonen : 18 h sam. Piano. Bartok, Beethoven, Schumann.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Quatuor Musikverein : 11 h dim. Haydn, Schubert. Orchestre national de Lyon : 20 h 30 mar. Augustin Dumay (violon), Emmanuel Krivine (direction). Berlioz, Mendelssohn, Jarrell, Ravel.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Jane Rhodes, Randall Blatt : 20 h 30 lun. Mezzo-soprano, piano. Duparc, Fauré, Poulenc, Offenbach, Guilbert.

Périphérie

COURBEVOIE. SALLE DES MARIAGES (43-33-63-52). Benoît Fromanger, Christine Icart : 20 h 45 jeu. Flûte, harpe. Bach, Mozart, Spohr, Thomas.

LA COURNEUVE. CENTRE JEAN-HOUDREMONT (48-36-11-44). Orchestre national d'Ile-de-France : 18 h dim. Jacques Mercier (direction). Roque Alsina, Fauré, Stravinski.

L'HAY-LES-ROSES. EGLISE SAINT-LÉONARD Chœur et orchestre symphonique de l'Unesco : 21 h ven. Jorge Lozano-Corres (direction). Rossini.

IVRY-SUR-SEINE. THÉATRE (46-70-21-55). Orchestre philharmonique européen : 20 h 30 lun. Hugues Reiner (direction). Mozart, Mahler.

POISSY. THÉATRE (39-79-03-03). Orphée et Eurydice : 17 h sam. Opéra de Gluck (version de concert). Ewa Podles (mezzo-soprano), Raphaëlle Farman, Marie-Noëlle de Callatay (sopranos), Collégium vocal et instrumental de Bruges, Patrick Peire (direction).

PONTOISE. THÉATRE DES ARTS-LES LOUVRAIS (30-30-33-33). Yakov Kasman : 20 h 30 ven. Piano. Haydn, Brahms, Liszt, Scriabine, Stravinsky.

VERSAILLES. CHATEAU. Kenneth Weiss, Philippe Beaussant : 17 h 30 sam. Clavecin, récitant. Couperin, Marchand, Rameau.

VERSAILLES. PALAIS DES CONGRÈS (39-56-26-25). Orchestre philharmonique de Versailles : 17 h 45 dim. Stéphane Limonaire (flûte), Dan Iarca (alto), Michel Sadonowsky (guitare), Trajan Popesco (direction). Vivaldi, Telemann, Rodrigo, Schubert.

VILLECRESNES. PRÉAU DE L'ÉCOLE DE LA MAIRIE. Rémi Peter, Philippe Castaings, Raphaële Semezis : 17 h 30 dim. Violon, piano, violoncelle. Dvorak, Mozart, Schumann, Kreisler.

VITRY-SUR-SEINE. THÉATRE JEAN-VILAR (46-82-84-90). Quatuor Aulodia : 21 h sam. Janacek, Prokofiev, Poulenc, Debussy, Gershwin.

OPÉRAS

CIRQUE MORENO. L'Histoire du soldat : jusqu'au 11 mars 1993. 20 h mer., ven., lun. ; 14 h 30 sam. De Stravinsky. Compagnie foraine, Ensemble Ars Nova, Philippe Nahon (direction), Jacques Livchine (mise en scène).

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Benvenuto Cellini : jusqu'au 31 mars 1993. 19 h 30 sam., mar. Opéra de Berlioz. Donna Brown (soprano), Diana Montague (mezzo-soprano), Chris Merritt, Daniel Galvez-Vallejo, Francis Egerton (ténors), Michel Trempont, Yves Bisson, Philippe Fourcade (barytons), Jean-Philippe Courtis, Romuald Tesarowicz (basses), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), Denis Krief (mise en scène).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Mireille : jusqu'au 25 mars 1993. 19 h 30 mar. Opéra de Gounod. Michèle Command, Maryse Castets, Lydia Mayo (sopranos), Christian Papis, Luca Lombardo (ténors), Alain Vernhes, Christian Poulizac (basses), Marcel Vanaud (baryton), Rita Gorr, Valérie Marestin, Sophie Ponjiclis (mezzo-sopranos), Chœurs de l'Opéra-Comique, Orchestre Colonne, Cyril Diederich (direction), Robert Fortune (mise en scène).

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Une éducation manquée, Rita : jusqu'au 13 mars 1993. 16 h sam. ; 20 h dim., lun. Opérette de Chabrier et opéra de Donizetti. Catherine Hircca, Laurence Orlowski (sopranos), Armelle Orieux (mezzo-soprano), Jean-Philippe Corre, Simon Edwards, Dominique Fresnay, Jean-François Novelli (ténors), Jean-Pierre Belfort, Jérôme Josserand, Igor Lewiss-Borg, Jean-Paul Zucca (barytons), Etienne Lemoine (piano), Elisabeth Navratil (mise en scène).

MALAKOFF. THÉATRE 71 (46-55-43-45). Il Signor Bruschino : 20 h 30 ven. Opéra de Rossini. Didider Frédéric, Jacques Péroni (basses), Valérie Hornez (soprano), Olivier Grand, Nikola Todorovitch (ténors), Orchestre national d'Ile-de-France, Denis Dubois (direction), Adriano Sinivia (mise en scène).

ELDORADO (42-49-60-27). Les Mille et une nuits : jusqu'au 28 mars 1993. 14 h sam., dim. Opérette de Francis Lopez. Avec Toni Gama et Annie Gallois.

> Nous publions le lundi (daté mardi) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté jeudi).

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Tao Ravao, Vincent Bucher Trio : 22 h 30 mer., jeu. ; Lionel et Stéphane Belmondo Quintet : 22 h 30 ven., sam. ; Spanky Wilson, Philippe Milanta Trio : 22 h 30 dim. ; Doctor Jazz Band : jusqu'au 15 mars 1993. 22 h 30 lun. ; Jam Session : 22 h 30 mar.

BATACLAN (47-00-30-12). Dirty District : 19 h ven.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Polya Jordan Quintet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro Quartet : jusqu'au 14 mars 1993. 22 h 45 dim. ; Megaswing Quintet : 22 h 45 lun., mar.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Sébastien Texier Quartet : 16 h sam.

CAFÉ DE LA DANSE. Erik Marchand Trio : 22 h lun., mar.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Arrivée d'air chaud : 22 h 30 mer., jeu. ; Dixie Stompers : jusqu'au 28 mars 1993. 22 h ven., sam., dim. ; André Krief Blues Trio : 22 h 30 lun., mar.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Art Mengo : 20 h 30 mer.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Frit Kaatee, Jeannette Cordee : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim. ; Globe Trotters : 21 h 30 lun. ; Five O'Clock : 21 h 30 mar.

CENTRE D'ANIMATION CURIAL (40-35-56-59). Kreyol Syndikat : 20 h 30 ven.

CENTRE D'ANIMATION MAURICE-RAVEL (46-60-35-40). Joaquim T'Azurem Trio : 20 h 30 ven.

LA CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Les Poubelles Boys : jusqu'au 3 mars 1993. 20 h 30 mer.

ELYSÉE-MONTMARTRE. DI, Leeway : 19 h 30 mer. ; Pablo Moses : 19 h 30 sam. ; Belly : 19 h 30 mar.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : 22 h 30 mer. ; Swamp Devils : 22 h 30 jeu. ; Bluesmaniacs : 22 h 30 ven. ; A. Berquez, Blues Heritage : 22 h 30 sam. ; House Band : jusqu'au 28 mars 1993. 22 h 30 dim. ; A Giroux, Jean-Louis Mahjun : 22 h 30 lun. ; Layla & the Dominoes : 22 h 30 mar.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 19 mars 1993. 21 h ven. ; Trio New Orleans : 21 h sam.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Luther Guitar Junior Johnson & the Magic Rockers : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Boto et Novos Tempos : jusqu'au 21 mars 1993. 22 h 30 dim. ; Claude Bolling Big Band : jusqu'au 11 avril 1993. 12 h dim. Jazz sur brunch ; Terence Blanchard X Quintet : jusqu'au 20 mars 1993. 22 h 30 lun., mar.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Bernard Maury, Michel Graillier, Alain Jean-Marie : 22 h 30 mer., jeu. ; Spanky Wilson Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Gabrielle Schneider & Coconotes : 22 h 30 mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jean-Pierre Géfineau Trio : 21 h jeu. ; Michel Mardignan Clarinette Connection : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Fabrice Eulry : 21 h lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). Carl Schlosser Quartet : 22 h 30 mer., jeu. ; Benoît Ducoin Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Chris Henderson Band : jusqu'au 28 mars 1993. 22 h 30 dim. ; Patrick Saussois Trio : 22 h 30 lun., mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Safy Boutella : 21 h ven. ; Collectif Zhivaro : 21 h mar. ; Werefrogs : 21 h sam.

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Chéri : 21 h mer., jeu. ; Poker Trio : 21 h ven., sam. ; Laurence Masson : 21 h mar.

OLYMPIA (47-42-25-49). Vaya Con Dios : 20 h 30 lun.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Stranglers : 19 h 30 jeu. ; François Elie Roulin : 22 h ven. ; Shown Calvin : 19 h mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Michel Legrand Trio : 21 h mer., jeu. ; Benjamin Legrand : 21 h ven. ; Le Quintet de l'Ouest : 21 h sam. ; Asuquita : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Saxomania : 21 h mer. ; Triocéphale : 21 h jeu. ; Southern Stompers : 21 h ven. ; Paris Washboard : 21 h sam. ; De Colombier Jazz Sextet : 21 h lun. ; Marcel Zanini et son orchestre : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Jocelyne Beroard, Bibi Louison, Eric Vinceno : 22 h 45 mer. Chant, piano, basse, Lucien Dobat (batterie) ; Marianne Matheus : 22 h 45 jeu. Chant, Bibi Louison (piano), Eric Vinceno (basse), Lucien Dobat (batterie) ; Alex Jabot, Camille Sopran, Pierre Guillement : 22 h 45 ven. Guitare, saxophone, basse, Fred Cécé (batterie) ; Eric Vinceno, Shawn Nikwist, Dominique Berose : 22 h 45 sam. Basse, saxophone, piano, Christian Templay (batterie) ; Ti' Marcel : 22 h 45 mar. Chant, Bibi Louison (piano), Eric Vinceno (basse), Lucien Dobat (batterie).

REX CLUB (45-08-93-89). Jason Rawhead : 23 h 30 mer. Soirée Metallic Jungle ; Therapy : 23 h ven. Soirée Planete Rock.

SHÉHÉRAZADE (48-74-41-68). Alawanabebe : 21 h jeu.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Jean-Marc Fernandez et les Experts : 21 h 30 mer., jeu. ; Jacky Caroff Dixieland Jazz Band : 21 h 30 ven., sam. ; Olivier Franc Jazz Quintet : 21 h 30 mar.

SUNSET (40-26-46-60). Quoi de neuf docteur? : 22 h 30 mer. ; Justinia : 22 h 30 ven., sam. ; Gueude Gang : jusqu'au 28 mars 1993. 22 h 30 dim. ; Emmanuel Sourdeix Trio : jusqu'au 29 mars 1993. 22 h 30 lun. ; Jazz Oil : 22 h 30 mar.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Richard Witczak et ses Tziganes : 22 h 30 jeu., ven., sam.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Gérard di Giusto Trio : jusqu'au 6 mars 1993. 0 h 30 ven., sam.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Appalaches : 22 h mer. ; Stylix : 22 h jeu. ; Chris Lancry : 22 h ven. ; DM : 22 h sam. ; Cokezale : 22 h mar. ; Wolfpack : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Bob Brookmeyer : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Stéphane Persiani Quintet : 22 h 30 lun., mar.f9Périphérief0

COURBEVOIE. ESPACE CARPEAUX (46-67-70-00). Didier Lockwood Quartet : 20 h 45 ven.

LA COURNEUVE. CENTRE JEAN-HOUDREMONT (49-92-61-61). Iva Bittova Solo, Don Cherry Quartet : 20 h 30 mar. Dans le cadre de Banlieues bleues.

CRÉTEIL. 186e AVENUE (48-99-75-40). Venice : 21 h ven.

ELANCOURT. LE BILBO-CLUB (30-62-58-82). Manu Dibango : 21 h 30 sam.

EPINAY-SUR-SEINE. ESPACE LUMIÈRE. McCoy Tyner Solo & Big Band : 20 h 30 ven. Dans le cadre de Banlieues bleues ; Jacques di Donato Quintet, Martia Solal Dodécaband : 20 h 30 sam. Dans le cadre de Banlieues bleues.

MASSY. CENTRE PAUL-BAILLIART (69-20-57-04). Christian Escoudé, Marcel Azzola : 21 h sam.

MONTREUIL. MAISON POPULAIRE (42-87-08-68). Les French Lovers, les Nains de jardin : 20 h 30 ven.

MONTROUGE. THÉATRE (46-56-52-52). Manu Dibango : 20 h 45 mer.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. LA CLEF-L'ECLIPSE (39-73-38-13). Les Thugs : 21 h sam.

SAINT-MAUR. THÉATRE (48-89-99-10). Christian Escoudé : 20 h 45 jeu.

TREMBLAY-EN-FRANCE. CENTRE CULTUREL ARAGON (49-63-70-50). Orphéon Celesta : 20 h 30 sam.

VILLE-D'AVRAY. LE COLOMBIER. Swing Ltd Corporation : 20 h 45 ven.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Sylvie Aimance : 20 h 30 dim., lun.

AU BEC FIN (42-96-29-35). Les Mamies de la salle de garde : jusqu'au 16 mars 1993. 23 h 30 ven., sam. ; 22 h 15 lun.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Anna Prucnal : 20 h 30 sam.

BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Lacouture : 20 h 30 lun.

CAFÉ DE LA DANSE. Karim Kacel : jusqu'au 20 mars 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; Justin Vali : 22 h mer., jeu. ; Tesi-Vaillant : 22 h ven., sam.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Georges Moustaki : 20 h 30 jeu., ven., sam.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

OLYMPIA (47-42-25-49). Michel Fugain : jusqu'au 21 mars 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 17 h dim.

PALAIS DES CONGRÈS. Serge Reggiani : 20 h 30 mer., ven., sam. ; 16 h dim.

PALAIS DES SPORTS (44-68-69-70). Holiday on Ice : jusqu'au 18 avril 1993. 15 h mer. ; 20 h 30 ven., mar. ; 14 h 15 17 h 30 21 h sam. ; 14 h 15 17 h 30 dim.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Graeme Allwright : 22 h mar.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Pascal Joubert : jusqu'au 6 mars 1993. 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Les Yeux noirs : jusqu'au 27 mars 1993. 22 h mar. ; Véronique Pestel : 20 h mer.

STUDIO 28 (46-06-36-07). Duettistes Zig'Zinzin : jusqu'au 14 mars 1993. 21 h jeu., ven., sam. ; 14 h 30 21 h dim.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Bruno Joubrel : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Françoise Le Golvan : jusqu'au 14 mars 1993. 17 h dim.

THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-33-66-70). Nathalie Dupuy, Yves Postic, Clarika : 20 h 30 lun.

TOURTOUR (48-87-82-48). Clara Finster : jusqu'au 13 mars 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Véronique Sanson : 20 h mar.f9Périphérief0

BOIS-COLOMBES. SALLE JEAN-RENOIR. Les Héros du périph! : 20 h 30 ven. Comédie musicale de Pierre Meige. Dans le cadre du Chorus des Hauts-de-Seine ; Xavier Lacouture : 20 h 30 sam. Concert suivi du film Phantom of the Paradise. Dans le cadre du Chorus des Hauts-de-Seine.

COLOMBES. MJC THÉATRE (47-82-42-70). Juliette : 20 h 30 mar. Dans le cadre du Chorus des Hauts-de-Seine.

COURBEVOIE. BATEAU-THÉATRE DOCTEUR-PARADIS (47-33-39-40). Les Moineaux de Montmartre : 20 h 30 ven., sam. ; 17 h 30 dim.

FRANCONVILLE. CENTRE SAINT-EXUPÉRY (34-13-54-96). Francis Lalanne : 21 h ven.

GARCHES. CENTRE SIDNEY-BECHET (47-41-39-32). Hélène Delavault : 17 h dim. Dans le cadre du Chorus des Hauts-de-Seine.

MAISONS-ALFORT. ESPACE CULTUREL LE CHARENTONNEAU (43-96-77-57). Jean-Louis Mahjun : 20 h 45 sam.

NANTERRE. ESPACE CHORUS (47-32-24-42). Jacques Dutronc : 20 h 30 mar. Dans le cadre du Chorus des Hauts-de-Seine.

PUTEAUX. THÉATRE DES HAUTS-DE-SEINE (47-72-09-59). Hervé Vilard : 20 h 45 ven.

RUEIL-MALMAISON. L'AVANT-SCÈNE (47-32-07-42). Marie Bonnet, Leslie, Vladimir Cosmic : 21 h sam. Dans le cadre du Chorus des Hauts-de-Seine.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. SALLE DES FÊTES (34-21-25-00). Francis Lalanne : 21 h sam.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). La Framboise Frivole : 21 h sam.

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). Hélène Delavault : 21 h sam. Dans le cadre du Chorus des Hauts-de-Seine.

BALLETS

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Michel Kelemenis : 20 h 30 jeu., ven., sam. Cités citées, Michel Kelemenis (chor.).

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Gulabi Sapera : 20 h 30 ven. Danses kalbelia du Rajasthan Vidya : 17 h dim. Danse de l'Inde bharata natyam Le Parfum de la Lune : 21 h lun., mar. Maroussia Vossen (chor.), Sylvia Lipa (récitante), Stéphane Thomas (flûte).

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Compagnie Rick Odums : 20 h 30 sam. ; 15 h 30 sam. Voiles de silence, Mayombe, Sans issue, Berceuse pour Galinda, Rick Odums (chor.).

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Jeunes Danseurs du ballet de l'Opéra de Paris : 19 h 30 jeu., ven., sam. Orchestre de l'Opéra de Paris, David Coleman (direction).

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Compagnie Tai Gu Tales Dance Theater : 21 h mer., jeu., ven., sam. L'Envers de l'au-delà, Hsiu-Wei Lin (chor.).

THÉATRE DU ROND-POINT-RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Shakuntala : jusqu'au 4 avril 1993. 19 h ven., sam., mar. ; 15 h dim. Kumari, déesse, Shakuntala (chor.).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Adachigahara : jusqu'au 13 mars 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Hiro Sasaki (chor.). Textes et danses traditionnels japonaisf.

ARCUEIL. GYMNASE DUCASSE (45-57-53-02). Catherine Langlade-Ghislaine Gohard Spid'eka : 20 h 45 sam. ; 16 h 30 dim. La Porte jaune ou le Corps révélateur, Catherine Langlade (chor.). Dans le cadre de la Biennale de danse du Val-de-Marne.

ARGENTEUIL. SALLE JEAN-VILAR (39-61-25-29). Compagnie Mic Guillaumes : 21 h jeu., ven. K, Mic Guillaumes (chor.).

BOULOGNE-BILLANCOURT. CENTRE CULTUREL (47-12-77-95). Mireille Nègre : 20 h 30 jeu. Je danserai pour toi, Mireille Nègre (chor.).

BOULOGNE-BILLANCOURT. TBB (46-03-60-44). Slask : 20 h 30 mer., jeu. Ballet national de Pologne.

CHEVILLY-LARUE. CENTRE CULTUREL COMMUNAL (46-86-54-48). Cécile Proust : 20 h 45 sam. Iblis, Cécile Proust (chor.). Dans le cadre de la Biennale de danse du Val-de-Marne.

COMBS-LA-VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Compagnie Nomades : 20 h 45 sam. Jack et Betty, Karole Armitage (chor.) ; Je-tu-elle, Velo Cello II, Monochrome Serge Campardon (chor.).

CRÉTEIL. MAISON DES ARTS (49-80-18-88). Odile Duboc : 20 h 45 jeu., ven., sam. Le Projet de la matière, Odile Duboc (chor.). Dans le cadre de la Biennale de danse du Val-de-Marne.

IVRY-SUR-SEINE. THÉATRE (46-70-21-55). Compagnie Dominique Bagouet : 20 h 45 ven. Necesito, Dominique Bagouet (chor.). Dans le cadre de la Biennale de danse du Val-de-Marne.

LE KREMLIN-BICÊTRE. ESPACE ANDRÉ-MALRAUX (49-60-69-42). Les Etoiles de l'Opéra de Kiev : 21 h mar.

MONTREUIL. STUDIO BERTHELOT (48-70-64-63). Compagnie Dominique Petit : 21 h sam. ; 16 h dim. Les Tournesols, Dominique Petit (Chor.).

NANTERRE. SALLE DES CONGRÈS (47-29-51-44). Movers : 20 h 30 ven. AccorDion, Moses Pendleton (chor.).

RUEIL-MALMAISON. THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX (47-32-24-42). Compagnie de danse populaire française : 15 h dim.

SAINT-CYR-L'ÉCOLE. ESPACE GÉRARD-PHILIPE (34-60-56-72). Compagnie Andy Degroat : 21 h ven., sam. ; 16 h dim. La Bayadère, Andy Degroat (chor.).

LE VÉSINET. CAL (39-76-32-75). Slask : 21 h sam. Ballet national de Pologne.

MUSIQUES DU MONDE

AMBASSADE DU JAPON (47-66-02-22). Hiromu Henda : 20 h 30 lun. Koto. Entrée libre.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Ensemble Sursudha : 20 h 30 jeu. Musique de l'Inde du Nord et du Népal. Ensemble Wayrona'o : 20 h 30 sam. Musique populaire du Pérou.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Temo : 20 h 30 jeu. Chants d'exil du peuple kurde.

PARIS EN VISITES

MARDI 2 MARS

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Guimard à Auteuil, de l'hôtel Mezzara au castel Béranger », 14 h 30, métro Jasmin (P.-Y. Jaslet).

« La Butte aux Cailles, berceau de la Bièvre et des moulins disparus. Urbanisme du dix-neuvième siècle », 14 h 30, 2, rue Bobillot (Paris, capitale historique).

« Cours et ruelles méconnues du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Mme Cazes).

« Les Noces de Cana, de Véronèse, au Louvre ». 14 h 30, sous la Pyramide, pancarte auditorium (Tourisme culturel).

« Le chinatown du treizième arrondissement », 14 h 30, porte de Choisy, devant la BNP (C. Merle).

« Le quartier Alma-Chaillot », 14 h 30, métro Champs-Elysées-Clemenceau (V. de Langlade).

« Le Palais-Royal, trois siècles d'histoire de Paris », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Hôtels et jardins du sud du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 14 h 40, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

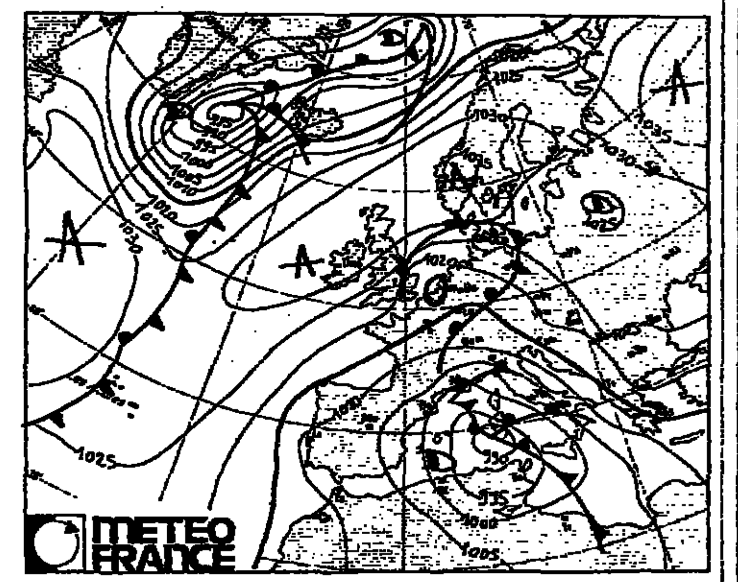
CONFÉRENCES

6, rue Albert-de-Lapparent, 14 h 30 et 17 heures : « La fin de l'empire païen : d'Ankara à Antioche », par O. Boucher (Antiquité vivante).

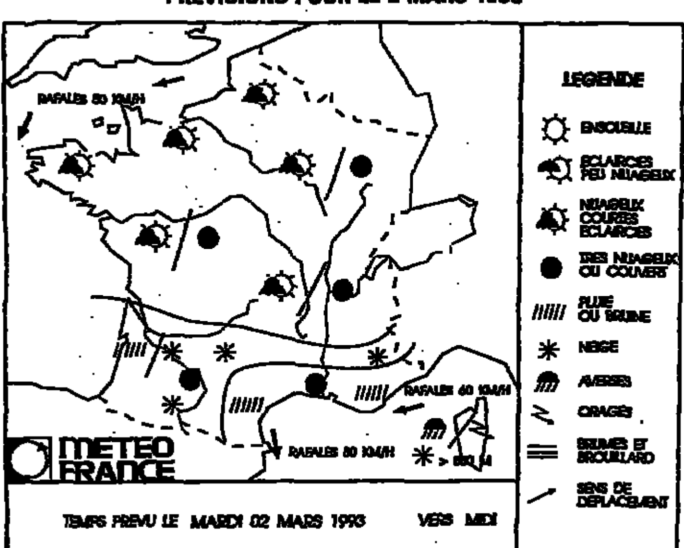
Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 18 heures : « Les étoiles », par M. Dumont (cours d'astronomie pratique).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1er MARS 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 2 MARS 1993



Mardi. Mauvais temps dans le Midi. Plus calme ailleurs. – Sur une grande moitié nord de la France, jusqu'à Poitou-Charentes, l'Auvergne et Rhône-Alpes, le ciel sera souvent nuageux ; à certains moments, quelques flocons pourront tomber, alors qu'à d'autres ce sera au contraire le soleil qui tentera de percer.

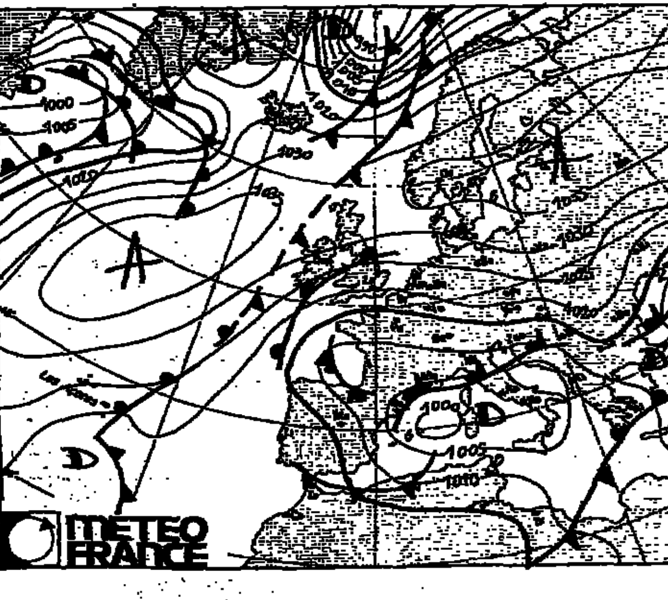
Sur le Sud-Ouest et le Sud-Est, ce sera du temps très médiocre, avec encore un peu de neige sur les Pyrénées, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, le sud du Massif Central, la moyenne vallée du Rhône et les Alpes du Sud, et de la pluie sur le Languedoc-Roussillon et la Provence-Côte d'Azur.

En Corse, le ciel sera également couvert, avec des pluies qui pourront être orageuses.

Les températures resteront fraîches : les minimales seront comprises entre – 1 et 2 degrés dans l'intérieur, entre 2 et 4 degrés sur les côtes de la Manche et atlantiques, entre 4 et 6 degrés sur les côtes méditerranéennes ; quant aux maximales, elles seront le plus souvent voisines de 5 degrés, mais atteindront de 9 à 12 degrés sur le pourtour méditerranéen.

Le vent d'est soufflera encore fort le matin sur le littoral varois et la Côte d'Azur, puis il faiblira progressivement. La tramontane soufflera au cours de la journée jusqu'à 80 km/h en rafale. Sur les côtes de la Manche, le vent de nord-est soufflera assez fort, jusqu'à 50 km/h en pointe. Ailleurs, le vent de secteur nord soufflera plus modérément.

PRÉVISIONS POUR LE 3 MARS 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 1er-3-93
Valeurs extrêmes relevées entre le 28-2-1993 à 18 heures TUC et le 1er-3-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	12	7	O
BIARRITZ	4	–1	C
BORDEAUX	5	–1	C
BOURGES	3*	–1	C
BREST	4	–2	A
CAEN	5	0	A
CHERBOURG	4	1	C
CLERMONT-FER.	0	–3	C
DIJON	2	–2	C
GRENOBLE	3	0	C
LILLE	3	–3	B
LIMOGES	0	–3	C
LYON	2	–1	N
MARSEILLE	5	4	P
NANCY	2	–3	N
NANTES	5	–1	D
NICE	9	8	C
PARIS-MONTS.	4	0	C
PAU	0	–3	B
PERPIGNAN	6	5	C
POINTE-A-PITRE	29	18	N
RENNES	3	–2	C
ST-ETIENNE	0	–2	C
STRASBOURG	2	–2	N
TOULOUSE	2	–2	C
TOURS	3	–1	N

ÉTRANGER			
ALGER	10	6	C
AMSTERDAM	4	–2	C
ATHÈNES	11	10	D
BANGKOK	35	25	D
BARCELONE	11	2	N
BELGRADE	6	–1	N
BERLIN	2	0	C
BRUXELLES	4	–1	B
COPENHAGUE	2	–3	C
DAKAR	23	17	D
GENÈVE	3	0	C
ISTANBUL	–	–	–
JÉRUSALEM	20	7	D
LE CAIRE	26	13	D
LISBONNE	12	8	D
LONDRES	4	0	D
LOS ANGELES	17	7	D
LUXEMBOURG	2	–4	D
MADRID	7	–4	N
MARRAKECH	14	7	N
MEXICO	26	12	D
MILAN	4	1	P
MONTRÉAL	–4	–23	D
MOSCOU	–3	–6	*
NAIROBI	24	13	N
NEW-DELHI	23	12	D
NEW-YORK	1	–6	D
PALMA	11	1	C
PÉKIN	2	–6	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	16	11	C
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	14	3	N
SINGAPOUR	33	24	P
STOCKHOLM	1	–3	*
SYDNEY	13	7	C
TOKYO	13	7	C
TUNIS	15	5	N
VARSOVIE	3	–10	B
VENISE	9	5	C
VIENNE	2	–2	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Des héros d'aujourd'hui

Le samedi soir, le vide balaie l'écran en rafales comme un vent glacé. Un vide saccadé, frénétique, coloré, s'épuisant en tentatives pour accrocher l'attention, occuper l'espace, et se donner l'allure de quelque chose. On s'y est habitués. On le côtoie comme un précipice familier, avec un étrange plaisir, un *plaisir tétanisé* – les habitués des samedis soirs télévisés comprendront. Parmi les mille masques à sa disposition, le vide avait emprunté ce soir-là celui d'une *femme blonde aux yeux morts et* au corps immobile. Elle apparut entre des publicités pour du café ou du papier hygiénique, autres visages du vide. Elle s'appelait *Madonna. On contempla donc le* vide dans les yeux, ses yeux vides. Des questions vides lui furent posées – *« Que pensez-vous des femmes-prêtres ? », « Qu'est-ce qui domine dans le sado-masochisme, l'esprit ou le corps ? »* Elle articula des réponses vides. L'animateur avait succombé au vertige général. C'était fascinant.

Le lendemain soir, Claire Chazal recevait Yannick Noah. Rien à voir, bien entendu : Noah a autant de présence que Madonna a de capacité d'absence. Voix de velours, gentillesse affleurant, on l'entrevit avec des enfants, il parla d'écologie. Des enfants, l'écologie : soudain revint en mémoire *ce prodigieux film récent, Héros malgré lui*, avec Dustin Hoffmann. Pour résumer, le film raconte l'ascension médiatique d'un jeune imposteur inspiré qui se fait pas*ser pour le sauveteur héroïque* des rescapés d'un accident d'avion. Dans l'ombre, le vrai sauveteur, Dustin Hoffmann, petit truand hargneux et absolument *pas présentable*, va tenter en vain de faire reconnaître ses droits.

Courage modeste, cœur ostensible, exhibition éventuelle des doutes, des détresses : le film *détaille*, comme dans un manuel de cuisine, les ingrédients nécessaires à la fabrication d'un héros télévisuel d'aujourd'hui. Entre beaucoup de scènes que l'on *aurait envie d'encadrer et de garder* en mémoire, en voici une. A la fin du film, une jeune journaliste de télévision vient enfin de comprendre la supercherie. Elle tourne *la tête : à quelques mètres d'elle*, le charmant imposteur pérore encore devant les caméras. Il raconte qu'il va créer des fondations pour les personnes âgées, *pour les petits oiseaux, pour tout* le malheur du monde, et on la voit soudain le regarder avec des yeux dessillés. On l'aime, Noah. Tout le monde l'aime. Il nous a fait vibrer à *Roland-Garros. Mais, en l'écou*tant parler d'écologie à Claire Chazal émerveillée on ne put s'empêcher, un bref instant, de le voir avec les mêmes yeux.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; ☐ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 1er mars

TF 1

20.45 Magazine : Témoin numéro 1. Présenté par Jacques Pradel. La petite ; Anels ; Paris-Irun ; Le cadavre du canal du Midi ; L'inconnu de l'autoroute A 9 ; Gisèle ; Le cadavre de Bernay.
22.25 Magazine : Santé à la Une. Présenté par Robert Namias et Anne Barrère. Maigrir à la carte.
23.55 Sport : Football. 3e journée des poules finales de la Coupe d'Europe des clubs champions : reportages sur les équipes de Marseille et de Moscou ; Présentation des matches : CSKA Moscou-Marseille, FC Bruges-Glasgow Rangers, PSV Eindhoven-IFK Göteborg, FC Porto-Milan AC.
0.35 *Série :* Les Enquêtes de Remington Steele.

FRANCE 2

20.50 *Cinéma : Les Mille et Une Nuits.* ■ De Philippe de Broca (1989) (1re partie).
22.20 Magazine : Savoir plus. Les marchands d'avenir : astrologie, voyance et paranormal. Invités : Henri Broch, physicien ; Gérard Miller, psychanalyste.
23.35 Journal et Météo.
23.55 Magazine : Le Cercle de minuit. *Présenté par Michel Field.*

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Wall Street. ■ Film américain d'Oliver Stone (1987).
22.55 Journal et Météo.
23.25 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Jean Daniel, du *Nouvel Observateur.*
23.55 Magazine : Les Arts. D'Alain Jaubert. Van Gogh, Renoir, Picasso au Japon, de Michel Le Bayon et Frédéric Jamin ; Titien par Michel Laclotte et Matisse par sœur Jacques-Marie, d'Alain Jaubert ; René Duvillier, de Michel Pamart et Dominique Rabourdin ; Martial Guillot de Suduiraut, de Michel Le Bayon.
0.50 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 ▶ Cinéma : La Guerre sans nom. ■■ Film français de Bertrand Tavernier (1991).
0.30 Cinéma : Paper House. ■■ Film américano-britannique de Bernard Rose (1987).
2.00 Magazine : L'Œil du cyclone.

ARTE

20.40 Cinéma : Malevil. ■■ Film français de *Christian de Chalonge (1980).*
22.35 Magazine : Ich liebe dich. De Patrick Jeudy. Elvis Presley.
22.40 Téléfilm : Le Voyage d'hiver. De Yuji Murakami.
0.15 *Cinéma d'animation : Snark.* Umbabarauma ; Carnival.
0.25 Magazine : Rencontre

M 6

20.45 Cinéma : War Games. ■■ Film américain de John Badham (1983).
22.55 Cinéma : Absolute Beginners. ■ Film britannique de Julien Temple (1985).
0.25 Informations : Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. Les deux morts de Staline. 1. 5 mars 1953, la mort d'un dieu. Avec Alexis Adjoubeï, Pierre Daix, Jacob Etinger, Roger Garaudy, Lise London, Lina Lounguine, Lily Marcou, Alexeï Rybine, Vladimir Sirotkine, Arkadi Vaksberg.
21.30 Dramatique. Dérapages, de Jean-Pierre Ostende.
22.40 La Radio dans les yeux. Poésie.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concerts (en direct de Sofia) : Symphonie no 48 en ut majeur, de Haydn ; Pulse Palace, d'Emmer, par l'Orchestre Sinfonietta de la radio bulgare, dir . Vassil Kazandjev ; (en direct d'Utrecht) : Affreschi Sacri, de Kazandjev ; Nonette, de Martinu, par l'Ensemble Ardis, dir. et violoncelle Dmitri Ferschtmann.
23.09 Feuilleton : Maldoror. De Pierre Henry.
23.19 Ainsi la nuit. Par Denise Bahous. Divertissement pour violon, alto et violoncelle no 21 en mi bémol majeur K 563, de Mozart ; *Quatuor à cordes no 67 en ré majeur op.* 64, de Haydn.
0.33 L'Heure bleue.

Mardi 2 mars

TF 1

15.20 *Série : Hawaii, police d'Etat.*
16.05 Feuilleton : Santa Barbara.
16.30 Club Dorothée.
17.25 Série : Le Miel et les Abeilles.
17.50 Côté enfants (et à 23.05).
17.55 *Série : Hélène et les garçons.*
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.55 *Sport : Football.* *Coupe de l'UEFA, quart* de finale aller : Real de Madrid-Paris-Saint-Germain, en direct de Madrid. Coup d'envoi à 21 h 15.
23.10 Magazine : Durand la nuit.
1.05 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

15.10 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Les derniers adieux de Georgette Plana.
16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne plus. Animé par Nagui.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Cinéma : Les *Mille et Une Nuits.* ■ De Philippe de Broca (1989) (2e partie).
22.25 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Moi est un autre : les jumeaux. Reportages : Modesto et Erlys, de Marie-Monique Robin ; Sœurs ennemies, d'Amélie Develay ; Quadruples, d'Amélie Develay et Anel Piasecki ; Les Yorubas sont bénis des dieux, de Patrick Boitet.
23.35 Journal et Météo.
23.55 *Magazine : Le Cercle de minuit.* Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Emission présentée par Olivier Barrot. *Cinquante ans d'occupations,* de Sacha Guitry.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie. De Jean Beaudin (14e épisode).
21.35 ▶ Documentaire : Planète chaude. 17 octobre 1961 : une journée portée disparue, de Philip Brooks et Alan Hayling.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Téléfilm : Le Siècle des Lumières. Les Feux de la Révolution (1re partie).
0.25 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : La Guerre sans nom. ■■ Film français de Bertrand Tavernier (1991).
17.35 Dessin animé : Les Razmoket.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 *Magazine : Nulle part ailleurs.* Invité : Charles Trenet.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Parrain 3. ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1990).
23.15 Flash d'informations.
23.25 Cinéma : Docteur Norman Bethune. ■ Film franco-sino-canadien de Phillip Borsos (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Macadam. Son cubano (rediff.).
18.25 Documentaire : Studs Terkel. Le Piéton de Chicago (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Raoul Ruiz/Alberto Ball.
19.30 Documentaire : Staline. D'Hartmut Kaminski et Dimitri Volkogonov. 2. Le Village et l'usine.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Bella Italia. *Soirée proposée par Otto Wilfert (ZDF).*
20.41 Musique : La Traviata. Par Luciano Pavarotti.
20.45 Moyen métrage : Spaghetti clandestini. *De Jenny et Bernd Schütze.*
21.20 Reportage : Bella Italia mia. De Carlota Tagliarini (15 min).
21.45 Reportage : La Double Italie. De Carlo Cresto Dina et Franco Fornaris. *Un « voyage politique » qui montre un pays coupé en deux et le besoin de réformes.*
22.15 Reportage : A la recherche de Don Camillo et Peppone. De Sabine Lehmann. *Brescello, le village où fut tourné* Don Camillo.
22.30 Orlando contre la Mafia. Interview de Leoca Orlando, ancien maire de Palerme.
22.40 Marie Segni. Interview sur la réforme constitutionnelle.
22.45 Téléfilm : Mery pour toujours. De Marco Risi.

M 6

14.15 Magazine : Destination musique. Serge Gainsbourg.
17.00 *Variétés : Multitop.*
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Booker.
19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
19.54 *Six minutes d'informations, Météo.*
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Le Mardi, c'est permis.
20.45 Téléfilm : Le Voyage dans le temps. D'Alister Smart.
22.25 Série : Amicalement vôtre.
23.25 Série : Soko, brigade des stups.
0.20 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Orphée ou la réalité les expériences vécues près de la mort.
21.30 Débat. Quand les parents sont en prison, ou comment maintenir le lien. Avec Monica Gicquel, Alain Bouregba, Marie-France Blanco, Sœur Anne, Annie Zamponi, Colette Oper.
22.40 Les Nuits magnétiques. Exil de la langue, langue de l'exil : l'enclave roumaine.
0.05 *Du jour au lendemain.*
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 février salle Olivier-Messiaen) : Quintette à cordes en ut majeur K 515, de Mozart ; Quintette à cordes en sol majeur op. 111, de Brahms, par Bertrand Walter, Florence Binder, violons, Nicolas Bône, Christine Jaboulay, altos, *Nadine Pierre, violoncelle.*
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. La Traviata, extraits, de Verdi.
23.09 Feuilleton : Maldoror.
23.19 Ainsi la nuit. Quatuor pour piano et *cordes no 2 en mi bémol majeur K 493, de* Mozart ; Quatuor à cordes no 72 en ut majeur op. 74, de Haydn ; Bagatelles pour piano en ut mineur op. 119, de Beethoven.
0.33 L'Heure bleue.

Avant l'enterrement du petit James Burgler

L'archevêque d'York met en cause la politique de répression de la criminalité juvénile

Alors que les obsèques du petit James Burgler devaient avoir lieu lundi 1er mars à Liverpool, le débat sur la criminalité juvénile se poursuit en Grande-Bretagne : l'archevêque d'York estime que la politique suivie par le gouvernement conservateur a eu pour effet d'intensifier ce phénomène.

LONDRES

de notre correspondant

L'opinion britannique est encore sous le coup de l'émotion provoquée par le meurtre du petit James Burgler (*le Monde* des 21 et 23 février) – par deux enfants de dix ans – dont les obsèques devaient avoir lieu lundi 1er mars, en présence de plusieurs milliers de personnes. La jeunesse des meurtriers a relancé le débat sur la question de la répression des adolescents, conduisant le gouvernement à prendre position en faveur d'un retour aux méthodes «dures» (maisons de correction), par opposition aux méthodes «douces» (institutions «communautaires» du type des centres d'éducation surveillée français). Le ministre de l'intérieur, M. Kenneth Clarke, doit annoncer cette semaine un certain nombre de mesures pour combattre la délinquance juvénile, notamment l'ouverture de cinq maisons de correction pouvant chacune héberger une quarantaine d'enfants de douze à quinze ans.

Le soutien du Labour

Le premier ministre a apporté son soutien en faveur de cette politique répressive en demandant une «croisade» nationale contre la criminalité. Or pour l'archevêque d'York, John Habgood, ce sont les raisons qui favorisent la criminalité qu'il faut combattre, c'est-à-dire la détérioration du tissu social, et notamment le chômage : *«Le gouvernement*, a-t-il dit, *en mettant fortement l'accent sur la réussite née de la compétition, nourrit la notion selon laquelle, dans notre société, nous sommes, d'une certaine manière, les uns contre les autres.»* En manifestant, d'autre part, son opposition aux propos de M. Major, selon lesquels il est nécessaire de faire preuve de moins de «compréhension» envers les criminels, le Dr Habgood a reçu le soutien du Labour : c'est *«l'idéologie»* du parti tory, a souligné M. Gordon Brown, le chancelier de l'Echiquier du «cabinet fantôme», qui a pour effet de diviser la société.

En revanche le prélat s'est attiré les critiques de plusieurs responsables du Parti conservateur, pour qui l'Eglise devrait se préoccuper de la faillite morale et spirituelle qui se traduit par la délinquance juvénile. Plusieurs membres du gouvernement ont abondé dans ce sens, soulignant notamment la nécessité d'inculquer la différence entre le «bien» et le «mal».

LAURENT ZECCHINI

La reprise de l'aide financière

Les créanciers du Pérou devraient reprendre leurs discussions sur la dette de Lima

LIMA

de notre correspondante

De retour d'une visite à Washington, le ministre péruvien de l'économie, M. Jorge Camet, a annoncé jeudi 25 février que les créanciers du Pérou se retrouveraient le 4 mars afin de discuter de l'apurement des comptes du pays. La réinsertion du Pérou dans la communauté économique internationale, objectif numéro un du président Fujimori, pourrait intervenir progressivement à partir de cette date.

Jusqu'au putsch civil du 5 avril 1992, les principales embûches étaient de caractère économique, les créanciers et le FMI demandant des progrès en matière de lutte contre l'inflation, de réduction du déficit budgétaire, de réforme structurelle, de remboursement de la dette. Les autorités du pays ont scrupuleusement appliqué un programme très strict d'assainissement économique.

L'interruption de l'évolution démocratique, le 5 avril 1992, a remis en cause ce processus : les Etats-Unis ont suspendu tout soutien financier et l'administration Clinton a rappelé que la violation des droits de l'homme au Pérou interdisait toute coopération financière. L'Organisation des Etats américains (OEA) a supervisé le retour à l'ordre constitutionnel. L'élection du Congrès constituant a eu lieu le 22 novembre, et les élections municipales se sont déroulées le 29 janvier.

Le 24 février, le FMI devait approuver le programme péruvien pour la période 1993-1995, mais la réunion a finalement été ajournée. Le Pérou doit d'abord obtenir un crédit-relais de ses créanciers lui permetttant de rembourser les arriérés accumulés auprès des organismes internationaux avant de pouvoir prétendre à des crédits nouveaux. Après s'être montrée très ferme, la nouvelle administration américaine a assoupli sa position à l'occasion de la visite à Washington des responsables péruviens.

NICOLE BONNET

Les dissuadant de se faire avorter

Le pape s'adresse aux femmes violées en Bosnie

M. Joaquim Navarro-Valls, porte-parole du pape, a expliqué, dimanche 28 février, les raisons de l'appel, lancé par Jean-Paul II, dans une lettre à l'archevêque de Sarajevo, pour que les femmes violées en Bosnie acceptent de ne pas avorter (*le Monde* daté 28 février-1er mars). *«Le pape ne s'adressait pas tant à ces pauvres femmes qui ont énormément souffert*, a déclaré M. Navarro-Valls, *qu'à nous tous, afin qu'elles ne se trouvent pas seules à faire face au drame, celui des viols perpétrés au nom d'une idéologie aberrante, celle de la purification ethnique.»* Le porte-parole du Vatican a affirmé qu'en dépit des circonstances exceptionnelles – ces viols ayant été commis dans une intention d'*«humiliation ethnique»* – le jugement moral sur l'avortement ne change pas. Ces femmes sont appelées à accueillir leurs enfants, en acceptant de faire un vrai *«geste héroïque»*.

M. Bernard Kouchner, ministre français de la santé, qui a été reçu, samedi 27 par Jean-Paul II, a estimé pour sa part que l'adresse du pape montre *«moins de fermeture»* que ne l'avaient dit certains journaux. Le pape a donné à M. Kouchner son accord pour que la notion d'ingérence humanitaire soit appliquée *«avec audace et prudence»*, afin de protéger les minorités au nom des droits de l'homme. – (*AFP.*)

Au Texas

La police affronte les membres d'une secte : six morts

Six personnes, dont quatre policiers et un enfant de deux ans, ont été tuées et quatorze autres blessées, au cours de deux fusillades entre des agents fédéraux et les membres d'une secte religieuse, dimanche 28 février, à Waco, au Texas.

Une centaine d'agents du bureau fédéral de l'alcool, du tabac et des armes (ATF) et des policiers locaux avaient donné l'assaut, dimanche matin, au domaine de la secte baptisée Branch Davidian, pour saisir l'arsenal (armes et explosifs) qui s'y trouvait et arrêter le chef spirituel du groupe religieux, M. Vernon Howell, un homme de trente-trois ans qui se prend pour le Christ.

Cette secte, créée en 1933, après une scission au sein de l'Eglise adventiste du Septième jour, prédit une fin du monde imminente. Les soixante-quinze membres de la secte, dont de nombreux enfants, sont retranchés dans une véritable forteresse dominée par un mirador. – (*AFP, AP, Reuter.*)

Après le premier tour de l'élection présidentielle

Ballottage au Niger entre un héritier de l'ancien régime et un représentant de la gauche réformiste

Le premier tour, samedi 27 février, de l'élection présidentielle, a abouti à un ballottage – que le corps électoral devra trancher le 20 mars – entre M. Mamadou Tanja, un militaire à la retraite, héritier direct de l'ancien régime, et M. Mahamane Ousmane, un jeune économiste représentant la gauche réformiste.

Selon des résultats officieux, rendus publics dimanche et portant sur 97 % des inscrits, M. Tanja, cinquante-cinq ans, président du Mouvement national pour la société de développement (MNSD, ex-parti unique), a obtenu 34,4 % des suffrages, et M. Ousmane, quarante-trois ans, chef de la Convention démocratique et sociale (CDS, sociale-démocrate), 26,8 %.

Derrière eux, les candidats du Parti national pour la démocratie et le socialisme (PNDS, socialiste), M. Mahamadou Issoufou, et de l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ANDP, libérale), M. Moumouni Adamou Djermakoye, sont au coude à coude, avec 15,6 % des suffrages pour le premier et 15 % pour le second. Le taux de participation a été de 32,6 %, équivalant à celui des élections législatives du 14 février.

Le désistement de M. Djermakoye en faveur de l'un ou l'autre des deux «finalistes» sera déterminant. Au lendemain des législatives, son parti, l'ANDP, s'était allié à la CDS de M. Ousmane, au PNDS et à six autres petites formations pour créer une Alliance des forces de changement (AFC) qui a récemment obtenu la majorité absolue à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 19 février). Les cinq candidats à la présidence présentés par des partis de cette Alliance s'étaient engagés à se désister au second tour en faveur de celui d'entre eux le mieux placé.

Dimanche, M. Djermakoye a confirmé du bout des lèvres qu'il *«tiendrait compte»* de cet accord, mais en insistant sur sa *«position stratégique»*. Beaucoup de ses partisans, tous transfuges du MNSD, se considèrent beaucoup plus proches de M. Tanja que de M. Ousmane. Colonels à la retraite, MM. Djermakoye et Tanja ont tous deux été ministres et ambassadeurs sous le régime militaire. Le premier n'a quitté le MNSD qu'en novembre 1991, après avoir été battu par le second pour la présidence du parti. – (*AFP.*)

Mort de Beaumont Newhall promoteur de la photographie

L'historien et critique de la photographie Beaumont Newhall est mort le 26 février aux Etats-Unis. Il avait quatre-vingt-cinq ans.

Si la photographie a une histoire, si elle est collectionnée, hiérarchisée, présente au musée, elle le doit en grande partie à cet historien américain qui, toute sa vie, s'est battu pour que l'image fixe soit considérée comme un art à part entière.

Dès 1937, Beaumont Newhall organise, pour le Musée d'art moderne de New-York (MOMA), l'exposition «Photography, 1839-1937», dont le texte du catalogue servira de base à son livre désormais classique *The History of Photography* (1949), dont on ne compte plus les rééditions, et qui sera traduit en français par André Jammes en 1967 (1).

Pour la première fois, la photographie n'était pas présentée comme une histoire des procédés techniques, mais comme une histoire des esthétiques. Si la partie contemporaine est hésitante, les intitulés des premiers chapitres restent des références : l'invention, *The Pencil of Nature*, le pictorialisme, la *Straight* (pure) *Photography*, le documentaire... Il montre bien la place déterminante des opérateurs français du dix-neuvième siècle : Niepce, Daguerre, Bayard, Gros, Nègre, Du Camp, Marville, Le Secq, Nadar, Le Gray...

En 1940, Beaumont Newhall, assisté par le photographe Ansel Adams et par sa femme Nancy – également historienne et critique, – devient le premier conservateur du département photo du MOMA, qu'il quittera en 1947. Cette même année, il présente la première grande exposition d'Henri Cartier-Bresson (trois cents photos). *«C'est grâce à lui que je suis devenu ce que je suis»*, explique le maître français.

En 1948, Beaumont Newhall entre à la seconde grande institution photographique américaine, la George Eastman House, à Rochester, dont il est directeur de 1958 à 1971. Enseignant, chercheur, il multiplie ensuite les publications dont *The Daguerreotype in America*, *Frederick Evans*, et *Masters of Photography*.

M. G.

(1) *Le Bélier Prisma*. le tirage ayant été épuisé, cette traduction n'est malheureusement plus disponible aujourd'hui.

EN BREF

□ **La Haye prête à accueillir le tribunal sur l'ex-Yougoslavie.** – Le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Pieter Kooijmans, va proposer aux Nations unies de choisir La Haye comme siège du tribunal international sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie, a indiqué, dimanche, l'agence néerlandaise ANP. Il a expliqué qu'il serait *«logique»* que La Haye soit prise en considération puisqu'elle abrite déjà la Cour internationale de justice (CIJ), plus haute instance judiciaire des Nations unies. – (*AFP.*)

□ **Trente tonnes d'acide phosphorique dans le canal d'Alsace.** – A la suite d'une fausse manœuvre lors de travaux d'entretien à l'usine PEC-Rhin (produits et engrais chimiques, filiale de BASF et Elf-Aquitaine), le 20 février à Ottmarsheim (Haut-Rhin), quelque 30 tonnes d'acide phosphorique se sont déversées dans le grand canal d'Alsace, a-t-on appris samedi 27 février. PEC-Rhin a ainsi déversé en cinq heures, à son insu, ce qu'elle rejette normalement en quatre mois. L'acide phosphorique, cependant, n'est guère dangereux, surtout lorsqu'il est aussitôt dilué dans une eau courante.

Déclarations de revenus 1992 : mardi 2 mars à minuit

Les déclarations de revenus perçus au cours de l'année 1992 doivent être postées ou déposées dans les centres d'impôts au plus tard le mardi 2 mars à minuit. Passé cette date, une majoration de 10 % de l'impôt dû sera exigée. «Le Monde» a publié dans ses éditions du samedi 13 février un dossier complet sur la méthode de déclaration des revenus de 1992.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Économie» folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 28 février - 1er mars 1993 a été tiré à 522 296 exemplaires.

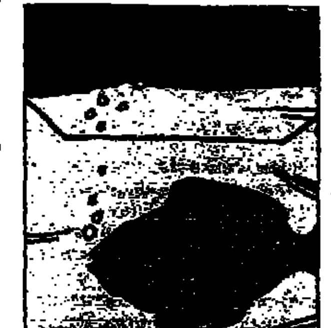
Demain dans « le Monde »

« Le Monde Sciences-Médecine » : un rapport psychiatrique sur les crimes d'enfants et d'adolescents

Relativement plus forte que celle des adultes, la délinquance des mineurs en France concerne avant tout des atteintes contre les biens.

Le Monde

Mettre le Bangladesh hors d'eau



Des ingénieurs étudient les moyens d'endiguer les fleuves qui inondent périodiquement le Bangladesh. Le rapport des Français sur la zone-test de Jamalpur vient d'être publié : travaux énormes mais faisables.

page 27

L'Etat dans le concert industriel



Serge Tchuruk, PDG du groupe Total, récemment *« privatisé »*, livre ici ses réflexions : l'Etat nationalisateur et gestionnaire lui paraît appartenir au passé ; un Etat stratège et actif lui semble indispensable.

page 29

Dossier : la transmission d'entreprise



Près de 10 % des dépôts de bilan ont pour origine une succession mal réglée. Le droit, la fiscalité et les mentalités françaises pénalisent toujours la transmission familiale de l'outil économique qu'est l'entreprise.

page 32

L'ECONOMIE

Le sourcier de Paris

Pour capter de nouvelles sources alimentant Paris en eau, la baguette de coudrier et le pendule reprennent parfois du service

« *A l'heure actuelle, nous utilisons les talents de sourcier de Jacques Den Dekker pour nos recherches en eau* », affirme Michel Granges, responsable à Sens d'une des antennes de la Société anonyme de gestion des eaux de Paris (SAGEP), la société d'économie mixte qui alimente la capitale en eau. Jacques Den Dekker, ancien mécanicien agricole, est aujourd'hui chef d'équipe au centre de production de Sens. Au contact des agriculteurs de la région, ce technicien barbu a découvert son pouvoir de détecter de l'eau sous terre. « *Je ne suis pas un cas unique*, dit-il, *beaucoup de gens ont ce don. Encore faut-il le mettre en pratique correctement et de manière régulière.* »

Parallèlement à ses tâches habituelles d'entretien ou de surveillance de l'aqueduc, de la Vanne ou des canalisations, il lui arrive désormais de se servir de sa baguette de coudrier et de son pendule à des fins professionnelles. En effet, explique Michel Granges, « *certaines de nos sources sont à leur plus bas niveau depuis plus d'un siècle* ». Ainsi lorsque, au sud-est de Paris, les sources hautes d'Armantières et de Cerilly perdent les deux tiers de leur débit habituel à cause de la sécheresse, Jacques Den Dekker se voit confier la tâche de trouver de nouveaux points de captage à l'aide de sa « baguette magique ».

Thibault Romain

Lire la suite page 27

Les privatisations dépassionnées



SELÇUK

La nécessité de privatiser les entreprises publiques n'est plus guère contestée, chez les socialistes comme à droite : l'Etat a trop besoin d'argent. En revanche, les discussions vont renaître sur le calendrier, la constitution du capital, le choix des dirigeants. Et sur le sort des monopoles : France-Telecom, EDF, SNCF... Le centre de gravité du capitalisme français va changer.

Lire page 28 les articles de Pierre-Angel Gay, Caroline Monnot et Marc Roche

Colon, espoir du Panama

Deuxième zone franche du monde par le chiffre d'affaires derrière Hongkong, Colon, à l'entrée du canal de Panama, connaît une expansion sans précédent au milieu d'un océan de misère

COLON (Panama)
de notre envoyé spécial

LES bulldozers vont et viennent dans un ballet incessant, précipitant des tonnes de terre et de pierres au milieu des palétuviers pour gagner quelques hectares supplémentaires sur la mer. Un pont reliera bientôt ce chantier à la première zone franche de Colon, ouverte en 1953 de l'autre côté de la baie, mais, déjà, des dizaines de nouveaux entrepôts, gigantesques, ont surgi sur l'ancien aéroport de France-Field, construit par les Etats-Unis au cours de la seconde guerre mondiale.

Sony, Canon, Kenwood, Samsung et autres fabricants de matériel électronique voient grand. Le japonais Sony a investi plus de 7 millions de dollars pour faire passer ses installations de 10 000 à 25 000 mètres carrés, alors qu'il avait envisagé de quitter Colon lors de la crise de 1987-1989, due à l'affrontement entre les Etats-Unis et l'« homme fort » du Panama, le général Noriega.

L'invasion américaine, en décembre 1989, et la condamnation du général à quarante ans de prison pour trafic de drogue ne sont pour rien dans ce nouvel engouement. L'ouverture des frontières dans la plupart des pays d'Amérique latine, qui suppriment peu à peu les taxes sur les importations, y est pour beaucoup. C'est particulièrement vrai pour les économies les plus fortes de la région, en particulier le Mexique, le Brésil et l'Argentine. L'ouverture du marché argentin, qui prélevait jusqu'alors une taxe de 100 % sur les produits électroniques importés, a permis à Sony-Panama d'enregistrer un bond de 30 % dans son chiffre d'affaires en une seule année.

STRATÉGIQUE • La position stratégique de Colon, au débouché du canal de Panama sur l'Atlantique, en a fait le principal port de réexportation vers l'ensemble de l'Amérique latine et, donc, le premier bénéficiaire des mesures libérales adoptées par les gouvernements de la région. L'ensemble de l'économie panaméenne en profite, puisque le produit national brut a progressé de près de 10 % par an au cours des deux dernières années.

Un impôt sur les bénéfices variant entre 2,5 % et 8,5 %, un service bancaire très bien organisé et l'utilisation du dollar comme monnaie nationale sont des atouts considérables. Pour les Latino-Américains, qui sont souvent victimes de vexations à l'entrée aux Etats-Unis, les facilités d'obtention du visa constituent aussi un avantage réel, même si Miami les fascine davantage. Enfin, Colon offre la possibilité d'acheter en plus petites quantités que dans les autres zones franches, favorisant ainsi le « commerce de fourmis » réalisé par des particuliers qui vont et viennent entre leur pays et le Panama.

Comptoir des temps modernes, Babel tropicale où Juifs, Arabes, Pakistanais, Indiens, Chinois, Japonais, Coréens et Latino-Américains se mêlent dans la plus grande convivialité, la zone franche de Colon est devenue la deuxième du monde, après Hongkong. Elle connaît une progression spectaculaire : son chiffre d'affaires a doublé depuis 1989, passant de 4,6 milliards de dollars en 1989 à 9 milliards en 1992. Neuf cents entreprises – *des parfums français aux articles de sport*, en passant par les chaussures, les appareils ménagers et les véhicules automobiles – sont installées sur une centaine d'hectares et emploient environ douze mille personnes.

Derrière le mur de plusieurs mètres de haut qui sépare la zone franche des quartiers misérables de la ville, c'est un véritable fouillis de camions qui déchargent des caisses en provenance du monde entier.

Bertrand de la Grange

Lire la suite page 31

MODE D'EMPLOI

CONSOMMATION

Guide de la réparation... sans garagiste !

Un code de bonne conduite, c'est ce que veut être le « Guide de la réparation » adopté par les constructeurs automobiles et les associations de consommateurs, mais critiqué par les garagistes

AUCUN des « VIP » de l'automobile ne manquait à l'appel le 21 janvier, au siège du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), pour signer le « Guide de la réparation » élaboré entre les constructeurs et dix-sept associations françaises de consommateurs.

Véritable manuel de bonne conduite à l'usage des garagistes, le guide codifie, *« sur la base de la transparence et de la confiance réciproques »*, les règles qui doivent régir les relations entre le réparateur et son client : ordre de réparation, exécution des travaux, *facturation*... Au rang des grands principes toujours bons à rappeler parce que mal appliqués, le guide réitère la distinction entre « estimation » *(« indication gratuite et sans démontage sur la nature des opérations à effectuer et sur le coût de la réparation »)*, et « devis » *(« liste détaillée et chiffrée (...) dont le montant engage le réparateur »)* ; et précise qu'un avenant à l'ordre de réparation doit être signé *« si, lors du déroulement des travaux, il apparaît nécessaire d'effectuer des réparations complémentaires »*.

« MAUVAIS COUP » • Un guide pavé de bonnes intentions dans lequel l'automobiliste ne trouvera *« ni plus ni moins que ce qu'exige la loi d'un garagiste honnête »*, prévient Jean-Paul Geai, rédacteur en chef adjoint à la revue de l'Union fédérale des consommateurs (UFC), *Que choisir*. L'UFC a refusé de signer le document au motif qu'il *« s'apparente à un coup de pub »*.

Mais, pour redorer le blason d'une profession fort décriée, encore eût-il fallu (ça tombe sous le sens...) associer à l'opération les principaux intéressés, c'est-à-dire les garagistes eux-mêmes. Or leur principale organisation représentative, le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA, organe des concessionnaires, agents de marque et réparateurs indépendants), a refusé de signer le fameux guide. Non pas que les garagistes aient renoncé à s'acheter une conduite : le CNPA estime que le guide du CCFA ne fait que reprendre les grands points de la « charte de la réparation automobile » qu'il avait lancée en 1989. Seule nouveauté et seule pomme de discorde : les constructeurs ont habilement introduit dans le guide une disposition prévoyant que *« le réparateur demande au client s'il souhaite que lui soit indiquée l'origine des pièces. Dans l'affirmative, celle-ci sera portée sur tous les documents contractuels »*.

Aux yeux du CNPA, cette obligation est un *« mauvais coup »* porté aux petits garagistes car elle entraînerait pour eux de *« lourdes contraintes administratives »*, et donc des frais de gestion supplémentaires. Mais surtout, le CNPA comme la FEDA (Fédération des syndicats de la distribution automobile, qui regroupe les grossistes de pièces détachées) accusent les constructeurs de chercher par ce biais à *« accroître leur position prépondérante sur le marché des pièces de rechange »*. A dire vrai, les trois lignes du guide sur l'origine des pièces ne constituent que le dernier épisode du formidable bras de fer qui oppose depuis des années les constructeurs et les garages indépendants.

En fait, les pièces fabriquées par le constructeur ne constituent que 40 % de la valeur d'un véhicule neuf, la part des équipementiers se montant à 60 % (Valéo, Bosch, Lucas...). Quant au marché très convoité des pièces de rechange, il pèse à lui seul 48 milliards de francs (hors lubrifiants et pneumatiques). Si les constructeurs bénéficient du monopole de fabrication sur les pièces dites « captives » (comme la carrosserie) qui raflent 20 % du marché de la rechange, les équipementiers fournissent en abondance les pièces « concurrencées » tant aux constructeurs (qui alimentent le réseau concessionnaire) qu'aux distributeurs-stockistes (qui approvisionnent les garagistes indépendants). Seules différences, l'emballage et... le prix de vente, l'existence de ce double réseau de distribution jouant en faveur du consommateur. Ainsi le prix du frein Bendix, issu de la même chaîne de fabrication, sera en principe plus élevé (de 10 %-15 %, estime la FEDA) s'il est commercialisé sous emballage constructeur que sous la seule marque Bendix.

PIECE D'ORIGINE OU DE CONSTRUCTEUR QUELLE DIFFÉRENCE ?
LA PIECE DETACHÉE CONSTRUCTEUR EST SURTOUT DETACHÉE DE SON PRIX D'ORIGINE !

Et comme certains constructeurs imposent aux équipementiers de retirer leur marque de leurs pièces pour les estampiller aux couleurs de la firme automobile, l'automobiliste n'est pas prêt de connaître la provenance réelle de sa pièce de rechange ! C'est bien ce que les grossistes, FEDA en tête, reprochent aux constructeurs qui *« malgré leur volonté apparente de transparence, n'ont pas voulu aller jusqu'au bout en informant officiellement les consommateurs d'une définition précise des pièces de rechange d'origine dont ils ne sont pas les producteurs »*.

En attirant subrepticement l'attention du grand public sur l'origine des pièces sans dévoiler les tenants et aboutissants du débat, les constructeurs sont soupçonnés par les grossistes de chercher à induire chez le consommateur l'exigence d'une *« pièce d'origine constructeur »* ; l'objectif à terme étant de s'octroyer progressivement le monopole du marché de la pièce de rechange, tout en continuant à s'approvisionner en coulisses chez les équipementiers. *« En situation de monopole, le concessionnaire deviendra le buraliste de la voiture »*, ironise Jean Maurus. Imposer aux constructeurs l'obligation de mentionner le nom du fabricant sur l'emballage de la pièce serait sans doute la meilleure garantie de transparence pour le consommateur. Mais, sur cette épineuse question, le guide signé le 21 janvier reste muet comme une carpe...

Philippe Baverel

HUMEUR • par Josée Doyère

Quand le foin manque au râtelier

CONCURRENCE loyale, *déloyale... Libre circulation* des produits... Négociations *internationales pour libéraliser* les échanges... Pauvre GATT ! *Continuer à supprimer les obstacles* au commerce sur notre planète va peut-être bien devenir un travail de Romain. Le protectionnisme revient au grand galop. Les discussions commerciales entre les Etats-Unis et la Communauté européenne, celles entre les Etats-Unis et le Japon, les admonestations de la Communauté aux pays de l'Est et aux Scandinaves qui bradent leurs poissons, *en attendant que nos* arboriculteurs hurlent contre *les importations de pommes* d'Amérique du Sud alors qu'on ne sait pas quoi faire des nôtres... Tout ça me paraît, à moi, à la fois surréaliste, incohérent et inquiétant.

Surréaliste, parce que l'Europe, notre Europe, constamment prête à faire preuve de bonne volonté, *continue à agir* comme si elle était un ramas*sis de petits pays sans force*, face aux géants que sont les Etats-Unis et le Japon, en attendant que la Chine dévoile sa puissance.

Incohérent, parce que l'activité humaine devrait avant tout servir à faire vivre le mieux possible les êtres *humains qui s'obstinent à pro*liférer sur la planète, et dont *près du quart vit dans le* dénuement le plus complet.

Inquiétant, parce que, après la chute aujourd'hui jugée inévitable du communisme, on commence à voir les limites du libéralisme, incapable d'assurer sans casse la transition du premier vers le second, pas plus que l'adaptation du système aux difficultés *de l'heure*.

Enfin, voilà un machin, le GATT, *qui semble l'idée* géniale de libéraux à tout crin. Ses servants actuels – tout comme ses promoteurs – *sont sans conteste des gens qui* croient aux lois du marché, à la *liberté de circulation des pro*duits et des services, à la dis*parition de tout protection*nisme, le tout devant accroître les échanges, *générer de la* croissance, apporter aux peuples de la terre sinon la richesse, du moins la capacité de mieux commercer.

La réalité, c'est qu'à Genève ou ailleurs il s'agit surtout de l'art et de la manière d'obtenir des autres qu'ils réduisent leurs productions, qu'ils abaissent leurs barrières *douanières, qu'ils limitent leurs* exportations, tout en ouvrant *grandes leurs frontières* à des produits subventionnés ailleurs.

Qu'on ne vienne pas me dire que les Etats-Unis, pour les céréales, les oléagineux, l'acier, les avions ou les télécoms, agissent comme un pays libéral. Comme les *autres, ils protègent leurs agri*culteurs – qu'ils subvention*nent largement, – leurs sidé*rurgistes, leurs industriels et *leurs exportations. Point final.*

Quant aux Japonais, on les a déjà vus à l'œuvre avec l'histoire des automobiles : ce pays, qui n'accepte pas que des sociétés étrangères s'épanouissent chez lui, veut avoir toute liberté de s'installer hors de son archipel trop petit.

*En fait, quand le foin man*que au râtelier, les chevaux se battent. Comme dans toute guerre, ce qui compte, c'est d'être le plus puissant, pour pouvoir imposer son point de vue, le *nec plus ultra* étant d'obtenir l'accord de ceux qu'on a battus.

Ce qu'il faudrait, c'est que la croissance redémarre, mais *ça, personne ne sait faire.* Et vous y croyez vraiment, vous, *au succès éventuel des pays* riches pour concocter un plan de croissance universelle ? ■

LA COTE DES MOTS

Consultant

Il est erroné de voir exclusivement en l'acception dite « récente » de *consultant* un contresens moderne dû à l'anglais. En fait, la double signification de ce mot découle tout naturellement des deux valeurs du verbe *consulter* : 1° « prendre des conseils auprès de quelqu'un » ; 2° « donner des consultations, des avis ».

Les deux sens de *consultant* existaient dès le XVI[e] siècle, et Boileau *(« Ecoutez tout le monde, assidu consultant : / Un fat quelquefois ouvre un avis important » ; Art poétique, ch. IV)* tout comme La Fontaine *(« L'ambition, l'envie, avec les consultants/ Dans la succession entrent en même temps » ; Fables*, IV, 18) suivent chacun le bon usage, tout en adoptant des sens opposés ! Littré, quelque deux siècles après ces deux classiques, mentionne en premier l'acception *« qui donne des consultations »*, lui accordant donc la préférence sur *« qui sollicite un avis, un conseil »*. Sans aucun doute, notre lexicologue suivait là l'ordre décroissant des emplois...

L'anglicisme *consultant*, qui correspond à « médecin consultant », « expert-conseil », etc., a accentué la tendance en étant repris, de nos jours, au sens particulier d'« expert qui donne des avis, des consultations » – et non plus des « conseils ». Il s'applique alors à des membres de professions libérales : *consultant financier, consultant éditorial*..., à des universitaires, ou à des militaires – consultés, par exemple, par les rédactions de la presse audiovisuelle.

Si *conseilleur*, vieilli, est surtout pris en mauvaise part, aujourd'hui, avec l'idée de personne qui joue les mouches du coche, qui a la manie de prodiguer des conseils qu'on ne sollicite peut-être pas, et si *consulteur* est réservé au domaine de la théologie, nous pensons que *conseiller-expert* pourrait traduire au mieux la notion que nous venons d'exposer...

Comme la nuit porte conseil, dit-on, nous vous rappelons qu'avant de se prononcer sur une affaire il peut être bon de *« consulter son oreiller »*, c'est-à-dire de remettre au lendemain, après réflexion, toute décision d'importance.

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine...

LES PÊCHEURS FRANÇAIS CONTRE LA CONCURRENCE. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, a présenté, le 19 février, un plan d'urgence pour la pêche, de 272 millions de francs, en raison de l'effondrement des cours. Les pêcheurs bretons ont détruit, dans la nuit du 22 au 23 février, des centaines de kilos de poisson au marché d'intérêt national (MIN) de Rungis. Le 25 février, les marins-pêcheurs ont manifesté à Bruxelles à l'occasion de la réunion des directeurs européens de la pêche. Le 26 février, la Commission européenne a instauré des prix minimaux d'importation pour certaines espèces (*le Monde* des 21-22, 23, 24, 26, 27 février).

LA FRANCE REMET EN CAUSE LE PRÉ-ACCORD AGRICOLE DU GATT. La France a annoncé, le 19 février, que lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE le 8 mars, elle votera contre le pré-accord de Washington du 19 novembre 1992 concernant les oléagineux. Pour protester contre la politique agricole commune (PAC), la Coordination rurale a organisé le 22 février, une journée de protestation (*le Monde* des 21-22, 23 et 24 février).

AIRBUS : GUERRE COMMERCIALE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'EUROPE. Le 22 février, à Seattle, devant les salariés de Boeing, qui a annoncé 28 000 suppressions d'emplois, le président américain Bill Clinton a accusé Airbus, *« protégé »* par les subventions européennes, de *« concurrence déloyale »* (*le Monde* du 23, 24 février).

FRANCE : RÉCESSION CONFIRMÉE. Selon les comptes de l'INSEE, publiés le 24 février, le produit intérieur brut (PIB) marchand a reculé de 0,5 % au quatrième trimestre 1992, soit une baisse en rythme annuel de 2 % (*le Monde* du 26 février).

RESTRUCTURATION DE LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE. Les ministres des finances des Douze ont décidé le 24 février de réduire la production, pour faire face à la chute de la demande, aux surtaxes américaines et pour redresser les prix. Ce programme entraînerait la suppression de 50 000 emplois en trois ans (*le Monde* du 27 février).

... à l'autre

MARDI 2 MARS 1993. France. Dernier jour pour déposer sa déclaration globale de revenus pour 1992 (minuit).
Bruxelles. Réunion CEE/Israël pour étudier la réactualisation de l'accord de coopération qui les lie depuis 1975.
Corée du Sud. Visite du chancelier Helmut Kohl (jusqu'au 4 mars).

MERCREDI 3 MARS. Allemagne. Présentation du nouvel Airbus A-321 à Hambourg.
Paris. Retraites complémentaires des non-cadres. Conseil d'administration de l'Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO).

JEUDI 4 MARS. Bruxelles. Conférence sur les finances mondiales. Discours de Michel Camdessus, président du Fonds monétaire international (FMI).
Genève. Salon de l'automobile (jusqu'au 14 mars).
Paris. Forum de *l'Expansion* sur le thème : « Quelle crise, quels remèdes ? » avec la participation de Raymond Barre, ancien premier ministre, Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, Michel Rocard, ancien premier ministre, et Michel Camdessus (Hôtel Méridien-Etoile, de 8 h 30 à 16 h).
Paris. Colloque sur le thème : « Le travail à distance, un atout pour l'Ile-de-France », organisé par le Comité pour l'aménagement des temps de travail et des loisirs dans la région d'Ile-de-France (57, rue de Babylone, de 9 heures à 18 h 30).

VENDREDI 5 MARS. Paris. Rencontre « Perspectives » de l'Institut supérieur privé d'éducation permanente (INSEP) sur le thème : *« La fonction formatrice de l'entreprise et son organisation »* (Palais des congrès).

DIMANCHE 7 MARS. Sénégal. Second tour de l'élection présidentielle.

LUNDI 8 MARS. Strasbourg. Session du Parlement européen (jusqu'au 11 mars).
Bruxelles. Réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE. Examen de l'approbation d'accord sur les oléagineux CEE/Etats-Unis. La France utilisera son droit de veto si l'examen de l'accord est maintenu.
Paris. Visite du président slovène Milan Kucan à l'invitation de François Mitterrand.

LOIS ET DÉCRETS

Enquêtes statistiques

Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) vient de publier le programme des enquêtes statistiques publiques pour 1993. Sur les 200 enquêtes prévues, dont certaines reviennent chaque année, figurent notamment une enquête de l'INSEE sur les « situations des défavorisés », auprès d'environ 15 000 ménages, deux sur les transports et les équipements urbains, et deux autres, réalisées par le ministère du travail, sur la répartition des salariés par niveau de qualification et sur l'organisation du travail. Est prévue aussi une nouvelle étude du CEREQ sur le devenir scolaire et professionnel des jeunes sortis de l'enseignement secondaire ou d'un centre de formation d'apprentis.
Le CNIS, organisme consultatif de 170 membres nommés pour trois ans, coordonne les enquêtes et études des différents ministères, établissements publics et banques de données. Les entreprises doivent recevoir les enquêteurs et répondre à leurs questions.
Arrêté du 16 décembre 1992, *Journal officiel du 7 février 1993*, pp. 2097 à 2105.

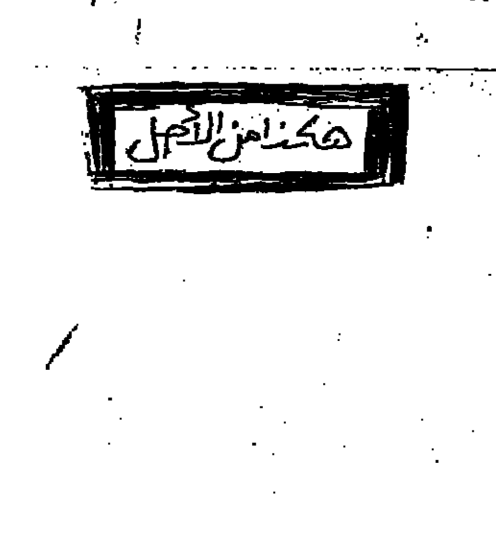
Comptes des partis politiques

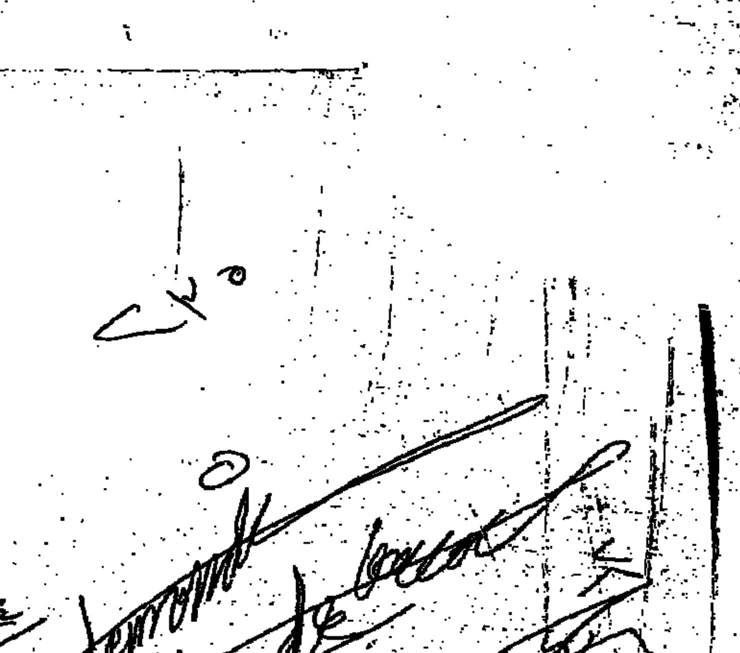
La commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques vient de publier les comptes de 1991 des partis et groupements politiques : ceux-ci ont pour la première fois été obligés de présenter un bilan, un compte de résultat, les comptes des activités annexes, ceux de leurs sociétés immobilières et sociétés civiles immobilières ainsi que la synthèse de ceux de leurs fédérations.
Dans les comptes de résultat des partis, les principales recettes sont les cotisations des adhérents, le financement public (calculé en fonction du nombre de parlementaires) et les associations de financement et mandataires.
Parmi les charges, les plus importantes sont celles de propagande et communication qui atteignent 45 millions de francs pour le RPR (fédérations incluses) et 31 millions de francs pour le PS. Environ le tiers des partis politiques enregistrent des pertes, notamment le Centre des démocrates sociaux (24,8 millions de francs) et le PS (20,5 millions).
Les immobilisations corporelles apparaissant à l'actif du bilan et reproduites par la commission semblent faibles. D'autre part la commission a adressé des observations au Parti républicain, au PS et au RPR, pour n'avoir pas publié l'ensemble des comptes de leurs fédérations, et à cinq groupements politiques, pour défaut de production de comptes ou irrégularités dans la certification.
Ces comptes figurent dans une annexe au **Journal officiel** du 20 février. La commission (33, avenue de Wagram, 75156 Paris Cedex, tél. : 44-09-45-09) peut aussi fournir des renseignements par Minitel 3615 code CCFP.

Equipements de travail

La liste des organismes agréés pour la vérification de l'état de conformité des équipements de travail fait l'objet d'un arrêté publié au *Journal officiel*.
Arrêté du 15 janvier 1993, **Journal officiel du 20 février 1993**, pp. 2804 et 2805.







HUMEUR • par Josée Doyère

Quand le foin manque au râtelier

LOIS ET DECRETS

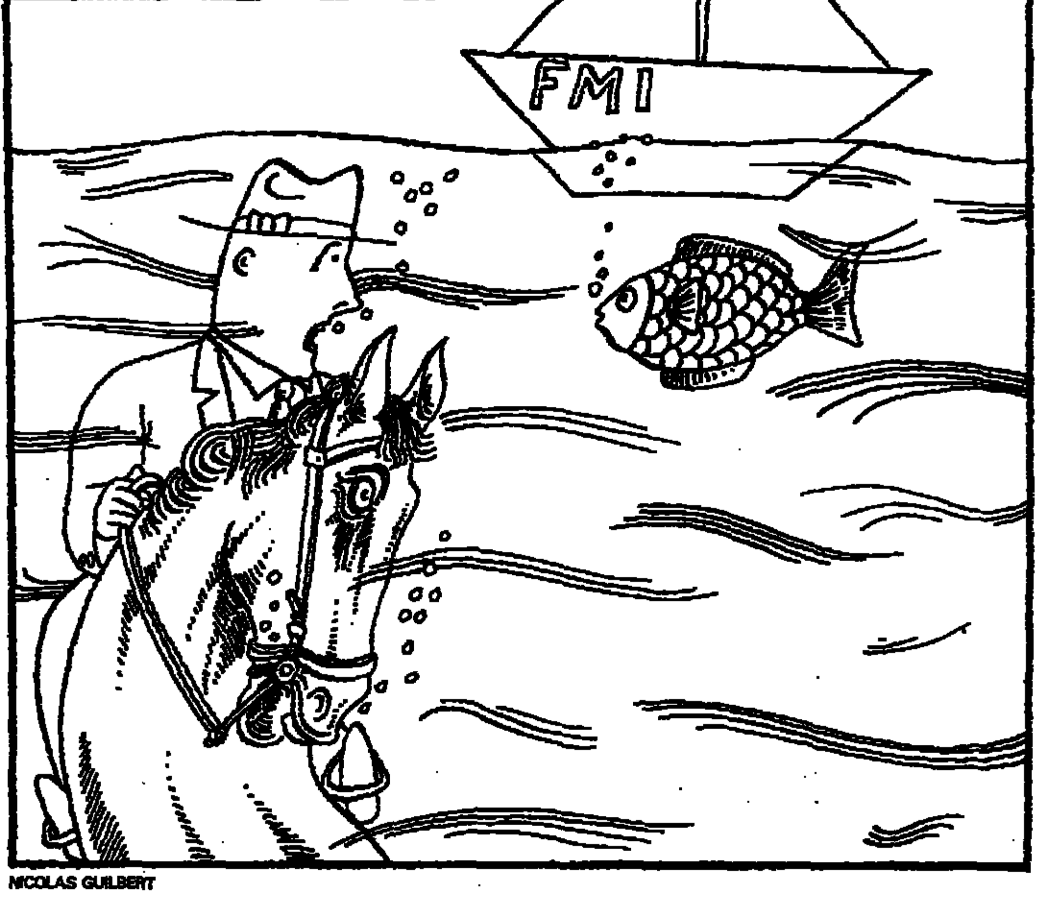
Mettre le Bangladesh hors d'eau

Pour prévenir les crues catastrophiques des fleuves, l'étude française qui vient d'être achevée sur la zone test de Jamalpur préconise des milliers de kilomètres de digues... Un projet moins démesuré qu'on ne l'avait pensé

DACCA
de notre envoyé spécial

« *PHARAONIQUE !* » Ce qualificatif avait fusé lorsque la France, en 1988-1989, avait lancé l'idée d'un vaste projet d'endiguement des fleuves du Bangladesh, dont les crues ravagent périodiquement le pays. Près d'un lustre plus tard, les choses ont avancé en silence. Les ingénieurs et autres spécialistes ont achevé la quasi-totalité des études préliminaires qui devraient, un jour, aboutir à mettre le pays « hors d'eau ». C'est à présent aux autorités de Dacca qu'il appartient de se prononcer : un avis, il est vrai, tributaire de celui des grands argentiers mondiaux, qui tiennent à bout de bras un des pays les plus pauvres de la planète.

Recevant récemment à Dacca l'envoyé spécial du *Monde*, le premier ministre du Bangladesh, Khaleda Zia, remerciait la France pour l'élan donné par ses gouvernements au Flood Action Plan, ou FAP, nom donné au projet, mais elle craignait aussi que la mobilisation lancée en 1989 ne s'assoupisse.



NICOLAS GUILBERT

INDÉSIRABLES • Comme abasourdies, un temps, par les réserves émises par certains pays, les Etats-Unis notamment, envers le gigantisme de l'entreprise, les autorités bangladaises avaient aussi paru ébranlées par la crainte, exprimée avec vigueur jusque chez elles, d'effets secondaires indésirables de ces grands travaux sur l'environnement social du pays, en provoquant notamment des mouvements de population. Elles semblent aujourd'hui souhaiter que l'on avance sans perdre de temps.

« Selon les statistiques, nous avons une haute crue tous les trois ans, une crue sévère tous les six ans et une crue catastrophique tous les neuf ans », rappelle la présidente du Bangladesh. Or les deux dernières crues catastrophiques remontent à 1986 et 1988 ! Mais même en accélérant le pas, un contrôle satisfaisant de la situation ne pourra, en toute hypothèse, pas être atteint avant une génération.

Les études ont avancé à pas de géant depuis la mobilisation à laquelle François Mitterrand avait donné le branle à l'automne 1988 par son discours à l'ONU. Dans quatre régions sur cinq *(lire encadré ci-dessous)*, l'auscultation préalable devrait être terminée courant 1993. En outre, la France vient d'achever sa copie pour ce qui concerne la « zone-test » de Jamalpur. Il s'agit là d'un losange de 900 kilomètres carrés, situé à l'ouest de la ville du même nom, à l'extrême nord de la région centrale, entre la rive gauche de la puissante Jamuna et l'ancien cours principal de cette rivière, aujourd'hui dénommé Vieux Brahmapoutre (1).

> Les experts penchent pour des travaux d'endiguement total.

Cette étude sur la zone de Jamalpur, financée avec la Communauté européenne et reconnue « *prioritaire* » dès la formulation initiale du FAP, est la première qui soumette un parti d'action aux autorités bangladaises et à leurs mentors internationaux. Dans leurs premières conclusions, les experts penchent pour des travaux d'endiguement total de ces cours d'eau, entre des levées de terre qui délimiteraient un chenal d'une largeur moyenne d'une dizaine de kilomètres.

Cette solution du « *tout-endiguement* » avait pourtant provoqué des hauts-le-cœur, notamment dans les milieux écologistes, lorsqu'elle était apparue dans la première moûture française du « Projet Bangladesh », en mai 1989. Proposer l'édification de 2 300 kilomètres de levées et le renforcement de 1 000 autres avait, alors, été perçu comme d'une absurde démesure. *« C'est oublier un peu vite que les Bangladais ont, en vingt ans d'indépendance, construit 6 000 kilomètres de digues »*, observe pourtant Alain Vanden Abeele, chef de la délégation de la Caisse française de développement (CFD) qui coordonne à Dacca la participation de Paris au FAP.

Nul, de fait, ne croit plus guère, à présent, aux seules solutions dites « *non structurelles* », naguère proposées comme alternatives, telle la surveillance aérienne et spatiale des masses liquides, en vue d'alerter suffisamment à l'avance des populations. Tout au plus ces formules pourront-elles apporter d'utiles compléments de réponses à un problème très complexe. L'approche « *non structurelle* » partait en effet du principe que les Bangladais devraient, pour l'essentiel, mieux s'organiser face à des inondations perçues comme inévitables. Mais était-ce tenable, lorsqu'on sait que la montée des flots affecte, année après année, des millions, parfois des dizaines de millions, de gens, noyant de 20 % à 60 % du territoire pendant des jours, voire des semaines, faisant des centaines de morts, et provoquant des pertes qui représentent souvent plusieurs points du PIB ?

NON STRUCTURELLES • Les solutions « *non structurelles* » tendent, en outre, à négliger un autre bienfait attendu de grands travaux : par le jeu composite de la régulation des crues, du drainage après la mousson et d'un « stockage » mieux maîtrisé des eaux dans tout un système de retenues, le Plan d'action contre les inondations pourrait permettre la généralisation de deux, voire trois, récoltes de riz par an en rendant notamment possible l'utilisation de variétés à haut rendement. Il y aurait donc là un moyen de répondre aussi à l'angoissant problème de la surpopulation du pays, qui ira s'accentuant au moins jusque vers 2025, selon les démographes.

De l'aveu, pourtant, de ses promoteurs eux-mêmes, le « *projet-pilote* » de Jamalpur ne peut guère viser plus, pour l'heure, qu'à édifier un modèle de solution expérimental, en grandeur nature, à partir duquel il sera possible d'étudier l'évolution, jusqu'à son confluent avec le Gange, de la morphologie du Brahmapoutre – et en particulier la délicate question des transports de sédiments. Un solide « Programme d'observation des rivières », financé par la CEE, est de toute façon inclus parmi les « *études de soutien* » prévues par le FAP : ses résultats conditionneront les décisions relatives à d'éventuelles constructions de digues à l'échelle du pays.

COURANTS • Le choix des experts en faveur d'un « *endiguement large* » (2 à 12 kilomètres, selon les sections) est également lourd de sens. A s'y rallier, on opterait pour des coûts réduits : à une certaine distance du « *lit actif* » de la rivière, il est possible, en effet, de construire des levées de terre peu renforcées – alors que l'endiguement « *étroit* » nécessiterait beaucoup de béton, et de nombreux épis, très coûteux, pour « casser » le courant. Mais ce serait aussi renoncer à la protection immédiate de quelque 5 millions de personnes qui vivent dans les plaines d'inondation bordant les cours d'eau du Bangladesh.

> Une œuvre *de coopération* entre un pays démuni et l'avant-garde riche de la planète.

Là encore, cependant, les problèmes ne sont pas univoques. Près de 1,5 million de Bangladais résident et travaillent de toute façon sur les *char* (bancs de sable) des grands cours d'eau, qu'ils doivent le plus souvent abandonner à la mousson. En faisant monter plus encore le lit des cours d'eau, un endiguement étroit risquerait de les en chasser peut-être définitivement – en faisant probablement disparaître leur précaire habitat sous la violence redoublée du courant. Or, dans un pays qui abrite 800 habitants au km², et jusqu'à 2 200 en certaines zones du Nord-Est, il ne pourrait être question de les réinstaller ailleurs.

Quoi qu'il en soit, une « *étude fine de faisabilité* » sera encore nécessaire avant que l'on puisse entamer l'éventuel endiguement de la « section Jamalpur » de la Jamuna et celui du Vieux Brahmapoutre, par la construction de 125 km de digues (2). Or une telle étude n'a pas encore reçu de financement. L'aventure, on le voit, ne fait que commencer.

Lorsque le projet de mettre le Bangladesh à l'abri des crues catastrophiques de ses fleuves est né, dans l'entourage du président de la République française, certains esprits, pourtant laïques, y voyaient volontiers « *la nouvelle cathédrale pour le troisième millénaire* » : une œuvre de coopération et de fraternité entre un pays démuni et l'avant-garde riche de la planète. L'élan sera-t-il gardé, à présent qu'il s'agit de passer aux réalités sonnantes et trébuchantes ?

Jean-Pierre Clerc

(1) Les deux rivières les plus connues de la région changent en fait de nom en quittant l'Inde : le Gange devient la Padma, et le Brahmapoutre la Jamuna. Un troisième fleuve, la Meghna, né au nord-est du pays, donne son nom au dernier tronçon du « monstre » engendré par ces trois cours d'eau.

(2) Soit 75 kilomètres sur la rive gauche de la Jamuna (la rive droite a été naguère endiguée par les Bangladais) et 50 kilomètres le long du Vieux Brahmapoutre.

Un coûteux balisage du territoire

La Banque mondiale, chef de file du Plan d'action contre les inondations au Bangladesh (FAP), a fait entériner par les Etats et institutions protagonistes du projet une division du territoire en cinq régions. Celles-ci sont, d'évidence, fondées sur des réalités géographiques, et non calquées sur la carte administrative du pays. Chacune a été attribuée à un ou deux pays et/ou organisations internationales, afin qu'ils y mènent les études préliminaires – avec, sans doute, une option pour les travaux et actions à y réaliser ultérieurement.

Ces régions sont le Centre-Nord, le Nord-Ouest, le Nord-Est, le Sud-Ouest et le Sud-Est ; les études ont été respectivement confiées à la France et à la CEE ; à la Grande-Bretagne et au Japon ; au Canada ; au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et à la Banque asiatique ; et au PNUD et à la Banque mondiale. Très complexe, puisqu'elle balaie une zone où il tombe jusqu'à 5 mètres de pluie par an, l'étude relative au Nord-Est ne sera achevée par les Canadiens que dans deux ans. Par ailleurs, la côte méridionale du Bangladesh a fait l'objet d'une étude spécifique, visant à mieux la protéger contre les cyclones, eux aussi récurrents dans le pays.

L'étude française préliminaire de 1989 imaginait des coûts d'un montant total de 5 à 10 milliards de dollars, selon les partis d'aménagement retenus, pour mettre le Bangladesh « hors d'eau ». Nul ne se hasarde plus, aujourd'hui, à donner des chiffres globaux, qui ne manqueraient sans doute pas d'inquiéter les contribuables des pays protagonistes, en cette époque de crise économique et, s'agissant de la France, d'élections législatives ! En réalité, le grand projet, s'il doit être mené à son terme, s'étalera sur des décennies, ce qui pourrait à la fois, comme il est ordinaire, faire grimper les coûts et rendre les débours plus indolores.

Pour soutenir les premiers pas du FAP, Paris a promis 150 millions de francs sur cinq ans (1990-1995). Cette somme a bien été débloquée. Elle couvre toute une série de travaux : l'étude générale préliminaire du « carreau » réservé à la France (les quelque 12 000 kilomètres carrés de la région centre-nord), l'étude plus fine de la « zone-test » de Jamalpur ; une étude, cofinancée par l'Allemagne, des moyens les moins coûteux de protéger les berges, très friables, des puissants fleuves bangladais, dont l'effondrement, ici et là, menace d'engloutir des pans entiers de plusieurs localités ; une cartographie du pays, notamment par le satellite Spot, etc.

Mais ni l'étude de faisabilité du projet-pilote de Jamalpur, ni les études fines des deux autres sous-régions issues de la division du Centre-Nord ne sont comprises. Leur financement représenterait, selon les experts, 7,5 % du coût estimé de la réalisation des travaux – soit, sur six ou sept ans, quelque 400 millions de francs, dont la CEE fournirait sans doute la moitié. C'est à leur propos que Paris devra prendre de prochaines décisions.

Des onze études principales du Plan d'action contre les inondations, les plus importantes sont, précisément, les cinq études régionales, celle concernant la protection de la côte méridionale et celles relatives à la protection de Dacca. Le FAP prévoit, en outre, quinze études dites « *de soutien* », les unes plutôt techniques, les autres plutôt sociologiques.

J.-P. C.

Le sourcier de Paris

Suite de la page 25

Ses interventions restent pourtant marginales, et au siège de la SAGEP aucun service ne s'intitule encore « direction de la sourcellerie ». Comme le précise Jean-Michel Barbier, directeur général adjoint : *« Pour nous intéresser à une source, il faut qu'elle ait un débit de plus de 10 000 mètres cubes par jour et ce n'est pas Jacques Den Dekker qui peut nous trouver cela. »* La capitale a en effet d'immenses besoins en eau : chaque jour, elle engloutit 400 000 mètres cubes d'eau non potable et 800 000 mètres cubes d'eau potable. L'équivalent de trois fois le volume de la tour Montparnasse.

Pour répondre à cette consommation considérable, la SAGEP utilise de l'eau « de surface », pompée notamment dans la Seine et la Marne, mais plus encore à des réserves d'eau souterraine, tirée de sources parfois fort éloignées : 60 % de l'eau coulant des robinets parisiens provient aujourdhui d'une cinquantaine de sources s'étendant jusqu'à 150 kilomètres de Paris.

Au IVe siècle déjà, la construction par les Romains de l'aqueduc d'Arcueil, long de 16 kilomètres, permettait d'alimenter le Quartier latin dans le Ve arrondissement avec l'eau des sources de Rungis, de Cachan et de Wissous. Le squelette du réseau moderne d'approvisionnement en eau de la capitale tient également compte de la pollution de la Seine qui, à la fin du XIXe siècle, entraîna un accroissement des sources captées et dérivées sur Paris.

La prospection de nouvelles sources notamment quand certaines s'assèchent, fait donc partie des priorités. Pour ce faire, les ingénieurs auscultent en permanence le sous-sol, à la recherche de nouveaux points d'approvisionnement. Néanmoins, souligne Jean-Jacques Collin, chargé de mission pour l'eau à la direction du service géologique national du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), *« même si les techniques employées par les hydrogéologues détectent les conditions favorables à la présence d'eau, selon la nature du sous-sol, des forages vains ne sont pas exclus »*.

FORAGES • Cette faille, si faible soit-elle, explique aussi l'utilisation des talents de sourcier de Jacques Den Dekker : *« Sur des opérations de faible ampleur, nous pouvons éviter le coût d'un forage de reconnaissance (jusqu'à 100 000 francs à 50 mètres de profondeur) lorsque notre sourcier maison réussit à déterminer au mètre près la localisation et la profondeur d'une source et même a une idée sur son débit »*, précise Michel Granges.

Mais les experts du BRGM restent pour le moins réservés : selon eux, les sourciers n'ont qu'une approche pragmatique et intuitive des ressources en eau. Le même scepticisme avait accueilli les travaux du physicien Yves Rocard : le père de l'ancien premier ministre estimait que les sourciers ne détectaient pas de l'eau mais des signaux magnétiques créés par les variations du sous-sol, mais il n'avait pas convaincu la communauté scientifique faute de pouvoir confirmer sa théorie par une expérimentation concluante. Insensibles à ce savant débat, la baguette et le pendule de Jacques Den Dekker continuent pourtant leur prospection. A une très petite échelle, certes, mais à un coût défiant toute concurrence.

Thibault Romain

ACTUALITÉ



LES GRANDS DÉBATS ÉLECTORAUX (VI)

Les privatisations dépassionnées

Céder au privé des entreprises publiques ne scandalise personne. Méthode, calendrier, affectation, seront affaire de circonstances. Mais faut-il toucher à la SNCF, à France Telecom ou à EDF?

«L*E débat entre nationalisations et privatisations est tranché*», écrit, avec une tranquille assurance, Edouard Balladur dans son *Dictionnaire de la réforme*. «*Tranché, même en France*, ajoute ce candidat sérieux à Matignon, *où les socialistes, après avoir prétendu naguère qu'ils nationalisaient pour sauver l'emploi, annoncent aujourd'hui, dix ans plus tard, qu'ils veulent privatiser pour lutter contre le chômage!*» Le trait est cruel. Le constat...

Inexistant dans le vocabulaire de la gauche au pouvoir de 1981 à 1986, le mot «privatisation» y est en effet entré subrepticement depuis, d'abord par la doctrine présidentielle du «ni-ni» *(«ni privatisation ni nationalisation»)*, puis par ces privatisations «*partielles*» pratiquées par les gouvernements d'Edith Cresson et de Pierre Bérégovoy. Quant au contrat de législature adopté par les socialistes en novembre 1992, il parle, avec une ambiguïté qui ne saurait être involontaire, de «*continuer à ouvrir le capital des entreprises publiques concurrentielles au service de stratégies industrielles*».

Aux privatisations modulables de la gauche – «*honteuses*», dirait l'opposition, – la droite oppose la clarté de sa démarche et ses privatisations «*totales*». Parce que l'intégralité de la propriété et «*donc l'autorité qui y est attachée*» doivent être transférées au secteur privé, comme le dit Edouard Balladur. Parce qu'une «*entreprise doit être soumise au contrôle du marché, et non du politique*», comme le souligne Alain Madelin, député UDF-PR d'Ille-et-Vilaine.

RÉCESSION • Gauche et droite divergent donc, désormais, moins sur le fait que sur son ampleur, ses modalités et l'emploi éventuel de la manne financière que l'on en attend. Partant battu, le premier ministre Pierre Bérégovoy privilégie le long terme et, s'arc-boutant sur la défense de la retraite à soixante ans, peaufine son projet de «caisse de garantie» – abondée par le produit des privatisations, – pour suppléer, à partir de 2005, aux défaillances des régimes sociaux (*le Monde* du 17 février). Pressée par l'urgence, l'opposition s'inquiète, elle, de l'après-mars. Et après avoir longtemps prêché les vertus du désendettement, songe, aujourd'hui, à d'autres utilisations.

«*La situation a changé*», plaide pudiquement Alain Madelin. «*Nous ne pourrons pas nous priver de notre seul ballon d'oxygène*», reconnaît, avec franchise, Edmond Alphandéry, député UDC de Maine-et-Loire. Coincée par la récession, la droite a fait ses comptes. Et s'est aperçue qu'un désendettement de 50 milliards de francs, par exemple, ferait économiser au pays 5 milliards d'intérêts par an. Une goutte d'eau dans les 300 milliards de francs de déficit attendu pour 1993.

> **Le feu de la passion paraît éteint et la droite est bien décidée à ne pas le réveiller. A ne pas se laisser piéger par de nouvelles polémiques.**

Aussi prévoit-elle, désormais, de répartir le produit des privatisations en trois : des aides au logement social pour soutenir l'activité; des dotations en capital aux entreprises publiques pour mieux les assainir et les privatiser; le solde, seul, étant désormais consacré au désendettement. Dans quelles proportions? «*Elles ne sont pas définies*, répond Philippe Auberger, député RPR de l'Yonne. *Mais je ne vous cache pas que nous devrions privilégier aides et dotations en 1993 et 1994.*» Autrement dit, jusqu'à la présidentielle.

PROFIL BAS • Dépassionné, le débat n'est donc pas sans arrière-pensées, même si ces subtilités n'enflamment pas l'électorat. Et ne suscitent guère de questions sous les préaux d'école, comme peuvent le constater nombre de députés. Le feu de la passion paraît éteint, et la droite qui se prépare à gouverner est bien décidée à ne pas le réveiller. A ne pas se laisser piéger par de nouvelles et interminables polémiques. L'«ultra-libéralisme» si cher aux «cadets» de la droite en 1986 est oublié, le profil se fait bas; l'objectif affiché est d'aller au plus facile.

La nouvelle loi – nécessaire puisque celle de 1986 n'avait été adoptée que pour cinq ans – se limitera aux grandes lignes du texte précédent et aux sociétés du secteur concurrentiel. «*Pour éviter tout débat de grande ampleur au Parlement*», reconnaît Philippe Auberger. La liste des entreprises à privatiser sera, elle aussi, directement tirée de celle d'il y a sept ans. Amputée, bien sûr, des 32 sociétés qui l'ont été (sur 65), et complétée par l'ajout, probable, de Renault. La gauche n'a-t-elle pas voté la transformation de l'ex-régie en société anonyme? N'a-t-elle pas autorisé un premier échange de participations croisées avec le groupe privé suédois Volvo? Quant à l'audiovisuel, cette fois, il devrait demeurer à l'écart du chambardement annoncé.

Le choix des premières privatisées? «*Nous n'en avons jamais parlé*», assurent plusieurs négociateurs de la plate-forme de gouvernement UDF-RPR. «*Dans la presse, on assiste à une espèce de concours Lépine*, s'indigne Alain Madelin. *Le choix relève de l'art du gouvernement.*» Un art dont on confie qu'il sera fonction de la tenue du marché boursier et des résultats des entreprises. Qu'il s'appliquera probablement à une entreprise industrielle si la première privatisation intervient avant l'été, faute de connaître précisément les résultats au premier semestre de banques et de compagnies d'assurances «plombées» par la crise de l'immobilier.

Le rythme des privatisations? Le premier, Alain Juppé s'est risqué à un chiffrage : 50 milliards de francs sur deux ans. Une estimation jugée pessimiste par ses propres amis, qui tablent plutôt sur 30 à 60 milliards de recettes budgétaires annuelles. «*Les 50 % d'Elf détenus par l'Etat valent déjà 45 milliards de francs*», explique-t-on, par exemple, dans l'entourage d'Edouard Balladur, tout en se montrant prudent. «*Pragmatique*, corrige Alain Madelin. *Tout est affaire d'opportunité. L'objectif est fixé. Le cap est bon. Selon les vents, il faut se réserver le droit de tirer des bords.*»

> **C'est un séisme majeur qui se prépare : le déplacement à moyen terme du centre de gravité du capitalisme français.**

FUSIBLE • Quant à la composition des groupes d'actionnaires stables, les fameux «noyaux durs», il ne sera pas laissé, cette fois, au seul libre arbitre – «*à l'arbitraire*», selon la gauche – du ministre de l'économie et des finances. Edouard Balladur, dit-on, aurait souffert des attaques dont il a été l'objet en 1986. «*Il lui a manqué un fusible*», assure Philippe Auberger. Décision a été prise, cette fois, de confier la responsabilité du choix à la «commission de privatisation».

Une commission, consultative jusqu'ici, à laquelle, souligne-t-on au RPR comme à l'UDF, le pouvoir socialiste a reconnu légitimité et crédibilité en la gardant à ses côtés. Cette entreprise de déminage, enfin, sera facilitée par les prises de participation (la BNP dans l'UAP et l'UAP dans la BNP par exemple), mises sur pied ces dernières années dans le secteur public. «*Pas question de dénoyauter*», ironise un conseiller d'Edouard Balladur.

Ce portrait en pied d'une future majorité tempérée et sereine devra toutefois affronter une ultime épreuve de vérité. Une épreuve dont certains conseillers ne cachent pas, en privé, qu'elle pourrait tout, ou presque, remettre en cause : le choix des hommes. Autrement dit, le choix du maintien ou non des PDG à la tête des nationalisées. Poussé dans ses retranchements, Alain Madelin laisse tomber un sibyllin : «*Le gouvernement a le droit de dire non.*» «*Mieux vaudrait ne pas ouvrir la boîte de Pandore*, s'inquiète-t-on toutefois dans l'entourage d'Edouard Balladur. *Et faire en sorte que la loi ne déclenche pas un renouvellement général des mandats. C'est une chose de faire un choix passif. Une autre de renommer.*»

Prudente ou pas, revancharde ou non, la politique que l'alternance annonce sera, de toute façon, lourde de conséquences. C'est même un séisme majeur qui se prépare : le basculement à moyen terme du centre de gravité du capitalisme français, avec le passage au privé de géants comme l'UAP, les AGF, le GAN, la BNP, le Crédit lyonnais ou encore Renault et Elf Aquitaine. Un passage qui, pour n'être pas immédiat, s'apparentera à la fin de «l'économie mixte» mise en place par François Mitterrand en 1982. Un passage que, faute de temps, la cohabitation de 1986 n'avait pas autorisé.

MONOPOLES • Et, en évoquant, pour la première fois, le cas des «*entreprises à caractère monopolistique*» (EDF, GDF, la SNCF, France Telecom...), le «projet de l'Union pour la France» ouvre, discrètement, un chantier plus important encore. Non qu'il soit question de privatiser ces «grandes entreprises nationales», comme les baptise la comptabilité publique – au moins pour les deux années à venir. «*Le problème n'est pas celui de leur privatisation. Mais bien plus de leur avenir, au regard des nouvelles règles de concurrence préparées à Bruxelles*», affirme ainsi le député RPR de l'Yonne, Philippe Auberger.

Un sujet explosif : la plupart de ces grands monopoles ne sont-ils pas bâtis autour de missions de service public ou de préservation de l'indépendance nationale, comme EDF et le nucléaire? Un sujet technique, aussi. Transformer un monopole public... en monopole privé aurait, en effet, bien peu de sens pour un gouvernement dont le programme de législature se veut, selon l'expression d'Edmond Alphandéry, «*d'une inspiration libérale plus fine et plus subtile*». Sans y toucher, l'opposition s'apprête à utiliser le levier de Bruxelles pour imposer davantage de concurrence à de grands établissements publics réticents, et s'autorise ainsi à ouvrir le capital de certains d'entre eux.

> **“Une entreprise de la taille de France Telecom vaut grosso modo 200 milliards de francs. En vendre ne serait-ce que 10 % assurerait une certaine tranquillité.”**

Lesquels? La SNCF? Inconcevable. Elle est structurellement déficitaire, tout comme la Compagnie générale maritime. Air France? Difficile. La compagnie est lourdement déficitaire; le passage au privé du pavillon national ne fait pas l'unanimité dans l'opposition et supposerait, au préalable, l'abandon des droits exclusifs dont bénéficie Air Inter. EDF? Compliqué. Son endettement reste énorme, ses agents combatifs et la mise en concurrence de la distribution d'électricité, sous forme de concessions, ne peut être généralisée. TDF? D'aucuns s'interrogent sur son attrait auprès d'investisseurs privés, son fonds de commerce exclusivement hertzien étant concurrencé aujourd'hui par les nouvelles techniques du câble et du satellite.

Reste France Telecom : «*Si l'on veut agir sur le déficit budgétaire, les vraies sommes sont là*, commente un expert proche de l'opposition. *Une entreprise de sa taille vaut grosso modo 200 milliards de francs. En vendre, ne serait-ce que 10 %, assurerait une certaine tranquillité.*» France Telecom présente, *a priori*, certains avantages. Et semble offrir une option moins radicale, plus apaisée. L'opérateur public évolue déjà dans un univers concurrentiel. Ses dirigeants et ses cadres ne verraient pas d'un mauvais œil la présence d'actionnaires privés à leur tour de table qui mettrait sa trésorerie, conséquente, à l'abri des convoitises de l'Etat.

Le dossier est ouvert, même s'il ne constitue pas une priorité, les modalités d'ouverture du capital de France Telecom pouvant s'avérer redoutables. Comment faire? Qui choisir? D'autres opérateurs de télécommunications... ou un fabricant d'équipement pour former un ensemble capable de rivaliser avec le géant américain ATT? Un vrai débat industriel. Et un vrai piège politique. Tous les regards se tourneraient, alors, vers Alcatel-Alsthom, dont le patron, Pierre Suard, est qualifié par beaucoup, y compris à droite, de «*chiraquien*». De belles polémiques en perspective sur le retour de «l'Etat RPR», qui risquerait de mettre à bas tout l'édifice si prudemment construit.

Pierre-Angel Gay et Caroline Monnot

Les programmes des partis

Privatisation. Le thème revient à plusieurs reprises dans la plate-forme UDF-RPR. Dans son «Projet pour l'Union de la France», l'actuelle opposition y voit un moyen «*de maîtriser les déficits et de mener une gestion publique rigoureuse*». Elle s'engage à faire adopter *un cadre juridique* «*dès la session de printemps*». Elle prévoit d'en affecter les recettes, «*pour partie à la réduction du déficit et pour partie à des dotations nouvelles (infrastructures, entreprises publiques, logement social)*». Et évoque la mise en place «*d'une commission indépendante*», chargée de fixer, «*dans la transparence*», les modalités de cession.

Le programme de privatisations ainsi énoncé concerne «*l'ensemble des banques, assurances et entreprises du secteur concurrentiel*». Les entreprises à caractère monopolistique seront, pour leur part, «*ouvertes à la concurrence dans le cadre des nouvelles règles européennes*», en particulier dans «*les transports, l'énergie et les télécommunications*».

Le «contrat pour la France» du Parti socialiste, lui, ignore le mot. Mais se propose de «*continuer à ouvrir le capital des entreprises publiques au service de stratégies industrielles*». Ce qui ne fait pas une très grande différence.

Les entreprises à vendre

Si l'on se réfère à la liste des entreprises privatisables définie en 1986 et publiée au *Journal officiel*, une trentaine de sociétés restent encore à vendre, en partie ou en totalité. Ce sont :

– *Compagnie des machines Bull*
– Pechiney
– *Rhône-Poulenc SA.*
– Société nationale Elf Aquitaine
– Thomson SA.
– Les Assurances générales de France (IARD, vie)
– Les Assurances nationales (Compagnie française d'assurances et de réassurances, IARD; Compagnie française d'asssurances sur la vie; *Société française de* capitalisation)
– L'Union des assurances de Paris (capitalisation, IARD, vie)
– Société centrale du groupe des Assurances générales de France
– *Société centrale du* groupe des Assurances nationales
– Société centrale du groupe Union des assurances de Paris
– Banque de l'Union européenne
– *Banque Hervet*
– Banque nationale de Paris
– Banque régionale de l'Ain
– Banque régionale de l'Ouest
– *Banque Scalbert-Dupont*
– Banque Worms
– Crédit chimique
– *Crédit industriel* d'Alsace et de Lorraine
– Crédit industriel de Normandie
– Crédit industriel de l'Ouest
– *Crédit industriel et commercial de Paris*
– *Crédit lyonnais*
– Société bordelaise de crédit industriel et commercial
– *Société centrale de banque*
– *Société lyonnaise de banque*
– Société marseillaise de *crédit*
– Compagnie financière de crédit industriel et commercial.

A cette liste, l'opposition envisage d'ajouter Renault.

Le précédent British Telecom

LONDRES
de notre correspondant

«France Telecom est mûr pour être privatisé. C'est inévitable. C'est une compagnie très performante, très bien gérée, mais qui garde la même approche élitiste à l'égard de la clientèle que nous avions avant notre privatisation, en 1984» : Ian Vallance, président de BT (ex-British Telecom) a déjà bouleversé les habitudes téléphoniques de dizaines de millions de personnes en Grande-Bretagne et pourrait chambouler celles de nombreux pays européens.

«Il ne faut jamais protéger le protectionnisme d'Etat. Mais la libéralisation du marché des télécommunications est en soi plus importante que la privatisation. Le consommateur profite, en effet, de l'introduction de la concurrence et de la baisse des tarifs créées par l'apparition de plusieurs opérateurs» : voilà l'obsession de cet architecte de la privatisation des télécommunications, en 1984 (avec une deuxième tranche en 1991), considérée comme le fleuron des dénationalisations de l'ère Thatcher.

Comme une sorte de chef coutumier, Ian Vallance règne aujourd'hui sur un véritable empire, au-dessus duquel flotte son emblème, un joueur de trompette stylisé. Avec un chiffre d'affaires de 13 milliards de livres en 1992, des bénéfices supérieurs à 3 milliards, BT est la première entreprise du Royaume-Uni et le numéro un des télécommunications. Malgré la dérégulation du marché britannique des télécoms, l'ouverture à deux nouveaux opérateurs, dont Mercury Communications, qui ne contrôlent que 5 % du marché des liens fixes, BT détient un quasi-monopole : 99 % des communications privées, 92 % des communications professionnelles, 83 % des appels internationaux.

Très rentable, très agressive sur le plan international, notamment aux Etats-Unis (Syncordia), BT n'a cessé cependant de défrayer la chronique financière. Alors que le prix des communications des entreprises a chuté, les usagers, en revanche, se plaignent du coût relativement élevé de ses tarifs comparés à ceux pratiqués sur le continent. Ses profits massifs, les colossales augmentations de salaire que se sont octroyées ses dirigeants en cette période de récession, la polémique sur l'accès au réseau BT pour toute société concurrente, sont devenus, pour l'autorité de tutelle Oftel, une source d'embarras.

«Une entreprise privatisée doit d'abord se préoccuper des intérêts à long terme de ses actionnaires, et donc, par définition, doit être bénéficiaire», réplique ce patron dur, qui a supprimé d'un trait 32 000 emplois l'an dernier.

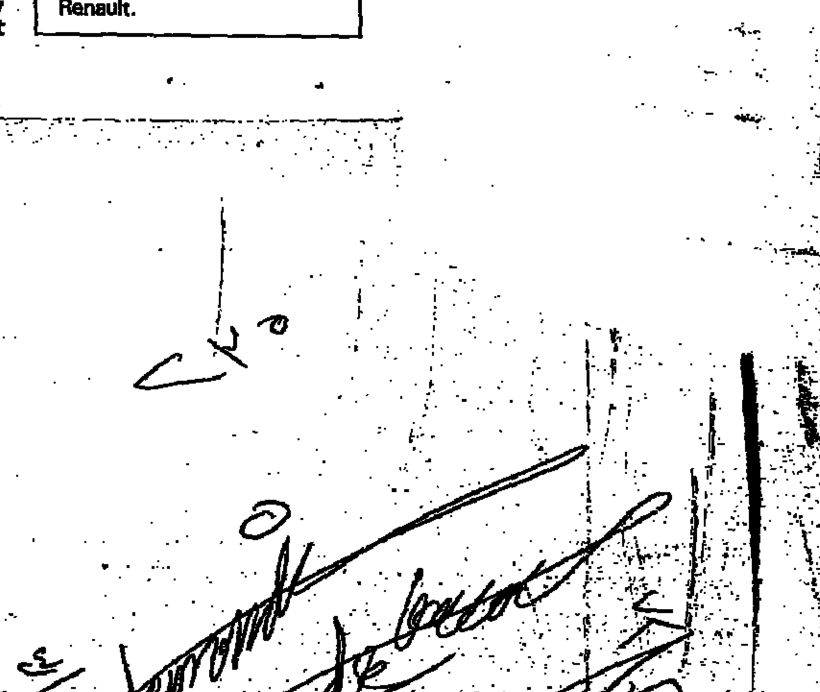
ERREUR • Oftel, dont la seule arme anti-monopole est la limitation des hausses de prix des communications, veut réduire la part de marché de l'ancien service public avec le soutien actif du ministre du commerce et de l'industrie. «*Le gouvernement britannique a commis une grave erreur, celle de créer un duopole, BT et Mercury, alors qu'un véritable libre marché concurrentiel, ouvert à tous, s'imposait, comme c'est le cas aux Etats-Unis. L'organe de réglementation des télécommunications est trop puissant*», ajoute le chairman.

De l'avis général, BT a toutefois mangé son pain blanc. Après la cession, prévue en juillet prochain, de la troisième et dernière tranche de BT, le gouvernement ne va pas manquer de pratiquer de sévères et nouvelles réglementations de «monopole» privatisé, estiment les analystes. «*La loyauté des autorités à l'égard de BT a vécu. Désormais, 3 à 4 millions d'actionnaires ne font plus le poids face à 22 millions de consommateurs*», estime un expert de la banque Nat West Securities.

Ces menaces des pouvoirs publics n'ébranlent guère la sérénité de Ian Vallance : «*Les PTT d'Etat ne peuvent survivre indéfiniment. En fin de compte, à l'échelon planétaire, il n'existera plus que quelques acteurs globaux : une poignées d'opérateurs aux Etats-Unis, un seul au Japon, un ou deux en Europe. Nous avons essuyé les plâtres de la privatisation et de la libéralisation. Nous avons dix ans d'avance sur nos concurrents européens.*» Qu'on se le dise...

Marc Roche





POINT DE VUE

LES GRANDS DÉBATS ÉLECTORAUX (VI)

L'Etat a une place dans le concert industriel

La privatisation des entreprises publiques entraîne-t-elle un effacement de l'Etat? Serge Tchuruk, PDG du groupe pétrolier Total, estime, au contraire, que celui-ci a un rôle de premier plan dans la politique industrielle.

par SERGE TCHURUK (*)

APRÈS avoir pendant près de soixante-dix ans constitué une forme originale de la présence de l'Etat au sein d'une entreprise, Total a fait l'objet en 1992 d'une « privatisation » dont elle est, à ce jour, le seul exemple. C'est à ce titre que je verse au débat actuel le témoignage d'un chef d'entreprise engagé dans une action de long terme.

Les économies planifiées se sont effondrées. Les libéralismes britannique et américain ont abouti à certains excès. Entre les deux, le modèle mixte prôné par la France, s'il a certes connu quelques échecs, peut se prévaloir d'incontestables succès – le pétrole, le nucléaire, l'aéronautique, l'armement, l'espace – et a permis l'émergence d'un corps de hauts fonctionnaires animés par une véritable pensée industrielle.

Mais la nature même de l'Etat a changé : la politique industrielle pouvait hier se confondre avec l'impératif gaullien d'indépendance nationale et s'appuyer sur un appareil centralisé ; il ne peut plus en être de même avec un Etat qui a accepté de transférer une partie de sa souveraineté aux fins de construction européenne, en même temps qu'il déléguait une autre part importante de ses pouvoirs aux collectivités locales.

Ensuite, l'entreprise publique est un concept dépassé ou, du moins, son domaine de validité doit être fortement réduit. Les nationalisations en tant qu'instrument de politique globale ont échoué. Elles avaient été conçues comme un moyen privilégié d'agir sur l'investissement et l'emploi, et c'est précisément pour financer le déficit budgétaire et la lutte contre le chômage que l'Etat a dû consentir à céder une partie de ses participations.

En outre, sauf à de rares exceptions, l'Etat se sera montré piètre actionnaire, parfois partisan dans la désignation des dirigeants des entreprises nationales, souvent trop impécunieux pour contribuer aux nécessaires augmentations de capital et pas toujours apte à jouer le rôle dévolu aux administrateurs au sein des conseils.



Le Plan, outil mal utilisé

Mais je ne crois pas pour autant qu'il faille remettre en cause sa légitimité à participer au concert industriel. Il lui faut simplement remplacer les interventions coercitives d'hier par de nouveaux modes d'action s'appuyant sur une vraie réflexion stratégique et plus appropriés à une économie définitivement mondiale, ouverte et libérale. Autrement dit, l'Etat doit se donner les moyens de choisir et réfléchir au choix de ses moyens. A ses missions traditionnelles d'indépendance, de sécurité et de justice, l'Etat s'est vu peu à peu adjoindre de nouvelles responsabilités : l'éducation, la protection sociale, l'emploi. Ses choix industriels doivent composer avec ces priorités sociales, dans le respect des grands équilibres des prix, du budget et de la balance des paiements.

L'Etat doit donc à la fois veiller à ce que l'égoïsme naturel et nécessaire des entreprises ne fasse pas payer trop cher à la collectivité le coût de leur compétitivité et prendre garde à ce que celle-ci ne soit pas annihilée par ses décisions en matière de fiscalité, de frais financiers, de charges et de réglementation sociales, prises au *nom de la cohésion économique et sociale. Ce* dilemme entre compétitivité individuelle et performance globale du pays, souligné récemment par Jean Gandois, condamne à mon sens l'idée jusque-là dominante d'une politique industrielle autonome, surajoutée, voire juxtaposée, à la politique économique et sociale globale. Il importe désormais que l'ensemble de cette politique économique et sociale soit sous-tendu par une arrière-pensée industrielle, accompagnant le développement des grandes entreprises. Contrairement aux idées à la mode, je suis convaincu que ce sont elles en effet qui sont le véritable générateur, sur le long terme, de richesses et donc d'emplois, directs et indirects : combien l'activité d'une entreprise comme Total, à côté de ses quelque 50 000 salariés, garantit-elle d'emplois, avec sa myriade de prestataires de services, de fournisseurs et de sous-traitants ? Sans doute deux ou trois fois plus...

La France dispose d'un outil bien mal utilisé au cours des récentes années : le Plan. Du foisonnement d'idées souvent remarquables venues de tous les horizons socio-professionnels, le Plan s'est toujours efforcé de dégager un improbable consensus, qui n'a su ni prévenir ni guérir le chômage *en laissant par exemple le SMIC* progresser depuis vingt ans plus vite que la productivité réelle, ce qui a eu pour principal effet d'accentuer le chômage des jeunes sans qualification. Trop de pertes et d'investissements inutiles ont été supportés par le contribuable sous le prétexte de préserver l'emploi, ce qui n'a pas *empêché pour autant les plans sociaux et la mort* des grands bassins industriels.

Pourtant, comment l'Etat pourrait-il se passer d'un Plan, de la même manière qu'une entreprise bien gérée ne peut se priver d'une réflexion stratégique et d'une planification ?

Si, grâce au Plan, l'Etat peut mieux participer *à la définition de la stratégie industrielle, il lui faut* aussi choisir les moyens appropriés à celle-ci. J'en vois principalement deux :

– l'Etat doit s'autoriser, dans certains cas, à freiner le jeu normal de la concurrence, notamment en imposant des « barrières d'entrée » dans les domaines où le risque devient un enjeu d'Etat ;

– *le capital des sociétés qui seront rendues à* l'actionnariat privé doit intégrer une dimension de stratégie industrielle.

Le premier moyen revient à remettre en cause le dogme libéral selon lequel il suffirait d'augmenter la concurrence pour augmenter l'efficacité économique. Les directives européennes concernant les marchés publics et les droits de la concurrence nationaux ont tendu à renforcer la rivalité *entre fournisseurs pour* privilégier le rapport qualité-prix et débusquer les abus de position dominante. Cette politique a été appliquée avec une remarquable constance à Bruxelles.

Si les mérites d'une telle politique sont grands, *il* n'est pourtant pas avéré que son application systématique à tous les cas de *figure soit le* meilleur moyen d'assurer la compétitivité des grandes entreprises européennes. Il y a des secteurs pour lesquels il est légitime de prévoir et de maintenir des « barrières d'entrée » : ce sont en particulier les secteurs de pointe de la technologie. Hier « tirés » par les industries de pointe – *armement, aéronautique, espace, – ils le sont* aujourd'hui souvent par des biens de grande consommation : l'automobile, la hi-fi, les micro-ordinateurs, mais aussi la raquette de tennis et les produits de luxe.

C'est vers les secteurs où nous avons cet avantage, et vers ceux où nous pouvons espérer l'acquérir, *qu'il faut orienter l'effort de la collectivité.* Il existe bien là un moyen terme optimum entre le monopole et la concurrence atomisée dans l'espace et le temps. La politique européenne a peut-être trop sacrifié à la satisfaction à court terme du consommateur la pérennité de ses entreprises, encourageant les délocalisations provoquées *par l'inégalité des coûts de main-d'œuvre* et négligeant de protéger aussi efficacement son marché intérieur que ses concurrents américain et japonais.

Autre barrière d'entrée : la maîtrise des grands systèmes, c'est-à-dire la capacité à concevoir, organiser, contrôler des programmes *comme Airbus et Ariane, mais aussi, dans l'industrie* pétrolière, le développement des grands champs de pétrole et de gaz ou la mise en place d'une chaîne de gaz liquéfié. Peu d'entreprises détiennent une capacité de maître d'œuvre, qui intègre complètement les compétences nécessaires d'information et de transaction. Seuls de *grands ensembles déjà constitués, grandes entreprises* ou alliances stables, sont en mesure d'offrir ce savoir-faire.

Ces ensembles ont normalement vocation à supporter le risque économico-industriel de leurs projets. Il n'en va pas de même pour le risque politique, notamment dans les pays en voie de *développement. N'y a-t-il pas là matière à soutien* public, à l'échelon national ou européen ? Face à des contrats de plus en plus importants par leurs montants, leur dimension internationale, avec des formes juridiques de plus en plus spécifiques et souples, les procédures COFACE sont insuffisantes. L'Etat, en liaison avec la CEE, doit imaginer d'autres systèmes *de couverture* du risque politique. La BERD, par exemple, ne pourrait-elle pas contribuer à cette couverture, plutôt que de concourir directement aux investissements ?

Venons-en maintenant à la constitution du capital des entreprises privatisables. L'Etat dispose d'un moyen d'action important : la constitution des « noyaux durs », que je préférerais appeler « noyaux durables ».

Quoi qu'on en ait dit, les « noyaux durs » mis en place entre 1986 et 1988 relevaient d'un concept efficace. L'Etat a eu raison de ne pas céder à la tentation d'un « vente par appartements », peut-être plus rémunératrice, et de privilégier en principe *une arrière-pensée de stratégie* industrielle. Mais le recours à des acheteurs plus financiers qu'industriels explique sans doute l'affaiblissement de ces noyaux durs au fil du temps.

Créer des synergies

*En 1993, l'*Etat *ne pourra se passer de cette* composante financière, mais celle-ci n'a pas nécessairement vocation au long terme. Il devra y adjoindre chaque fois que cela sera possible une composante industrielle, plus propre à assurer la stabilité et à créer des synergies. Aujourd'hui, nulle entreprise, aussi puissante soit-elle, ne peut *se passer d'alliances. Alliances dans le domaine* de la recherche et du développement, ou alliances dans celui de l'expansion internationale, pour des entreprises pouvant mutuellement s'épauler dans la connaissance et l'attaque de certains grands marchés lointains. Alliances commerciales d'entreprises acheteuses à des pays tiers (notamment *ceux en voie de développement)* et d'entreprises vendeuses à ces mêmes pays, pouvant conduire à des opérations triangulaires de troc, etc.

Les croisements de participations, tout en respectant l'autonomie de chaque entreprise, peuvent constituer un cercle privilégié à double but : renforcement du capital et synergies industrielles. Cette composante pourrait être transnationale pour favoriser un maillage d'entreprises européennes et compléter un mouvement amorcé plus tardivement en France qu'en Allemagne.

L'Etat doit-il agir directement pour constituer ces noyaux durables ? Parce qu'il est le vendeur, il lui revient en tout cas de plein droit de susciter, sinon de faire. *Au besoin, il pourrait même dans* un premier temps participer à certains noyaux durables, en conservant une part minoritaire du capital. La formule mise en place pour Total me paraît un bon exemple.

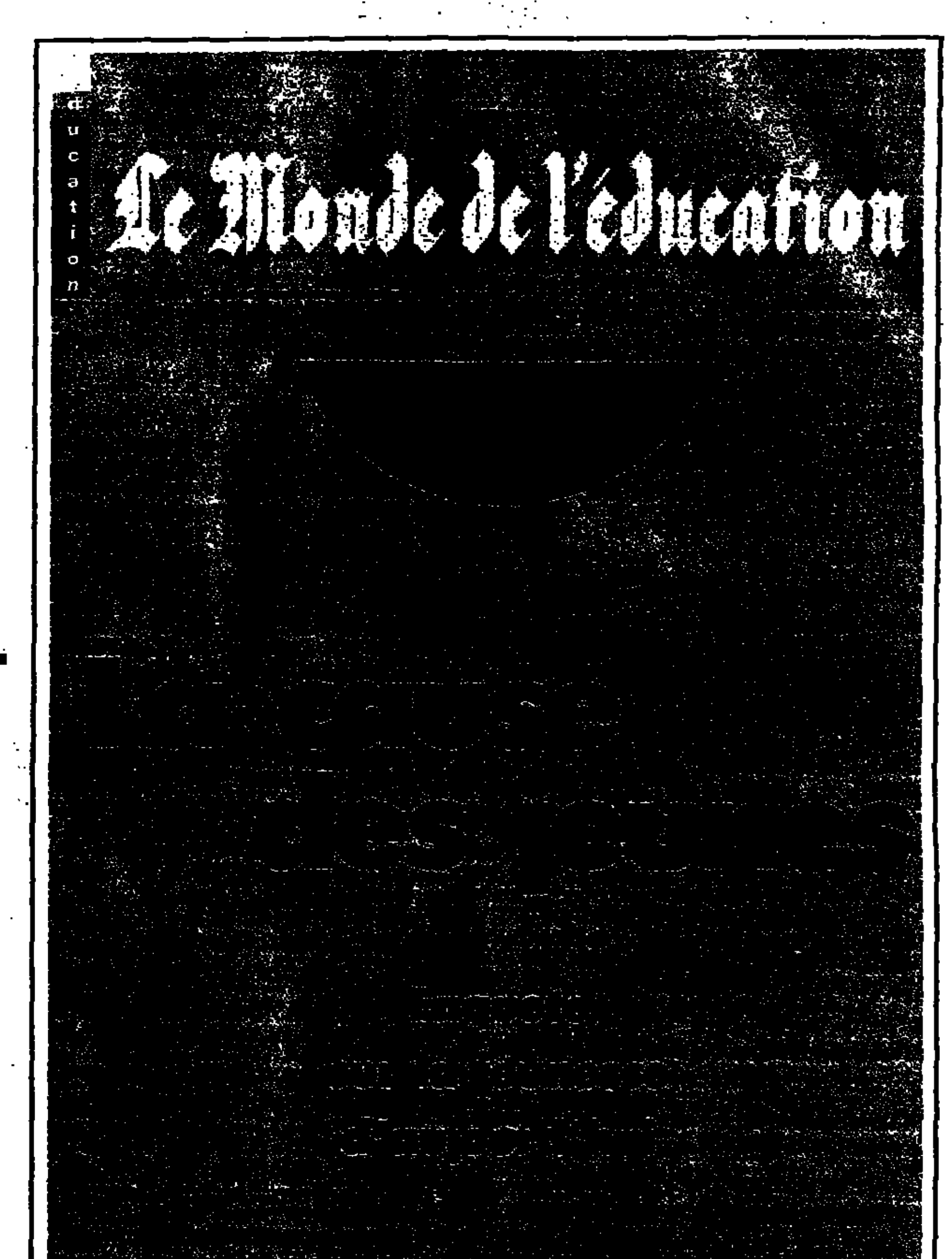
Un Etat jouant à la fois sur le court et le long terme, limitant parfois la compétition ou le risque, *créant les conditions des avantages technologiques,* aidant à la constitution de groupes aptes à résister tant aux raids boursiers qu'aux cycles économiques : on le voit, il ne s'agit pas d'une remise en cause, mais bien d'une remise en place de l'Etat dans le concert industriel.

A cette juste place de contre-pouvoir et de *contre-poids face à un monde économique dont il* faut se réjouir qu'il devienne de plus en plus libéral, la politique industrielle de l'Etat est acceptable par les industriels, supportable pour les contribuables, rassurante pour les citoyens. Elle redonne un sens à l'action de grands commis de l'Etat non plus au service d'une administration tentant à *coup de subventions de retarder la disparition de* canards boiteux, mais au cœur d'une politique globale soutenant la stratégie des grands industriels sans brider leur liberté d'entreprendre.

(*) Président-directeur général de Total.


Cahier spécial : un grand dossier sur les jeunes aujourd'hui
Le Monde de l'éducation
APRÈS LE BAC
Les conseils des étudiants aux lycéens
filière par filière
IUFM
Le choix d'un séjour
linguistique

+


Le Monde de l'éducation

AMÉRIQUE LATINE

Le retour aux sources des Japonais du Brésil

Enrichis, bien intégrés dans la société brésilienne, les descendants des anciens travailleurs des plantations paulistes sont pourtant de plus en plus nombreux à chercher fortune... dans la mère-patrie

SAO-PAULO
de notre envoyé spécial

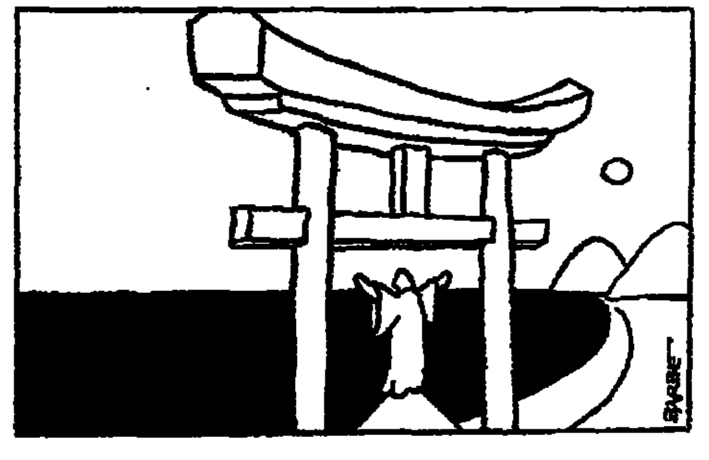
DES milliers de lampions blancs, réverbères à la mode orientale, jalonnent les rues du centre de Sao-Paulo, à Libertade. Ils soulignent l'importance d'une communauté nippone sans équivalent. Près d'un million et demi de Japonais ou de descendants de l'empire du Soleil-Levant vivent au Brésil – dont 70 % dans l'Etat de Sao-Paulo et plus de 25 % dans la métropole pauliste. Ils représentent 1 % de la population du pays, mais *« sont responsables de 10 % de l'économie »*, assure Kohei Denda, président de la Banque America do Sul.

Dans l'agriculture, le commerce et l'industrie, les Nippo-Brésiliens ont constitué de véritables empires. La coopérative Copia, par exemple, regroupant 18 000 exploitations agricoles, *« fait partie de la vingtaine des plus grosses entreprises privées du Brésil »*, selon l'un de ses directeurs, Walter Watanabe, avec plus de 10 000 salariés et un chiffre d'affaires dépassant le milliard de dollars. Ou encore la Banque America do Sul, une des principales de la région, 10 000 personnes et 130 agences dans tout le pays.

Mais la communauté japonaise est riche aussi de trois quotidiens – tirage total de 50 000 exemplaires, – de centaines de restaurants, de dizaines de sociétés sportives, d'innombrables organisations culturelles, d'un musée de l'immigration et de 47 associations représentant toutes les provinces du Japon. Un *Guide de la vie culturelle japonaise*, en japonais et en portugais, compte plus de 900 adresses.

Tout a commencé, un beau jour de juin 1908, avec l'arrivée du *Kasato-Maru* : le Brésil en pleine construction a besoin de bras. Avant la deuxième guerre mondiale, près de 200 000 Japonais auront débarqué dans le port de Santos, au sud du pays.

Après quarante-cinq jours de bateau, au moins, par le canal de Panama ou en contournant l'Afrique, les nouveaux immigrants arrivent, enthousiastes. *« C'était merveilleux*, raconte le professeur Masato Ninomiya. *Même si les premiers colons étaient en fait destinés à remplacer les esclaves dans les fazendas »* (plantations de café). Un travail dur, auquel ils ne sont pas habitués. Malgré des salaires misérables et des conditions de vie précaires, les familles japonaises finissent par s'adapter. Profitant des « facilités » de logement et des possibilités de créer de petits élevages et des cultures maraîchères pour leur subsistance, la communauté s'organise.



COOPÉRATIVES • Si bien qu'après la guerre, la deuxième vague, d'environ 60 000 personnes, trouvera un cadre d'accueil beaucoup plus favorable. Des coopératives, créées au cours des années 20 et 30, prennent leur essor.

Depuis, les immigrants ont abandonné la culture du café, et même l'horticulture, pour d'autres horizons. Aujourd'hui, moins de 12 % d'entre eux travaillent dans le secteur agricole (alors que celui-ci emploie 23 % de la population active brésilienne) contre plus de la moitié il y a une trentaine d'années. On les trouve plus souvent dans des emplois administratifs (28 % environ, contre moins de 10 % pour les Brésiliens dans leur ensemble) et des professions scientifiques et techniques (15 %, deux fois plus que la moyenne brésilienne).

« Obsédés par l'éducation de leurs enfants, les immigrants y consacrent une partie importante de leurs ressources », explique Kohei Denda, et la communauté accompagne cet effort, en créant même des écoles. Dans un pays qui compte encore 22 % d'analphabètes, les deux tiers des jeunes Nissei (les enfants des immigrants) achèvent leurs études secondaires et beaucoup vont à l'université : ils forment le cinquième des étudiants de l'université fédérale de Sao-Paulo. Comme aux Etats-Unis, leur réussite scolaire est devenue proverbiale : *« Si vous êtes nissei, tout le monde s'attend à ce que vous soyez le premier de la classe »*, affirme en manière de boutade un producteur, Luiz Antonio Takasaki (1).

Résultat : les Nissei occupent des postes de responsabilité en dehors même de leurs propres entreprises. Dès les années 50 et 60, des Nippo-Brésiliens deviennent députés, juges, ingénieurs, professeurs de faculté. Plus récemment, certains atteignent des postes prestigieux comme la présidence de la compagnie pétrolière nationale, Petrobras.

Mais ce succès final, au cours de la dernière décennie, coïncide avec les difficultés politiques et économiques du Brésil. En revanche, le Japon, jadis pauvre, devenu une des premières puissances économiques mondiales, apparaît comme un nouvel Eldorado aux descendants des immigrants : même dans des emplois sous-qualifiés par rapport à leur formation, les Nissei et les Sansei (la troisième génération) peuvent y gagner facilement – surtout avec les heures supplémentaires – 3 000 dollars par mois, soit l'équivalent de six fois un bon salaire brésilien. *« Avec un pareil écart, inutile d'essayer de dissuader les candidats »*, dit Masato Ninomiya.

D'autant que le gouvernement de Tokyo, désireux d'éviter le developpement d'une immigration clandestine de Thaïlande ou d'autres pays d'Asie du Sud-Est, a permis aux descendants des Japonais émigrés, par une loi adoptée en juin 1990, d'obtenir sans difficulté un visa d'entrée de trois ans, renouvelable. Le résultat a été immédiat. Les demandes de visas, qui ne dépassaient pas quelques milliers par an au Brésil, et même un millier en 1989, se sont élevées à 45 000 en 1990, 62 000 en 1991. *« Une sorte de ruée »*, dit Yasuji Ishigaki, consul général du Japon à Sao-Paulo – la troisième représentation nippone du continent sud-américain.

Une véritable hémorragie frappe maintenant les entreprises nippo-brésiliennes. La Banque America do Sul a perdu, en trois ans, le quart de ses employés. *« Un mouvement cependant sans conséquences graves*, dit Kohei Denda, le président de la banque, *car les difficultés économiques nous contraignaient de toute manière à une réduction de personnel. »*

PÉCULES • Ce « boom » pose d'autres problèmes. Contrairement à ce que pensaient les autorités de Tokyo, l'assimilation ne va pas de soi. Les fils des émigrants parlent peu ou pas du tout japonais, et ont perdu les usages du pays d'origine. Des « trafics » de main-d'œuvre se sont développés : *« Les premiers colons partaient à l'aventure, sur un vague contrat, sans même savoir où ils allaient travailler »*, assure Reimei Yoshioka, de la Société brésilienne de culture japonaise. Venus souvent en solitaires, ils veulent toujours amasser le plus rapidement possible un pécule et envoyer de l'argent à la famille restée au Brésil. A la Banque America do Sul, des publicités vantent le produit « Livraison express », qui permet *« à votre argent gagné au Japon d'arriver très vite et en toute sécurité au Brésil »*.

Le président de la banque reste cependant discret sur les montants récoltés, *« inférieurs, pour* [son] *établissement, au milliard de dollars »*. Mais les spécialistes estiment que les quelque 200 000 Nissei et Sansei installés au Japon envoient chaque année environ 2 milliards de dollars au Brésil. L'équivalent du solde de la balance commerciale entre le Brésil et le Japon, et le double de celui avec la France.

Peu à peu l'emploi de ces « migrants » s'est organisé. Les Japonais du Brésil ont créé à Sao-Paulo, avec l'aide du ministère du travail de Tokyo, un organisme qui diffuse des informations pratiques, offre des conseils et prend en charge certaines démarches administratives. Cette aide n'est pas dénuée d'arrière-pensées. *« La plupart des 200 000 Nippo-Brésiliens partis au Japon souhaitent revenir au Brésil à plus ou moins long terme »*, dit le consul général. Et le professeur Ninomiya précise : *« Nous devons créer des mécanismes pour récupérer nos compatriotes partis, qui ont été formés au Japon : leur expérience pourra nous être très utile à l'avenir. »* A l'évidence, la communauté japonaise de Sao-Paulo souhaite voir s'inverser, une nouvelle fois, le mouvement du balancier.

Denis Hautin-Guiraut

(1) Dans le dossier « Brésil » de la revue *Autrement*, n° 44, novembre 1982.

Colon, espoir du Panama

Suite de la page 25

La zone franche éclate dans ses coutures, et son directeur général, Jaime Ford, affiche un grand sourire de satisfaction : *« Notre chiffre d'affaires va encore progresser, pour atteindre les 10 milliards de dollars en 1993. J'en suis convaincu. »*

A ce rythme, les terrains de France-Field, actuellement en cours d'aménagement, se révèleront vite insuffisants. D'où le projet que vient d'approuver le Parlement panaméen – malgré l'opposition du président de la République et de certains secteurs économiques, – d'étendre le statut fiscal de zone franche à l'ensemble de la ville pour en faire un port franc. Comme Hongkong. Avec une différence cependant : le port asiatique exporte des produits fabriqués sur place alors que Colon est un simple point de transit pour des productions venues d'ailleurs.

DOLLARS • Ce projet de port franc émane des milieux les plus dynamiques de Colon, scandalisés de voir la ville s'enfoncer dans la misère au moment où la zone franche qu'elle abrite enregistre des profits sans précédent. *« Derrière le mur qui nous sépare de la zone, les dollars flottent dans l'air »*, ironise un jeune chômeur, affalé sur le porche d'une de ces nombreuses maisons de bois sur le point de s'écrouler, faute d'entretien depuis leur construction au tournant du siècle, lors du creusement du canal.

Le contraste est saisissant entre le luxe des installations de la zone franche et les quartiers misérables qui ont fait du centre de Colon un grand bidonville de 185 000 habitants, en majorité Noirs et chômeurs. La plupart des familles n'ont pas de revenu fixe et ne paient donc pas de loyer, mais toutes ont la télévision.

Les rues du centre-ville sont dangereuses même en plein jour, malgré les patrouilles incessantes de policiers armés de fusils automatiques : on tue pour trouver les quelques dollars nécessaires à l'achat du *crack*, la *« cocaïne du pauvre »*, qui réduit les jeunes utilisateurs à l'état de loques, errant dans les rues défoncées, entre les ordures et les égouts à ciel ouvert.

Un groupe de Colonais, réunis au sein de la Coordination des forces productives, refusent pourtant de se laisser aller au découragement. Commerçants, petits industriels, avocats, députés, ils ont décidé de sauver leur ville en menant une campagne pour la transformation de Colon en port franc. A leur tête, un personnage haut en couleur, José Rosania, soixante et onze ans, fils d'Italien, qui fut maire de la ville, député puis gouverneur, révolté par *« l'indifférence criminelle du gouvernement et des quelque cinquante familles qui dominent le pays et s'enrichissent grâce à la vente au détail, dans les magasins de la capitale, des produits sortis en contrebande de la zone franche »*.

AGE D'OR • L'avocat du groupe, Richard Sempero – peau noire, chemise blanche et nœud papillon malgré la chaleur tropicale, – s'emporte contre *« ces intérêts mesquins »* qui, à l'autre extrémité du canal, à Panama, s'opposent à la transformation de Colon en port franc. *« Ils redoutent*, dit-il, *la concurrence que nous pourrions leur faire avec l'ouverture de magasins hors taxes légaux. Pour nous, c'est une question de survie. Sans prétendre retourner à l'âge d'or des années 40 et 50, il faut attirer de nouveau les touristes et les équipages qui passent sans s'arrêter car les agences maritimes le leur déconseillent, pour des raisons de sécurité. »*

Trente-cinq bateaux par jour, en moyenne, stationnent à l'entrée du canal et attendent souvent entre douze et vingt-quatre heures. *« C'est à nous de créer les conditions favorables pour attirer cette clientèle*, reconnaît l'avocat. *Encore faudrait-il que le gouvernement y collabore en accordant à la ville le budget auquel elle a droit pour faire fonctionner les services. Nous n'avons pas les ressources suffisantes pour ramasser les ordures et on nous coupe régulièrement l'eau et l'électricité, ce qui oblige de plus en plus d'entreprises à aller s'installer ailleurs. »* Déjà, on note quelques frémissements positifs. Après des années de fermeture, l'hôtel Washington a rouvert ses portes en novembre, repeint en rose bonbon et vert pistache.

Une famille colombienne d'origine arabe, les Abuzeni, qui ont fait fortune dans l'importation de vêtements, a investi plus de 5 millions de dollars pour restaurer les quatre-vingt-quatre chambres de cet hôtel construit en 1913. *« Nous sommes pleins et nous nous préparons à recevoir les passagers d'un bateau de croisière, le premier qui fera escale ici depuis près de sept ans »*, affirme, visiblement satisfait, le jeune directeur du Washington, Hassen Abuzeni. Les projets ne manquent pas : un négociant indien veut construire un hôtel de luxe ; un riche Palestinien a un projet immobilier. Le minaret, encore inachevé, d'une nouvelle mosquée domine le quartier du front de mer, près du boulevard de Lesseps, où les communautés arabe et pakistanaise, qui ont fait fortune grâce à la zone franche, construisent de belles villas surmontées d'antennes paraboliques. Seules les autorités panaméennes ne sont pas encore convaincues que la deuxième ville du pays mérite d'être sauvée.

Bertrand de la Grange

Splendeurs passées

La promenade du Centenaire, qui traverse la ville jusqu'au bord de mer, et quelques beaux restes d'architecture coloniale ou « art déco » donnent une idée de ce que fut Colon à une autre époque. *« Une belle avenue d'abord, ombragée de palmiers, bordée des somptueux bâtiments des compagnies de navigation (...). De grands magasins, des bazars et, sur chaque seuil, des Levantins raccrochant les touristes. Enfin, au fond d'un parc planté de cocotiers, l'hôtel Washington, un perron, des colonnes, un hall immense et frais... »*

C'est Colon en 1936, vue par Georges Simenon dans un de ses premiers romans, *Quartier nègre*, sur les mésaventures d'un jeune ingénieur français au Panama qui aurait, dit-on, laissé quelques descendants là-bas après être mort dans la misère.

Née des travaux du « canal français », à la fin du siècle dernier, Colon connaît sa première dépression avec l'échec de Ferdinand de Lesseps. La reprise des travaux, à partir de 1904, sous la direction des Etats-Unis, donne à la ville un nouvel élan. L'apogée viendra cependant avec la seconde guerre mondiale lorsque les Etats-Unis installeront une base aéronavale. *« Il y avait des cabarets partout, avec des spectacles de qualité. En fait, Colon était alors un grand cabaret avec quelques rues »*, raconte un vieux nostalgique.

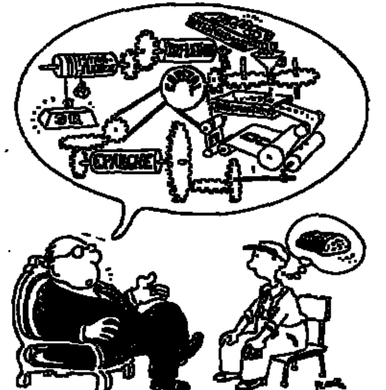
Grâce à l'ouverture de la zone franche et au flot des touristes faisant escale avant de traverser le canal sur des bateaux de croisière, la ville portuaire vécut bien jusqu'à la fin des années 60.

Un coup d'Etat militaire, en 1968, et le départ des Américains des installations situées près de Colon allaient porter un coup terrible à la ville. *« En 1980, il y avait encore douze cinémas*, rappelle l'avocat Julio Luque. *Il n'en reste plus un seul. »* La plupart ont été transformés en petits supermarchés, protégés par des grilles et des hommes en armes. *« Quant aux cinq établissements qui s'affichent comme des cabarets*, ajoute-t-il, *ce sont en fait des bordels miteux. »*

B. de la G.

DOSSIER

La transmission d'entreprise



Consécutive à l'âge, à la maladie ou au décès du capitaine, la transmission d'entreprise est une question épineuse mal traitée en France. 9 à 10 % des dépôts de bilan ont pour origine une succession mal réglée, mettant en cause 4 000 à 5 000 entreprises et au moins 50 000 emplois. Deux mille PME disparaissent chaque année faute d'avoir trouvé un repreneur. Et, compte tenu du poids des droits de succession, les PME familiales françaises, déjà faiblement dotées de fonds propres, sont fortement pénalisées dans la compétition internationale. En outre, les modalités fiscales favorisent de facto *la transmission hors du cercle familial, ce qui nuit à la survie des PME indépendantes pourtant jugées par de nombreuses instances comme le CNPF ou l'Ethic indispensables à l'équilibre de l'économie. Des affaires comme celle de Hoover qui a décidé de délocaliser une partie de son activité hors de France, mettant en cause de nombreux emplois, de même que les licenciements pratiqués par les grands groupes, parfois pour des raisons stratégiques, montrent effectivement les limites d'un tissu économique qui ne serait composé que de multinationales.*
Le problème revêt une importance économique considérable, puisque 55 000 entreprises changent de mains chaque année, dont environ 6 000 de plus de 10 salariés. Sans changement structurel important, il se posera avec une acuité croissante dans les années à venir car la génération des chefs d'entreprise de l'après-guerre arrive aujourd'hui à la retraite. Selon le rapport de l'Institut du commerce et de la consommation, le quart des 40 000 entreprises employant de 50 à 1 000 salariés devra changer de propriétaire au cours des dix prochaines années.
Les prises de position en faveur d'une modification de la loi jugée archaïque se sont multipliées ces dernières années. Une association pour la pérennité de l'entreprise est même née en 1992. Reste que, jusqu'à présent, Bercy a toujours fait la sourde oreille. Seuls des aménagements ne changeant rien au fond du problème – issus notamment de la loi Chavannes de 1987 – ont jusqu'à présent été apportés.

Dossier préparé par Catherine Lévi

Quel contexte juridique et fiscal ?

■ Retraite, maladie, décès du dirigeant : à l'occasion de l'un de ces trois événements intervient la transmission qui fait passer les biens immobiliers, le fonds de commerce et le capital dans les mains du successeur familial, d'un acquéreur extérieur ou des salariés de l'entreprise. D'après les estimations du Crédit d'équipement des PME, la moitié environ des PME d'au moins 10 salariés sont *transmises dans le cadre familial et, pour* l'autre moitié, rachetées par des repre*neurs extérieurs ou cédées à leurs salariés.*

Les modalités de la transmission sont différentes selon la nature de l'acquéreur, mais l'impôt pénalise la succession familiale. Dans ce dernier cas, les droits (à la charge de l'acquéreur) s'élèvent par tranches jusqu'à 40 % de la valeur de l'entreprise, et, plus celle-ci est prospère, plus elle est lourdement taxée. Rappelons que la loi de finances de 1984 a fait passer le taux d'imposition maximum de 20 % à 40 %. *A contrario*, en vendant hors du cercle familial, le chef d'entreprise est soumis à l'impôt *sur les plus-values, dont* le taux ne dépasse pas 18,1 %. Quant à l'*acheteur, il n'est que très modérément* taxé sur l'achat des actions ou des parts sociales de l'entreprise (jusqu'à 4,80 %). Par contre, il paye des droits importants sur les immeubles (jusqu'à 18,20 %) et le fonds de commerce (jusqu'à 14,20 %). La fiscalité diffère selon qu'il s'agit de la transmission d'une entreprise ou d'un fonds de commerce.

D'autre part, selon le droit français, un chef d'entreprise doit indemniser chacun de ses enfants sans faire de différence. Par exemple, si deux frères héritent d'un patrimoine d'une valeur de 5 millions de francs et que l'un ne souhaite pas rester dans l'entreprise familiale, l'autre, futur dirigeant, devra lui verser 2,5 *millions de francs.*

Compte tenu d'une imposition de 20 %, il déboursera au total environ 3 millions de francs pour indemniser son frère et l'Etat.

Une étude réalisée en 1992 par l'Association pour la pérennité de l'entreprise montre que les droits de transmission français sont parmi les plus élevés de la Communauté européenne et bénéficient d'aménagements fiscaux nettement moins favorables. Ainsi, le coût d'une transmission familiale est jugé deux fois plus élevé en France qu'en Grande-Bretagne. ■

Quelles difficultés ?

■ La transmission d'entreprise est un véritable parcours du combattant qui exige une grande préparation humaine, juridique et fiscale. Pour passer le témoin en douceur, bénéficier de conditions fiscales plus avantageuses et permettre la survie de l'entreprise en cas de décès accidentel, le dirigeant a tout intérêt à envisager sa succession bien avant son départ.

C'est, par exemple, le cas de Jean Stalaven, qui cherchait depuis des *années une issue fiscale pour* assurer la pérennité de sa belle affaire de salaison dans la sphère familiale. Il s'en est finalement tiré en construisant en 1988 un montage associant une donation-partage et l'instauration d'une holding familiale. Mais la personnalité du dirigeant, la configuration familiale optimale vis-à-vis du droit et la bonne santé financière de l'entreprise font de cette succession un cas relativement exceptionnel.

Au moins la moitié des chefs d'en*treprise ne préparent pas – ou mal –* leur succession. Le montant élevé de l'*imposition fiscale et les raisons psy*chologiques profondes (refus de l'inutilité sociale et de la perte de pouvoir) les incitent même à retarder la transmission au-delà de l'échéance normale.

Pour payer les droits de succession, les entreprises familiales piochent considérablement dans leur trésorerie, affaiblissant ainsi leurs fonds propres et donc leur capacité d'investissement.

Elles sont également conduites à réaliser des montages juridiques et financiers compliqués et pas toujours solides, au demeurant coûteux compte tenu de l'implication de nombreux spécialistes (juristes, banquiers, etc.). Tout en gardant une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

En effet, comme l'évaluation du patrimoine est faite le jour du décès ou de la donation, elles peuvent rencontrer des difficultés financières supplémentaires en cas de baisse d'activité, jamais exceptionnelles dans les mois suivant le départ du dirigeant et en période de crise. *« Jusqu'en 1984, les entreprises s'en tiraient plus ou moins car, comme certains titres étaient encore au porteur, elles pouvaient transférer discrètement une partie de leur patrimoine »*, reconnaît un juriste de la profession. ■

Quelle décision ?

■ Le casse-tête du successeur est réel. Quand le dirigeant ne souhaite pas réaliser une simple opération financière, il se demande légitimement qui sera le mieux placé pour assurer la pérennité de l'entreprise. Spontanément, son choix se porte sur ses héritiers naturels, mais ces derniers, quand ils existent, n'ont pas nécessairement *la compétence ou l'envie* de reprendre l'entreprise familiale.

Dans ce cas, il cherche une entreprise susceptible de développer son affaire en *préservant* sa culture, ou fait appel à un manager extérieur pour prendre la relève, ou encore l'entreprise est reprise par ses salariés.

> **“Les conditions juridiques et fiscales actuelles de la transmission d'entreprise maintiennent les entreprises françaises en état de sous-compétitivité par rapport aux *autres pays de la Communauté.*”**
>
> Pierre Berger
> président de la commission « transmission » de l'Ethic.

Mais, dans de nombreux cas, le problème du choix ne se pose pas. Lorsque le poids des droits de succession (comme souvent pour les « belles PME ») fait que *les actionnaires familiaux doivent perdre* la majorité du capital ou déséquilibrer fortement la trésorerie pour les payer, le dirigeant peut préférer vendre à un acquéreur extérieur, généralement un grand groupe. Compte tenu que les conditions fiscales d'une telle transmission sont plus avantageuses, il dédommagera ainsi largement ses enfants, voire placera le montant de sa vente à un taux d'intérêt élevé. Ainsi, alors qu'il y a dix ans encore la transmission se faisait huit fois sur dix dans le cadre familial, aujourd'hui, elle représente tout juste la moitié des cas. ■

Quelles conséquences ?

■ Les conséquences du manque de préparation des dirigeants conjugué à une juridiction complexe et au poids de la fiscalité sont loin d'être négligeables sur le plan économique. Patron parti sans laisser de consigne, querelles entre actionnaires familiaux, difficultés de trésorerie, etc., les mauvaises transmissions *sont à l'origine de 10 % des défaillances* d'entreprises. De nombreuses affaires *disparaissent chaque* année faute d'avoir trouvé un successeur. Jusqu'à présent, ce dernier phénomène concernait en priorité certaines micro-entreprises artisanales ne suscitant ni l'intérêt de repreneurs extérieurs ni des successeurs familiaux tant pour des questions financières (les fonds de commerce sont notamment lourdement taxés) que d'activité à proprement parler. Mais la crise pose aujourd'hui le problème des entreprises plus importantes à la recherche d'un acquéreur extérieur. Par exemple, *la Cégos Ingénierie financière estime que* le marché des cessions-acquisitions (dont *font partie les transmissions*) a globalement diminué de 30 % et qu'il faut au *moins un an pour trouver un acquéreur*, là où il fallait six mois quelque temps plus tôt.

Beaucoup de dirigeants retardent jusqu'au dernier moment la transmission. Compte tenu de la progressivité rapide de l'imposition, d'autres freinent même le développement de leur affaire pour ne pas avoir le sentiment de « travailler pour l'Etat ».

En pénalisant fortement les entreprises françaises qui veulent transmettre leur patrimoine dans le cadre familial, *différentes instances, dont le CNPF* et l'association Ethic, estiment que le sys*tème juridico-fiscal porte atteinte au* capitalisme familial et favorise la *concentration et l'effilochage du tissu* industriel dépouillé de PME fortes comme en Allemagne. D'autres, comme l'Association pour la pérennité de l'entreprise, mettent l'accent sur la perte de compétitivité des PME françaises sur l'échiquier international compte tenu des écarts de fiscalité (*voir tableau*).

Les différentes organisations patronales planchent actuellement sur des propositions de réforme visant à accorder la neutralité de la fiscalité selon les différents modes de transmission assortie d'engagements familiaux de développement de l'entreprise. ■

LEXIQUE

TRANSMISSION A TITRE GRATUIT. – *Elle intervient dans le cadre* familial soit par succession après le décès de l'entrepreneur, soit par donation du vivant de l'entrepreneur. Pour une succession en ligne directe, les droits s'échelonnent entre 5 % et 40 % en fonction de la valeur du patrimoine.

DONATION-PARTAGE. – A l'occasion d'une donation entre plusieurs enfants, dite donation-partage, les droits sont réduits de 25 % si le cédant a moins de soixante-cinq ans. *Celle-ci* peut être étendue à une tierce personne.

TRANSMISSION A TITRE ONEREUX. – Dans ce cas, le cédant vend son *patrimoine à un tiers qui paye* des droits d'enregistrement sur les immeubles (jusqu'à 11,40 %), le fonds de commerce (jusqu'à 14,20 %) et les droits sociaux (jusqu'à 4,80 %). De son côté, si le cédant réalise une plus-value, il est soumis à l'impôt sur le revenu au taux de 17 %. D'autre part, si le montant de sa vente dépasse 4,390 millions de francs, il doit également payer l'impôt sur la fortune.

FIDUCIE. – Il s'agit d'un moyen juridique *bien connu des pays anglo-saxons* qui permettrait de transférer une entreprise à un tiers pour qu'il la gère, ici, au mieux des intérêts des héritiers naturels, moyennant rémunération. La formule présente tout son intérêt, notamment en cas de désaccord familial. Evoquée par le député Jacques Roger-Machart dans son rapport, la *formule* se heurte encore à des obstacles juridiques et fiscaux.

PROTOCOLE FAMILIAL. – Egalement désigné sous l'appellation de pacte de famille, ce protocole, sans valeur juridique, définit les rapports entreprise-famille à l'occasion d'une succession pour aider les successeurs à se mettre d'accord sur des engagements précis.

Le capitalisme familial français pénalisé

Part du profit accaparé par la transmission (en moyenne sur sept ans)*

	Successions	Donations
France	62 %	48 %/54 % (1)
Grande-Bretagne	30 %	4,8 %
Allemagne	17 %	17 %
Belgique	42 %	0 %
Italie	33 %	33 %

(1) Selon que le donateur a moins ou plus de soixante-cinq ans.

* Cas d'une entreprise ayant un chiffre d'affaires de 50 millions de francs, un bénéfice de 2 millions de francs, et une valeur de transaction de 14,8 millions de francs (selon l'évaluation fiscale).

Source : Association pour la pérennité de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

Technique et pratique :

■ *Transmissions et cessions d'entreprises*, de Bernard Le Court, Encyclopédie Delmas pour la Vie des Affaires, Editions Delmas, janvier 1990, 231 p., 256 F.

■ *La Transmission d'entreprise*, de Bernard Cendrier, Nathan Entreprise, février 1993, 224 p., 178 F.

■ *La Transmission des entreprises, la réponse des praticiens*, de Pierre Berger et Jean-Albert Latxague, Fidal Editions Nouvelles Editions fiduciaires, 307 p., troisième trimestre 1990 (nouvelle édition en avril 1993), 220 F.

■ *Préparer la transmission de son entreprise, méthodologie et guide pratique*, Agence nationale pour la création d'entreprises, 196 p., septembre 1989, 250 F.

Documents de réflexion :

■ Deux rapports de l'Assemblée nationale : Hollande sur *la Fiscalité du patrimoine* (juin 1990) et Roger-Machart sur *la Transmission des entreprises* (juillet 1991).

■ *Fiscalité et transmission des entreprises*, travaux conduits par Jean-Louis Descours, Institut du commerce et de la consommation, août 1991, 80 p.

■ *La Transmission d'entreprise*, Crédit d'équipement des PME, services des études, septembre 1990, 32 p.

A-T-ON COUPÉ LES AILES AU RES ?

Les aménagements de la loi de finances de 1992 *portent un coup certain* au RES, dispositif créé en 1984 pour permettre aux salariés ou aux cadres de reprendre leur entreprise, notamment à l'occasion de sa transmission. Du moins pour le rachat des belles affaires.

Jusqu'à fin 1991, le principe était le suivant : le personnel constituait un holding (à hauteur de 50 % à 95 % du capital) qui rachetait l'entreprise grâce à ses fonds propres et des emprunts bancaires remboursés avec les futurs bénéfices. Il se voyait également octroyer un crédit d'impôt assis sur les intérêts desdits emprunts d'environ 34 %. Or, la loi de *finances de 1992 a supprimé ce crédit* d'impôt. La seule solution pour en bénéficier consiste *maintenant* à se placer dans le régime de l'intégration fiscale, ce qui veut dire *détenir au moins* 95 % de la société. De facto, l'endettement exigé devient prohibitif, ce que ne manque pas de critiquer le CNPF. De plus, si les PME sont cotées en Bourse, l'actionnariat étant plus ou moins diffus, il devient quasiment impossible de récupérer 95 % des titres.

Le carcan de l'endettement se resserre donc, *limitant l'intérêt de la* formule qui jusqu'à présent butait déjà sur *les difficultés de financement*. Par exemple, Darty qui avait dû s'endetter sur dix ans pour 5 milliards de francs, *peinait* pour rembourser son emprunt. L'entreprise vient d'ailleurs d'être rachetée par le groupe anglais Kingfisher.

> **“La transmission d'une entreprise familiale est une mission quasiment impossible qui rapporte peu à l'Etat et coûte cher au contribuable.”**
>
> Bernard Monassier
> *notaire.*

D'autres RES se sont traduites par un dépôt de bilan, dont les bateaux Jeanneau ou l'entreprise d'informatique SMT Goupil. Quant à Pier Import, ses salariés ont dû revendre leur commerce aux meubles Darnal. *Pour* mémoire, 400 à 500 opérations de type RES ont été menées jusqu'à présent en France.

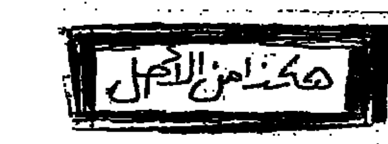
HÉRITAGES INÉGALITAIRES

Les successions individuelles en France sont rarement inégalitaires (c'est-à-dire avantagent un ou plusieurs héritiers au détriment d'autres) : 7 % seulement en moyenne, selon une étude *publiée dans le numéro de juillet-août* 1992 d'*Economie et statistique*, la revue de l'INSEE. Mais lorsque l'héritage comporte des actifs professionnels, la proportion est bien plus élevée : elle atteint 18 %. C'est souvent, en effet, un seul des enfants qui reprend l'entreprise ou l'exploitation familiale, quitte pour lui à « dédommager » ses frères et sœurs.

La proportion de successions « inégalitaires » augmente aussi avec le montant de l'héritage : en 1987, elle s'élevait à 31,7 % quand celui-ci était d'un montant égal ou supérieur à 5 millions de francs.

C'est le plus souvent à travers des donations faites avant le décès que s'exerce cette inégalité : par exemple, un commerçant *fait donation* de son vivant d'un fonds de commerce, ou transmet la *propriété de l'immeuble en s'en réservant* l'usufruit. Mais l'inégalité des successions est limitée par les dispositions légales qui réservent aux enfants une part de la succession et par la fiscalité : alors qu'aux Etats-Unis c'est la succession dans son ensemble qui est taxée, en France, c'est la part reçue par chaque héritier. Cela encourage la division : concentrer l'héritage sur *un seul* augmente l'impôt payé puisqu'il y a un abattement sur chaque part héritée.

G. H.



Une nouvelle règle pour les banques

Ratio Cooke : le pour et le contre

**Depuis le 1er janvier 1993, la règle prudentielle que les Français appellent ratio Cooke et les Anglo-Saxons *capital adequacy ratio* est devenue obligatoire.
Ce ratio, résultat d'un consensus entre grandes puissances économiques, s'applique à toutes les banques ayant des activités internationales. Une nouvelle contrainte controversée *qui va augmenter le coût du crédit.***

par CLAUDE DUFLOUX
et LAURENT MARGULICI (*)

LE principe du ratio Cooke – du nom de Peter Cooke, directeur à la Banque d'Angleterre et président du comité de la Banque des règlements internationaux, qui l'a élaboré en 1988 – est simple. Il vise à contraindre les banques à la prudence à l'égard de leurs emprunteurs ; elles doivent avoir les moyens d'en assumer les risques, c'est-à-dire avoir suffisamment de capitaux pour respecter un rapport minimal entre leurs fonds propres et leurs crédits, *pondérés par un coefficient d'autant plus élevé que* l'emprunteur est considéré risqué. La norme à respecter depuis le début de 1993 s'établit ainsi : fonds propres et assimilés supérieurs ou égaux à 8 % des crédits pondérés ; autrement dit, les engagements affectés d'un certain coefficient de risque ne peuvent pas dépasser 12,5 fois les fonds propres (1). Logique dans son élaboration, le ratio Cooke présente des inconvénients et des avantages. Les inconvénients sont de quatre ordres : conçu dans un contexte économique différent d'aujourd'hui ; susceptible de freiner les crédits ; faussant la concurrence ; ne permettant pas des comparaisons entre banques comme on l'espérait. Reprenons ces quatre aspects.

Le ratio prudentiel a été conçu pendant les années 1986-1988, dans un contexte économique favorable et avec une demande de crédits explosive. La prudence apparaissait alors nécessaire et supportable pour la plupart des banques. Depuis, la situation s'est dégradée dans de nombreux secteurs d'activité, et la pondération des risques telle que prévue par ce ratio est devenue quelque peu anachronique. Ainsi, les prêts hypothécaires sont *considérés comme un risque moyen (ils n'entrent* dans le ratio que pour 50 % de leur montant), alors que la crise de l'immobilier devient préoccupante. Dans le même esprit, une pondération de 20 % pour les prêts aux municipalités paraît peu logique devant *le risque de défaillance aujourd'hui bien réel* de celles-ci. Inversement, on tient compte de 100 % des crédits aux entreprises, qu'il s'agisse de la solide multinationale ou de la PME chancelante. Un crédit pour une société ayant obtenu un AAA de la célèbre société de rating Moody's ne mérite-t-il pas un meilleur traitement qu'un crédit octroyé à la Banque centrale du Nicaragua, dont la pondération prévue pour ce type d'emprunteur estime le risque à zéro ?

Fausse transparence

Dans le contexte actuel, les banques auront bien du mal à accroître leur rentabilité et/ou à recourir au marché boursier. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder leurs résultats récents. Ne seraient-elles pas, dès lors, tentées de limiter leur offre de *crédit, ce qui serait particulièrement néfaste lorsque* l'activité économique aura des velléités de reprise ? Il ne faut pas se leurrer : si les banques répondent aujourd'hui aux exigences du ratio Cooke, cela provient en partie de la faible progression de leurs crédits. En France, cette progression est passée de 18 % début 1990 à 4,9 % en 1992. Les banques américaines ont récemment été accusées d'un *credit crunch* (littéralement : écrasement du crédit) étranglant l'investissement ; *elles se sont disculpées* en démontrant que celui-ci provenait aussi d'une demande quasi inexistante et de risques démesurés.

Troisièmement, le ratio Cooke est discriminatoire. Il favorise les banques les mieux capitalisées et leur confère un potentiel d'octroi de créances, tandis que les banques nationalisées ont davantage de difficultés à augmenter leur capital. Il ouvre aussi une concurrence *déloyale de la part d'entreprises ou* organismes divers – des *non-bank banks*, comme disent les Américains – non soumis à la contrainte du ratio de fonds propres, tels que les distributeurs, les caisses d'épargne, les postes.

Enfin, la complexité des montages employés pour obtenir des fonds propres rend leur structure peu transparente. Il y a du travail pour les analystes financiers chargés de démêler les vrais fonds propres de ceux qui sont concoctés pour les besoins de la cause. La comparaison des institutions sur un critère commun ne semble donc pas aussi évidente qu'on l'avait cru, et les aléas de la conjoncture risquent de remettre constamment en cause les ratios atteints parfois avec difficulté.

A côté de ces inconvénients, les avantages sont aussi nombreux. Le ratio contraint les banques à plus de discipline et de rationalité, à nuancer une concurrence qui pourrait s'avérer désastreuse, à *donner plus de sécurité aux déposants. L'impératif* de rentabilité a fait prendre conscience à ces institutions que la course aux parts de marché et à la taille du bilan était absurde ; l'expansion démesurée finit par engendrer de mauvais risques, alors que les économies d'échelle sont à peu près inexistantes dans ce secteur.

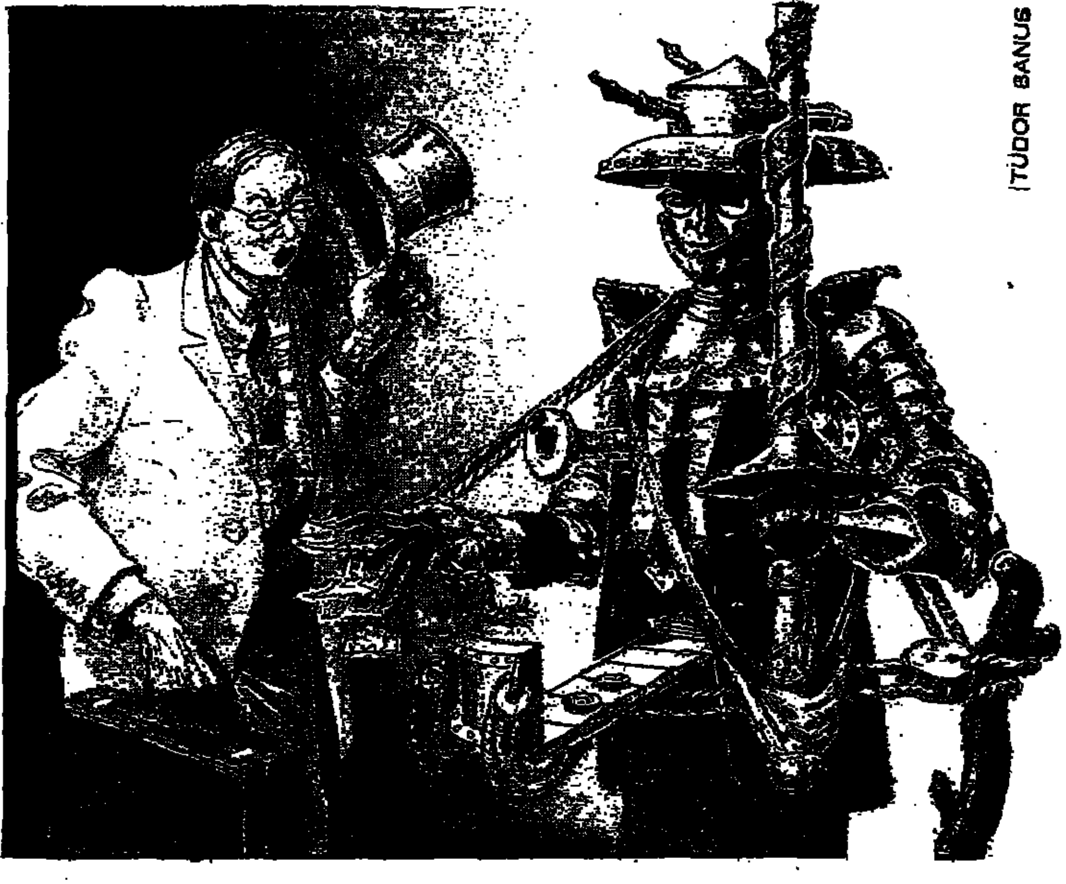
Le ratio Cooke va incontestablement obliger les banques commerciales à repenser leur activité : le crédit ne sera plus ce qu'il était ; la tendance sera de *développer la prestation de services payants.* Dans le premier cas, une banque ne pourra plus octroyer des crédits que dans la mesure où elle dispose des fonds propres correspondants, qui, s'ils proviennent d'investisseurs extérieurs, seront rémunérés. Les intérêts produits par les crédits doivent donc désormais couvrir – outre le coût des ressources, les frais généraux et les provisions pour risques, – la rémunération de ces fonds. On peut estimer, en première approximation, que le complément d'intérêt nécessaire est de 0,60 à 1,20 % pour un prêt aux entreprises. Pour une marge d'intérêt (différence entre le produit des crédits et le coût des ressources) qui est aujourd'hui de l'ordre de 4 à 5 %, *ce complément est loin d'être négligeable.* Le prix des crédits et la sélectivité dans leur octroi s'en trouvent augmentés.

Il s'ensuit que les banques ont à rechercher d'autres gisements de rentabilité pour nourrir leurs fonds propres. *Elles vont désormais privilégier la* prestation de services produisant des commissions, ce qui explique le développement d'activités nouvelles telles que la « bancassurance », les opérations de marché, la banque d'affaires, la gestion de patrimoine, les OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières, comme les SICAV)...

Dans les décennies 70 et 80 les grandes banques commerciales ont parfois pris de trop grands risques. Pensons aux quelque 600 ou 700 milliards de dollars de crédits financiers aux pays en développement et à la crise qui en est résultée à partir de 1982. Ces mêmes banques se sont ensuite lancées dans des opérations souvent aléatoires avec *l'ouverture de ce qu'on a appelé les salles de marché,* où se traitent les « swaps », les options, les contrats à terme d'instruments financiers... Les ratios prudentiels incitent à un meilleur contrôle des *risques,* ce qui est bénéfique ; *mais encore faut-il* espérer que les banques continueront dans une limite raisonnable à jouer leur rôle, c'est-à-dire... à prendre des risques calculés. Sinon, c'est l'activité bancaire classique elle-même qui disparaît !

(*) Claude Dufloux est professeur au CNAM et à l'EDHEC, Laurent Margulici est administrateur de banque.

(1) Ce ratio concernant les grandes banques internationales a été repris avec quelques modifications par la Commission européenne en 1989, sous le nom de ratio européen de solvabilité (RES), et s'applique, à partir de la même date, à l'ensemble des banques de la CEE.


TUDOR BANUS

LIVRES

Aux sources du calcul économique

Le dernier écrit d'un des plus grands esprits du siècle apporte des interrogations sur la pensée scientifique et sur la rationalité économique

L'ORDINATEUR ET LE CERVEAU
de John von Neumann
suivi de
LES MACHINES MOLLES DE VON NEUMANN
de Dominique Pignon.
La Découverte, « Textes à l'appui », 131 pages, 95 F.

UN texte du mathématicien von Neumann (1903-1957) doit être lu avec attention et une pointe de révérence. Aux économistes, von Neumann a ouvert trois voies de recherches.

Il a fondé (après Ramsey) la croissance optimale. Son modèle inspire tant les marxistes que les libéraux. Avec l'économiste Morgenstern, il a reformulé la vieille question de la mesure de l'utilité, *chère à des auteurs comme* Maurice Allais. Enfin, il a créé la théorie des jeux (le théorème du « minimax » est de 1928), qui connaît une spectaculaire expansion aujourd'hui.

Ces petites 80 pages, difficiles, fascinantes, purement scientifiques, sont les dernières du savant. Elles ne sont pas « grand public ». Mais si le lecteur n'est pas à l'aise avec von Neumann, il le sera avec le commentateur, Dominique Pignon. Pour comprendre pourquoi le père de la bombe atomique (avec d'autres) et de l'ordinateur (seul) écrit cette sorte de testament, et pour faire prendre au lecteur le risque d'une lecture, un mot sur la vie d'un homme génial.

LOGIQUE ● Pourquoi l'image moderne du savant est-elle Einstein et non von Neumann ? Mystère. Peut-être parce que le génie de von Neumann avait quelque chose de monstrueux. Von Neumann était un calculateur prodige. Doué d'une mémoire absolue, notamment visuelle, sa connaissance était universelle. Il sut le grec à six ans et la théorie des fonctions de Borel à douze. Disciple de Hilbert à Göttingen, il fuit le nazisme et devint professeur de mathématiques à Princeton à partir de 1933.

Von Neumann a puisé son invention de l'ordinateur dans ses recherches de logique. Il a frayé la voie à Gödel. Gödel établit l'impossibilité de démontrer la non-contradiction d'une théorie par les axiomes de la théorie von Neumann, n'en conserva pas moins son goût pour l'axiomatique et axiomatisa la mécanique quantique. Enfin, il se passionna aussi pour les travaux de Turing et les machines « intelligentes ».

Voilà donc qui est von Neumann : un mathématicien engagé dans la plus haute réflexion sur la *cohérence des mathématiques*, et donc sur les opérations élémentaires de la pensée, et un fervent d'automates qui inventa les calculateurs électroniques, la programmation hiérarchique et codée, et la distinction *software-hardware*. Et maintenant, plongeons dans le texte.

PROFONDEUR ● Von Neumann nous prévient qu'*« une étude mathématique plus approfondie du système nerveux (...) pourrait même changer notre façon de voir les mathématiques et la logique elle-même »*. Dans un premier chapitre, il décrit l'ordinateur et introduit la notion de *« profondeur arithmétique »*, liée à la précision des machines. Puis il explore, tout aussi minutieusement, le cerveau. Vingt-cinq ans après, le lecteur sera surpris par des intuitions fulgurantes, tant dans le domaine de l'informatique (le développement d'ordinateurs massivement parallèles) que de la biologie moléculaire. Mais peut-être sera-t-il déçu par tant de minutie... Patience.

Von Neumann s'interroge enfin sur la *« profondeur arithmétique »* du cerveau. Etant donné que celui-ci, envisagé comme ordinateur, n'est absolument pas équipé pour traiter des opérations extraordinairement complexes que, néanmoins, *il traite, la conclusion s'impose* : le langage « informatique » du cerveau n'est pas le langage « informatique » de l'ordinateur. Le savant entrevoit alors un langage statistique. Il introduit la notion de *profondeur logique* : *« Le système nerveux utiliserait donc un système de notations radicalement différent de ceux auxquels nous sommes accoutumés avec l'arithmétique usuelle et les mathématiques... On a échangé une détérioration de l'arithmétique contre une amélioration de la logique. »*

Les structures logiques du cerveau sont différentes de celles auxquelles nous sommes accoutumés en logique et en mathématique. *« Quand nous parlons des mathématiques, nous sommes peut-être en train de parler d'un langage secondaire, bâti sur le langage premier réellement utilisé par le système nerveux central. Ainsi les formes extérieures visibles de nos mathématiques ne sont-elles absolument pas pertinentes pour évaluer quels sont les véritables langages mathématiques et logiques utilisées par le système nerveux central »* (c'est von Neumann qui souligne).

Interprétons *a minima* cette phrase comme un refus de la métaphore de l'ordinateur. Qu'appellerait-on, dès lors, penser ? Certainement pas calculer. Et nous voilà pour conclure dans l'économie.

Comme Dominique Pignon le souligne dans sa très intéressante postface, la division du travail décrite par Adam Smith n'est qu'une *« axiomatisation des gestes et de leur articulation avec des machines visant à maîtriser la simulation du travail manuel pour lui substituer le travail des machines »*. Le corps comme machine, c'est Adam Smith plus le métier à tisser de Jacquard, déjà programmable. Le cerveau comme ordinateur, c'est la microéconomie de Becker plus le micro-ordinateur.

Conclusion (la nôtre) très provisoire et très matérialiste : la production économique est historique et industrielle, et le calcul économique n'est qu'un épisode de l'interprétation de la rationalité des hommes. Ce n'est pas diminuer la science économique que dire cela, *aux termes d'un texte fondamental* sur le langage. Surtout lorsqu'un mathématicien de génie replace dans la contingence physique son propre langage, la mathématique, perpétuellement tentée d'accéder à une autonomie toute platonicienne. Disons « hilbertienne », pour renvoyer von Neumann au paradis des mathématiciens.

Bernard Maris

NOTES DE LECTURE

ECOLOGIE POLITIQUE
N°3-4, automne 1992.
La Découverte.
230 pages, 110 F.

Voici la troisième livraison de la revue publiée par Jean-Pierre Déléage. Le ton reste vif... et vert. Aucun des articles, interviews, reportages ou comptes rendus ne laisse indifférent.

Plat de résistance : un article *de John Stewart*, « Science et politique. Le cas des sciences cognitives ». C'est un retour sur la relation entre recherche scientifique et milieu social, déjà évoquée dans les deux premiers numéros d'*Ecologie politique*, et sur les questions connexes de *« la neutralité de la science »* et de *« l'illusion de l'objectivisme »*. A partir de la critique (le mot est faible) faite par Einstein des implications philosophiques de la mécanique quantique, est envisagée la production sociale de la connaissance.

Ce qui nous conduit à l'édito de Jean-Paul Deléage (« Rio, Heidelberg, Maastricht ») très sévère, on l'imagine, à l'égard des *« autruches »* de Heidelberg. L'appel de Heidelberg, cité *in extenso*, qui exige une nature *« au service de l'humanité »*, dévoile selon la philosophe Edith Perstunski *« un obstacle épistémologique majeur (...) et un manque de lucidité à l'égard des errements d'une religion de la science »*. En revanche, le bilan de Rio présenté par Jean Chesneaux est satisfaisant. Satisfaisantes aussi les implications écologiques de Maastricht évoquées par Thierry *Lavoux*.

A propos de l'impôt vert, Jorge Riechmann évoque *« l'incommensurabilité en économie »*. Où l'on voit que la vieille question de la valeur, trop vite enterrée par l'économie moderne, renaît de ses cendres ! On notera pour terminer une forte réflexion de Denis Pelletier, « Les chrétiens et l'écologie », et un sujet original évoqué par Brinda Rao : « Les représentations des femmes et de la nature dans les sciences sociales ». Du vif et du vert donc, de la réflexion, pas une goutte d'obscurantisme, mais une pincée de romantisme. Qui s'en plaindra ?

B. Ma.

LES NOUVEAUX CONDOTTIERES
de Christine Kerdellant
Calmann-Lévy, 338 pages.
120 F.

Vite fait, vite lu, cet alignement de *success stories* n'a d'intérêt que par le choix des personnages décrits. Aux habituels patrons « médiatiques » – François Pinault, Vincent Bolloré et Bernard Arnault, – Christine Kerdellant a en effet choisi d'ajouter des presque inconnus aux dents longues et à la réussite fulgurante – Gilles Vielly, Michel Coencas, Alain Mallart, etc. – dont on ignorait jusqu'ici le parcours. Quant à trouver, comme l'auteur tente de le faire avec mérite, un fil conducteur original à cette galerie de portraits, c'est une autre affaire.

Car les « nouveaux condottieres » n'ont rien de « nouveau », et leur histoire est vieille comme le capitalisme. C'est celle de tous les autodidactes qui ont réussi, « à la force du poignet » et sans s'embar*rasser de scrupules, à faire leur* chemin dans le monde impitoyable des affaires. En 1850, Rockefeller déjà...

V. M.

LA RÉVOLUTION INFORMATIONNELLE
de Jean Lojkine.
PUF, 302 pages, 198 F.

Ce monde en expansion qu'est devenue l'information a un pouvoir d'attraction considérable. Précisément parce que ses limites reculent constamment et que les analystes s'y plongent avec délices, presque sûrs de s'alimenter chaque fois à *des sources fraîches. Presque... Car,* enfin, le nombre de discours que l'on tient sur le sujet est tel qu'il commence à devenir répétitif. Si bien que le jeu consiste aujourd'hui à chercher à travers les pages d'un livre sur le sujet celles qui rendent une petite musique nouvelle.

Ainsi, Jean Lojkine « découvre » après tant d'autres la révolution informationnelle, mais souligne, ce qui est moins courant, que sa richesse réside non pas dans la propriété des idées mais dans leur mise en commun et dans la transparence des débats.

Surtout, il prend position contre les tenants de la société postindustrielle. Il n'y a pas de substitution de l'information à la production dans l'activité économique, estime-t-il. **P. D.**

C O N J O N C T U R E

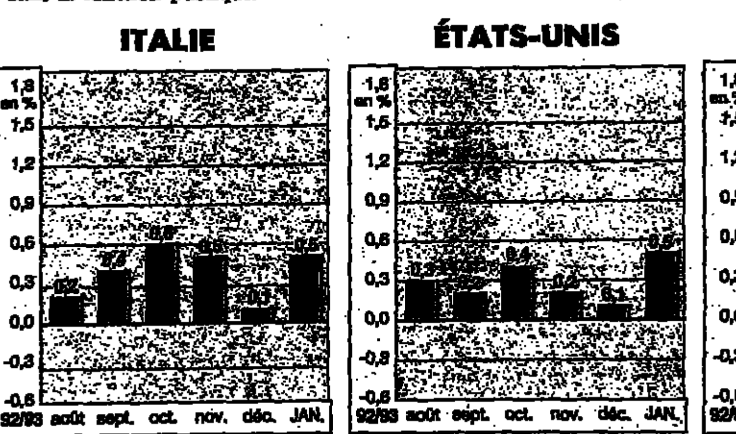
INDICATEUR • Les prix

Austérité

L'INFLATION continue de se ralentir en Europe. En janvier 1993, la hausse des prix à la consommation a atteint 3,5 % l'an dans la CEE. C'est la progression la plus faible depuis la mi-1988, malgré le mauvais chiffre de l'Allemagne (+1,13), dû à l'augmentation du taux de la TVA en janvier, et malgré une remontée de l'indice français – pour lequel l'INSEE a introduit un nouveau mode de calcul (voir « le Monde de l'économie » du 9 février et *le Monde* daté 28 février-1er mars). A l'origine de ce résultat : la récession, et notamment ses effets d'austérité sur les salaires, qui frappent peu à peu l'ensemble des pays de la Communauté.

Ce phénomène est-il passager ? Probablement pas. En *premier* lieu parce que la dégradation de l'emploi ne semble pas devoir s'interrompre rapidement ; le gonflement du nombre des chômeurs pèsera encore un *peu plus sur la hausse des rémunérations.* En second lieu parce que les dérapages budgétaires des deux dernières années multiplient les restric*tions de la part des Etats* et se soldent un peu partout par des réductions d'emploi et des limitations salariales dans la fonction publique.

Après un ralentissement des gains de pouvoir d'achat, c'est sans doute à des pertes nettes que l'on *assistera au cours des prochains mois* dans la plupart des grands pays européens ; en Allemagne, le calendrier de *remise à niveau des salaires* à l'Est pourrait être différé de plusieurs trimestres. Aux Etats-Unis, malgré la confirmation de la reprise conjonc*turelle*, les perspectives salariales sont loin d'être meilleures. Le taux de salaire horaire réel du secteur privé a baissé de plus de 1 % en 1992 et Bill Clinton vient d'annoncer le gel des rémunérations de la fonction publique pendant un an. Probablement satisfaisantes en matière d'inflation, ces évolutions récentes n'en sont que plus préoccupantes en matière d'évolution de la demande des ménages.



Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf Etats-Unis.

RÉGION • L'Amérique du Nord

Haro sur les déficits !

AUX Etats-Unis et au Canada, les signes de redressement de l'activité perceptibles dès le printemps 1991 se sont multipliés, conduisant, mais seulement fin 1992, à ne plus douter de la réalité de la reprise ; au Mexique, les autorités se sont efforcées de reprendre le contrôle de leur économie afin d'enrayer une dégradation spectaculaire et inquiétante des soldes extérieurs. En ce début d'année, l'Amérique du Nord semble bien placée pour connaître une croissance relativement soutenue en 1993, plus forte que celle de l'OCDE en moyenne.

Aux Etats-Unis, la perception de la *situation économique* s'est transformée depuis le 3 novembre dernier, *date de la première victoire* d'un candidat démocrate aux *élections présidentielles* depuis 1976. La croissance s'est *accélérée à partir de l'été dernier* dans un climat amélioré, comme *en témoignent le redressement* des indices de confiance des ménages *établis par le Conference Board et* par l'Université du Michigan et les *intentions* d'investissement des chefs d'entreprise pour 1993. La *progression* du PIB, qui était restée limitée à 1-1,5 % l'an depuis mars 1991, date de la fin de la récession confirmée par le National Bureau of Economic Research (NBER), a atteint un rythme annuel de l'ordre de 3,5 % au cours du second semestre.

Les statistiques conjoncturelles les plus récentes confirment, dans leur grande majorité, un prolongement, voire une accélération de la croissance. Ainsi, le NAPM, indice des directeurs d'achat, s'est inscrit à 58 en janvier 1993, niveau que l'on peut associer à une augmentation instantanée du PIB de 4,5 %. De même, la hausse de 1,9 % de l'indicateur avancé en décembre 1992, supposé préfigurer l'évolution de l'activité, est la plus forte depuis 1983. On se souvient qu'à l'issue de la récession de 1981-1982, la progression de l'activité avait été *comprise entre* 5 % et 11 % en rythme annuel cinq trimestres *consécutifs*. Toutefois, de telles performances apparaissent aujourd'hui inaccessibles compte tenu de l'accumulation de handicaps structurels.

Le candidat Bill Clinton avait fait de la restauration du potentiel de croissance de l'économie américaine un thème central de sa campagne. L'amélioration de la situation conjoncturelle permet au président William J. Clinton de s'affranchir de certains engage*ments et de consacrer au rang de* priorité la réduction du déficit *budgétaire, comme* en témoigne son discours devant le Congrès le 17 *février*. Certes, l'atonie persistante du marché du travail n'est pas étrangère à l'adoption d'un programme d'environ 30 milliards de dollars cette année destiné à stimuler l'emploi et à encourager l'investissement : *ce plan de relance très limité*, ne représente que 0,5 % du PIB.

L'allocution du 17 février marque une véritable révolution par rapport à la rhétorique des années 80 : la hausse des impôts, directs et indirects, des particuliers comme des entreprises, est érigée en solution. Les propositions du président doivent encore être soumises au Congrès, mais d'ores et déjà le marché obligataire a salué la détermination de M. Clinton, le rendement du T-Bond à 30 ans, l'emprunt de référence aux Etats-Unis, revenant sous 7 %, au plus bas depuis que ce support est régulièrement utilisé, c'est-à-dire depuis 1977.

Au-delà des perspectives *favorables d'une accélération* de la croissance aux Etats-Unis pour *l'économie mondiale, ce sont* les efforts qui seront déployés pour *réduire le déficit budgétaire qui* retiendront vraisemblablement *l'attention. En effet*, la ponction massive sur l'épargne intérieure et *mondiale, qui* est l'un des principaux facteurs du maintien de taux *d'intérêt réels à long terme* très élevés, se trouverait allégée en cas de *résultats probants. A contrario*, l'attitude américaine en matière de commerce international constituera probablement le principal sujet d'inquiétudes.

Le Canada bénéficie indiscutablement de l'accélération de la croissance américaine, mais les problèmes à surmonter restent nombreux.

Le Mexique a traversé en 1992 une période de transition. Les autorités ont redécouvert le poids de la contrainte internationale et ont dû prendre des mesures visant à brider la demande intérieure. En effet, le maintien d'une croissance bien plus forte que celle de ses principaux partenaires a débouché sur une explosion des déséquilibres extérieurs : le déficit courant a vraisemblablement dépassé 20 milliards de dollars en 1992. Mais les investisseurs étrangers restent confiants, comme en témoignent les 8,34 milliards de dollars *qu'ils ont placés en 1992.*

Au-delà du point noir des *soldes extérieurs*, les performances mexicaines ont été une nouvelle fois très honorables. La croissance de l'économie s'est inscrite entre 2,5 % et 3 % et a donc non seulement été la plus forte d'Amérique du Nord mais a dépassé, pour la cinquième année consécutive, le rythme de progression de la population, légèrement inférieur à 2 %. Le plus grand dynamisme de l'économie des Etats-Unis constitue un atout indéniable pour *1993*. Les progrès en matière de lutte contre l'inflation se sont *poursuivis, la hausse des prix à la* consommation étant revenue, en moyenne, de 22,7 % en 1991 à 15,5 %. Enfin, l'amélioration des finances publiques s'est poursuivie, avec un excédent budgétaire de 3,4 % ou 0,5 % du PIB, selon que l'on inclut ou non les recettes de privatisations. La dette publique ne représente plus que le tiers du PIB contre près des trois quarts cinq ans plus tôt.

Philippe Aroyo
économiste à la BNP



PAYS • Le Canada

Sur la trace des Etats-Unis

LE Canada a renoué avec la croissance en 1992, le PIB progressant de l'ordre de 1 % après deux années de recul.

Toutefois, cette amélioration de même que les excellentes performances en matière d'inflation – les prix à la consommation n'ayant augmenté que de 1,5 % *en moyenne* – sont passées relativement inaperçues en raison de *la crise de confiance provoquée* par le référendum du 26 octobre 1992. Le rejet du *projet* visant à renouveler la Constitution du Canada, sur la base de l'accord de Charlottetown conclu le 28 août 1992, qui prévoyait un nouvel équilibre entre les provinces tout en reconnaissant au Québec le caractère de société distincte, a conduit la banque centrale à assurer la défense de sa monnaie.

Les indicateurs conjoncturels les plus récents montrent, pour la plupart, que *le Canada s'engage* dans une croissance relativement *soutenue en 1993, probablement* la plus élevée du G7, même si une progression du PIB de l'ordre de 3 % demeure relativement modeste pour cette économie.

D'une part, le dynamisme accru de la demande intérieure perceptible dès le troisième trimestre 1992 pourra s'alimenter à la détente des taux d'intérêt liée au retour au calme sur le marché des changes et à *l'amélioration de* la situation financière des entre*prises. Les bénéfices ont été supé*rieurs à 3 milliards de dollars canadiens en 1992 après des pertes de près de 400 millions en 1991. Par ailleurs, l'arrêt de la *dégradation du marché du travail* se traduit par un redressement de la confiance des ménages. Cependant, le maintien d'un taux de chômage *élevé*, *11 % en janvier* 1993 contre 11,5 % fin 1992, et *l'endettement des particuliers* devrait modérer l'essor de la *consommation*.

D'autre part, l'accélération de la croissance des Etats-Unis, qui sont destinataires de 75 % des exportations du Canada, soit plus de 15 % du PIB, devrait avoir un effet d'entraînement et ce d'autant plus que la compétitivité des industriels canadiens s'est renforcée avec la dépréciation de la devise face au dollar américain. Une nouvelle progression de l'excédent commercial du Canada est donc envisageable.

Ces bonnes performances ne *doivent pas occulter les* handicaps structurels du Canada. La *dégradation du solde budgétaire,* qui risque de représenter 6 % du PIB pour l'exercice 1992-1993 contre 5,8 % en 1991-1992, l'envolée de la dette publique, proche de 100 % du PIB, et l'ampleur du déficit de la balance courante sont autant de raisons pour faire preuve d'une vigilance accrue. Sans parler des remous politiques qui risquent d'accompagner la *démission du premier ministre* conservateur Brian Mulroney.

Ph. A.

SECTEUR • Le jouet

Quand la Chine s'éveille

TASSEMENT des exportations, *léger reflux* des importations, 1992 ne restera pas comme un bon cru pour l'industrie française du jouet, marquée par le *dépôt de bilan du numéro un national*, Majorette. Si, en 1991, les *exportations (2 milliards de francs)* avaient progressé de 10,6 %, elles *n'ont gagné que* 2,1 % l'an dernier (à 2,05 milliards). Les importations, après *avoir gonflé de 25,8 %* en 1991 (atteignant 7,7 milliards de francs), ont encore augmenté de 8,4 % (8,4 milliards), occupant toujours 60 % du marché.

Une fois encore, plus de la moitié de ces importations provenaient du Japon et de Chine. La part nippone a progressé de 51,5 % par suite de l'engouement pour les consoles vidéo. Nintendo et Sega, respectivement numéro un et trois mondiaux du jouet, ont, comme en 1991, quasiment doublé leurs ventes.

Mais le marché semble arriver à maturité et le reflux survenu aux Etats-Unis voici deux ans pourrait gagner la France : Sega, par exemple, table sur une progression de « seulement » 33 % de son chiffre d'affaires (2 milliards de francs quand même).

Les ventes en provenance de Chine ont encore augmenté de 12 %. A la sous-traitance (généralisée par les grandes firmes américaines, mais utilisée aussi par les industriels français) s'ajoute une masse de produits de bas de gamme ou de contrefaçon, surtout pour les jouets du premier âge, les peluches ou les poupées, achetés en masse par des grossistes ou par des distributeurs. *« Un mal français dû au système de distribution : les hypermarchés recherchent systématiquement les prix les plus bas »*, déplore Pierre Laura, directeur général de Hasbro France.

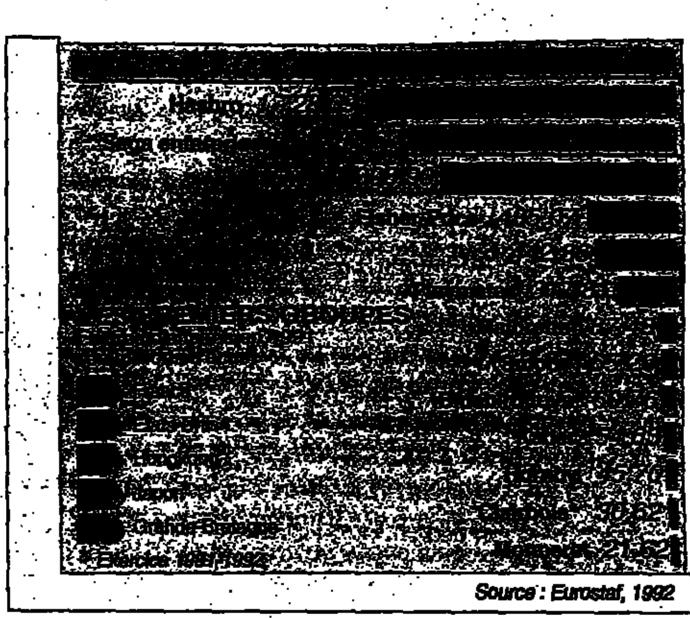
Le marché français a dû aussi affronter un *tassement de la* consommation, constaté lors des *ventes de fin* d'année. *Les fabricants* espèrent que 1993 sera un peu plus encourageant. Si le Salon du jouet, à Paris en janvier, n'a pas connu, selon certains exposants, d'afflux et d'engouement significatifs, celui de New-York, qui a fermé ses portes à la mi-février, a été plus encourageant. *La reprise viendra-t-elle d'outre-Atlantique ?*

D'ores et déjà, les fabricants traditionnels rêvent d'une décrue *de la vidéo : cette mode* a peu touché les ventes de jouets pour filles *et pour enfants* de moins de huit ans, et les industriels espèrent attirer de nouveau les garçons, avec des robots et autres personnages articulés, et les familles, avec les jeux de société. Pour bien tenir les créneaux ayant échappé à la « vidéomanie », ils multiplient les innovations : dans le tricycle pour Charton, ou les équipements pour petits pour Smoby. Dans le même but, la filiale française de l'américain Hasbro a repris l'an dernier, pour 10 millions de francs, Delplay, le fabricant des poupées Perle, pour tenter de concurrencer les « Barbie » de Mattel.

Les fabricants français tentent de se protéger des importations d'Extrême-Orient par la sophistication de la technologie et/ou en produisant des jouets volumineux. Mais la situation est plus difficile pour les automobiles miniature (déjà en 1982, le britannique Matchbox avait été racheté par Universal International Holdings de Hongkong). Victime des faibles coûts de production et de transport de ce type de produits, Majorette a dû déposer son bilan l'an dernier. La firme d'Emile Véron peut poursuivre son exploitation jusqu'au 31 mars, date à laquelle devrait être présenté un plan de reprise.

« Soumis à une pression importante des importations, nous privilégions toujours le développement des ventes à l'étranger », rappelle inlassablement Daniel Aboaf, directeur international à la Fédération nationale de l'industrie du jouet. En 1992, les résultats sont cependant *contrastés*. Si les exportations françaises ont progressé de 13,6 % vers *la Grande-Bretagne*, premier pays client, et de 26,7 % en Espagne, *elles ont chuté de 19,2 % en* Allemagne, de 26 % en Italie. La séduction de la vidéo a aussi ralenti l'expansion des jouets français en Europe.

Dominique Gallois



Source : Eurostat, 1992

Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*

